

## VINGT-HUITIÈME SESSION DE LA 51<sup>e</sup> LÉGISLATURE

Session du Grand Conseil des 20 et 21 février 2024

Séance du mardi 20 février 2024, à 13h30, au Château de Neuchâtel

Présidence de M<sup>me</sup> Martine Docourt, présidente

### PARTIS REPRÉSENTÉS AU GRAND CONSEIL ET GROUPES POLITIQUES

Les partis représentés au Grand Conseil forment cinq groupes désignés par les sigles suivants :

LR	Groupe libéral-radical	groupe formé par les membres du parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)
S	Groupe socialiste	groupe formé par les membres du parti socialiste neuchâtelois (PSN)
VertPOP	Groupe VertPOP	groupe formé par les membres du parti Les Verts et du parti ouvrier et populaire (POP) <sup>1)</sup>
UDC	Groupe Union démocratique du centre	groupe formé par les membres de l'Union démocratique du centre (UDC)
VL-LC	Groupe Vert'Libéral-Le Centre	groupe formé par les membres du parti Vert'Libéral (VL) et du parti Le Centre (LC) <sup>2)</sup>

### PRÉSENCE

**Présents : 92 députées et députés, 7 députées suppléantes et députés suppléants**

<i>Députées et députés excusés</i>	<i>Députées suppléantes et députés suppléants en remplacement</i>
M. Fabio Bongiovanni	M. Olivier Favre-Bulle
M. Hugo Clémence	M. Ahmed Muratovic
M <sup>me</sup> Aurélie Gressot	M. Jean-Marie Rotzer
M <sup>me</sup> Béatrice Haeny	—
M <sup>me</sup> Adriana Ioset	M <sup>me</sup> Ella Romelli
M <sup>me</sup> Garance La Fata	M <sup>me</sup> Patricia Sörensen
M <sup>me</sup> Sophie Rohrer	M. Alain Rapin
M <sup>me</sup> Marie-France Vaucher	M. Yves Pessina

1) Le soulignement d'une lettre du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée.  
Exemples : groupe VertPOP : membre des Verts = VertPOP, membre du POP = VertPOP.

2) Le soulignement de lettres du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée.  
Exemples : groupe VL-LC : membre VL = VL-LC, membre LC = VL-LC.

## PROPOSITIONS DÉPOSÉES

Les propositions suivantes ont été déposées et transmises aux membres du Grand Conseil et du Conseil d'État :

### Interpellations

**DESC**

**24.109**

**25 janvier 2024, 22h34**

**Interpellation de député-e-s Vert'Libéraux**

**Écosystème crypto et BCN : une erreur stratégique pour la place économique neuchâteloise**

Le 24 janvier dernier, la presse relayait la nouvelle que la Banque cantonale neuchâteloise (BCN) renonçait à ses activités dans l'écosystème crypto. Cette annonce n'a pas manqué de surprendre, alors que l'institution, pourtant à 100% en mains de l'État et forte d'une dizaine d'années d'expérience, se targuait d'être pionnière en la matière. Cette ouverture et cet esprit ont permis, avec succès, d'amener un secteur important à se développer chez nous plutôt qu'ailleurs (Zoug, par exemple). C'est un instrument majeur de diversification, voire de promotion économique du canton de Neuchâtel qui s'évapore, alors que de nombreuses et prometteuses start-up et entreprises prospèrent et croissent dans la région. On s'étonnera par ailleurs que la raison invoquée soit « un manque de moyens ».

Alors qu'un grand sentiment de gâchis prévaut, le Conseil d'État est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment justifier que l'un des rares domaines où le canton de Neuchâtel est pionnier et à la pointe se saborde lui-même, alors que notre canton montre un besoin particulier de diversification en dehors des domaines économiques et industriels « traditionnels » ?
2. Existe-t-il une vision stratégique de l'État dans le domaine des cryptos ?
3. Alors que des risques désormais très importants de délocalisation apparaissent, l'État a-t-il les moyens techniques de convaincre ces acteurs de rester sur territoire neuchâtelois ?

### Développement

Pas plus tard que le 22 janvier 2024, une autre annonce concernant Alephium faisait la une des journaux en Suisse. Notre pays est donc à la pointe dans ce qui est lié à l'écosystème crypto, et Neuchâtel accuse désormais un décrochage à contre-courant. Cette interpellation vise aussi à questionner le leadership du canton dans ce dossier, en tant qu'institution propriétaire de la BCN.

Sources :

<https://www.letemps.ch/economie/cyber/a-neuchatel-la-banque-cantonale-fait-faux-bond-a-l-ecosysteme-crypto>

<https://www.letemps.ch/economie/cyber/alephium-une-blockchain-suisse-qui-fait-parler-d-elle>

### L'urgence est demandée.

Premier signataire : Maxime Auchlin.

Autres signataires : Caroline Plachta, Mireille Tissot-Daguette, Magali Brêchet, Aël Kistler, Sarah Pearson Perret, Pierre-Yves Jeannin, Brigitte Leitenberg.

**DDTE**

**24.110**

**29 janvier 2024, 14h31**

**Interpellation Armelle von Allmen Benoit**

**Qu'en est-il de la prévention du suicide dans le monde agricole neuchâtelois ?**

Les manifestations actuelles rappellent que le risque de suicide est 37% plus élevé dans le milieu agricole que dans le reste de la population, selon une étude de l'Université de Berne<sup>1</sup>.

Le Conseil d'État est invité à répondre aux questions suivantes :

1. Quelles mesures de prévention sont actuellement mises en place pour prévenir le suicide dans l'agriculture neuchâteloise ?
2. Serait-il opportun de mettre en place un projet permanent de prévention, à l'image du projet « Sentinelle Vaud – Promotion de la Vie » ?
3. Une formation régulière serait-elle envisageable ?

<https://www.rts.ch/info/suisse/9988020-le-suicide-une-issu-fatale-qui-touche-davantage-les-paysans-que-les-autres.html>

### Développement

En 2018, une formation sur la prévention du suicide en milieu agricole a été mise sur pied. Elle avait pour but de briser le tabou autour du suicide et de donner des outils aux agriculteurs et aux autres professionnels actifs dans ce secteur. Cette formation avait été accueillie très positivement par la branche. C'est pourquoi il est intéressant de se demander quelles suites donner à cette formation.

Dans le canton de Vaud, le projet « Sentinelle Vaud – Promotion de la Vie » a mis en place un dispositif pour soutenir les agriculteurs en difficulté. L'État de Vaud, les associations agricoles et l'aumônerie travaillent en collaboration pour offrir un soutien au milieu rural.

### Une réponse écrite est demandée.

Première signataire : Armelle von Allmen Benoit.

Autres signataires : Mary-Claude Fallet, Damien Humbert-Droz, Nadia Chassot, Didier Germain, Patricia Borloz, Blaise Courvoisier, Vincent Martinez, Ludovic Kuntzer, Alexis Maire, Andreas Jurt, Pascale Ethel Leutwiler, Quentin Di Meo.

### PRÉSIDENCE

24.111

1<sup>er</sup> février 2024, 12h03

Interpellation Romain Dubois

**Notre démocratie menacée par le torpillage des médias**

Le Conseil d'État est prié d'expliquer au Grand Conseil le regard qu'il porte sur les crises actuelles dans le domaine des médias (suppression massive de postes à ESH Médias et dans d'autres médias, attaques contre la société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR)...) et la manière dont il entend agir pour conserver un tissu médiatique impartial et de qualité dans notre canton. En particulier :

1. Comment explique-t-il son soutien au « projet Rösti » de baisse significative de la redevance SSR ?
2. Comment se prononce-t-il sur la mécanique, sulfureuse d'un point de vue démocratique, revenant à ne pas laisser le choix au peuple de maintenir le service public actuel en annonçant que si l'initiative anti-SSR est refusée, la redevance sera tout de même baissée ?
3. Entend-il agir face à de potentielles suppressions massives de postes dans nos médias locaux à très brève échéance, notamment sous l'angle du droit du travail ?
4. Estime-t-il pertinent de légiférer au niveau cantonal pour assurer l'existence de médias impartiaux et de qualité dans notre canton ?
5. Dans le cas contraire, se contentera-t-il d'assister en spectateur à la déliquescence progressive du paysage médiatique dans notre canton et ainsi à l'affaiblissement de sa démocratie ?

### Développement

L'annonce faite par ESH Médias de la suppression de 40 postes est une menace directe pour les employé-e-s concerné-e-s et l'accès de la population à une information libre. En réduisant constamment les effectifs, les groupes de presse mettent sous pression le personnel. La qualité et l'impartialité de l'information et du travail journalistique ne peuvent être assurées que par des conditions de travail correctes pour les employé-e-s des médias, déjà menacées par les cures d'amaigrissement successives qui leur sont imposées. L'accès à l'information est un gage indispensable d'une démocratie qui fonctionne.

L'annonce d'ESH Médias ne fait qu'augmenter le nombre de postes supprimés depuis plusieurs mois au sein de différents groupes d'information. Depuis septembre, ce ne sont pas moins de 158

postes qui sont ainsi appelés à disparaître. Ces décisions regrettables s'inscrivent dans un contexte où tous les pans de l'information sont malmenés. Cette tendance amène ainsi les médias à dépendre toujours plus de dynamiques marchandes (« publiereportages », liberté éditoriale malmenée, journaux servant de moyens de propagande à de fortunés politiciens...) menaçant leur précieuse impartialité.

Dans ce contexte, il est essentiel que le service public puisse assurer une information de qualité. Il apparaît ainsi logique que le canton combatte les attaques contre la redevance radio-télévision, de même que la proposition du Conseil fédéral de réduire la redevance, qui ne constituent que des coups de butoir supplémentaires contre une information pour toutes et tous. Nous avons ainsi appris avec stupeur le soutien du Conseil d'État à une baisse significative de la redevance SSR à une période où l'on devrait plutôt réfléchir à des outils urgents pour faire face à ce péril pour notre démocratie.

**L'urgence est demandée.**

Premier signataire : Romain Dubois.

Autre signataire : Margaux Studer.

**DFS**

**24.113**

**7 février 2024, 17h04**

**Interpellation Diane Skartsounis**

**Climatisation : froid dedans, chaud, très chaud dehors**

Le Conseil d'État est invité à répondre aux questions suivantes :

- Que prévoit-il de faire pour que le parc de bâtiments, propriétés du canton ou locations à long terme, ne nécessite pas de climatisation à l'avenir ?
- Que peut-il faire pour qu'un programme de mise à jour des normes architecturales publiques et privées soit initié, car isoler contre le froid ne suffit souvent pas pour protéger contre le chaud ?

**Développement**

Selon l'étude « ClimaBau – Construire face au changement climatique »<sup>1</sup> de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), les températures intérieures prévues pour 2060 dans les bâtiments d'habitation en Suisse rendront indispensable l'installation de climatiseurs. En effet, même un bâtiment isolé pour résister au froid ne sera peut-être pas protégé contre les fortes chaleurs. Les simulations thermiques intérieures ont révélé que la température ambiante ressentie sera de 32°C en moyenne en été.

Outre le fait que la climatisation réchauffe l'atmosphère dans les villes, l'étude montre que dans de telles circonstances, l'énergie consommée pour le refroidissement sera aussi importante que celle pour le chauffage aujourd'hui. L'énergie consommée pour le rafraîchissement passerait en moyenne de 0,4 à 3,0 kWh/m<sup>2</sup>/an, tandis que l'énergie consommée pour le chauffage diminuerait de 8,6 à 5,8 kWh/m<sup>2</sup>/an. L'étude met en évidence l'importance de concevoir les bâtiments actuels en fonction des données climatiques futures. C'est ce qui fait l'objet de cette question.

Les normes architecturales représentent un levier important pour éviter la climatisation, climatisation qui sera peut-être rendue indispensable dans un futur proche afin que les bâtiments soient encore vivables pour le logement ou les activités professionnelles. L'évitement de la climatisation permettra au canton de remplir les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 et les engagements de l'Accord de Paris.

<sup>1</sup> <https://www.aramis.admin.ch/Default?DocumentID=46167&Load=true>

**Une réponse écrite est demandée.**

Première signataire : Diane Skartsounis.

Autres signataires : Céline Barrelet, Stéphanie Skartsounis, Marc Fatton, Jean-Marie Rotzer, Patrick Erard, Fanny Gretilat, Richard Gigon, Yves Pessina. Studer.

**DESC****24.119****12 février 2024, 8h33****Interpellation du groupe UDC****Procédures de classement sans suite dans le cadre des violences domestiques**

Notre groupe s'interroge sur les processus et les procédures liées au classement sans suite des affaires relatives aux violences domestiques. Dès lors, nous soumettons les questions suivantes au Conseil d'État :

- Combien de plaintes ont été classées sans suite au cours des trois dernières années ? Que concernaient-elles ?
- Pour quelles raisons, principalement, n'y a-t-il pas eu de suite aux plaintes qui ont été classées ?
- Quelle est la durée moyenne de traitement d'une plainte dans le cadre des violences domestiques ?
- Une fois l'affaire classée, y a-t-il un suivi ou des mesures qui sont proposés aux plaignantes et aux plaignants ?
- Des formations relatives à l'accueil des victimes présumées sont-elles dispensées aux différents acteurs, police, ministère public ?

**Développement**

Ces dernières années, nous entendons beaucoup parler de violences domestiques, et c'est une bonne chose. Mesures, prévention, suivi, tout cela est plus que nécessaire. Néanmoins, nous nous interrogeons sur les cas de classement sans suite et sur les procédures y relatives, à propos desquels nous avons très peu de retours. Dès lors, nous remercions le Conseil d'État de bien vouloir nous éclairer sur cet aspect-là.

Première signataire : Roxann Durini.

Autres signataires : Niels Rosselet-Christ, Arnaud Durini, Evan Finger, Grégoire Cario, Daniel Berger, Quentin Geiser, Damien Schär, Yann Mesot.

**DFS****24.122****15 février 2024, 23h11****Interpellation du groupe socialiste****RHNe et groupe Volta – La famille n'a pas été invitée au mariage !**

À la suite de l'annonce faite le 1<sup>er</sup> février 2024 concernant le passage des structures médico-chirurgicales du groupe Volta en mains du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), nous demandons au Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

Aspect économique :

1. En juin 2023, *ArctInfo* relevait la difficulté financière de la clinique Volta, qui cherchait des investisseurs. Le Conseil d'État peut-il nous éclairer sur les fonds qui seront dédiés à la recapitalisation de la structure et sur la capacité financière de RHNe pour une telle opération dans le cadre d'un budget 2023 largement déficitaire de 12 millions de francs ?
2. Quel est l'impact financier prévu de cet agrandissement du champ d'action de RHNe (aujourd'hui 110'000 consultations réalisées) pour ce dernier ? Pour l'État ? Et quelle est la projection dans le cadre du changement de financement (financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires – EFAS) ?
3. RHNe et admed, qui sont par ailleurs des fondations, sont actionnaires majoritaires. Quelles sont les relations avec les actionnaires et la gestion des profits ?
4. Après avoir fermé des structures de proximité, RHNe se réjouit de l'absorption de sept structures en prétextant la proximité. Or, les sites existants sont exclusivement à Neuchâtel, Fleurier et La Chaux-de-Fonds. Le Locle et le Val-de-Ruz sont annoncés en projet pour 2024. Quels coûts d'infrastructures sont prévus ?

Aspect systémique :

5. En quoi l'efficacité du dispositif sanitaire neuchâtelois peut-elle être améliorée par une structure existante et non saine économiquement ?
6. Comment le Conseil d'État imagine-t-il que ce mariage pourra décharger les structures hospitalières, puisqu'à ce jour tel n'est pas le cas ?
7. Comment cela répond-il à la pénurie de médecins de premier recours ?
8. Dans cet agrandissement qui propose pour l'hôpital public « *d'étendre son réseau ambulatoire au plus près de la population neuchâteloise et d'imaginer des synergies pour améliorer les flux en matière de chirurgie ambulatoire, en plein développement* », ne confond-on pas « soins de premier recours » et « prestations (chirurgicales) ambulatoires » ?

Aspect social :

9. Les conditions de travail ne sont pas évoquées : le groupe Volta n'applique pas la CCT21. Comment Le Conseil d'État pense-t-il gérer cette inégalité de traitement ? Dans le cas où il serait décidé d'appliquer la CCT21, quel impact est prévu sur les finances de RHNe, qui peine à appliquer ses engagements conventionnels (revalorisation de la grille salariale) pour les soignants et pour les médecins/chirurgiens ?

Aspect politique :

La démarche ne génère-t-elle pas une escalade des prestations de soins (et non de santé) dans le canton, en contradiction avec les recommandations actuelles ?

**L'urgence est demandée.**

Première signataire : Anne Bramaud du Boucheron.

Autres signataires : Hugo Clémence, Anita Cuenat, Marinette Matthey, Katia Della Pietra, Corine Bolay Mercier, Julie Courcier Delafontaine, Assamoi Rose Lièvre.

**DESC**

**24.123**

**16 février 2024, 10h27**

**Interpellation Barbara Blanc**

**Les restaurants ferment, ce sont nos villages et villes qui perdent en attrait**

La crise du Covid-19 continue de marquer durablement le secteur de la restauration de la région. Les fermetures d'établissements, même renommés, deviennent monnaie courante.

Le recrutement de personnel qualifié apparaît particulièrement difficile alors que beaucoup de professionnelles et professionnels se sont détourné-e-s de cette activité durant la pandémie. Les habitudes de consommation de la clientèle semblent avoir elles aussi évolué. L'inflation conséquente de ces derniers mois accentue encore la pression sur les restauratrices et restaurateurs.

Ces fermetures mettent à mal la vie de nos villages et de nos villes. Ce sont autant de lieux de rencontre, de fête et d'ouverture sur les arts culinaires d'ici et d'ailleurs qui disparaissent. De plus, certains agriculteurs et certaines agricultrices de la région perdent également des débouchés. Finalement, des établissements publics vides ayant pignon sur rue n'offrent pas une image accueillante de nos villages et de nos villes.

Aussi, le Conseil d'État est prié de préciser son point de vue sur cette problématique :

1. Quelles actions de politique économique a-t-il à sa disposition pour réduire le risque de fermeture de restaurants, à court et moyen terme ? Idem pour les communes.
2. Quelles discussions entretient-il avec les communes sur ce sujet ? Quels soutiens peut-il leur apporter en plus de la possibilité des programmes d'impulsion déjà existants ?
3. Quelles conséquences économiques ont pu être constatées jusqu'à présent ?
4. Les restauratrices et restaurateurs évoquent fréquemment la lourdeur de la tâche administrative. Est-il possible de l'alléger ?

5. Le Conseil d'État peut-il nous informer sur la situation des remboursements des prêts Covid par le milieu de la restauration ? Quelles mesures de politique économique a-t-il à sa disposition pour alléger la pression du remboursement de ces prêts ?
6. De quelles manières entend-il promouvoir et soutenir activement les filières de formation de la restauration (de la cuisine au service) ?
7. Finalement, a-t-il connaissance de répercussions directes ou indirectes négatives sur certaines exploitations agricoles neuchâteloises ?

**Une réponse écrite est demandée.**

Première signataire : Barbara Blanc.

Autres signataires : Cloé Dutoit, Jean-Marie Rotzer, Manon Roux, Emile Blant, Niel Smith, Marc Fatton, Patrick Erard, Yves Pessina, Nicolas de Pury.

**DESC**

**24.124**

**16 février 2024, 14h49**

**Interpellation du groupe libéral-radical**

**Insécurité ou sentiment d'insécurité : où en est notre canton ?**

Les statistiques parlent souvent d'elles-mêmes. Tantôt il faut les accepter comme un élément de comparaison, tantôt le simple fait de les vivre au quotidien interpelle. Ainsi, faut-il considérer les actes d'incivilité quasi quotidiens constatés sur le site de Perreux, aux centres-villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds (place Pury, place des Halles, gare de Neuchâtel, place de la gare à La Chaux-de-Fonds) et nécessitant l'intervention quasi quotidienne des différents corps de police (de proximité ou cantonale) comme étant de nature à alimenter des statistiques plutôt stables ou comme étant des éléments devenus invivables pour les commerçants et riverains ?

Aussi, tout en considérant les prérogatives communales en matière de sécurité publique, nous interpellons le Conseil d'État et lui posons les questions suivantes :

- Quelle est l'évolution du taux d'infractions en matière de « petite criminalité » dans notre canton ces dernières années ?
- Quelles sont les actions concrètes et concertées entre acteurs de la sécurité pour mettre fin à ces nuisances récurrentes ?
- Quel est le recours éventuel envisagé à des caméras de surveillance du domaine public ?

**Développement**

Il est de plus en plus évident que nos villes perdent en sécurité. Récemment, plusieurs infractions nous ont frappés et des résidents des centres-villes et des alentours du site de Perreux n'hésitent plus à exprimer leurs inquiétudes à ce sujet. La société évolue, la petite criminalité et ses pratiques également, il devient impératif de repenser la sécurité urbaine. La police n'est plus respectée, il y a un rajeunissement des auteurs et des aggravations dans la commission des actes.

Il semble également que les patrouilles policières, malgré leur augmentation, soient insuffisantes tant les incivilités se multiplient, et ce même en plein jour. Et nous ne pensons pas que nous devons « saturer » nos villes de policiers. Beaucoup de plaintes ne sont pas déposées, leurs victimes étant découragées par des procédures complexes ou persuadées de l'inutilité de leurs démarches.

Il est crucial de renforcer la sécurité, ou le sentiment de sécurité, dans nos villes face à ces défis croissants. Ignorer le problème, ou le considérer comme ponctuel car dû à des microcosmes locaux, ne fait qu'aggraver la situation et renforcer un sentiment de frustration de la population face à de tels comportements. Nous ne devons pas attendre des incidents plus graves pour agir ! Un cadre de vie paisible ne fait-il pas également partie des efforts d'attractivité de notre canton, tout en étant le garant du dynamisme de la vie commerciale locale ?

La pose de caméras est une mesure « passive » qui permet d'agir avec célérité pour « contextualiser » un événement. Dans certaines villes, il a été démontré que la réactivité pour interpellier les auteurs de délits était fortement accélérée. C'est un outil supplémentaire, qui fait partie d'un processus global de sécurité.

Première signataire : Pascale Ethel Leutwiler.

Autres signataires : Francis Krähenbühl, Blaise Courvoisier, Michel Zurbuchen, Boris Keller, Sloane Studer, Vincent Martinez, Sarah Curty, Corinne Schaffner, Caroline Juillerat, Claudine Geiser, Alain Rapin, Ludovic Kuntzer, Mary-Claude Fallet, Damien Humbert-Droz, Océane Musitelli-Taillard, Andreas Jurt, Alexandre Brodard, Quentin Di Meo.

## **DESC**

**24.126**

**16 février 2024, 15h27**

### **Interpellation des groupes VertPOP et socialiste**

#### **Voulons-nous des complications administratives, une perte de sécurité et une augmentation des coûts dans le secteur du ramonage cantonal ?**

Le Conseil d'État peut-il expliquer pourquoi il a soumis à consultation un projet modifiant le ramonage dans le canton ? Peut-il expliquer si ce nouveau règlement donnera du travail supplémentaire aux communes ? Peut-il expliquer en quoi la sécurité liée au ramonage sera mieux respectée ? Peut-il assurer que tous les propriétaires trouveront un ramoneur au même prix, quel que soit le lieu où ils se trouvent dans le canton ? Peut-il assurer que les prix du ramonage ne vont pas exploser ni être soumis à la tête du client ou de la cliente ? Peut-il, finalement, assurer qu'un dialogue avec le Grand Conseil est ouvert étant donné l'importance des enjeux ?

#### **Développement**

Nous avons appris avec un certain effarement que le Conseil d'État souhaitait modifier le règlement concernant le ramonage. Cette activité très importante dans la lutte contre les incendies est actuellement soumise à un règlement qui donne toute satisfaction au niveau de la sécurité contre le feu. Elle est facilement gérable administrativement, et chacun-e est assuré-e d'avoir un ramoneur qui passe régulièrement sans devoir s'en soucier, et à un prix connu.

Le projet de modification du règlement vise à chambouler tout cela. Le projet prévoit que ce seront les communes qui devront à l'avenir vérifier que chaque installation est bel et bien ramonée, ce qui occasionnera une énorme surcharge administrative, ainsi que des coûts supplémentaires non négligeables. Pour n'évoquer que les communes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, il faut noter que Neuchâtel n'a toujours pas entièrement réglé ni harmonisé la gestion des bâtiments des communes fusionnées. Quant à La Chaux-de-Fonds, elle souffre encore des conséquences du 24 juillet 2023. Leur imposer maintenant une nouvelle charge administrative lourde et complexe n'est ni opportun ni efficient.

Le projet prévoit que ce sera aux propriétaires de trouver une entreprise de ramonage et d'assumer la responsabilité que le travail soit accompli. Entre le propriétaire distrait, le radin, celui qui voudra faire ramoner son installation par une entreprise frontalière, celui qui habite trop loin pour qu'un ramoneur veuille y aller, celui qui a une installation trop compliquée, etc., il y a de multiples risques que certaines installations ne soient pas ramonées à temps.

La fin des tarifs que nous connaissons actuellement risque d'ouvrir un marché où les propriétaires, mais également tous les locataires, ne seront pas les gagnants. Le projet de règlement ne dit rien quant aux prix, et si ces derniers sont libres et qu'en même temps il y a une obligation de ramonage, nous pouvons nous douter de la tournure que les prix du ramonage vont prendre, à moins que nous n'ayons pas compris un élément... La récente décision du Grand Conseil fribourgeois va également dans ce sens.

Finalement, un point qui contrarie les propriétaires avec l'ancien règlement et qui pourrait être réglé avec le nouveau n'est pas abordé. Trois jugements récents ont montré que le nettoyage du brûleur d'une installation thermique, fréquemment effectué sous contrat par les entreprises spécialisées, pouvait être considéré comme valable au regard de la loi. Inutile donc de faire faire ce travail une seconde fois par un ramoneur. Si on laissait clairement au propriétaire la possibilité de faire nettoyer et contrôler les brûleurs par les entreprises spécialisées ou par les ramoneurs, comme c'est le cas dans le canton de Vaud, on obtiendrait une solution satisfaisante. Les conduits de fumée aux ramoneurs, les contrôle et nettoyage des brûleurs des installations thermiques à choix, et ce afin d'éviter de faire payer deux fois la même prestation pour le contrôle et le nettoyage des brûleurs. C'est une clarification qui serait la bienvenue et qui, à nos yeux, devrait simplement être intégrée dans le règlement actuel, qui donnerait ainsi toute satisfaction.

**Une réponse écrite est demandée.**



Première signataire : Catherine Loetscher.

Autres signataires : Patrick Erard, Nicolas de Pury, Barbara Blanc, Jean-Marie Rotzer, Diane Skartsounis, Adriana Ioset, Monique Erard, Fanny Gretillat, Aurélie Gressot, Marc Fatton, Stéphanie Skartsounis, Sarah Blum, Manon Roux, Cloé Dutoit, Céline Dupraz, Yves Pessina, Margaux Studer, Corine Bolay Mercier, Romain Dubois, Jonathan Gretillat, Martine Docourt, Christian Mermet, Antoine de Montmollin, Fabienne Robert-Nicoud, Katia Della Pietra, Joëlle Eymann, Anne Bramaud du Boucheron, Garance La Fata, Assamoi Rose Lièvre, Patricia Sörensen, Julie Courcier Delafontaine, Amina Chouiter Djebaili, Anita Cuenat, Josiane Jemmely, Marinette Matthey, Laurent Duding, Sarah Fuchs-Rota, Hugo Clémence.

## Projet de résolution

**DDTE**

**24.121**

**15 février 2024, 20h44**

**Projet de résolution du groupe libéral-radical**

**Soutien du Grand Conseil neuchâtelois au monde paysan**

Par le biais de cette résolution, nous demandons que le Grand Conseil neuchâtelois affirme son soutien au monde paysan. En effet, depuis de nombreuses années, le secteur agricole – pourtant essentiel à notre société – est mis sous une pression grandissante.

Nous souhaitons également que le Grand Conseil neuchâtelois apporte son soutien aux revendications paysannes neuchâteloises et que le canton de Neuchâtel demande à la Confédération :

- une meilleure reconnaissance des rôles de l'agriculture et des engagements pour une production alimentaire durable et respectueuse de l'environnement et des animaux ;
- de ne pas faire d'économies financières sur le dos de l'agriculture. Les baisses du budget dédié à l'agriculture doivent être combattues et refusées ;
- une augmentation des prix payés aux producteurs et une transparence quant aux marges. Il est impératif que les prix augmentent en fonction des secteurs et permettent de couvrir les charges. En outre, il est nécessaire que les grands distributeurs soient plus transparents sur les marges perçues concernant les produits agricoles achetés et revendus en Suisse ;
- moins de bureaucratie. Il est urgent que la politique agricole soit simplifiée et que les exigences administratives ainsi que les contrôles imposés aux agriculteurs diminuent ;
- plus de stabilité pour la politique agricole. Il est indispensable d'instaurer plus de stabilité dans la politique agricole. Nous demandons l'abandon des politiques agricoles à court terme pour qu'elles correspondent à la durée de planification des investissements ;
- l'application de la Loi sur les cartels (LCart), surtout le contrôle de l'article 7 concernant les pratiques illicites d'entreprises ayant une position dominante ou un pouvoir de marché relatif. L'agriculture fait souvent face à des partenaires suisses relativement puissants sur le marché. La concentration dans le secteur agroalimentaire peut nuire au pouvoir de négociation du monde agricole.

### Motivation

Depuis plusieurs semaines, des agriculteurs se révoltent en Europe et le mouvement a rejoint la Suisse. Le canton de Fribourg a accepté le 8 février à l'unanimité moins quelques abstentions une résolution reprenant en majeure partie les éléments ci-dessus. Le canton de Vaud va également se prononcer. Le but est de montrer le soutien du canton de Neuchâtel au monde rural et d'avoir une solidarité avec les différentes actions menées dans les cantons.

**L'urgence est demandée.**

Première signataire : Armelle von Allmen Benoit.



## Recommandations

### DFS

24.112

6 février

#### Recommandation de la commission Santé

#### **Pour une meilleure lisibilité des priorités du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) dans le cadre du budget de l'État**

Le Grand Conseil recommande au Conseil d'État de l'informer de manière explicite, au moment du budget, sur les priorités retenues pour la mise en œuvre des options stratégiques et les moyens sollicités pour des nouvelles prestations, dans une logique de santé publique.

Premier signataire : Blaise Courvoisier, président de la commission Santé.

### DESC

24.118

9 février 2024, 12h51

#### Recommandation du groupe Vert'Libéral-Le Centre

#### **Pour une introduction de la double proportionnelle pour l'élection au Conseil national**

Le Conseil d'État neuchâtelois est chargé de déposer l'initiative cantonale suivante, conformément à l'article 160, alinéa 1 de la Constitution fédérale.

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation relative à l'élection du Conseil national de manière à renforcer le droit de vote actif du souverain. Il convient d'introduire un système électoral qui :

- pondère chaque voix de manière identique, indépendamment du lieu de résidence (égalité de la valeur de réusite) ;
- augmente la transparence pour le souverain en interdisant les apparentements de listes entre partis ;
- et, en contrepartie, reflète davantage la force des partis au niveau national proportionnellement en sièges au Conseil national, tout en conservant les cantons comme cercles électoraux et en ajoutant éventuellement une clause de garantie de sièges à la liste la plus plébiscitée.

#### Développement

Actuellement, il est difficile pour les électrices et électeurs de savoir à quel parti profite leur vote et même de savoir si leur vote aura une influence sur la composition du Parlement. L'introduction de la double proportionnelle et la suppression simultanée des apparentements de listes entre partis renforceront le droit de vote et notre système électoral serait ainsi plus transparent et plus équitable.

La double proportionnelle reflète mieux la volonté des électrices et électeurs

Dans le système électoral actuel, la taille du canton et donc son nombre de sièges à pourvoir au Conseil national influencent de manière déterminante les partis que la population a *de facto* la possibilité d'élire. Alors que dans le canton de Zurich, même les plus petits partis peuvent faire leur entrée au Parlement, dans les cantons qui n'ont que peu de sièges au Conseil national, voire un seul, un nombre très limité de partis ont une réelle chance de gagner un siège. Les personnes qui votent pour un plus petit parti dans ces cantons doivent s'accommoder du fait que leur vote n'aura vraisemblablement aucune influence sur la composition effective du Conseil national. Ces voix « perdues » constituent un « électorat non représenté » et doivent être réduites à un minimum.

En règle générale, plus la circonscription électorale est petite, plus l'électorat non représenté est important. Dans son arrêt sur la proportionnelle simple dans le canton du Valais, le Tribunal fédéral précise que le quorum naturel ne doit pas dépasser 10%. En d'autres termes, le Tribunal fédéral considère que les circonscriptions électorales comportant moins de 10 places sur les listes sont contraires à la Constitution. Si l'on transpose l'arrêt du Tribunal fédéral aux élections du Conseil national, on obtient l'image suivante :

- 19 des 26 cantons ont moins de 10 sièges ;
- 72 des 200 sièges sont attribués dans des circonscriptions électorales dont la taille est problématique.

Cela engendre des mouvements de vote utile, de sorte que des électrices et électeurs ne votent pas pour le parti de leur choix, mais pour un autre qu'elles et ils estiment avoir plus de chances électorales. La performance électorale du PEV en Thurgovie en est un bon exemple : la part électorale du parti aux élections fédérales représente depuis des années environ la moitié des voix obtenues lors des élections au Grand Conseil.

La double proportionnelle mise en place au niveau cantonal (Argovie, Grisons, Nidwald, Schaffhouse, Schwytz, Uri, Valais, Zurich et Zoug) remédie élégamment à ces faiblesses et assure les mêmes possibilités de choix à toutes les citoyennes et tous les citoyens, quel que soit leur canton de résidence. L'expérience montre en outre que dans les petites circonscriptions, la volonté des électrices et électeurs continue d'être reflétée et que les partis qui ont le plus d'électrices et d'électeurs restent représentés. Ainsi, chaque voix a le même poids au niveau national, sans que les résultats locaux ne soient trop faussés. Cela pourrait être formellement ancré dans la loi par une clause garantissant un siège à la liste la plus plébiscitée au niveau local.

Interdiction des apparentements de listes entre partis

Dans le système électoral actuel, les petits et moyens partis sont contraints de conclure des apparentements de listes afin de compenser, au moins partiellement, les inconvénients du système. L'introduction de la double proportionnelle rendra superflus les apparentements de listes entre partis. Le système électoral s'en trouvera simplifié et plus transparent pour le souverain.

Conclusion

Une offre diversifiée de partis ayant de réelles chances de gagner des sièges permet aux électrices et aux électeurs de mieux exprimer leur sensibilité politique. Le système électoral esquissé permet à toutes les électrices et tous les électeurs d'avoir ce libre choix, quelle que soit la taille de leur canton de résidence, et améliore considérablement la transparence pour le souverain.

Premier signataire : Maxime Auchlin.

Autres signataires : Brigitte Leitenberg, Sarah Pearson Perret, Michelle Grämiger, Jennifer Hirter, Aël Kistler, Blaise Fivaz, Mireille Tissot-Daguette, Pierre-Yves Jeannin, Nathalie Schallenberger, Magali Brêchet, Sébastien Marti, Laurent Suter, Caroline Plachta, Manon Freitag.

**DESC**

**24.125**

**16 février 2024, 15h27**

**Recommandation des groupes socialiste et VertPOP**

**Non à une libéralisation inutile du marché du ramonage**

Dans le cadre du nouveau règlement sur le ramonage et le contrôle des installations thermiques, nous prions le Conseil d'État de maintenir l'établissement d'un tarif cantonal pour le ramonage et d'une convention entre les maîtres-ramoneurs et les communes, et d'assurer à ces dernières les soutiens nécessaires pour assumer les nouvelles compétences communales en matière de contrôle et de suivi.

**Développement**

Le Conseil d'État a récemment mis en consultation le nouveau règlement sur le ramonage et le contrôle des installations thermiques. Ce nouveau règlement s'inscrit dans la tendance – déjà constatée dans d'autres cantons – d'une libéralisation de ce marché en supprimant les tarifs cantonaux et les conventions entre ramoneurs et communes.

Ces modifications ne sont pas anodines et risquent de détériorer les services de ramonage et de peser à la fois sur les communes et les propriétaires :

- En renonçant à établir des tarifs cantonaux pour ces services, le canton court le risque avéré de voir leurs prix augmenter massivement, des augmentations de 10% à 30% ayant été constatées dans les cantons qui ont libéralisé ce marché.
- Abandonner les tarifs cantonaux alors qu'aucune CCT n'existe pour ces corps de métier fait en outre peser une menace sur les conditions de travail des ramoneurs.
- En supprimant les conventions entre les maîtres-ramoneurs et les communes, le règlement ne garantit plus à tous les propriétaires de trouver un professionnel pour effectuer ces tâches. En effet, si un propriétaire est libre de choisir le ramoneur qu'il souhaite, ce dernier peut également refuser les clients qui ne lui conviendraient pas. Ce changement met particulièrement en difficulté

- les régions périphériques, qui pourraient devoir s'acquitter de tarifs plus élevés pour effectuer une tâche obligatoire.
- En attribuant aux communes les compétences de suivi et de contrôle, le règlement accroît la charge de travail qui leur incombe.

De manière générale, le système actuel semble parfaitement fonctionner. Ces différentes modifications risquent de péjorer la situation actuelle et, par conséquent, le contrôle de l'air, qui est une tâche d'intérêt public.

Première signataire : Margaux Studer.

Autres signataires : Romain Dubois, Jonathan Gretillat, Corine Bolay Mercier, Christian Mermet, Antoine de Montmollin, Martine Docourt, Katia Della Pietra, Joëlle Eymann, Fabienne Robert-Nicoud, Garance La Fata, Assamoi Rose Lièvre, Anne Bramaud du Boucheron, Josiane Jemmely, Marinette Matthey, Anita Cuenat, Sarah Fuchs-Rota, Hugo Clémence, Laurent Duding, Julie Courcier Delafontaine, Amina Chouiter Djebaili, Patricia Sörensen, Mathias Gautschi, Célia Jeanneret, Ahmed Muratovic, Yasmina Produit, Catherine Loetscher, Yves Pessina, Patrick Erard, Nicolas de Pury, Barbara Blanc, Jean-Marie Rotzer, Diane Skartsounis, Adriana Ioset, Monique Erard, Fanny Gretillat, Aurélie Gressot, Marc Fatton, Stéphanie Skartsounis, Sarah Blum, Manon Roux, Cloé Dutoit, Céline Dupraz.

## Motions

### DFDS

24.114

8 février 2024, 9h31

#### Motion Clarence Chollet

#### Protection de l'intégrité sexuelle des élèves et sensibilisation déontologique des enseignant-e-s

Nous prions le Conseil d'État d'adresser un rapport au Grand Conseil faisant état des pistes d'amélioration envisagées afin de renforcer la protection de l'intégrité sexuelle des élèves.

Dans le cadre de ce rapport, les points suivants seront notamment étudiés :

- la pertinence de légiférer sur l'interdiction, pour les enseignant-e-s des établissements scolaires du secondaire II de notre canton, d'entretenir des rapports sexuels avec leurs élèves ;
- l'organisation périodique d'une sensibilisation du corps enseignant neuchâtelois sur les questions déontologiques en milieu scolaire et de formation ;
- l'opportunité de rendre obligatoire l'adoption d'un code de conduite au sein de tous les établissements scolaires du canton.

## Développement

L'actualité de notre canton et des cantons voisins est là pour nous le rappeler : la déontologie en milieu scolaire, notamment la nature des rapports entre enseignant-e-s et élèves, est un sujet malheureusement encore sensible. Nous sommes persuadés que les autorités politiques et les directions d'établissement scolaire ne le prennent pas à la légère, mais il nous semble important de mener une réflexion au niveau cantonal sur les pistes d'amélioration en vue d'une meilleure protection de l'intégrité sexuelle des élèves. Il est notamment utile de clarifier la situation actuelle et d'étudier la pertinence de faire figurer explicitement dans la loi adéquate l'interdiction pour les enseignant-e-s des établissements scolaires cantonaux d'entretenir des relations sexuelles avec leurs élèves.

Première signataire : Clarence Chollet.

Autres signataires : Niel Smith, Adriana Ioset, Sarah Blum, Emile Blant, Marina Schneeberger, Jean-Marie Rotzer, Barbara Blanc, Yves Pessina, Brigitte Neuhaus, Armin Kapetanovic, Stéphanie Skartsounis, Manon Roux.

**DESC****24.115****9 février 2024, 12h51****Motion du groupe Vert'Libéral-Le Centre****Pour une élection de nos représentantes et représentants au Conseil des États selon le système majoritaire à deux tours**

La présente motion demande au Conseil d'État de proposer une modification de la loi sur les droits politiques (LDP) visant à modifier le système d'élection pour le Conseil des États, aujourd'hui selon la représentation proportionnelle, pour le système majoritaire à deux tours.

Les dispositions en cas de vacance pendant une législature en cours pourront aussi être modifiées, par exemple en prévoyant la tenue d'une élection complémentaire.

**Développement**

L'article 87 de la LDP précise le système électoral pour l'élection au Conseil des États, une élection de compétence cantonale (à l'opposé de celle pour le Conseil national).

Le canton de Neuchâtel est aujourd'hui l'un des seuls, avec le Jura, à élire ses représentant-e-s à la Chambre haute de l'Assemblée fédérale suisse. L'élection ne portant que sur deux sièges, il apparaît que la population vote particulièrement pour des personnalités plutôt que pour des partis.

Cette modification interviendrait aussi après une modification similaire opérée en ville de Neuchâtel en 2022.

Premier signataire : Maxime Auchlin.

Autres signataires : Brigitte Leitenberg, Sarah Pearson Perret, Michelle Grämiger, Jennifer Hirter, Aël Kistler, Blaise Fivaz, Mireille Tissot-Daguette, Pierre-Yves Jeannin, Nathalie Schallenberger, Magali Brêchet, Sébastien Marti, Laurent Suter, Caroline Plachta, Manon Freitag.

**DESC****24.116****9 février 2024, 12h51****Motion du groupe Vert'Libéral-Le Centre****Pour une introduction du bulletin unique dans le canton de Neuchâtel**

La présente motion demande au Conseil d'État de proposer une modification de la loi sur les droits politiques (LDP) visant à introduire le bulletin unique – par exemple selon le modèle vaudois – pour les élections ayant lieu selon le système du scrutin majoritaire à deux tours. Cette motion pourrait aussi s'appliquer dans le cas d'élections selon le système majoritaire à un tour.

**Développement**

La récente révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du canton de Vaud a été mise en application pour la première fois lors des dernières élections fédérales. Elle fait notamment figurer l'introduction du bulletin unique officiel (art. 90 et 98 LEDP). Les Autorités de notre voisin tirent un bilan très positif de cette nouveauté : temps considérable gagné lors du dépouillement, facilité et perception intuitive du nouveau système, réduction du stress pour le personnel communal... La conséquence heureuse de ce gain de temps est notamment un traitement plus rapide des résultats du scrutin de l'élection au Conseil national, suivant le retour d'expérience des élections fédérales 2023. Par ailleurs, une réduction drastique du nombre de bulletins nuls a été constatée (1,4% en 2019 contre 0,45% en 2023\*) : une victoire pour l'exercice de la démocratie. Ce système existe et donne toute satisfaction également dans le canton de Genève, par exemple.

Autre avantage direct de la nouvelle manière de voter : une réduction conséquente du volume d'imprimés et une plus grande rapidité dans l'envoi du matériel pour le deuxième tour, réduisant ainsi l'impact environnemental et financier de l'élection, sans compromettre l'intégrité démocratique du processus. Du côté de l'électrice ou de l'électeur : une vue d'ensemble des candidat-e-s, assimilable en un clin d'œil. En bref, une solution pour accroître l'efficacité du dépouillement, peut-être la participation, et qui pourrait à l'avenir éviter des situations contrariantes et malheureusement récurrentes vécues dans le canton de Neuchâtel lors de dépouillements électoraux.

Cette motion est assortie de la clause d'urgence en vue d'une application pour les élections cantonales de 2025.

\* <https://gazette.vd.ch/2023/327/le-passage-au-bulletin-unique-une-vraie-reussite>

### **L'urgence est demandée.**

Premier signataire : Maxime Auchlin.

Autres signataires : Brigitte Leitenberg, Sarah Pearson Perret, Michelle Grämiger, Jennifer Hirter, Aël Kistler, Blaise Fivaz, Mireille Tissot-Daguette, Pierre-Yves Jeannin, Nathalie Schallenberger, Magali Brêchet, Sébastien Marti, Laurent Suter, Caroline Plachta, Manon Freitag.

### **DESC**

**24.117**

**9 février 2024, 12h51**

### **Motion du groupe Vert'Libéral-Le Centre**

### **Plus de hasard pour une démocratie plus solide lors de la mise au point des listes de candidatures**

La présente motion demande au Conseil d'État de proposer une modification de la loi sur les droits politiques (LDP) visant à introduire un tirage au sort lors de la mise au point des listes de candidatures pour les élections dont la base légale est de compétence cantonale, à savoir celles pour le Grand Conseil, le Conseil d'État et le Conseil des États.

### **Développement**

Lorsqu'il est question d'un meilleur exercice des droits politiques, un argument régulièrement avancé est celui de l'introduction du hasard dans le système démocratique. Par exemple, une égalité parfaite entre deux candidat-e-s à une élection se résout par un tirage au sort. L'élimination de tout biais potentiel intrinsèque au système institutionnel est donc intéressante, car elle évite ainsi de donner l'avantage à l'une ou l'autre faction.

Afin d'améliorer le système électoral neuchâtelois de ce point de vue-là, l'introduction du hasard dans la mise au point des listes de candidatures serait un moyen de permettre d'éliminer tout biais, par exemple lié à l'ancienneté ou au timing de dépôt des listes.

La modification de la LDP pourrait, par exemple, s'appuyer sur la nouvelle mouture de [la loi vaudoise sur l'exercice des droits politiques](#), qui prévoit le tirage au sort lors de la mise au point des listes. Les articles neuchâtelois (art. 54 pour l'élection au Grand Conseil, art. 76 pour celle du Conseil d'État) ne précisent pas la manière d'ordonner les listes. Il en est de même pour l'élection au Conseil des États, qui n'a pas d'article traitant de ce sujet.

L'urgence est proposée afin de permettre une première application pour les élections cantonales 2025.

### **L'urgence est demandée.**

Premier signataire : Maxime Auchlin.

Autres signataires : Brigitte Leitenberg, Sarah Pearson Perret, Michelle Grämiger, Jennifer Hirter, Aël Kistler, Blaise Fivaz, Mireille Tissot-Daguette, Pierre-Yves Jeannin, Nathalie Schallenberger, Magali Brêchet, Sébastien Marti, Laurent Suter, Caroline Plachta, Manon Freitag.

### **DDTE**

**24.120, ad 23.172**

**13 février 2024**

### **Motion de la commission Qualité paysagère**

### **Pour une meilleure qualité paysagère et plus d'espace en faveur de la biodiversité dans les zones urbanisées**

La mise en œuvre de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), révisée en 2014, contraint les cantons à développer l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti. La densification du territoire demande des actions déterminées pour préserver et accroître la biodiversité en zone bâtie. Un instrument efficace pour la préservation et le développement de la biodiversité en zone urbanisée est la compensation écologique proposée par la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), pour laquelle l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a fait des

recommandations à l'usage des cantons et des communes dans le rapport « Biodiversité et qualité paysagère en zone bâtie » (OFEV 2022), visant également un développement qualitatif des milieux naturels et de la mise en réseau de ces derniers dans les zones bâties.

Afin de mettre en œuvre la compensation écologique au sens de l'article 18b, alinéa 2, LPN et les recommandations de l'OFEV précitées, le Conseil d'État est prié d'adapter la législation cantonale sur la protection de la nature, ainsi que, le cas échéant, la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et/ou la loi sur les constructions, de même que le règlement-type élaboré par le SAT et tout autre instrument d'aménagement qui s'avèrera opportun.

Le projet visera à proposer un dispositif :

- portant sur la zone urbanisée de l'espace urbain et celle de l'espace périurbain au sens du plan directeur cantonal (Fiche U\_11) ;
- visant un objectif de 15% de la superficie de la zone urbanisée de l'espace urbain et de l'espace périurbain dédiés à la biodiversité ;
- reposant sur une régulation combinant incitation et obligation ;
- définissant les compétences du canton et celles des communes ;
- identifiant les synergies avec la lutte contre les îlots de chaleur ;
- incluant une évaluation des coûts et des modalités de financement.

### Développement

La Loi fédérale sur la protection de la nature (LPN) précise (art. 18b, al. 2) que, « dans les régions où l'exploitation du sol est intensive à l'intérieur et à l'extérieur des localités, les cantons veillent à une compensation écologique sous forme de bosquets champêtres, de haies, de rives ou de tout autre type de végétation naturelle adaptée à la station. Ce faisant, ils tiennent compte des besoins de l'agriculture. » Il s'agit dans les faits de garantir un espace pour la biodiversité, en particulier lors de nouvelles constructions ainsi que lors de l'imperméabilisation supplémentaire des sols indépendamment d'une atteinte à un biotope. La compensation écologique en milieu bâti contribuera au maintien d'un réseau écologique fonctionnel, ainsi qu'à l'adaptation aux changements climatiques et à la qualité de vie dans les espaces urbanisés.

La question de la biodiversité dans les espaces ruraux et dans la zone agricole et forestière étant prise en charge par ailleurs, il est proposé de se concentrer sur l'espace urbain (agglomération) et périurbain. Un rapport du Forum Biodiversité Suisse datant de 2013 conclut que les espaces verts aménagés devraient représenter une part de 18% de la zone bâtie. La ville de Berne a retenu cet objectif et la ville de Zurich a fixé un objectif de 15% en 2017. Le rapport de l'OFEV susmentionné propose de retenir un objectif de 15%. Il est proposé pour le canton de Neuchâtel de se tenir à ce nombre de 15% dans les zones densément urbanisées comme dans les zones urbanisées de l'espace périurbain.

Première signataire : Jasmine Herrera, présidente de la commission.

### Postulat

DDTE

24.128, ad 24.010

19 février 2024, 11h44

Postulat Aël Kistler, Clarence Chollet et Laurent Duding

Liaison cyclable Val-de-Ruz-Neuchâtel : étudier la variante des gorges du Seyon

Le Conseil d'État est prié d'étudier l'opportunité, en concertation avec la Confédération, de fermer une voie de circulation à la montée sur l'axe autoroutier de la N20 entre Vauseyon et Valangin. La voie ainsi libérée servirait de liaison cyclable bidirectionnelle entre le Val-de-Ruz et Neuchâtel.

### Développement

Dans son rapport 24.010, le Conseil d'État informe que la possibilité de libérer les voies montantes de la liaison routière des gorges du Seyon pour les cycles n'a pas été étudiée, car la route appartient à la Confédération et que le Conseil d'État s'oppose à rendre le tunnel bidirectionnel.

Or, il existe à nos yeux une variante intermédiaire qui consisterait à fermer une seule voie à la montée, améliorant par la même occasion la sécurité sur ce tronçon routier qui provoque de



nombreux accidents, y compris mortels. La voie libérée, une fois séparée efficacement du trafic, permettrait d'assurer la liaison cyclable entre le Val-de-Ruz et Neuchâtel dans les deux sens, ceci avec un dénivelé optimal et honorant la promesse de pérenniser l'accès à la mobilité douce dans les gorges du Seyon.

Premier signataire : Aël Kistler.

Autres signataires : Clarence Chollet, Laurent Duding.

## Questions

### DFDS

24.314

31 janvier 2024, 16h34

Question Hugo Clémence

**Migration du SPAJ : vers une politique de cloisonnement ?**

Alors même que l'école est devenue un lieu de socialisation de plus en plus important et que la porosité école/famille est une réalité, le choix du Conseil d'État de séparer le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) du département en charge de la formation interroge. Sans remettre en question cette décision, le gouvernement peut-il nous assurer que cela n'entraînera pas une politique de cloisonnement et une perte de synergies entre deux domaines pourtant très étroitement liés ?

Premier signataire : Hugo Clémence.

Autres signataires : Julie Courcier Delafontaine, Mathias Gautschi, Marinette Matthey, Katia Della Pietra.

### DFS

24.315

5 février 2024, 13h26

Question Olivier Beroud

**Quel futur pour le site de soins aigus des Montagnes neuchâtelaises ?**

Sept ans après la votation pour deux hôpitaux complémentaires, nos sites publics fonctionnent à flux tendus, tout comme le reste du système de santé.

S'il y a eu un développement pour une extension de Pourtalès (Monruz), quelles sont les pistes de réflexion pour le long terme pour le site de soins aigus des Montagnes neuchâtelaises, qui est régulièrement mis à jour mais vieillissant sur de nombreux aspects ? Rénovation et/ou nouvelle construction sur site ou ailleurs dans les Montagnes neuchâtelaises ?

Auteur : Olivier Beroud.

### DFS

24.316

5 février 2024, 15h21

Question Blaise Courvoisier

**Prise de participation RHNe-Volta**

Nous avons dû voter des crédits complémentaires pour renflouer les caisses du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), établissement de droit public qui vient de prendre une participation dans le groupe Volta, lui aussi en fâcheuse posture financière. Le Conseil d'État s'en réjouit et affirme que cela n'entraîne aucune charge supplémentaire pour l'État.

Si cette participation devait aggraver les déficits de RHNe, ne serions-nous pas appelés à voter de nouveaux crédits pour renflouer cette structure mixte, ce qui, de fait, représenterait une réelle charge supplémentaire ?

Auteur : Blaise Courvoisier.

**DFDS****24.317****5 février 2024, 15h38****Question Barbara Blanc****Vapeurs et/ou résidus d'alcool ou pas, telle n'est pas la question**

Les recettes à base d'alcool sont bannies du *Croqu'menus* depuis 2009. Plus de déglacage au vin blanc ou au cognac. Ce choix a ses raisons.

Mais alors, pourquoi l'alcool reste-t-il admis dans la composition de certains plats dans des structures d'accueil de midi pour enfants ? Des cuisines de crèches et d'autres institutions, même pour adultes, fonctionnent pourtant sans alcool.

Que dit la législation ou réglementation cantonale concernant les tables de midi des lieux d'accueil du parascolaire ?

**Une réponse écrite est demandée.**

Première signataire : Barbara Blanc.

Autres signataires : Diane Skartsounis, Patrick Erard.

**DDTE****24.318****7 février 2024, 12h09****Question Garance La Fata****Est-ce compatible avec la protection des données de pouvoir obtenir l'adresse postale d'un-e conducteur-trice ?**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2023, il est possible d'obtenir l'adresse d'un-e détenteur-trice de numéro de plaques neuchâteloises en envoyant un simple SMS au service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN). Cette option était déjà disponible via le guichet unique et s'est étendue par message.

En dehors des questions éthiques que cela pose et des risques qui y sont liés, l'obtention de ces informations n'est-elle pas incompatible avec la protection des données ?

Première signataire : Garance La Fata.

Autre signataire : Anita Cuenat.

**PRÉSIDENCE****24.319****7 février 2024, 12h09****Question Garance La Fata****Le nouveau site web du canton, développé entre Lausanne et le Maroc ?**

Le site [ne.ch](http://ne.ch) va être entièrement repensé et modernisé, mais ces changements ne se feront pas en terre neuchâteloise. Nous nous questionnons sur la cohérence de cette démarche, alors que ce genre de mandat favorise l'emploi local. Quels sont les raisons et critères qui ont poussé le canton à choisir un groupe international et non pas une agence de la région ? Les entreprises régionales ont-elles eu connaissance de cet appel d'offres et ont-elles eu suffisamment de temps pour y répondre ?

Première signataire : Garance La Fata.

Autres signataires : Hugo Clémence, Corine Bolay Mercier, Fabienne Robert-Nicoud, Anita Cuenat.

**DECS****24.320****11 février 2024, 20h25****Question du groupe socialiste****Structures Espace en difficulté ?**

Selon nos informations, les structures Espace à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel sont confrontées à plusieurs problèmes : absences récurrentes de personnel, locaux trop petits pour donner des cours dans des conditions correctes, etc. Partant du postulat que cet accueil est

primordial pour l'intégration des personnes relevant de la migration, le Conseil d'État peut-il nous expliquer comment il va remédier à ces problèmes ?

Première signataire : Corine Bolay Mercier.

Autres signataires : Anne Bramaud du Boucheron, Assamoi Rose Lièvre, Anita Cuenat, Garance La Fata.

**DFS**

**24.321**

**12 février 2024, 13h40**

**Question Barbara Blanc**

**Allocation pour impotent-e (API) : lien avec la déduction des frais liés à un handicap**

Les conjoint-e-s ou proches aidant-e-s rencontrent des problèmes pour faire valoir les frais liés au quotidien de leur proche malade. Serait-il possible de lier dans la déclaration d'impôt l'indication de l'allocation pour impotent-e (API) à la reconnaissance automatique des frais liés à un handicap ? Cela éviterait bien des tracas administratifs aux personnes concernées et au service des contributions.

**Une réponse écrite est demandée.**

Première signataire : Barbara Blanc.

Autres signataires : Diane Skartsounis, Fanny Greillat, Patrick Erard, Marc Fatton, Yves Pessina, Stéphanie Skartsounis, Niel Smith.

**DESC**

**24.322**

**15 février 2024, 9h44**

**Question Quentin Di Meo**

**Loi sur la médiation – Prochaines étapes ?**

Quand le Conseil d'État prévoit-il l'entrée en vigueur de la loi sur la médiation ? Quand le règlement sera-t-il adopté par le Conseil d'État ? Quel dispositif, selon l'article 21, sera mis en place pour promouvoir cette nouvelle loi ? Quel sera le service en charge de la tenue du tableau prévu à l'article 7 ?

Auteur : Quentin Di Meo.

**DFS**

**24.323**

**15 février 2024, 23h11**

**Question du groupe socialiste**

**Une médiation dans le domaine de la santé, suite**

Le postulat [08.121](#) est en attente de traitement. Le [rapport sur la politique sanitaire](#) datant de 2015 proposait d'« évaluer les dispositifs de gestion des incidents critiques et des plaintes dans le canton et en évaluer les potentiels d'amélioration. Dans ce cadre, examiner l'opportunité et les moyens pour mettre en place une médiation santé dans le canton. »

Nous aimerions savoir si le rapport attendu pour 2022 et différé à cette fin d'année permettra de répondre efficacement à ces différentes attentes.

Auteure : Anne Bramaud du Boucheron.

**DESC**

**24.324**

**15 février 2024, 23h11**

**Question Anne Bramaud du Boucheron**

**Écosystème crypto : les moyens de ses ambitions ?**

Article 1 de la LBCN : « La Banque cantonale neuchâteloise a pour but de contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle. »

L'[interpellation 24.109](#) questionne le renoncement de la BCN à ses activités dans l'écosystème crypto. À l'instar de la ville de Lugano ou du canton de Zoug, le Conseil d'État envisage-t-il des actions concrètes pour le développement d'un écosystème crypto intégré dans l'économie locale, sans la BCN ?

Première signataire : Anne Bramaud du Boucheron.

Autre signataire : Jonathan Gretillat.

## **DESC**

**24.325**

**16 février 2024, 8h14**

**Question Pierre-Yves Jeannin**

**Le ramonage coûtera-t-il plus cher ?**

Le règlement sur le ramonage (RRC) a été révisé.

1. Une augmentation des coûts pour les propriétaires et locataires est-elle à craindre ? Si oui, pourquoi ? Si non, qu'est-ce qui permet de l'affirmer ?
2. Comme aucun tarif n'est plus fixé par le règlement, seule la concurrence limitera les augmentations. Y a-t-il suffisamment de ramoneurs et absence d'entente sur les prix pour qu'elle fonctionne ?
3. N'y a-t-il pas un risque accru de défauts de ramonage si la responsabilité de faire ramoner incombe davantage au propriétaire ou au locataire ?

**Une réponse écrite est demandée.**

Premier signataire : Pierre-Yves Jeannin.

Autres signataires : Mireille Tissot-Daguette, Aël Kistler, Jennifer Hirter, Magali Brêchet, Martine Donzé, Caroline Plachta, Sébastien Marti, Michelle Grämiger.

## **DFDS**

**24.326**

**16 février 2024, 11h55**

**Question du groupe libéral-radical**

**Un « diktat » dans le choix de menus aux cafétérias universitaires ?**

Les trois cafétérias universitaires n'offrent désormais que des repas végétariens. Les étudiants sont pourtant formés à avoir un esprit critique. Il est choquant d'imposer un tel « diktat », alors que notre canton compte des producteurs de produits laitiers, de viande et œufs en circuit court.

Le Conseil d'État ne considère-t-il pas que les étudiants devraient avoir le choix entre menus végétariens et menus composés de protéines animales, dans un esprit d'ouverture ? Qu'entend-il faire pour que cette pratique ne s'étende pas aux autres entités de l'État ?

Première signataire : Mary-Claude Fallet.

Autres signataires : Claudine Geiser, Damien Humbert-Droz, Andreas Jurt, Didier Germain, Corinne Schaffner, Armelle von Allmen Benoit, Blaise Courvoisier, Alain Rapin, Martial Robert-Nicoud, Fabio Bongiovanni, Quentin Di Meo, Sloane Studer, Nadia Chassot, Alexandre Brodard, Sarah Curty, Pascale Ethel Leutwiler, Michel Zurbuchen, Caroline Juillerat, Cédric Haldimann, Stéphane Rosselet, Carine Simone Muster, Alexis Maire.

## **PRÉSIDENTE**

**24.327**

**16 février 2024, 13h40**

**Question du groupe libéral-radical**

**Attribution de la refonte du site internet ne.ch**

Conscients que la loi sur les marchés publics interdit des critères de localisation ou du siège des entreprises en vue d'éviter une discrimination des soumissionnaires, nous aimerions savoir quelles ont été la méthodologie et la pondération des facteurs de l'évaluation pour déterminer qui a remporté le marché pour la refonte du site internet [ne.ch](#).

**Une réponse écrite est demandée.**

Auteure : Claudine Geiser.

**DECS****24.328****17 février 2024, 16h58****Question Katia Della Pietra****Lutter contre la pauvreté des seniors, c'est aussi leur donner automatiquement l'aide à laquelle elles et ils ont droit**

Que fait le Conseil d'État pour informer les bénéficiaires potentiel-le-s de leur droit aux prestations complémentaires ?

Plus de 15% des seniors qui auraient droit aux prestations complémentaires n'y recourent pas par méconnaissance, honte, ou parce que c'est trop compliqué. La pauvreté des seniors est une problématique contre laquelle nous devons nous battre. Parmi les solutions évidentes, n'y a-t-il pas celle de l'octroi automatique des prestations complémentaires ?

Première signataire : Katia Della Pietra.

Autres signataires : Anita Cuenat, Fabienne Robert-Nicoud.

**DDTE****24.329****18 février 2024, 9h04****Question Céline Barrelet****Où en est le renouvellement du plan de mesures OPair ?**

Selon le rapport cantonal « Qualité de l'air 2022 », la qualité de l'air dépasse, malgré toutes les mesures entreprises ponctuellement et localement, les valeurs limites d'immission. De ce fait, un projet de renouvellement du plan de mesures OPair 1993 est en cours d'élaboration.

Le Conseil d'État peut-il nous dire jusqu'à quand ce plan de mesures sera élaboré ? L'aide à l'exécution « Immissions excessives de dépôts azotés ou d'ammoniac » de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) est-elle prise en compte dans cette élaboration ?

Première signataire : Céline Barrelet.

Autres signataires : Barbara Blanc, Brigitte Neuhaus, Marc Fatton.

**DDTE****24.330****18 février 2024, 9h04****Question Céline Barrelet****Quelle zone tampon pour le glyphosate ?**

La Commission européenne vient de reconduire pour dix ans l'autorisation du glyphosate en fixant des « *mesures d'atténuation des risques* » concernant les alentours des zones pulvérisées, via des « bandes tampons » de 5 à 10 mètres et des équipements réduisant les « dérives de pulvérisation ».

Le Conseil d'État peut-il nous renseigner s'il existe des zones tampons autour des champs traités au glyphosate et attenants aux zones d'habitation ou aux bâtiments habités en zone agricole, ou s'il compte en établir ?

Première signataire : Céline Barrelet.

Autres signataires : Barbara Blanc, Yves Pessina, Brigitte Neuhaus, Marc Fatton.

**DFDS****24.331****18 février 2024, 14h21****Question Mathias Gautschi****Renoncement de la commune de Val-de-Ruz à lancer une phase test de MAÉ**

Après la ville de La Chaux-de-Fonds, c'est au tour de la commune de Val-de-Ruz de renoncer à lancer une phase test de Ma journée à l'école (MAÉ), « *en attendant une meilleure offre* ».

Le Conseil d'État n'est-il pas inquiet pour le développement du projet, notamment en termes de conditions pour la réalisation pratique et de partenariat avec les cercles scolaires ? Est-ce une question de moyens financiers insuffisants ou faut-il voir le problème ailleurs ?

Auteur : Mathias Gautschi.

**DFS**

**24.332**

**18 février 2024, 15h29**

**Question Katia Della Pietra**

**Foyers de jour, le mal des transports ?**

Sis à La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Fontaines, Fleurier, Saint-Aubin et Neuchâtel, les 12 foyers sont-ils tous accessibles par les ayants droit ? Les personnes en zones rurales sont défavorisées (prix, moyens). Les transports sont actuellement gérés par les foyers, jonglant avec la Croix-Rouge, les bénévoles, les familles, les transporteurs privés et les collaborateur-trice-s du foyer au détriment de leur mission première d'accueil. Que compte faire le Conseil d'État dans la perspective d'une coordination intégrée ?

Première signataire : Katia Della Pietra.

Autres signataires : Anita Cuenat, Fabienne Robert-Nicoud.

**DECS**

**24.333**

**18 février 2024, 15h37**

**Question Adriana Ioset**

**Pour une administration cantonale diversifiée et exemplaire**

En 2023, la Fédération neuchâteloise des communautés immigrantes (Fénéci) et ses partenaires ont saisi le Conseil d'État et certains partis politiques pour évoquer la question récurrente de la faible représentation de la migration issue des États tiers au sein de l'administration publique neuchâteloise. Pour rappel, l'étude de l'UniNE de 2022 n'a pas révélé une amélioration de la situation.

Quel est le plan d'action du Conseil d'État pour corriger cette injustice et soutenir la migration concernée dans ses réclamations légitimes ?

Auteure : Adriana Ioset.

**DFS**

**24.334**

**18 février 2024, 20h38**

**Question Marina Schneeberger**

**Déclaration d'impôt 2023 : suppression de la déduction de 3'000 francs pour les diabétiques**

Depuis la déclaration 2023, les personnes diabétiques n'ont plus droit à la déduction forfaitaire de 3'000 francs. Pourquoi ? Celles souffrant de coeliakie ont, elles, droit à ces déductions.

Pourquoi ne pas avoir mentionné cette suppression dans les instructions ? Les taxateurs suppriment les déductions diabète dans la déclaration remplie sans en informer les contribuables concernés. Nous estimons qu'une explication s'imposait et ainsi l'impôt serait plus heureux et compréhensible !

Auteure : Marina Schneeberger.

**DECS**

**24.335**

**19 février 2024, 8h31**

**Question Margaux Studer**

**Retard dans le renouvellement des permis de séjour : quelles causes et solutions ?**

Plusieurs personnes ont récemment fait état d'un retard dans le renouvellement de leur permis de séjour, devant attendre plusieurs mois avant d'obtenir leur permis et donc ayant à faire face à de nombreuses difficultés administratives (en matière d'emploi, de logement, de déplacement...).

Le Conseil d'État peut-il nous indiquer :

- quelle est la cause de ces retards et si elle est amenée à durer ?
- si une attestation provisoire pourrait être transmise comme preuve de la légalité du séjour ?

Auteure : Margaux Studer.

#### **DFDS**

**24.336**

**19 février 2024, 10h12**

**Question Antoine de Montmollin**

**Rendre des comptes ?**

Une représentation du spectacle *Le Conte des contes* était prévue au Théâtre du Passage la semaine passée pour des élèves. La décision a été prise au dernier moment d'annuler la venue d'une part significative des élèves de l'école obligatoire, semble-t-il en raison des sujets abordés.

Le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur les raisons de cette annulation et réaffirmer son soutien à la participation des élèves à des activités culturelles émancipatrices, sans pudibonderie ?

Premier signataire : Antoine de Montmollin.

Autre signataire : Romain Dubois.

#### **DECS**

**24.337**

**19 février 2024, 11h55**

**Question du groupe UDC**

**CFA de Boudry, revirement du Conseil d'État ?**

Nous avons appris par le président du Conseil communal de la Ville de Boudry que le Conseil d'État avait récemment adressé une lettre au Conseil fédéral, dont la teneur semble être nouvelle pour notre Autorité.

Cette lettre ferait mention d'une non-reconduction du centre après 2033, voire d'une rupture d'accord anticipée. Le Conseil d'État peut-il informer notre Autorité sur la teneur réelle des échanges avec le Conseil fédéral ?

Le Conseil d'État envisagerait-il enfin la fermeture du centre pour la sécurité de notre canton ?

Source : <https://www.canalalpha.ch/play/le-journal/topic/32941/centre-dasile-de-boudry-le-canton-reagit>

Premier signataire : Evan Finger.

Autres signataires : Christiane Barbey, Daniel Berger, Niels Rosselet-Christ, Arnaud Durini, Roxann Durini, Damien Schär.

#### **DESC**

**24.338**

**19 février 2024, 11h58**

**Question Sarah Fuchs-Rota**

**Fondation REPR : le canton envisage-t-il de telles prestations ?**

Les prestations de la fondation REPR (Relais Enfants Parents Romands) portent sur l'accompagnement des proches de personnes détenues et doivent permettre à des familles, souvent démunies vis-à-vis de telles situations et parfois précarisées, de retrouver un équilibre et de maintenir le lien. Le Conseil d'État envisage-t-il de soutenir ces prestations ?

Source : <https://www.rts.ch/info/regions/geneve/13651382-dans-les-prisons-genevoises-les-parloirs-de-noel-mettent-du-baume-au-coeur-des-familles.html>

Première signataire : Sarah Fuchs-Rota.

Autre signataire : Romain Dubois.

**DESC**

**24.339**

**19 février 2024, 11h58**

**Question Sarah Fuchs-Rota**

**Accompagnement des enfants dans leur relation avec leur parent en prison, qu'est-ce-qui est mis en place ?**

Dans notre canton, combien d'enfants ont des parents incarcérés ? Quels accompagnement et soutien sont mis en place pour que ceux-ci puissent bénéficier de leurs droits afin de maintenir un lien suffisant avec leurs parents incarcérés ?

Première signataire : Sarah Fuchs-Rota.

Autre signataire : Romain Dubois.

**DDTE**

**24.340**

**19 février 2024, 11h59**

**Question Damien Humbert-Droz**

**Quelle est la situation sur le front de la régulation des cormorans ?**

Le Conseil d'État vient de valider plusieurs dispositions du concordat intercantonal sur la pêche dans le lac de Neuchâtel, prévoyant notamment de prolonger jusqu'à fin 2024 l'aide aux pêcheurs professionnels. Peut-il dès lors nous renseigner sur la situation et les mesures prises afin de véritablement réguler la population de cormorans, qui semble être la cause principale du déclin de la population des corégones et causera, sans mesures complémentaires, encore des problèmes durant les prochaines années ?

Auteur : Damien Humbert-Droz.

PROCÈS-VERBAL EN COURS D'ADOPTION



## ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la présente session a été transmis en temps utile aux membres du Grand Conseil. Il est de la teneur suivante :

Objets	Commentaires
<p><b>Assermentation de député-e-s suppléant-e-s</b></p>	<p>–</p>
<p style="text-align: right;"><b>DFS</b></p> <p><b>23.032ce Annexe 1 Annexe 2 Annexe 3 Annexe 4</b>  <b>23.032com</b>            13 septembre 2023 et 6 février 2024  <b>Centre neuchâtelois de psychiatrie – Options stratégiques 2023-2030</b>            Rapports du Conseil d'État et de la commission Santé à l'appui</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– d'un projet de décret approuvant les options stratégiques du Centre neuchâtelois de psychiatrie pour la période 2023-2030 ;</li> <li>– d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 3'170'000 francs permettant l'attribution au Centre neuchâtelois de psychiatrie d'un financement de transition 2024-2026 ;</li> <li>– d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 3'600'000 francs pour le financement des études préalables pour les futures infrastructures immobilières du CNP ;</li> <li>– d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 20'000'000 francs permettant un cautionnement simple pour le Centre neuchâtelois de psychiatrie nécessaire à son fonds de roulement</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Débat libre</p> <p>Projet de décret n°1 (options stratégiques) : vote à la majorité simple</p> <p>Projet de décret n°2 (financement de transition) : vote à la majorité simple</p> <p>Projet de décret n°3 (études préalables) : vote à la majorité simple</p> <p>Projet de décret n°4 (cautionnement) : vote à la majorité simple</p> <p>Motion populaire <b>21.163</b> : vote sur le classement</p> <p>Projet de résolution <b>24.112</b> (initialement déposé sous forme de recommandation) : vote à la majorité qualifiée des 2/3 des membres présents dans la salle</p>
<p style="text-align: right;"><b>DFS</b></p> <p><b>23.043ce</b>  <b>23.043com</b>            13 décembre 2023 et 7 février 2024  <b>Acquisition immobilière</b>            Rapports du Conseil d'État et de la commission de gestion autorisant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'acquisition d'une part de copropriété du bâtiment administratif des Poudrières (BAP), bien-fonds 12926, sis rue des Poudrières 14 à Neuchâtel, et portant octroi d'un crédit d'engagement de 14'700'000 francs et à l'appui</li> <li>– d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 4'600'000 francs pour la transformation intérieure, l'accès et la sécurisation de l'accueil aux citoyens, et la création d'une centrale solaire photovoltaïque du bâtiment administratif des Poudrières (BAP)</li> </ul>	<p style="text-align: center;">Débat libre</p> <p>Projet de décret n°1 (acquisition) : vote à la majorité qualifiée de 3/5</p> <p>Projet de décret n°2 (crédit d'engagement) : vote à la majorité simple</p>

<p><b>23.028ce</b> <b>23.028com</b> 30 août 2023 et 6 février 2024 <b>Produits thérapeutiques</b> Rapports du Conseil d'État et de la commission Santé à l'appui d'un projet de loi modifiant la loi de santé (adaptation aux nouvelles dispositions de la LPT)</p>	DFS	<p>Débat restreint</p> <p>Projet de loi : vote à la majorité simple</p> <p>Postulat <b>23.158</b> : vote sur le classement</p>
<p><b>23.025ce Annexe</b> <b>23.025com</b> 16 août 2023 et 24 janvier 2024 <b>Pour une approche rationnelle de l'endettement</b> Rapports d'information du Conseil d'État et de la commission des finances en réponse au postulat 20.108 « Pour une approche rationnelle de l'endettement de l'État »</p>	DFS	<p>Débat libre</p> <p>Postulat <b>20.108</b> : vote sur le classement</p>
<p><b>24.007ce</b> 31 janvier 2024 <b>Coût de la sécurité dans le canton</b> Rapport du Conseil d'État en réponse au postulat 21.177 « Quel est le coût de la sécurité dans notre canton ? »</p>	DESC	<p>Débat libre</p> <p>Postulat <b>21.177</b> : vote sur le classement</p>
<p><b>24.010ce</b> 31 janvier 2024 <b>Liaison cyclable Val-de-Ruz – Neuchâtel</b> Rapport du Conseil d'État en réponse au postulat du groupe socialiste 17.129 « Réseau cyclable cantonal – Repenser la liaison Val-de-Ruz / Neuchâtel – Littoral »</p>	DDTE	<p>Débat libre</p> <p>Postulat <b>17.129</b> : vote sur le classement</p> <p>Postulat <b>24.128</b> : Position du Conseil d'État (sera donnée en session) Vote à la majorité simple</p>
<p><b>24.601com</b> 15 janvier 2024 <b>Élection cantonale</b> Rapport de la commission de validation des élections à l'appui d'un projet de décret validant l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'État</p>	PRÉS.	<p>Débat restreint</p> <p>Projet de décret : vote à la majorité simple</p>
<p><b>Conseil d'État</b> Assermentation de M. Frédéric Mairy, élu au Conseil d'État Prise de congé de M. Laurent Kurth, conseiller d'État démissionnaire, et discours présidentiels</p>		

Réponses du Conseil d'État aux questions				
<b>Réponses écrites transmises depuis la dernière session</b>				
	24.307_DFS 24.308_DFS 24.309_DFS	23.412_DDTE 24.311_DDTE	24.304_DFDS	24.301_PRÉS. 24.306_PRÉS.
<b>Questions auxquelles il n'a pas encore été répondu (* : demande de réponse écrite)</b>				
DECS	DFS	DDTE	DFDS	DESC / Présidence
24.320_DECS	24.315_DFS	24.318_DDTE	24.317_DFDS *	24.319_PRÉS.
24.328_DECS	24.316_DFS	24.329_DDTE	24.326_DFDS	24.322_DESC
24.333_DECS	24.321_DFS *	24.330_DDTE	24.331_DFDS	24.324_DESC
24.335_DECS	24.323_DFS	24.340_DDTE	24.336_DFDS	24.325_DESC *
24.337_DECS	24.332_DFS			24.327_PRÉS. *
	24.334_DFS			24.338_DESC
				24.339_DESC

Indice de satisfaction sur les réponses écrites aux interpellations	Commentaires
<p><b>23.204</b> 28 avril 2023 <b>Interpellation du groupe libéral-radical</b> Quid de la participation des grands-parents dans la politique familiale cantonale ?</p>	<p><b>DFDS</b> <i>(Développement de M<sup>me</sup> Armelle von Allmen Benoit le 23 janvier 2024)</i> <i>(réponse écrite du Conseil d'État transmise le 14 février)</i> Indice de satisfaction</p>
<p><b>23.205</b> 19 mai 2023 <b>Interpellation Armelle von Allmen Benoit</b> Mesures complémentaires pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle</p>	<p><b>DESC</b> <i>(Développement de M<sup>me</sup> Armelle von Allmen Benoit le 23 janvier 2024)</i> <i>(réponse écrite du Conseil d'État transmise le 14 février)</i> Indice de satisfaction</p>

Propositions déposées avec demande d'urgence	Commentaires
<p><b>24.109</b> 25 janvier 2024 <b>Interpellation de député-e-s Vert'Libéraux</b> Écosystème crypto et BCN : une erreur stratégique pour la place économique neuchâteloise</p>	<p><b>DESC</b> Vote sur l'urgence  Demande de développement ?  Réponse du Conseil d'État si l'urgence est acceptée</p>
<p><b>24.111</b> 1<sup>er</sup> février 2024 <b>Interpellation Romain Dubois</b> Notre démocratie menacée par le torpillage des médias</p>	<p><b>PRÉSIDENTE</b> Vote sur l'urgence  Demande de développement ?  Réponse du Conseil d'État si l'urgence est acceptée</p>

<p><b>24.116</b> 9 février 2024 <b>Motion du groupe Vert'Libéral-Le Centre</b> Pour une introduction du bulletin unique dans le canton de Neuchâtel</p>	<b>DESC</b>	<p>Vote sur l'urgence</p> <p>Position du Conseil d'État : acceptation de la motion, refus de l'urgence</p> <p>Si urgence acceptée, vote à la majorité simple</p>
<p><b>24.117</b> 9 février 2024 <b>Motion du groupe Vert'Libéral-Le Centre</b> Plus de hasard pour une démocratie plus solide lors de la mise au point des listes de candidatures</p>	<b>DESC</b>	<p>Vote sur l'urgence</p> <p>Position du Conseil d'État : acceptation de la motion, refus de l'urgence</p> <p>Si urgence acceptée, vote à la majorité simple</p>
<p><b>24.121</b> 15 février 2024 <b>Projet de résolution du groupe libéral-radical</b> Soutien du Grand Conseil neuchâtelois au monde paysan <i>Amendement Clarence Chollet, du 20 février 2024</i></p>	<b>DDTE</b>	<p>Vote sur l'urgence</p> <p>Vote à la majorité qualifiée des 2/3 des membres présents dans la salle</p>
<p><b>24.122</b> 15 février 2024 <b>Interpellation du groupe socialiste</b> RHNe et groupe Volta – La famille n'a pas été invitée au mariage !</p>	<b>DFS</b>	<p>Vote sur l'urgence</p> <p>Demande de développement ?</p> <p>Réponse du Conseil d'État si l'urgence est acceptée</p>

<b>Autres propositions, par ordre chronologique de dépôt</b>	<b>Commentaires</b>
<p><b>23.206</b> 19 mai 2023 <b>Interpellation Armelle von Allmen Benoit</b> Application de la loi Swissness dans le canton de Neuchâtel</p>	<p style="text-align: right;"><b>DDTE</b></p> <p><i>(M<sup>me</sup> Armelle von Allmen Benoit a renoncé à développer le 23 janvier 2024)</i></p> <p>Réponse du Conseil d'État</p> <p>Indice de satisfaction</p>
<p><b>23.216</b> 23 juin 2023 <b>Postulat des groupes VertPOP, socialiste et Vert'Libéral-Le Centre</b> Pour la mise en place d'une opération type « Papyrus » sur le territoire neuchâtelois</p>	<p style="text-align: right;"><b>DECS</b></p> <p>Position du Conseil d'État : acceptation du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>

<p><b>23.219</b> 18 août 2023 <b>Motion populaire de la Grève du Climat</b> Des espaces verts qui nourrissent</p>	<p><b>DDTE</b> Position du Conseil d'État : refus de la motion  Vote à la majorité simple</p>
<p><b>23.222</b> 23 août 2023 <b>Postulat de la commission Université</b> Bilan de la loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE) <i>Amendement de la commission Université, du 1<sup>er</sup> novembre 2023</i></p>	<p><b>DFDS</b> Position du Conseil d'État : acceptation du postulat  Vote à la majorité simple</p>
<p><b>23.224</b> 28 août 2023 <b>Postulat du groupe libéral-radical</b> La maturité professionnelle anticipée serait-elle possible à Neuchâtel ?</p>	<p><b>DFDS</b> Position du Conseil d'État : acceptation du postulat  Vote à la majorité simple</p>
<p><b>23.225</b> 28 août 2023 <b>Projet de résolution du groupe UDC</b> Rentes AVS et AI : corrigeons l'injustice !</p>	<p><b>DFS</b>  Vote à la majorité qualifiée des 2/3 des membres présents dans la salle</p>
<p><b>23.226</b> 2 septembre 2023 <b>Recommandation du groupe libéral-radical</b> Création d'un fonds d'incitation économique pour attirer des productions audiovisuelles dans le canton de Neuchâtel <i>Amendement du groupe VertPOP, du 19 février 2024</i></p>	<p><b>DESC</b>  Vote à la majorité simple</p>
<p><b>23.229</b> 4 septembre 2023 <b>Motion des groupes Vert'Libéral-Le Centre et VertPOP</b> Pour en finir avec les symboles extrémistes et stigmatisants, notamment les symboles nazis, dans l'espace public neuchâtelois <i>Amendement du groupe UDC, du 20 octobre 2023</i> <i>Amendement du groupe socialiste, du 30 octobre 2023</i></p>	<p><b>DECS</b> Position du Conseil d'État : acceptation de la motion  Vote à la majorité simple</p>
<p><b>23.230</b> 8 septembre 2023 <b>Interpellation Fanny Gretilat</b> CECB dans le canton de Neuchâtel : où en sommes-nous ?</p>	<p><b>DDTE</b> Demande de développement ?  <i>(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)</i></p>
<p><b>23.231</b> 19 septembre 2023 <b>Interpellation du groupe libéral-radical</b> Critères de maîtrise du français pour les conjoints de collaborateurs de nos entreprises au bénéfice d'un permis B</p>	<p><b>DECS</b> Demande de développement ?  Pas de vote</p>

<p><b>23.232</b> 21 septembre 2023 <b>Interpellation Francis Krähenbühl</b> La ligne directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds fait surface !</p>	DDTE	<p>Demande de développement ?  <i>(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)</i></p>
<p><b>23.233</b> 21 septembre 2023 <b>Interpellation du groupe socialiste</b> État des lieux des mesures pour une administration neuchâteloise égalitaire et ouverte à la diversité dans le cadre des recrutements</p>	DESC	<p>Demande de développement ?  Pas de vote</p>
<p><b>23.235</b> 25 septembre 2023 <b>Postulat Andreas Jurt</b> Financement du Plan climat 2040 via une plateforme de « crowdlending » <i>Amendement Christine Ammann Tschopp, du 19 janvier 2024</i></p>	DFS	<p><i>(Urgence refusée le 27 septembre 2023)</i> Position du Conseil d'État : refus du postulat  Vote à la majorité simple</p>
<p><b>23.236</b> 25 septembre 2023 <b>Postulat Andreas Jurt</b> « Neuchâtel First » : marché de l'assurance à reterritorialiser <i>Amendement du groupe socialiste, du 22 janvier 2024</i></p>	DFS	<p>Position du Conseil d'État : refus du postulat  Vote à la majorité simple</p>
<p><b>23.245</b> 12 octobre 2023 <b>Motion du groupe VertPOP</b> Pour la réalisation d'un Plan loup cantonal</p>	DDTE	<p>Position du Conseil d'État : refus de la motion  Vote à la majorité simple</p>
<p><b>23.250</b> 30 octobre 2023 <b>Interpellation du groupe Vert'Libéral-Le Centre</b> Bois et bois-énergie : bientôt un croisement des courbes entre potentiel et projets existants/déposés, aussi à Neuchâtel ?</p>	DDTE	<p>Demande de développement ?  Pas de vote</p>
<p><b>23.251</b> 30 octobre 2023 <b>Recommandation de député-e-s interpartis</b> Reconnectons le Val-de-Ruz ouest au réseau ferroviaire : la halte de Montmollin-Montezillon doit rouvrir !</p>	DDTE	<p>Vote à la majorité simple</p>
<p><b>23.253</b> 30 octobre 2023 <b>Projet de résolution du groupe Vert'Libéral-Le Centre</b> Prochain arrêt : hausses de prix, tout le monde descend !</p>	DDTE	<p>Vote à la majorité qualifiée des 2/3 des membres présents dans la salle</p>

<p><b>23.257</b> 10 novembre 2023 <b>Postulat du groupe VertPOP</b> Pour une évolution positive et pérenne du Chemin des rencontres, colonne vertébrale de la mobilité douce dans les Montagnes neuchâteloises et voie verte touristique transfrontalière</p>	<p><b>DDTE</b></p> <p>Position du Conseil d'État : acceptation du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p><b>23.258</b> 21 novembre 2023 <b>Interpellation du groupe UDC</b> Ligne ferroviaire directe entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, esquisse d'un calendrier de réalisation et questions complémentaires</p>	<p><b>DDTE</b></p> <p><i>(Urgence refusée le 6 décembre 2023)</i></p> <p>Demande de développement ?</p> <p><i>(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)</i></p>
<p><b>23.260</b> 30 novembre 2023 <b>Interpellation du groupe Vert'Libéral-Le Centre</b> Santé financière et pérennité de transN : notre compagnie de transport est-elle au bord de la faillite ?</p>	<p><b>DDTE</b></p> <p>Demande de développement ?</p> <p><i>(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)</i></p>
<p><b>23.263</b> 30 novembre 2023 <b>Motion de la commune de La Tène</b> Initiative communale de la commune de La Tène demandant l'interdiction de l'utilisation des mousses d'extinction fluorées ou contenant un autre additif non biodégradable sur le territoire du canton de Neuchâtel</p>	<p><b>DDTE</b></p> <p>Position du Conseil d'État : acceptation de la motion</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p><b>24.101</b> 8 décembre 2023 <b>Postulat de la commission Santé</b> Concept cantonal d'accompagnement des personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme avec ou sans déficience intellectuelle</p>	<p><b>DECS</b></p> <p>Position du Conseil d'État : refus du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p><b>24.102</b> 11 décembre 2023 <b>Postulat du groupe socialiste</b> L'écofiscalité au service de la mobilité douce</p>	<p><b>DFS</b></p> <p>Position du Conseil d'État : refus du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p><b>24.104</b> 12 décembre 2023 <b>Motion de la commune de Val-de-Travers</b> Initiative communale : motion concernant les relations institutionnelles entre le Grand Conseil et les communes</p>	<p><b>DFS</b></p> <p>Position du Conseil d'État : acceptation de la motion</p> <p>Vote à la majorité simple</p>
<p><b>24.105</b> 19 janvier 2024 <b>Postulat du groupe socialiste</b> IA, canton et citoyen-ne : planifier le ménage à trois</p>	<p><b>DFDS</b></p> <p>Position du Conseil d'État : acceptation du postulat</p> <p>Vote à la majorité simple</p>

<p><b>24.107</b> 22 janvier 2024 <b>Interpellation Clarence Chollet</b> Hauts-marais et bas-marais en eaux troubles ?</p>	DDTE	<p>Demande de développement ?  <i>(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)</i></p>
<p><b>24.110</b> 29 janvier 2024 <b>Interpellation Armelle von Allmen Benoit</b> Qu'en est-il de la prévention du suicide dans le monde agricole neuchâtelois ?</p>	DDTE	<p>Demande de développement ?  <i>(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)</i></p>
<p><b>24.113</b> 7 février 2024 <b>Interpellation Diane Skartsounis</b> Climatisation : froid dedans, chaud, très chaud dehors</p>	DFS	<p>Demande de développement ?  <i>(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)</i></p>
<p><b>24.114</b> 8 février 2024 <b>Motion Clarence Chollet</b> Protection de l'intégrité sexuelle des élèves et sensibilisation déontologique des enseignant-e-s</p>	DFDS	<p>Position du Conseil d'État : acceptation de la motion  Vote à la majorité simple</p>
<p><b>24.115</b> 9 février 2024 <b>Motion du groupe Vert'Libéral-Le Centre</b> Pour une élection de nos représentantes et représentants au Conseil des États selon le système majoritaire à deux tours</p>	DESC	<p>Position du Conseil d'État : acceptation de la motion  Vote à la majorité simple</p>
<p><b>24.118</b> 9 février 2024 <b>Recommandation du groupe Vert'Libéral-Le Centre</b> Pour une introduction de la double proportionnelle pour l'élection au Conseil national</p>	DESC	<p>Vote à la majorité simple</p>
<p><b>24.119</b> 12 février 2024 <b>Interpellation du groupe UDC</b> Procédures de classement sans suite dans le cadre des violences domestiques</p>	DESC	<p>Demande de développement ?  Pas de vote</p>
<p><b>24.123</b> 16 février 2024 <b>Interpellation Barbara Blanc</b> Les restaurants ferment, ce sont nos villages et villes qui perdent en attrait</p>	DESC	<p>Demande de développement ?  <i>(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)</i></p>
<p><b>24.124</b> 16 février 2024 <b>Interpellation du groupe libéral-radical</b> Insécurité ou sentiment d'insécurité : où en est notre canton ?</p>	DESC	<p>Demande de développement ?  Pas de vote</p>



<p><b>24.125</b> 16 février 2024 <b>Recommandation des groupes socialiste et VertPOP</b> Non à une libéralisation inutile du marché du ramonage</p>	<p><b>DESC</b>  Vote à la majorité simple</p>
<p><b>24.126</b> 16 février 2024 <b>Interpellation des groupes VertPOP et socialiste</b> Voulons-nous des complications administratives, une perte de sécurité et une augmentation des coûts dans le secteur du ramonage cantonal ?</p>	<p><b>DESC</b>  Demande de développement ?  <i>(réponse écrite demandée en vue de la session suivante)</i></p>

*La présidente* : – Bonjour à toutes et à tous, nous vous souhaitons la bienvenue à cette session.

C'est avec bonheur que nous avons appris la naissance de Mathilde Pôla, le 3 février. Nous profitons donc d'avoir la parole pour adresser, au nom du Grand Conseil, nos sincères félicitations et tous nos vœux de bonheur à ses parents, et en particulier à notre collègue Sophie Rohrer.

Avant de commencer nos travaux, nous vous donnons quelques informations logistiques. Comme vous pouvez le voir, la révision technique de la salle est maintenant terminée, même s'il reste encore quelques réglages de détail à finaliser. Dans ce cadre, vous avez reçu de nouvelles cartes de vote, que nous vous invitons à conserver et à ne pas confondre avec les anciennes qui sont obsolètes. Les nouvelles cartes ne présentent plus de puce et peuvent être introduites dans n'importe quel sens pour qu'elles fonctionnent. Par sécurité, nous procéderons à un vote test dans quelques instants.

Par ailleurs, le service des bâtiments procède à de nouveaux relevés du taux de CO<sub>2</sub> durant cette session au moyen des appareils présents au centre de la salle.

Nous vous rappelons également que les feuilles de présence doivent être signées à votre arrivée dans la salle du Grand Conseil, idéalement avant le début des débats.

Nous vous souhaitons une bonne session à toutes et tous !

## COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

### Procès-verbaux

Les procès-verbaux des 5 et 6 décembre 2023 ont été transmis aux membres du Grand Conseil en date du 22 janvier 2024. S'ils n'appellent pas d'observations avant la fin de la session, conformément aux articles 147 et 148 OGC, ils seront considérés comme adoptés.

### Courrier

Les courriers suivants ont été adressés au Grand Conseil :

- ordonnance du Tribunal fédéral du 25 janvier 2024 octroyant une prolongation de délai dans le cadre du recours contre la loi sur les marchés publics ;
- arrêt du Tribunal fédéral du 23 janvier 2024 rendu dans le cadre du recours contre le décret du 31 mars 2021 – Contournement est de La Chaux-de-Fonds par la route principale suisse H18.

## Élections dans des commissions

Nous devons procéder à différentes élections dans des commissions :

- commission de gestion et d'évaluation : conformément à la modification législative adoptée lors de notre dernière session, la commission intègre deux nouveaux membres, M<sup>me</sup> Nathalie Schallenberger et M. Boris Keller ;
- commission Mobilité : M. Quentin Geiser, démissionnaire, est remplacé par M. Arnaud Durini.

## Composition d'une commission

La commission temporaire Accueil des enfants (LAE3) (rapport 24.005) sera composée comme suit : M<sup>mes</sup> et MM. Mary-Claude Fallet, présidente, Béatrice Haeny, Vincent Martinez et Edith Aubron Marullaz pour le groupe libéral-radical ; Corine Bolay Mercier, vice-présidente, Julie Courcier Delafontaine et Margaux Studer pour le groupe socialiste ; Clarence Chollet, Yves Pessina, Adriana Ioset et Sarah Blum pour le groupe VertPOP ; Roxann Durini pour le groupe UDC ; Mireille Tissot-Daguette pour le groupe Vert Libéral-Le Centre.

## Transformation d'une proposition

La recommandation de la commission Santé 24.112, du 6 février 2024, « Pour une meilleure lisibilité des priorités du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) dans le cadre du budget de l'État », a été transformée en projet de résolution le 8 février 2024, sur décision du bureau du Grand Conseil, afin de respecter la conformité de l'OGC.

## Retrait de propositions

La question Hugo Clémence 24.314, du 2 février 2024, « Migration du SPAJ : vers une politique de cloisonnement », a été retirée par son auteur le 2 février 2024.

L'interpellation Clarence Chollet 24.108, du 23 janvier 2024, « Extension de la zone naturelle de la Combe Biosse : la station de ski des Bugnenets-Savagnières est-elle menacée ? », a été retirée par son auteure le 8 février 2024.

Le projet de loi du groupe libéral-radical 23.234, du 22 septembre 2023, modifiant la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS), a été retiré par ses auteurs le 15 février 2024.

## Vote test

Avant de poursuivre notre ordre du jour, nous allons procéder à un vote à blanc pour tester l'installation. À cette fin, nous vous remercions toutes et tous de presser sur le bouton vert.

La procédure de vote est ouverte.

Nous pouvons considérer que le vote test a fonctionné.

**CENTRE NEUCHÂTELOIS DE PSYCHIATRIE  
OPTIONS STRATÉGIQUES 2023-2030****23.032****Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**

à l'appui

- d'un projet de décret approuvant les options stratégiques du Centre neuchâtelois de psychiatrie pour la période 2023-2030 ;
- d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 3'170'000 francs permettant l'attribution au Centre neuchâtelois de psychiatrie d'un financement de transition 2024-2026 ;
- d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 3'600'000 francs pour le financement des études préalables pour les futures infrastructures immobilières du CNP ;
- d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 20'000'000 francs permettant un cautionnement simple pour le Centre neuchâtelois de psychiatrie nécessaire à son fonds de roulement

(Du 13 septembre 2023)

**Propositions de la commission parlementaire**

M<sup>me</sup> Anne Bramaud du Boucheron occupe le siège de rapporteur.

*Débat d'entrée en matière*

La présidente : – Nous sommes dans un débat libre.

M<sup>me</sup> Anne Bramaud du Boucheron (S) : – C'est au nom de la commission Santé que nous nous adressons à vous, mais nous informons néanmoins le parlement de nos casquettes de présidente du Conseil de fondation *ad interim* d'Addiction Neuchâtel et d'infirmière-chef dans un EMS du canton.

La commission s'est prononcée sur les quatre décrets justifiant le rapport présenté.

Dans le cadre du premier décret, il nous a été attribué, à nous commissaires, conformément à la loi sur le Centre neuchâtelois de psychiatrie (LCNP), le mandat de valider les options stratégiques du CNP pour les sept prochaines années.

Alors, oui, il s'agit de « valider » : cette notion a dû être clarifiée dès le début des travaux. Le CNP présente ses options stratégiques, que vous allez trouver dans les annexes. Les options stratégiques sont ensuite appréciées par le Conseil d'État, et la voix parlementaire permet d'amender les appréciations du Conseil d'État.

Par ailleurs, il a été rappelé qu'il s'agit d'orientations de principe de la part du CNP et non d'un engagement financier contractuel de l'État.

L'ensemble des commissaires a saisi l'importance de la thématique psychique pour les citoyennes et citoyens de tous âges de notre canton. Chacun de nous, en effet, connaît un enfant « pas comme les autres » qui a des tocs ou des difficultés à rester assis sur sa chaise lors de périodes de travail ; quelqu'un qui va au boulot la boule au ventre et dort mal la nuit depuis déjà au moins six mois ; quelqu'un qui ne voit plus de perspective positive dans sa vie et qui veut juste que tout s'arrête un moment. Nous sommes tous concernés. Par exemple, 30% des patients consultant en médecine générale sont concernés par des troubles dépressifs, sans compter la dépression annuelle, estimée

à 6,5% en Suisse. Alors, oui, la thématique est importante. La déstigmatisation de la psychiatrie est à l'œuvre... Réjouissons-nous, ou pas.

D'un point de vue général, la commission a questionné l'ordre d'arrivée des rapports. À l'heure où nous attendons un rapport sur la politique sanitaire, mais également un rapport sur les infrastructures, la modernisation des EMS, les options stratégiques de Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD) et du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), l'exercice qui consiste à statuer en « silos » n'a pas semblé cohérent aux commissaires. Nous espérons vivement que le Conseil d'État communiquera sa vision d'ensemble pour le dispositif neuchâtelois, et pour le moins corrigée au regard des problématiques de pénurie de personnel soignant.

Cela étant dit, la commission remercie la direction du CNP pour ce rapport et sa participation à deux auditions qui ont permis d'apporter des éléments de clarification aux très nombreuses questions des commissaires. Nous remercions également les partenaires qui ont été auditionnés pour leur disponibilité : ils ont permis de prendre connaissance des champs de tension existants.

Comme vous l'avez lu, la commission invite le Grand Conseil à accepter l'ensemble des décrets proposés avec les amendements, sur lesquels nous reviendrons éventuellement. Nous pourrions nous arrêter là ; cependant, il semble important de revenir sur les points qui ont animé les cinq séances nécessaires au traitement de ce rapport.

Tout d'abord, le projet de décret n°1 (options stratégiques). Pour mémoire, le CNP a été créé en 2009 et sa direction s'est vue réorganisée en 2019, époque du virage « ambulatoire ». Nous tenons aussi à noter que le CNP emploie environ 700 personnes sur le canton.

L'annexe 1 est constituée des options à proprement parler. C'est un catalogue de 21 mesures, soit existantes et qui nécessitent des adaptations éventuelles, soit, pour 10 d'entre elles, des mesures à développer. Chacune s'appuie sur une situation actuelle, ses objectifs ; chacune est décrite dans sa déclinaison et est étayée par une estimation financière. Chacune reçoit, en outre, une appréciation du Conseil d'État. Chacune de ces mesures concourt à positionner le CNP comme un acteur public central et spécifiquement dans le domaine des soins psychiatriques spécialisés et le soutien au réseau socio-sanitaire. Pour autant, ce que la commission a pu constater, c'est que nous rentrons dans une logique de territoire.

Un des enjeux majeurs pour le CNP dans la stratégie proposée est la collaboration avec les nombreux partenaires en place. On relèvera l'articulation avec le service pénitentiaire, qui a amené passablement de discussions, notamment dans le cadre du service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire (SMPP), mais surtout dans le cadre de la prise en charge psychiatrique des personnes privées de liberté. L'articulation somatique-psychiatrique avec le RHNe : le constat qui nous a été partagé concerne la complexification des situations et de nombreux déplacements entre des structures distantes ; la question d'un service mixte a été soulevée, afin de gagner en efficience aussi bien du côté psy que du côté somatique. L'articulation avec les EMS : actuellement, seuls 25 lits de psychogériatrie spécialisée sont disponibles. La prise en charge de la population âgée atteinte de troubles du comportement se fait sans orientation différenciée et sans forcément de compétences soignantes spécifiques, amenant incompréhension, voire souffrance chez le personnel des EMS. Parallèlement, la proposition faite d'améliorer la formation et la supervision des équipes dans les établissements médico-sociaux a soulevé la question du financement de ces EMS pour pouvoir bénéficier de cette prestation. Et, enfin, l'articulation avec le domaine social : il semble que l'évaluation des situations reste très sectorielle, avec des processus limitant la fluidité des parcours des bénéficiaires.

Le deuxième enjeu relevé par la commission est relatif à la gestion des ressources humaines. Nous ne vous apprenons rien : la pénurie de personnel est généralisée, et le CNP en souffre tout autant. Il nous a été partagé la grande dépendance à l'égard de soignants en provenance de l'étranger, frontaliers ou non, la difficulté à attirer des collaborateurs et à les garder. À savoir que la commission n'a pu être renseignée sur le *turnover* actuel de l'institution. Il est vrai que la direction s'est voulue rassurante quant à l'amélioration de la vie des équipes soignantes, du fait d'un changement managérial en cours depuis 2019. Certains commissaires auraient voulu pouvoir avoir un suivi de l'évolution positive visée par la direction ; un amendement socialiste a été déposé en ce sens. Cependant, au vu de la surcharge pour l'institution que cela aurait représenté, d'une part, et de la possibilité pour la COGES de suivre ce point spécifique, d'autre part, l'amendement a été retiré, comme annoncé par la présidente en début de séance.

Concernant le projet de décret n°2 (financement de transition) : la commission s'est exprimée sur les projections financières faites. L'ambition du CNP est de développer les prestations ambulatoires (+8% à l'horizon 2030) au vu du paradigme qui prévaut à ce jour, qui est le maintien des bénéficiaires dans la communauté.

Une croissance significative des besoins financiers est attendue, corrélée aussi bien à un accroissement de la population qu'à la déstigmatisation à l'œuvre. Doit-on se réjouir ?

De nombreuses interrogations ont animé la commission sur les conséquences sur la part obligatoire des soins et sur les prestations d'intérêt général (PIG), financement à charge de l'État. Ont été questionnés la collaboration avec les prestataires privés existants, les financements alternatifs et les priorités de développement de prestations.

Cependant, le projet de décret proposé n'a pas fait l'objet d'oppositions au sein de la commission. L'avis du Conseil d'État a été suivi, dans la mesure où il représente une aide au développement de prestations ambulatoires d'intérêt public pour les deux prochaines années.

Concernant le projet de décret n°3 (études préalables) : obsolescence fonctionnelle, structurelle et technique, c'est ainsi que nous pourrions résumer la présentation qui a été faite à la commission sur l'état du site de Préfargier. L'évaluation financière de la remise en conformité des bâtiments existants est faite pour un usage hospitalier dans le contexte des nombreuses lois actuelles, telles que la loi sur la construction, la loi sur l'énergie, les normes SIA, NIBT, les directives SSIGE et autres prescriptions AEAI. Elle se chiffre à 40 millions de francs et dépasserait, pour certaines bâtisses, la valeur des assurances immobilières.

À ce stade, il est proposé par le CNP la réaffectation du bâtiment historique et la création d'un nouveau bâtiment hospitalier. Ce nouveau centre hospitalier serait de 100 lits et est estimé entre 70 et 100 millions de francs.

La commission, largement éclairée par les informations complémentaires, soutient l'avis du Conseil d'État selon lequel les variantes suivantes doivent être étudiées : maintien total des activités sur site, maintien partiel des activités sur site ou départ complet du CNP. Dans tous les cas, des synergies sont attendues avec le RHNe. Le décret proposé ne concerne donc qu'un crédit d'étude de ces variantes, et la commission, à la quasi-unanimité, soutient l'avis du Conseil d'État.

Et, pour finir, le projet de décret n°4 (cautionnement). Nous n'allons pas rallonger sur ce point-là : ce décret fait suite au décret d'une durée transitoire 2022-2024 et prolonge le cautionnement jusqu'au 31 décembre 2029. La commission, à la quasi-unanimité, soutient l'avis du Conseil d'État.

Nous avons été amenés à travailler en commission sur la motion populaire 21.163 qui, pour mémoire, concernait une demande de création d'une unité spécialisée pour la prise en charge des personnes atteintes de troubles du comportement alimentaire. Au vu des réponses apportées par le Conseil d'État, la majorité de la commission a jugé satisfaisants les éléments de clarification, notamment la présence d'une structure concordataire dans le canton de Vaud et l'existence d'une prestation – plus ou moins active on va dire, mais en voie de développement –, par le CNP, conjointement avec le RHNe. Le classement est recommandé par la commission.

Comme cela a été annoncé, une recommandation a été déposée par la commission – nous y reviendrons certainement – et a été transformée, suite à l'avis du bureau, en projet de résolution 24.112. Nous vous inviterons à la soutenir.

*La présidente* : – La parole est aux groupes.

*M<sup>me</sup> Brigitte Neuhaus (VertPOP)* : – Le rapport 23.032 a suscité une grande attention de la part du groupe VertPOP.

En effet, la santé mentale de la population neuchâteloise et la prise en charge des personnes fragilisées est une grande préoccupation. On le constate aujourd'hui, notre système de santé a de la difficulté à faire face aux besoins de la population en matière de santé mentale, demande en forte augmentation depuis la crise du Covid-19. Ce week-end encore, Pro Juventute alertait sur les besoins en augmentation des enfants et adolescents en Suisse et sur la nécessité de développer les soins psychiatriques et psychothérapeutiques, ainsi que la prévention ciblée sur les jeunes. Parallèlement, le vieillissement de la population induit également des besoins supplémentaires conséquents en matière de santé mentale.

Aussi, nous saluons les propositions de réponses envisagées par le CNP, que ce soit, pour n'en citer que quelques-unes, l'amélioration de la prise en charge précoce de la population fragilisée ou le renforcement des compétences de la médecine de premier recours et dans les lieux d'hébergement médico-sociaux.

Nous en profitons d'ailleurs, à ce stade, pour remercier le Conseil d'administration et la direction du CNP pour la qualité du dossier transmis, extrêmement complet et très explicite sur les stratégies que l'institution souhaite mettre en œuvre.

De manière générale, le groupe VertPOP soutiendra la stratégie clinique du CNP selon les appréciations du Conseil d'État et telle qu'amendée par la commission Santé. Il souhaite toutefois insister sur trois points de préoccupation.

Le premier point questionne la capacité de notre système à répondre à l'importante demande dans le système ambulatoire. Certes, le CNP a entrepris le virage ambulatoire il y a quelques années déjà et envisage son renforcement, mais, il le sait, il ne pourra couvrir les besoins grandissants de la population qu'en collaboration étroite avec la médecine de premier recours, qu'avec une meilleure coordination entre les différents prestataires de la santé, ou encore avec une amélioration des compétences en santé mentale du réseau. Malheureusement, la LAMal finance insuffisamment, voire pas du tout, certaines de ces interventions. Le soutien du canton au moyen de PIG adaptées sera dès lors indispensable.

Autre point de préoccupation : la mise en œuvre des options stratégiques va se heurter aux limitations des ressources en personnel qualifié, ressources encore plus rares dans le domaine de la santé mentale que dans les autres domaines de la santé. Des synergies devront donc être trouvées et une attention particulière devra être portée sur le maintien en emploi du personnel spécialisé actuel, grâce notamment au management et à la qualité des conditions de travail.

Enfin, la capacité d'accueil stationnaire de 100 lits est aujourd'hui saturée, le taux d'occupation atteignant 100%. C'est pourquoi le groupe VertPOP craint que de fixer à 100 lits la capacité d'accueil du CNP pour l'avenir ne laisse que trop peu de place aux fluctuations des besoins, par essence non prévisibles, contraignant alors l'institution à différer des hospitalisations ou à précipiter des sorties de patients, ce qui représente toujours un risque pour ceux-ci et leur famille, raison pour laquelle un amendement a été déposé.

Le groupe VertPOP votera donc le premier décret sur les options stratégiques tel qu'amendé par la commission, et le deuxième décret sur le financement de la transition à l'unanimité.

Pour ce qui est du troisième décret, sur le financement d'études préalables sur le projet immobilier, il sera accepté par une majorité du groupe. Dans le cadre de ces études, nous insistons sur une gestion durable des bâtiments actuels du CNP, mais nous reconnaissons aussi la vétusté et l'inadéquation de certains bâtiments pour un fonctionnement approprié et répondant aux normes actuelles. Ces études préalables seront donc nécessaires. Nous saluons la recherche de synergies également demandée par le Conseil d'État avec RHNe, synergies que nous voyons surtout dans le but d'améliorer la qualité des soins et de faciliter l'économie des ressources en personnel qualifié, afin de mieux garantir la prise en soins de la population.

Le quatrième décret sur le cautionnement sera également adopté à l'unanimité.

Quant à la motion populaire 21.163 concernant la mise en place d'une unité spécialisée dans les troubles du comportement alimentaire, le groupe VertPOP soutiendra son classement. Il restera toutefois particulièrement attentif à l'évolution de la prise en charge des personnes souffrant de ces troubles – cela, de la prévention jusqu'à l'hospitalisation si nécessaire –, ainsi qu'à la collaboration avec les centres spécialisés extracantonaux.

Pour conclure, si la grande majorité des propositions faites par le CNP dans son rapport stratégique sont validées et dès lors attendues, puisqu'elles sont déterminantes pour la qualité des soins en santé mentale de notre canton, elles restent dépendantes des futurs budgets qui leur seront alloués. C'est dans ce sens que la résolution 24.112 a été déposée, son but étant de permettre au Grand Conseil de suivre de manière régulière et transparente l'introduction de nouvelles prestations et leur financement, et ce sans induire un travail supplémentaire pour les services que serait un rapport intermédiaire. Le groupe VertPOP soutiendra donc la résolution à l'unanimité.

*M. Vincent Martinez (LR) :* – Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport du Conseil d'État 23.032. Nous tenons à remercier le Conseil d'État pour les nuances, corrections, évaluations

et modifications faites au document proposé par le Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) qui, soyons clairs, aurait certainement été refusé par le groupe. En aucun cas, il n'est souhaité que le CNP puisse suivre une autre voie que celle du rapport du Conseil d'État.

Concernant les options stratégiques, la prise de position du groupe libéral-radical s'articule sur des points de vigilance, d'inquiétude et d'avancées positives, annoncés dans la globalité dudit rapport. Une autre option aurait été de prendre les choses thème par thème, mais d'autres collègues d'autres partis l'ont fait et la rapporteure de la commission Santé s'en est chargée également. Donc, pour éviter quelques répétitions, nous nous permettrons de commencer par les points positifs. Nous rappelons que ce sera une liste non exhaustive. Et nous avons peut-être oublié un petit détail : étant directeur général de la Fondation Les Perce-Neige, nous sommes considéré, évidemment, comme dirigeant d'une entité partenaire.

Points positifs. Le travail en collaboration avec des entités d'autres cantons pour répondre de manière efficiente à une problématique ; nous citons l'exemple des troubles du comportement alimentaire. La volonté annoncée de vouloir travailler en partenariat avec les autres entités cantonales du monde de la santé, du social et du handicap, pour répondre aux besoins de la population neuchâteloise. La création d'un hôpital de jour pour les enfants et les adolescents. Le soutien aux proches aidants, qui pourrait s'accompagner de la mise en place d'une pair-aidance. L'accompagnement des jeunes, qui sont vraiment en difficulté dans cette période, contre l'anxiété et le suicide. Et puis, du côté des ressources humaines, l'ambition exprimée de réduire la hiérarchie au sein de la structure.

Nous passons maintenant aux points de vigilance. Il est passablement fait allusion au partenariat souhaité par le CNP, que nous saluons. Néanmoins, il est souvent fait mention des services de l'État mais peu des entités partenaires. Il serait souhaitable que les entités partenaires soient considérées comme des partenaires privilégiés par le CNP et, évidemment, tout cela en collaboration avec les services et offices de l'État de Neuchâtel. Le partenariat énoncé dans le rapport du CNP donnait l'impression quand même qu'il ne pourrait aller que dans un sens. Heureusement – et nous remercions les représentants du CNP lors des séances de la commission Santé –, nous avons pu, de par leurs paroles, entendre qu'il y avait une réelle volonté de collaborer avec les autres entités.

Un autre point de vigilance : les facturations supplémentaires aux partenaires. Les modalités doivent être clairement définies, notamment en cas de facturation défailante du CNP aux caisses-maladie. Il ne s'agirait pas de faire payer aux autres entités la mauvaise gestion éventuelle du CNP.

Le nombre d'options stratégiques est conséquent. Il s'agit de les prioriser afin d'éviter de s'intéresser à des sujets de peu d'importance, ou considérés comme tels, et d'intérêt pour la population neuchâteloise.

Concernant les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme, nous remercions le recadrage effectué par le Conseil d'État, évitant ainsi le retour trop massif, nous dirions, de la psychiatrie dans le monde de l'autisme. Cela ne veut pas dire que la psychiatrie n'a pas sa place ; il s'agit là de s'occuper des comorbidités en lien avec ce handicap.

Les options stratégiques de RNHe et de NOMAD nous seront présentées prochainement. La cohésion est de mise entre les trois entités, et le Conseil d'État nous le certifie. Nous attendons avec impatience le fait de pouvoir féliciter les trois entités pour leur complémentarité.

Nous finirons par les points d'inquiétude. Ambulatoire, vous avez dit prise en charge ambulatoire ? Il n'y a pas d'ambulatoire sans résidentiel et, évidemment, pas de résidentiel sans ambulatoire. La fermeture de lits en psychogériatrie et dans les unités psychiatriques a été faite au détriment, parfois, des familles, des milieux résidentiels et de l'hôpital de soins somatiques. L'accompagnement ambulatoire doit être fiable et régulier. Quand ce dernier tombe, ce sont les patients, les familles et les institutions qui doivent en assumer les conséquences. Le maintien de personnes sous article 59 en prison n'est pas acceptable. La structure n'est pas adaptée. Le nombre de ces personnes est en constante augmentation et il s'agira de trouver des solutions, comme visé dans le rapport du Conseil d'État.

La vision ouverte du CNP – que nous saluons – pose quand même quelques problèmes vis-à-vis de la dangerosité de certaines personnes dans notre société. Il est urgent de trouver des solutions permettant une prise en charge adaptée et dans des lieux sécurisés pour les auteurs d'actes répréhensibles ayant des troubles psychiatriques. Il s'agit de ne pas attendre une agression faisant

voler en éclats une vie ou des vies pour agir. Merci de ne pas confondre une ouverture d'esprit de société et une insouciance vis-à-vis du restant de la société.

En conclusion, nous devons nous souvenir que les options stratégiques sont des orientations de principe, mais ne représentent aucunement des engagements contractuels de l'État.

Nous passons au décret suivant, le crédit d'engagement permettant le financement de transition au niveau de l'ambulatoire. Le crédit d'engagement de 3'170'000 francs, destiné à octroyer au CNP une subvention de transition pour soutenir le renforcement des prestations fournies de manière ambulatoire, est validé par le groupe libéral-radical dans son ensemble. Certains membres s'abstiendront, jugeant que les explications données ne sont pas concluantes et/ou rassurantes. C'est également montrer un certain ras-le-bol des demandes continues de moyens financiers supplémentaires.

Concernant le décret relatif au financement des études préalables pour les futures infrastructures immobilières du CNP, il est clair que la structure du site de Préfargier ne convient plus du tout à la prise en charge de patients. Nous saluons la volonté de travailler en commun avec RHNe pour trouver des solutions immobilières efficaces pour les deux entités. Le groupe libéral-radical accepte à l'unanimité le décret, tout en rappelant que le résultat attendu doit correspondre aux réels besoins de la population neuchâteloise.

Concernant le dernier décret, sur le crédit d'engagement pour le cautionnement, le groupe libéral-radical accepte à l'unanimité le décret. Une entité sans fonds de roulement correspondant à ses besoins n'a aucun sens.

Concernant la motion populaire, le groupe libéral-radical accepte le classement.

*M. Blaise Fivaz (VL-LC)* : – Notre groupe Vert'Libéral-Le Centre a lu avec intérêt les rapports du Conseil d'État, de la commission Santé, les annexes, dont un rapport fort intéressant et détaillé de la part de la direction du CNP quant aux options stratégiques pour les années 2023-2030.

Depuis 2009, le CNP n'a pas cessé de développer ses activités, notamment en regroupant toutes les institutions qui s'occupent de la santé mentale de la population.

Au vu de l'augmentation du nombre de personnes qui subissent des détresses psychologiques telles que le stress de la vie actuelle, dernièrement la pandémie, pour n'en citer que deux, il convient d'empoigner le taureau par les cornes et d'anticiper les problèmes de notre société. De plus, grâce aux avancées de la médecine, notamment, l'espérance de vie augmente, ce qui aura ou a déjà comme conséquence la sénilité. C'est là qu'apparaît la psychogériatrie, qui devra être rapidement prise en compte.

Le CNP s'est lancé de grands défis, avec quatre thèmes majeurs : les besoins de la population en matière de santé mentale ; les ressources humaines, qui doivent travailler sur l'engagement de personnes compétentes et qui pérenniseraient le travail déjà accompli ; une refonte fondamentale des infrastructures, qui sont totalement dépassées ; la gouvernance très importante pour les relations avec les partenaires (médecins, institutions, EMS, RHNe).

Nous retenons, entre autres, dans le rapport du CNP, les interactions avec les patients, les relations internes, la collaboration avec les partenaires, l'adaptation à l'environnement et la qualité des prestations. Nous remarquons une ouverture de l'institution dans le dialogue et la collaboration avec des entités publiques ou privées. Ce changement de vision nous paraît pertinent et rationnel. Le CNP défend ces valeurs et nous sommes convaincus que, s'il maîtrise les buts fixés, la population peut être rassurée.

Venons-en maintenant aux demandes de crédits.

3'170'000 francs au titre de financement de transition pour les années 2024 à 2026 : donnons les moyens au CNP de mener ces défis dans les meilleures conditions possibles.

3'600'000 francs pour un crédit d'étude pour les futures infrastructures : nous parlons ici du centre de Préfargier. Pour mémoire, le centre a été construit en 1848. Bien sûr, il a fait l'objet de rénovations au fil du temps, mais on a mis un emplâtre sur une jambe de bois, ce qui, au XXI<sup>e</sup> siècle, n'est pas acceptable. Aussi, envisager la construction d'un nouveau centre nous paraît de bon aloi, afin de répondre aux défis qui nous attendent. Dès lors, un crédit de 3'600'000 francs pour un budget estimé à 101 millions de francs nous semble correct. Avec 100 lits envisagés et 15 lits sur le site de RHNe, nous sommes légèrement au-dessus de la moyenne nationale et, si nous examinons la situation



européenne, la moyenne est de 73 lits pour 100'000 habitants. En lisant le rapport dans le détail, nous avons appris qu'un EMS spécialisé en psychogériatrie ne verra pas le jour. Nous souhaitons savoir si le Conseil d'État prévoit tout de même d'augmenter le nombre de lits de psychogériatrie dans les EMS existants de la région, si la dotation en personnel qualifié ira de pair afin de répondre aux critères exigeants de la psychogériatrie, et ce que prévoit le Conseil d'État pour les patientes et patients atteints de pathologies graves mais stables, et qui ne répondent plus aux critères des soins aigus ou qui sont trop jeunes pour les EMS traditionnels.

Quant au cautionnement de 20 millions de francs, il convient de l'accepter pour permettre d'avancer et d'assurer l'avenir.

Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera les rapports du Conseil d'État et de la commission, les quatre décrets, le classement de la motion 21.163 et la recommandation 24.112 qui a été transformée en projet de résolution.

Nous remercions le Conseil d'État pour ses réponses.

*M<sup>me</sup> Christiane Barbey (UDC) :* – Il a été clarifié que les options stratégiques ne peuvent être modifiées et que seules les appréciations du Conseil d'État figurant en annexe du décret peuvent faire l'objet d'une modification par les commissaires. Une rencontre a eu lieu avec les représentants du CNP, et l'ensemble des institutions du canton s'occupant de la santé mentale a été réuni sous l'égide du CNP en 2009. Si l'hôpital de Préfargier se situait à l'avant-garde en matière architecturale lors de sa création, il n'est aujourd'hui plus adapté, car il ne respecte pas les normes actuelles. Les représentants du CNP privilégient l'option qui permettra de maximiser les synergies avec l'hôpital somatique. Plusieurs rencontres ont encore eu lieu : une rencontre avec le chef du service pénitentiaire neuchâtelois, une rencontre avec la cheffe du service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte et, enfin, une rencontre avec la secrétaire générale de l'Association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées.

Le groupe UDC s'est penché avec attention sur ce dossier et acceptera les projets de décrets n<sup>os</sup>1, 2 et 3 et sera partagé sur le projet de décret n<sup>o</sup>4. Nous accepterons le classement de la motion 21.163 et accepterons le projet de résolution 24.112.

*M<sup>me</sup> Anne Bramaud du Boucheron (S) :* – Avant tout, le groupe socialiste remercie pour l'excellent rapport qui nous a été transmis par le CNP, d'excellente facture, et remercie pour l'énergie et le temps qui lui ont été consacrés par de nombreuses personnes.

Le point de ce rapport sur lequel le groupe socialiste souhaite revenir, c'est la vigilance sur la gestion du personnel. La préoccupation du groupe va à un *turnover* qui est annoncé comme conséquent dans l'institution, et nous serons, en tant que groupe, attentifs au suivi des améliorations espérées.

Le point managérial également a été soulevé au sein du groupe, avec une appréciation de l'horizontalité qui est envisagée par la direction du CNP.

Nous pouvons soutenir et souligner le renforcement de la médecine de premier recours dans le cadre du dépistage bas seuil des problématiques psychiatriques et qui interviennent de ce fait en proximité.

Ce sont vraiment des points qui ont été évoqués en groupe.

Cependant – et c'est là notre touche tout à fait personnelle, nous devons le dire –, nous saisisons l'occasion qui nous est donnée pour venir interroger nos choix politiques eu égard à la responsabilité que nous avons acceptée de la part de nos concitoyennes et concitoyens. « *La force d'une communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres* », dit le préambule de la Constitution fédérale. Au regard de ce principe, il est éminemment précieux de préserver notre système de santé, entendu que les soins, et notamment psychiques, ne sont qu'une partie du problème de la santé globale. Prendre soin du système et, en même temps – nous nous autorisons à le dire –, tout, pour tout le monde, partout et tout le temps ne sera pas soutenable. Pourquoi ? Parce que nos collègues soignants, toutes qualifications confondues, s'épuisent ; parce que la relève, que personnellement nous admirons, ne sera pas suffisante ; parce que le système consumériste associé à une profonde désécurisation individuelle augmente les demandes ; parce que les promesses de la médecine d'une vie sans douleur, sans peine ni maladie, sont incessantes ; et parce que, dans le fond, rares sont ceux qui souhaitent que les choses changent... Si le Covid-

19 nous a brutalement confrontés à la notion de l'essentiel, il semble que nous ayons tourné la page.

Nous aimerions vous poser la question telle qu'elle a été évoquée en commission : de quoi avons-nous réellement besoin ? Au-delà des rapports qui sont à venir – NOMAD, RHNe, qui font suite à celui du CNP de ce jour –, au-delà des logiques institutionnelles qui concourent à créer toujours plus de prestations, souvent au détriment de ceux qui les réalisent, nous en appelons à notre courage politique, de nous autres représentants, pour questionner l'essentiel... pour tous. Le service public, le service à la population, doit être le filet de sécurité qui limite le non-recours aux soins, qui permet à tout un chacun d'apprendre la santé, de mobiliser ses ressources et celles de la communauté pour la conserver. Le service public doit incarner la durabilité, la sobriété.

Ce rapport est l'occasion de penser que dans un contexte contraint, il y a des priorités. La résolution de la commission va dans ce sens et nous saluons la dynamique parlementaire qui la porte.

Nous ne pourrions que souhaiter – et le groupe socialiste se joint à nous – que la population, les bénéficiaires, les citoyennes et citoyens soient enfin questionnés, impliqués dans les décisions qui les concernent, car ce que nous tirons de vingt-cinq années de pratique soignante dans des environnements divers, c'est qu'écouter les personnes concernées amène presque toujours à des mesures raisonnables. Ne cédon pas à la facilité ! Nous vous invitons à prendre les risques nécessaires au changement que nous subirons si nous ne le faisons pas advenir et à pondérer nos choix politiques.

*La présidente* : – Nous donnons la parole au Conseil d'État.

*M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé* : – Merci d'abord de l'accueil positif, ou très largement positif, réservé à ce rapport du Conseil d'État à propos d'un rapport volumineux du Centre neuchâtelois de psychiatrie. C'était une matière qui était ardue à appréhender. Nous avons apprécié l'essentiel des commentaires qui ont été formulés et le travail sous-jacent de votre part que cela impliquait.

Le rapport qui vous est soumis est un rapport d'étape, comme voulu par la législation où, à intervalles réguliers, on fait le point sur le chemin accompli et celui que l'on souhaite dessiner pour les années à venir. Vous l'avez peu fait dans vos interventions, mais c'est l'occasion quand même de dresser un rapide bilan sur le chemin parcouru dans le cadre des options stratégiques précédentes, 2015-2022, dans un contexte, nous le rappelons, d'importantes restrictions financières – les moyens financiers à disposition du CNP se sont réduits sur cette période-là – et dans un contexte de pandémie également, on l'oublie parfois un peu vite – nous y reviendrons tout à l'heure par rapport à l'une ou l'autre de vos remarques.

Nous aimerions aussi, du coup, à propos de la période écoulée, souligner l'engagement remarquable des organes et des équipes du Centre neuchâtelois de psychiatrie, dans un processus d'adaptation d'une institution dont il fallait, parallèlement, consolider l'identité puisqu'elle était née, à la fin de la décennie précédente, de la réunion de cinq entités d'horizons et de cultures très différents. Le plus visible de la période écoulée, c'est la création, dans notre canton, de deux centres de psychiatrie communautaire à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, selon les choix que vous aviez faits ici dans cette salle, avec le développement d'équipes mobiles, marqueur du virage ambulatoire, et, comme corollaire, nous y reviendrons aussi, la diminution importante du nombre de lits et la fermeture du site de Perreux.

Voilà pour les enjeux les plus visibles, mais la période écoulée a aussi jeté les prémices de l'approche pluridisciplinaire qui vous est proposée aujourd'hui, en particulier s'agissant du partenariat avec les médecins et les autres acteurs du réseau, nous y reviendrons également. Prémices encore de l'approche d'une psychiatrie qui vise d'abord et avant tout l'intégration, le rétablissement, le plus complètement possible et le plus rapidement possible, la réintégration des patients dans la communauté, dans leur environnement social et professionnel. Également, la concentration sur les missions thérapeutiques et le transfert à d'autres prestataires ou d'autres partenaires, des foyers et ateliers qui faisaient partie du giron du CNP il y a une dizaine d'années. Enfin, la création du service de médecine psychiatrique et pénitentiaire, qui n'était pas la moindre des réalisations de la période écoulée ; l'environnement, chacun le sait, est un environnement complexe et exigeant. C'est le CNP qui s'est chargé de cette mission dans notre canton, avec une proposition du Conseil d'État de reconduire cette mission pour la période qui est devant nous.

S'agissant de ce qui vous est proposé, nous aimerions relever aussi le travail très important de l'institution pour appuyer les options qui vous sont proposées sur les orientations contemporaines préconisées sur le plan scientifique, mais aussi au niveau international comme au niveau de la politique nationale, pour intégrer les nouvelles options qui vous sont proposées aussi dans le panorama socio-sanitaire du canton de Neuchâtel et de ses différentes orientations politiques ; nous pensons à la politique sanitaire, à la planification médico-sociale, à la planification hospitalière, à la politique de promotion et de prévention, au plan de santé mentale et aux collaborations souhaitées, encouragées par le Conseil d'État avec RHNe, pour ne citer que ceux-là, qui sont les plus marquants sur le plan politique notamment.

Des efforts aussi de l'institution pour mettre en dialogue tous les potentiels conflits de compétences avec les institutions du domaine des addictions, de la prise en charge du handicap, de l'éducation spécialisée ou de l'hébergement médico-social, avec une responsabilité qui nous revient et qui vous revient également. Nous n'allons pas insister sur ce point aujourd'hui, ce n'est pas le sujet, mais nous avons parfois créé ces conflits de compétences en donnant des mandats complets sur la psychiatrie au CNP et des mandats complets pour, par exemple, le traitement des addictions à la Fondation Neuchâtel Addictions, sans forcément regarder ici, dans cette salle, ou même au sein du Conseil d'État, quelles étaient les éventuelles intersections qu'il nous fallait régler. Le CNP, dans ses options stratégiques, a décidé de porter ces enjeux en dialogue. En bon français, cela a un peu frotté de temps en temps, mais c'était sain, cela a permis de mettre en évidence ces questions, et nous aimerions saluer cette attitude de l'institution, qui n'a pas remis sous le tapis ces questions, mais qui a choisi de les traiter.

En résumé, les options qui vous sont proposées sont le fruit d'un travail documenté et concerté, au-delà de l'important investissement que cela a suscité au sein de l'institution. Cela intervient dans un contexte, vous l'avez relevé, d'une augmentation des troubles de santé mentale et d'une augmentation des besoins exprimés, liés d'une part au vieillissement de la population, de façon générale à notre contexte de vie et de relations sociales caractérisé par, pour certains, davantage de solitude, pour d'autres des environnements de travail plus stressants, pour d'autres des angoisses liées aux enjeux climatiques, pour d'autres encore des parcours migratoires, etc. ; tout cela contribue à des troubles de santé mentale en croissance. Et puis, finalement, une amélioration de l'accès aux soins, qui génère aussi une demande de prestations supplémentaire.

Augmentation des besoins dans un contexte de pénurie des ressources, avec des impacts sur la capacité à recruter pour l'institution, mais aussi la nécessité d'options stratégiques très claires – et nous reviendrons sur ce point par rapport à l'une ou l'autre des remarques là aussi – pour ne pas tout faire, tout le temps et partout, mais, au contraire, faire des choix et nous proposer des choix qui, nous semble-t-il, sont très clairs.

Ce qui est proposé – nous aimerions insister avant de résumer les quelques éléments qui vous sont soumis –, c'est une vision à l'horizon 2030. Alors, évidemment, toutes celles et tous ceux qui ont fait la lecture de ces rapports en disant que ce n'est pas la réalité aujourd'hui, vous avez entièrement raison évidemment, ce sont des lignes directrices à l'horizon 2030, c'est la marge de progrès qui est proposée pour l'institution. Par conséquent, cela n'est pas à comparer à la situation d'aujourd'hui, pour dire « mais, en fait, on nous raconte des choses qui ne sont pas la réalité ». C'est bien la direction dans laquelle on veut aller.

Cette direction, ce sont 21 mesures ou prestations cliniques, dont certaines, et une grande majorité, dans la continuité des options stratégiques précédentes, dont nous avons rappelé quelques éléments tout à l'heure, avec quelques développements et quelques nouveautés. C'est d'abord un travail en collaboration avec le réseau socio-sanitaire, plus marqué encore que jusqu'ici, c'est-à-dire en complémentarité entre public et privé, entre le domaine social et le domaine sanitaire, entre les soins somatiques et les soins psychiatriques, entre des institutions d'hébergement et des institutions à vocation davantage thérapeutique. Une collaboration en soutien, c'est-à-dire en renforcement des compétences dans d'autres lieux que ceux à proprement parler du CNP ; nous pensons notamment aux institutions d'hébergement social ou sanitaire. Cela implique notamment le positionnement comme institution en charge des cas complexes et donc souvent des cas qui, en termes de prise en charge et de coût, ne peuvent pas être pris en charge complètement par les tarifs appliqués en cabinet pour des cas plus simples et plus légers ; nous y reviendrons également.

Ce qui est proposé toujours, c'est une augmentation des prestations ambulatoires et des hôpitaux de jour, avec une orientation sur l'objectif que nous rappelions tout à l'heure, comme par le passé, de réhabilitation des patients, respectivement de leur maintien dans leur environnement social et

professionnel, et le renforcement de l'éducation thérapeutique aussi, avec des logiques de gestion de sa propre situation, de participation active du patient, respectivement de mobilisation des compétences de ses proches. Enfin, c'est le développement de la prévention et du soutien aux proches et aux familles parentes des patients. Avec des réponses spécifiques pour le traitement des troubles complexes : on évoque ici les troubles du comportement alimentaire, les addictions, les troubles du spectre de l'autisme et les troubles anxieux et dépressifs. Ce qui est pour nous aussi l'occasion de souligner – certains l'ont fait avant nous – que les troubles de santé mentale ne concernent pas quelques marginaux de notre société, mais une part importante de la population, qui est atteinte au moins une fois dans sa vie de tels troubles. On parle de 30% des patients en médecine générale qui évoquent des symptômes dépressifs et 30% de la population en âge de travailler qui est confrontée, une fois au moins, à des troubles anxieux ; c'est dire que ce sont des logiques, lorsque l'on parle de santé publique, qui concernent des groupes et des franges importantes de notre population. Dans ce qui est proposé toujours, des programmes spécifiques pour les populations vulnérables : on parle de l'environnement pénitentiaire, de celui de la migration, de population précarisée. Et, enfin, la confirmation du positionnement du CNP comme entité d'expertise à l'égard de la justice aussi bien que des assurances sociales.

En complément à ces options cliniques, une stratégie de ressources humaines, essentielle dans un contexte de pénurie, évidemment, et il s'agit non seulement d'attirer, mais de former, de permettre le développement professionnel au sein de l'institution, et les conséquences qui en sont tirées, c'est notamment un effort important sur la formation et la recherche, avec la possibilité, par conséquent, de se développer dans ses fonctions au sein de l'institution, tout cela évidemment en collaboration avec les institutions compétentes, nous pensons notamment aux institutions de formation.

Sur le plan des infrastructures, là aussi, des propositions qui viennent soutenir les options cliniques, à la fois parce que c'est nécessaire aussi bien à des fins purement cliniques – l'environnement contribue à la façon dont on soigne – ou en soutien à la politique de ressources humaines – l'environnement de travail fait aussi partie des conditions de travail offertes à son personnel et à ses collaboratrices et collaborateurs –, que pour répondre aux exigences contemporaines – si on parle d'infrastructure, on peut penser aux impacts climatiques, à la responsabilité que nous avons devant le patrimoine que représente notamment le site de Préfargier, mais surtout aux exigences sous l'angle des droits humains, puisque vous savez que l'institution est régulièrement auditée, si on peut le dire comme cela, sous cet angle-là ou dans cette dimension également.

Par rapport à ces propositions de l'institution – et nous insistons –, vous avez, nous croyons, bien compris que c'est bien la position du Conseil d'État qui est soumise à votre approbation, puisqu'il s'est agi d'analyser et de vous proposer, quelque part, quelques nuances aux propositions initiales de l'institution. Conseil d'État qui se dit favorable globalement aux orientations – qui sont bien des orientations, le Grand Conseil ne signant pas un contrat de prestations avec l'institution, mais approuvant une direction à donner à l'évolution de l'institution et de ses prestations –, donc globalement favorable aux orientations cliniques. Quelques nuances ou arbitrages qui sont proposés dans le décret qui vous est soumis, nous ne les commentons pas de façon détaillée ici. Pour le Conseil d'État, en revanche, l'impossibilité de s'engager aujourd'hui sur des options financières à huit ans : les incertitudes sont beaucoup trop importantes. Ce qui veut dire que, sur le plan financier, le Conseil d'État propose quelques réserves, en particulier des rendez-vous au moment des attributions budgétaires pour les exercices à venir, avec un amendement sur ce point de la part de la commission que nous pourrions soutenir, c'est-à-dire la volonté d'anticiper d'environ une année – nous y reviendrons au moment de l'amendement –, de façon à permettre à l'institution d'anticiper un peu sur les moyens dont elle disposera pour développer les prestations énoncées dans ces options stratégiques.

Soutien aussi à la transition, nous insistons sur ce point : l'institution propose de se concentrer sur la prise en charge des cas complexes et davantage sur l'ambulatoire. Cela veut dire les cas complexes non couverts intégralement par le Tarmed, qui est indiqué pour les prestations prises dans les cabinets médicaux et notamment chez les psychiatres installés en pratique libérale, et si on veut accompagner la transition dans cette direction, il convient de compléter le financement qui est possible via le Tarmed.

Sur le plan financier toujours, un assainissement du bilan, qui a été envisagé au bouclage des comptes 2022 déjà et qui attendait le débat d'aujourd'hui pour être confirmé à l'institution. Nous rappelons que l'institution est née avec d'importantes dettes et qu'il s'agit de lui donner une assise financière un peu plus conséquente. Enfin, la nécessité, pour le Conseil d'État, d'études préalables avant de s'engager sur un modèle ou une option s'agissant des infrastructures, d'où la proposition

d'un crédit d'étude qui permet d'étudier trois scénarios qui vous sont proposés et d'avancer sur celui qui sera retenu, pour permettre l'élaboration d'un projet concret, en collaboration et en recherche de synergies avec les autres partenaires qui nourrissent les options stratégiques qui vous sont soumises.

Pas de commentaires de la part du gouvernement sur les options liées à la gouvernance, qui sont implicitement admises avec l'approbation des options cliniques, de même que les options des ressources humaines sont également implicitement admises avec l'adoption des options cliniques.

Les rapports qui vous sont soumis, en revanche, ne traitent pas de l'option définitive des infrastructures. Évidemment que si nous sollicitons un crédit d'étude, ce n'est pas pour s'engager aujourd'hui sur des conclusions, ce serait évidemment prématuré. Les rapports qui vous sont soumis ne traitent pas non plus de modifications de la loi, qui devront vous être soumises dans des rapports séparés. La loi mérite d'être toilettée. Il y a d'autres éléments, mais c'est le plus parlant, nous pensons : le fait que le siège est encore à Boudry, alors qu'il n'y a plus de présence du CNP sur le site de Perreux. Cela fait partie d'un toilettage qui vous sera soumis dans un rapport séparé.

S'agissant des amendements proposés par la commission, ils pourront être approuvés, soutenus par le Conseil d'État pour ceux que la commission approuve. Il s'agit pour l'essentiel de précisions ou d'injonctions supplémentaires données au Conseil d'État, mais pas de bouleversements fondamentaux dans les options que nous vous avons proposées. Nous pourrions donc nous ranger aux options de la commission.

Nous en venons maintenant à quelques-uns des commentaires entendus dans cette salle de la part des groupes et de la rapporteure, qui nous reprochait un travail en silos de la part du Conseil d'État dans la politique sanitaire. Alors, il y a encore deux silos qui vous ont été adressés aujourd'hui même, avec un rapport sur la mise en œuvre de l'initiative pour des soins infirmiers forts et un second pour la modernisation des infrastructures des EMS. Nous imaginons que vous ne nous ferez pas le reproche de vous avoir présenté ces rapports maintenant, quand bien même toute la politique sanitaire n'est pas encore connue, mais surtout, nous aimerions attirer votre attention sur le fait qu'on a vraiment la mémoire courte, et ce n'est pas un mauvais jeu de mots ! Il y a deux ans, nous étions encore en pleine pandémie, le service de la santé publique était depuis plus de deux ans occupé, affairé, pour ne pas dire submergé par la gestion de cette pandémie. Depuis lors, nous avons dû redéfinir un certain nombre de priorités et, clairement, ces priorités, cela a été de ne pas provoquer de nouveaux blocages. Et donc, vous avez aujourd'hui des rapports sectoriels qui vous arrivent, pour que dans les EMS on n'attende pas encore une année ou deux avant de pouvoir se lancer dans des chantiers de modernisation, pour que le développement des capacités n'attende pas, non plus, plus longtemps, pour que dans les institutions comme le CNP, alors que les options stratégiques nous ont été soumises et qu'on attend de pouvoir les mettre en œuvre, on ne retarde pas encore d'une année ou deux, alors qu'il a déjà fallu quasiment deux ans de traitement de ces options stratégiques. Et même chose pour l'initiative sur les soins infirmiers, avec des échéances fédérales qu'il faudra respecter. Alors, oui, ceux qui travaillent sur ces rapports ont dû mettre des priorités, et il y en a quelques-uns, celui de la politique sanitaire en général, celui de la planification hospitalière, qui arrivent avec un peu de retard parce que, là, les conséquences de ces retards sont jugées un peu moindres que si on avait fait d'autres choix.

En réponse à quelques remarques de la députée Brigitte Neuhaus : des bonnes questions sur notre capacité à répondre à la demande ambulatoire. Évidemment, les moyens vont manquer de plus en plus dans le contexte que nous avons rappelé, notamment celui du vieillissement. Et nous répondons en même temps à la remarque de M<sup>me</sup> Anne Bramaud du Boucheron, qui nous disait qu'on ne peut pas faire tout, partout, pour tout le monde, et cela n'est d'ailleurs pas souhaitable. De ce point de vue-là, les options stratégiques qui vous sont proposées sont une réponse extrêmement claire ! L'idée est de ne pas tout faire, de positionner l'institution comme une institution spécialisée pour les cas les plus complexes et, pour le reste, de mettre l'énergie de l'institution sur le soutien au réseau, sur le soutien aux patients et sur le soutien à leurs proches, de façon à ce que partout dans la société neuchâteloise, face à la montée des troubles de santé mentale, chacun monte en compétences pour assurer une première prise en charge, un accompagnement de ces troubles pour lesquels on ne pourra pas apporter des réponses individuelles, dans tous les cas, partout et à tout moment, compte tenu simplement du manque de ressources auquel on sera confronté. Et de ce point de vue-là, ces options sont une réponse, nous semble-t-il, très adaptée au contexte que nous avons rappelé en introduction, qu'il s'agisse de la collaboration avec le réseau ou de la montée, encore une fois, en compétences des professionnels, des patients et des proches. Cela, c'est plutôt pour les ressources humaines.

S'agissant des ressources financières, là aussi une excellente question de M<sup>me</sup> Brigitte Neuhaus. Nous aimerions rappeler que la LAMal a certes une emprise très importante sur notre système de santé, mais que ce qui n'est pas financé par la LAMal ne doit pas pour autant ne pas exister. Dans l'ordre constitutionnel suisse, la responsabilité de la politique sanitaire revient d'abord et avant tout au canton. Une part de cette politique sanitaire relève de l'assurance-maladie et est couverte ainsi, mais tout ce qui n'est pas obligatoire n'est pas pour autant interdit, et vous aurez la responsabilité, dans les prochaines années, de définir quelles sont les ressources à côté de celles des assurances-maladie que vous souhaitez consacrer au maintien, au développement de la santé des Neuchâteloises et des Neuchâtelois en dehors du cercle de l'assurance-maladie. Cela étant, on peut espérer aussi des évolutions de ce cercle de l'assurance-maladie, cela nous paraît même hautement souhaitable.

Nous aimerions insister, toujours en réponse à une question ou une remarque de M<sup>me</sup> Brigitte Neuhaus, que la diminution du nombre de lits au sein du CNP ces dix dernières années a toujours suivi une occupation partielle de ces lits. Nous n'avons jamais anticipé par une baisse de lits pour mettre le système sous pression, nous avons réagi à des taux d'occupation qui étaient inférieurs à 100%, en réduisant la capacité. Cela étant, nous avons bien entendu les préoccupations de la commission, qui demande qu'une capacité de réserve soit néanmoins envisagée pour qu'on ne soit pas systématiquement à saturation lorsque des cas d'urgence arrivent ou lorsque l'on a une vague tout à coup un peu plus importante et que l'institution se prépare aussi. Nous avons entendu, encore une fois, sur ce point, les préoccupations de la commission.

Nous en venons aux remarques ou questions du député Vincent Martinez, avec le souhait que le partenariat soit un vrai partenariat entre partenaires et pas seulement avec les services de l'État. Nous entendons cette préoccupation et nous devons dire, en regardant un peu quelques-unes de nos collègues, qu'il y a une petite réticence au niveau du Conseil d'État, mais que nous partageons ; nous ne voulons pas leur renvoyer la responsabilité, elle est partagée au sein du Conseil d'État. Une petite réticence à voir les entités s'entendre en dehors du giron de l'État et du regard de l'État pour envoyer simplement les factures ensuite. Vous comprendrez, nous imaginons, cette réticence ; elle n'est pas un refus d'entrée en matière, mais simplement une manière de dire qu'il y a des équilibres à trouver dans la manière d'organiser ce partenariat. Nous vous entendons en revanche évidemment sur le fait que la facturation aux partenaires doit répondre à des éléments très clairs : les partenaires qui s'engagent à acheter des prestations doivent savoir à quel prix ils les achètent, à quel moment ce sera facturé et à quelles conditions évidemment. Nous imaginons que l'institution aura aussi entendu cette préoccupation de votre part, puisque nous profitons de saluer la présence à la galerie de représentants de la direction et du Conseil d'administration du CNP.

Vous avez relevé, à propos des personnes relevant de l'article 59 du Code pénal, qu'il n'était pas acceptable de maintenir en prison des malades. Nous vous suivons évidemment sur ce point, en complétant simplement qu'il n'est pas davantage acceptable de fermer une unité complète du CNP parce qu'on doit héberger un ou deux cas dangereux. Et c'est une impasse aujourd'hui – nous croyons qu'on peut le dire comme cela – qui s'est présentée au Conseil d'État, qui a décidé, c'est énoncé de manière très claire dans les options qui vous sont proposées, d'ouvrir un chantier avec l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale et les acteurs du monde socio-sanitaire pour trouver des solutions qui soient respectueuses à la fois des règles déontologiques des uns, des droits humains des patients concernés et des exigences des autres, en l'occurrence de la chaîne pénale.

Nous avons répondu, nous croyons, s'agissant des questions de M. Vincent Martinez sur le financement, au fait que le Tarmed aujourd'hui, et par rapport aux réticences du groupe libéral-radical, ne finance pas l'entier de la prise en charge des cas complexes. Mais nous insistons un peu sur ce point : il ne s'agit pas de dire au CNP qu'on fait la même chose que dans des cabinets médicaux : on fait autre chose de façon complémentaire, et pourtant on applique le même tarif, ce qui crée évidemment une difficulté à l'institution. C'est la raison pour laquelle des financements complémentaires, notamment dans cette période de transition, sont sollicités. Nous aimerions dire aussi, par rapport à ceux qui s'agaceraient de voir des demandes de crédits régulières, puisque c'est à peu près les termes que vous avez utilisés, que l'institution était et est encore en partie fragile, elle est née avec un endettement conséquent, cela va être assaini cette année dans la foulée du débat que nous avons aujourd'hui. Les prestations d'intérêt général ont été réduites d'une dizaine de millions de francs sur la décennie écoulée, c'est une pression énorme pour l'institution évidemment, et cela la rend plus fragile par rapport à des fluctuations et par rapport à un financement qui est aujourd'hui beaucoup plus aléatoire, puisqu'il dépend justement, non plus de la structure mise en place, mais des prestations facturées aux patients avec leur propre fluctuation.

Par rapport à la question du député Blaise Fivaz, le développement de la psychogériatrie dans les EMS est prévu par la planification médico-sociale, y compris pour des personnes de moins de 65 ans. Pour la psychogériatrie, la limite de 65 ans n'est pas une limite absolue dans le cadre de la planification médico-sociale.

Voilà, nous croyons avoir répondu à presque toutes les remarques, mais nous avons gardé quand même – nous ne savons pas si c'est la meilleure question, mais en tout cas la meilleure réponse pour la fin – celle de l'absence des patients de tout ce dispositif. C'est évidemment une très bonne question. C'est un constat que nous avons eu l'occasion de partager à de très nombreuses reprises : notre système de santé suisse laisse une place insuffisante à la voix des patients. C'est une évidence, nous pouvons partager cela avec la représentante du groupe socialiste. Nous observons néanmoins qu'aucune organisation de patients n'a été auditionnée non plus par la commission Santé, alors même qu'elle a pris beaucoup de temps à entendre beaucoup de partenaires.

*La présidente* : – Nous sommes toujours dans le débat d'entrée en matière. Y a-t-il encore des demandes de prise de parole ? Cela n'est pas le cas.

Y a-t-il des oppositions à l'entrée en matière sur le décret n°1 ? Cela n'est pas le cas, **l'entrée en matière est acceptée.**

*Débat article par article*

**Décret  
approuvant les options stratégiques du Centre neuchâtelois de psychiatrie  
pour la période 2023-2030**

**Article premier.** –

*La présidente* : – Nous sommes en présence de plusieurs amendements qui touchent à l'annexe du décret et qui se présentent comme suit :

**Amendement au projet de décret du Conseil d'État  
approuvant les options stratégiques du Centre neuchâtelois de psychiatrie pour la période 2023-2030**

Projet de décret du Conseil d'État	Amendements que la commission propose d'accepter (art. 172 OGC)	Amendements que la commission propose de refuser (art. 172 OGC)
<p><i>Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,</i></p> <p>vu la loi de santé, du 6 février 1995 ; vu la loi sur le centre neuchâtelois de psychiatrie (LCNP), du 29 janvier 2008 ; vu le rapport 23.032, du Conseil d'État au Grand Conseil, du 13 septembre 2023 ; vu le préavis du Conseil de santé, du 15 mai 2023 ; sur la proposition du Conseil d'État, du 13 septembre 2023,</p> <p>décède :</p> <p><b>Article premier</b> Les options stratégiques telles que figurant dans l'annexe sont approuvées.</p>		<p><b>Amendement du groupe socialiste</b></p> <p><b>Article 1a (nouveau)</b></p> <p><i><u>Un rapport d'information à l'attention de la commission Santé et de la commission de gestion et d'évaluation du Grand Conseil sur l'impact de l'axe 2 « ressources humaines » (RH) et de l'axe 4 « gouvernance » est transmis en 2026.</u></i></p> <p>NB : S'il est accepté, cet article sera inséré à la suite de l'article premier.</p> <p><b>Refusé par 6 voix contre 1 et 5 abstentions.</b></p> <p><b>Amendement retiré par ses auteurs le 15 février 2024.</b></p>



**Amendements, remarques et questions  
sur l'annexe au projet de décret  
approuvant les options stratégiques du Centre neuchâtelois de psychiatrie pour la période 2023-2030**

Annexe au projet de décret					
§ rapport du CE au GC	Option	Mesure/ Prestation	Appréciation du Conseil d'État	Amendements à l'appréciation du Conseil d'État que la commission propose d'accepter (art. 172 OGC)	Remarques et questions complémentaires de commissaires <sup>3</sup> <i>(non contraignantes ; ne figurent pas dans l'annexe au décret)</i>
3.2.1.2	Institutions sociales d'hébergement, EMS et institutions d'éducation spécialisées : activités de liaison, supervision et formation aux institutions	Renforcement de quatre types de prestations pour les acteurs du réseau responsable de l'hébergement et/ou suivi socio-éducatif des patient-e-s ; supervisions / formation, liaison, suivi ambulatoire, urgences.		<p><b>Amendement de la commission</b> <i>(Initialement déposé par le groupe VertPOP)</i> <u>Option approuvée.</u> <u>Les établissements médico-sociaux (EMS) sont inclus dans la notion de « réseau responsable de l'hébergement ».</u> <u>Pour éviter un risque de non-recours à la prestation du CNP de la part des EMS, il est souhaité que d'autres pistes de financement soient envisagées (notamment via les prestations d'intérêt général, PIG, ou un autre budget dédié).</u></p> <p><b>Adopté à l'unanimité des membres présent-e-s.</b></p>	<p>Il n'est pas fait mention des EMS. La diminution des activités résidentielles du CNP a eu pour conséquence l'orientation vers des EMS non spécialisés des personnes avec un trouble psychiatrique vieillissantes ou des personnes décompensant nouvellement un trouble psychiatrique du fait de leur grand âge, pour lesquelles aucun traitement curatif n'est à ce jour raisonnablement envisageable.</p> <p>Les projections financières doivent prévoir une amélioration des compétences du personnel soignant par un financement de la formation jugée adéquate selon la population accueillie, afin d'éviter le non-recours à la formation payante proposée par le CNP.</p>

<sup>3</sup> Les remarques et questions complémentaires figurant dans cette colonne ont été initialement amenées par le groupe socialiste, puis discutées/reprises au sein de la commission Santé. **Il y a été répondu en séance (cf. chapitre 8.3). Il s'agit d'observations, qui permettent d'améliorer la compréhension des amendements : elles ne sont pas contraignantes et ne figurent pas dans l'annexe au projet de décret.**

Annexe au projet de décret					
§ rapport du CE au GC	Option	Mesure/ Prestation	Appréciation du Conseil d'État	Amendements à l'appréciation du Conseil d'État que la commission propose d'accepter (art. 172 OGC)	Remarques et questions complémentaires de commissaires <i>(non contraignantes ; ne figurent pas dans l'annexe au décret)</i>
3.2.2.1	Proches aidant-e-s et familles	Création d'un programme d'intervention précoce brève pour offrir un soutien aux familles/proches aidant-e-s, de patient-e-s souffrant de troubles psychiques sévères.	Option approuvée, sous réserve des éléments suivants : Il est souhaité que le soutien aux familles passe aussi, lorsque les patient-e-s ont des enfants mineurs, par la prise en compte de la parentalité et le soutien au rôle de parent au long du parcours de soins.	<b>Amendement de la commission</b> <i>(Initialement déposé par le groupe VertPOP)</i> Option approuvée, sous réserve des éléments suivants : Il est souhaité que le soutien aux familles passe aussi, lorsque les patient-e-s ont des enfants mineurs, par la prise en compte de la parentalité et le soutien au rôle de parent au long du parcours de soins. <u>Il est précisé que les « proches aidant-e-s » comprennent les adultes et les mineur-e-s.</u> <b>Adopté à l'unanimité des membres présent-e-s.</b>	

Annexe au projet de décret					
§ rapport du CE au GC	Option	Mesure/ Prestation	Appréciation du Conseil d'État	Amendements à l'appréciation du Conseil d'État que la commission propose d'accepter (art. 172 OGC)	Remarques et questions complémentaires de commissaires <i>(non contraignantes ; ne figurent pas dans l'annexe au décret)</i>
3.2.3.4	Troubles anxieux	Renforcement du programme avec une augmentation de la dotation en personnel.		<b>Amendement de la commission</b> <i>Option approuvée.</i> <i>Il est souhaité que la prestation de formation soit rendue accessible et ne soit pas limitée uniquement aux cabinets de groupe visés par l'option 3.2.1.1, afin d'augmenter les compétences de détection précoce et d'accompagnement bas seuil.</i> <b>Adopté à l'unanimité des membres présent-e-s.</b>	Les prestations d'intérêt général (PIG) couvrent également la formation au réseau sanitaire de premier recours afin d'en augmenter les compétences de détection précoce et d'accompagnement bas seuil de l'ensemble des cas non sévères.
3.2.3.5	Troubles dépressifs	Le CNP concentre ses efforts sur le soutien au réseau de soins primaires et sur l'intervention spécialisée en cas d'hospitalisation pour troubles dépressifs sévères accompagnés d'un risque de suicide ou de comportement auto et/ou hétéro-agressifs.		<b>Amendement de la commission</b> <i>Option approuvée.</i> <i>Il est souhaité que la prestation de formation soit rendue accessible et ne soit pas limitée uniquement aux cabinets de groupe visés par l'option 3.2.1.1, afin d'augmenter les compétences de détection précoce et d'accompagnement bas seuil.</i> <b>Adopté à l'unanimité des membres présent-e-s.</b>	Les prestations d'intérêt général (PIG) couvrent également la formation au réseau sanitaire de premier recours afin d'en augmenter les compétences de détection précoce et d'accompagnement bas seuil de l'ensemble des cas non sévères.

Annexe au projet de décret					
§ rapport du CE au GC	Option	Mesure/ Prestation	Appréciation du Conseil d'État	Amendements à l'appréciation du Conseil d'État que la commission propose d'accepter (art. 172 OGC)	Remarques et questions complémentaires de commissaires <i>(non contraignantes ; ne figurent pas dans l'annexe au décret)</i>
3.2.5.1.2	Mesures thérapeutiques institutionnelles	Le CNP participe à la mise en place de solutions de prise en charge psychiatrique des personnes privées de liberté selon l'option choisie par le Conseil d'État.	<p>Nouvelle formulation de l'option stratégique :</p> <p>Un mandat est donné d'examiner les trois options suivantes, sous l'égide du Conseil d'État et avec les acteurs concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure psychiatrique sécurisée sans vocation concordataire (option 1 limitée à la réponse aux besoins neuchâtelois) ;</li> <li>- Secteur psychiatrique au sein d'un établissement pénitentiaire ;</li> <li>- Accroissement du recours aux structures concordataires d'autres cantons.</li> </ul> <p>Le Conseil d'État est compétent pour adopter la solution jugée pertinente.</p>	<p><b>Amendement de la commission</b> <i>(Initialement déposé par le groupe VertPOP)</i></p> <p>Nouvelle formulation de l'option stratégique :</p> <p>Un mandat est donné d'examiner les <u>quatre</u> (<i>suppression de : trois</i>) options suivantes, sous l'égide du Conseil d'État et avec les acteurs concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure psychiatrique sécurisée sans vocation concordataire (option 1 limitée à la réponse aux besoins neuchâtelois) ;</li> <li>- <u>Structure psychiatrique sécurisée avec vocation concordataire</u> ;</li> <li>- Secteur psychiatrique au sein d'un établissement pénitentiaire ;</li> <li>- Accroissement du recours aux structures concordataires d'autres cantons.</li> </ul> <p>Le Conseil d'État est compétent pour adopter la solution jugée pertinente.</p> <p><b>Adopté à l'unanimité des membres présent-e-s.</b></p>	<p>Les personnes incarcérées par décision de justice et relevant d'une obligation de soins devraient être orientées vers une structure de soins sécurisée.</p> <p>Les mesures thérapeutiques institutionnelles devraient inclure une réflexion générale sur l'alimentation et l'activité physique tant un grand nombre de facteurs (nutritionnels, toxiques, immunologiques, etc.), souvent ignorés, exercent une influence sur les liens existants entre organicité et pathologies psychiatriques. Il est nécessaire d'optimiser la prise en charge médicale de ces patient-e-s chez qui le diagnostic psychiatrique masque une cause organo-psychiatrique curable.</p>

Annexe au projet de décret					
§ rapport du CE au GC	Option	Mesure/ Prestation	Appréciation du Conseil d'État	Amendements à l'appréciation du Conseil d'État que la commission propose d'accepter (art. 172 OGC)	Remarques et questions complémentaires de commissaires <i>(non contraignantes ; ne figurent pas dans l'annexe au décret)</i>
3.2.6.1	Capacité hospitalière et organisation clinique (unité mixte somato-psychiatrique et pédopsychiatrie hospitalière)	Créer une unité mixte somato-psychiatrique délocalisée dans les locaux (actuels ou futurs) du RHNe car il est nécessaire de disposer d'un plateau technique complet et d'une architecture adaptée. Ce projet devient nécessaire en particulier pour les personnes d'âge avancé, au vu des situations cliniques de plus en plus complexes et intriquées. L'opportunité de revoir la mission pédopsychiatrique actuellement attribuée au RHNe se fera dans la perspective de la future liste hospitalière psychiatrique.	Option approuvée. Sous réserve de l'évaluation des conséquences financières encore à effectuer, des décisions à prendre dans le cadre de la planification hospitalière et des questions architecturales et d'infrastructures évoquées.	<b>Amendement de la commission</b> <i>(Initialement déposé par le groupe VertPOP)</i> Option approuvée. Sous réserve de l'évaluation des conséquences financières encore à effectuer, des décisions à prendre dans le cadre de la planification hospitalière et des questions architecturales et d'infrastructures évoquées. <u><i>Il est souhaité de maintenir une capacité d'accueil psychiatrique stationnaire flexible et suffisante au regard des besoins de la population, ainsi que d'avoir une réserve de crise, afin d'assurer des conditions d'accueil et de sortie satisfaisantes.</i></u> <b>Adopté à l'unanimité des membres présent-e-s.</b>	

*La présidente* : – Y a-t-il des demandes de prise de parole concernant ces amendements ?

Y a-t-il des oppositions à l'amendement au point 3.2.1.2 ? Cela n'est pas le cas, **l'amendement est accepté.**

Y a-t-il des oppositions à l'amendement au point 3.2.2.1 ? Cela n'est pas le cas, **l'amendement est accepté.**

Y a-t-il des oppositions à l'amendement au point 3.2.3.4 ? Cela n'est pas le cas, **l'amendement est accepté.**

Y a-t-il des oppositions à l'amendement au point 3.2.3.5 ? Cela n'est pas le cas, **l'amendement est accepté.**

Y a-t-il des oppositions à l'amendement au point 3.2.5.1.2 ? Cela n'est pas le cas, **l'amendement est accepté.**

Y a-t-il des oppositions à l'amendement au point 3.2.6.1 ? Cela n'est pas le cas, **l'amendement est accepté.**

**Article premier.** – Adopté.

**Articles 2 et 3.** – Adoptés.

**Titre et préambule.** – Adoptés.

On passe au vote final.

**Le projet de décret amendé est adopté par 97 voix sans opposition.**

*La présidente* : – Nous passons au décret n°2. Y a-t-il des oppositions à l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas, **l'entrée en matière est acceptée.**

*Débat article par article*

**Décret  
portant octroi d'un crédit d'engagement de 3'170'000 francs permettant l'attribution  
au Centre neuchâtelois de psychiatrie d'un financement de transition 2024-2026**

**Article premier.** – Adopté.

**Articles 2 à 5.** – Adoptés.

**Titre et préambule.** – Adoptés.

On passe au vote final.

**Le projet de décret est adopté par 95 voix sans opposition.**

*La présidente* : – Nous passons au décret n°3. Y a-t-il des oppositions à l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas, **l'entrée en matière est acceptée.**

*Débat article par article*

**Décret  
portant octroi d'un crédit d'engagement de 3'600'000 francs  
pour le financement des études préalables pour les futures infrastructures  
immobilières du Centre neuchâtelois de psychiatrie**

**Article premier.** – Adopté.

**Articles 2 à 5.** – Adoptés.

**Titre et préambule.** – Adoptés.

On passe au vote final.

**Le projet de décret est adopté par 98 voix sans opposition.**

*La présidente* : – Nous passons au décret n°4. Y a-t-il des oppositions à l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas, **l'entrée en matière est acceptée.**

*Débat article par article*

**Décret  
modifiant le décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 20'000'000 francs  
permettant un cautionnement simple pour le Centre neuchâtelois de psychiatrie  
nécessaire à son fonds de roulement**

**Article premier.** – Adopté.

**Article 2.** – Adopté.

**Titre et préambule.** – Adoptés.

On passe au vote final.

**Le projet de décret est adopté par 95 voix sans opposition.**

*La présidente* : – Dans le cadre de ce rapport, nous devons encore nous prononcer sur le classement d'une motion populaire.

## **CLASSEMENT D'UNE MOTION POPULAIRE**

*La présidente* : – Y a-t-il des oppositions au classement de la motion populaire d'un groupe de

citoyens 21.163, du 7 mai 2021, Pour la création, dans le canton de Neuchâtel, d'une unité spécialisée dans la prise en charge des personnes atteintes de troubles du comportement alimentaire. Cela n'est pas le cas, **le classement est accepté.**

Toujours dans le cadre de ce rapport, nous devons nous prononcer sur un projet de résolution.

## PROJET DE RÉSOLUTION

DFS

24.112

6 février

**Projet de résolution de la commission Santé**

**Pour une meilleure lisibilité des priorités du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) dans le cadre du budget de l'État**

Le Grand Conseil recommande au Conseil d'État de l'informer de manière explicite, au moment du budget, sur les priorités retenues pour la mise en œuvre des options stratégiques et les moyens sollicités pour des nouvelles prestations, dans une logique de santé publique.

Motivation :

La commission dépose une recommandation (transformée en projet de résolution sur décision du bureau du Grand Conseil afin de respecter la conformité de l'OGC) intégrant trois projets déposés dans le cadre de ses travaux (qui ont été retirés à son profit) :

- un projet de postulat demandait une évaluation intermédiaire de l'état d'avancement des options stratégiques du CNP. S'il a accepté de tenir les député-e-s régulièrement informé-e-s à ce sujet, le Conseil d'État s'est opposé à produire un rapport fournissant un bilan intermédiaire de l'état d'avancement des options stratégiques du CNP : en effet, le rapport POLSAN, l'assainissement financier du bilan du CNP, la discussion relative au futur crédit d'investissement pour les infrastructures du CNP et le toilettage de la loi sur le CNP seront autant d'occasions de faire un état des lieux intermédiaire. L'idée générale a cependant été retenue dans la recommandation ;
- un projet de recommandation préconisait d'établir des priorités lors de la mise en œuvre des options stratégiques, selon une logique de santé publique : cette demande a été intégrée dans le projet de résolution ;
- un autre projet de recommandation proposait qu'une information explicite sur les moyens sollicités pour des nouvelles prestations soit donnée aux commissaires au moment du budget : cette demande se justifie parce que les options stratégiques ne peuvent être mises en œuvre que si le Conseil d'État leur octroie des moyens financiers suffisants. Elle a été intégrée dans le projet de résolution.

Premier signataire : Blaise Courvoisier, président de la commission Santé.

*La présidente* : – Y a-t-il des demandes de prise de parole concernant ce projet de résolution ?

*M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé* : – Simplement pour dire que le Conseil d'État ne s'opposera pas à ce projet de résolution et pour simplement vous dire un peu l'état des travaux sur ce point entre le Conseil d'État, le département, le service et les institutions.

Vous savez que ces dernières années, nous avons passé beaucoup de temps à codifier le financement des prestations dites d'intérêt général, à les rendre transparentes, à rendre transparentes aussi les modalités de calcul de chacune de ces prestations. Cela fait d'ailleurs l'objet de rapports à votre attention. C'est ce qui est à la base, aujourd'hui, des contrats de prestations entre les institutions et le Conseil d'État, signés pour des périodes soit annuelles, soit pluriannuelles, avec des annexes financières ; nous n'entrons pas dans le détail. L'ensemble de ce travail vient de donner lieu à des codifications par le service de ce qui était attendu en anticipation de la part des institutions. Pour 2025, c'est à peu près maintenant que le travail se fait avec les institutions. Pour les années 2026 et suivantes, c'est entre douze et quinze mois d'anticipation qui seront demandés



aux institutions pour, disons, afficher leurs prétentions ou leurs attentes financières par rapport au développement des options – pour le CNP, les options que vous venez de valider –, ce qui permettra au Conseil d'État de faire son travail au cours du premier semestre de planification budgétaire et donc, à l'été qui précède un exercice budgétaire, d'avoir une parfaite transparence sur la façon dont les choses seront intégrées et dans les budgets des institutions et dans les budgets du Conseil d'État. Il ne restera plus que les éventuels arbitrages du débat budgétaire qui a lieu dans cette salle.

Tout cela pour dire que la demande qui résulte de cette résolution ne posera pas de problème particulier avec la procédure qui vient d'être définie par le service de la santé publique à l'égard des institutions et qui va être appliquée cette année pour la première fois. On arrive ainsi un peu au bout de toute cette machinerie de définition, de transparence, de calculation et d'évolution des prestations dites d'intérêt général, donc pas d'obstacle au vote de ce projet de résolution.

*La présidente* : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas, nous pouvons donc voter sur ce projet de résolution.

On passe au vote, à la majorité qualifiée des deux tiers.

**Présents : 99, majorité des deux tiers : 66**

**Le projet de résolution est accepté par 98 voix sans opposition ni abstention.**

PROCÈS-VERBAL EN COURS D'ADOPTION

**ACQUISITION IMMOBILIÈRE****23.043****Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**

autorisant

- **l'acquisition d'une part de copropriété du bâtiment administratif des Poudrières (BAP), bien-fonds 12926, sis rue des Poudrières 14 à Neuchâtel, et portant octroi d'un crédit d'engagement de 14'700'000 francs**
- et à l'appui
- **d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 4'600'000 francs pour la transformation intérieure, l'accès et la sécurisation de l'accueil aux citoyens, et la création d'une centrale solaire photovoltaïque du bâtiment administratif des Poudrières (BAP)**

(Du 13 décembre 2023)

**Propositions de la commission parlementaire**

M. Christian Mermet occupe le siège de rapporteur.

*Débat d'entrée en matière*

*M. Christian Mermet (S) :* – La commission de gestion et d'évaluation a examiné le rapport 23.043 en sa séance du 23 janvier dernier. Nous nous permettrons de ne pas commenter directement le rapport du Conseil d'État, que vous avez tous lu avec beaucoup d'attention, et nous nous limiterons à commenter le rapport de la commission elle-même.

Plusieurs points ont fait l'objet de demandes d'explications et de compléments, notamment la valeur de transfert du bien de 14'700'000 francs. La commission s'est inquiétée de ce chiffre, qui semblait peu élevé, et la question était de vérifier que ce prix n'était pas défavorable à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN). De fait, le prix convenu correspond à un prix médian entre les premières prétentions de la Caisse de pensions et la première proposition d'achat. De fait, par cette opération, tant l'État de Neuchâtel que la CPCN font une bonne opération financière. Pour la CPCN, l'argent perçu pourra être réinvesti avec un taux de rendement de l'investissement plus élevé, plus en phase avec le devoir de rendement que la caisse doit à ses assurés, potentiellement jusqu'à 6% dans le domaine immobilier, et, parallèlement, pour l'État de Neuchâtel, l'investissement pourra être financé avec un amortissement normal, mais sans devoir fournir un rendement sur le capital investi.

Des commissaires se sont aussi inquiétés de la pose de panneaux solaires sur un toit appelé à être rénové dans un délai non précisé dans le rapport. De fait, tant l'enveloppe extérieure que le toit ne sont pas transformés en profondeur, d'où, d'une part, le volume modeste de panneaux posés et, parallèlement, la perspective de voir ces panneaux solaires complètement amortis lors de la prochaine rénovation de l'enveloppe, dont la date n'est pas fixée, mais manifestement c'est encore un tout petit peu lointain.

La commission s'est aussi préoccupée du coût des mandataires, spécialistes, ingénieurs notamment. De fait, le montant de 664'000 francs paraissait élevé. Il a été répondu que ce chiffre correspond à environ 15% du montant évalué des travaux, la norme étant habituellement plus proche de 20%. Il a aussi été établi que des tâches représentant environ 5% des coûts totaux seraient directement prises en charge par le service des bâtiments.

Enfin, la commission a demandé des explications au sujet du rapport de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT), qui pointe du doigt le quartier cellulaire du bâtiment administratif de la police (BAP), notamment pour le manque de lumière et l'absence de lavabos. Des explications ont été données et le séjour uniquement transitoire dans ces lieux de détention a rassuré les membres de la commission.

La commission, à l'unanimité de ses membres, vous invite à soutenir ces deux demandes de crédits.

*La présidente* : – La parole est aux groupes.

*M<sup>me</sup> Fanny Gretillat (VertPOP)* : – Le groupe VertPOP a pris connaissance du rapport du Conseil d'État portant octroi de deux crédits d'engagement relatifs au bâtiment administratif des Poudrières. L'un de 14'700'000 francs pour son acquisition et l'autre de 4'600'000 francs pour la réalisation de divers travaux tels que la transformation intérieure, l'accès et la sécurisation de l'accueil aux citoyens, et la création d'une centrale solaire photovoltaïque.

En ce qui concerne l'acquisition de la part des deux tiers restants de propriété du bâtiment, nous y sommes favorables, étant donné que le bâtiment apporte, par sa localisation, pleine satisfaction à la police neuchâteloise, qui l'occupe entièrement ; que cette acquisition s'inscrit dans la volonté de faire évoluer à la hausse la part de propriété de l'État ; et qu'elle devrait simplifier la gestion quotidienne, la conduite des travaux d'entretien courant et la rénovation future du bâtiment.

Une préoccupation rapportée en commission concerne le prix d'acquisition du bâtiment, qui reflète le prix inscrit au bilan de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel. Sachant que la CPCN ne bénéficiera plus des loyers après la vente et que la valeur vénale des deux tiers de la copropriété a été évaluée en 2017 et 2020 par des bureaux externes à respectivement 9'700'000 francs et 19'000'000 francs, nous souhaitons nous assurer que la CPCN n'est pas lésée dans cette transaction, et ce pour des raisons qui semblent évidentes. Les compléments d'information donnés par le Conseil d'État ont permis de tempérer cette inquiétude.

L'autre volet du rapport est consacré aux différents travaux envisagés dans le bâtiment.

Le groupe adhère aux travaux proposés, d'autant que certains et certaines d'entre nous ont pu constater par eux-mêmes que la configuration actuelle des lieux d'accueil est inadaptée à son utilisation. Les aménagements qui permettront de garantir la sécurité, la confidentialité et le confort sont jugés nécessaires et bienvenus.

D'autre part, sachant que la toiture du bâtiment ne nécessite pas de rénovation à court terme, le groupe se réjouit de la future installation photovoltaïque, dont l'électricité devrait être consommée en totalité par le bâtiment lui-même. Cette part d'autoconsommation de 100% est une bonne nouvelle pour l'amortissement de l'installation, mais est due à la consommation élevée d'électricité du bâtiment, considéré comme un grand consommateur, ce qui est en revanche une moins bonne nouvelle. À ce sujet, nous félicitons la police neuchâteloise (PONE) pour les réductions de consommation d'énergie déjà atteintes et l'encourageons à poursuivre sur cette lancée. Un point de vigilance est la consommation d'eau, qui semble avoir augmenté de 64% depuis le début des années 2000.

Une interrogation subsiste quant au devenir des panneaux lors de la rénovation de la toiture à venir. Ceux-ci auront certes été rentabilisés économiquement, mais leur rendement énergétique ne sera pas réduit à néant. Pourront-ils être réinstallés sur la toiture assainie ou seront-ils remplacés par d'autres plus récents ? Nous espérons que, lorsqu'elle aura lieu, la pesée d'intérêts intègre l'énergie grise des modules photovoltaïques et ne conduise pas à une fin de vie anticipée de panneaux toujours fonctionnels.

En résumé, ce rapport n'a pas fait l'objet de grands débats au sein du groupe VertPOP, qui l'a accueilli favorablement. Les deux décrets seront donc acceptés à l'unanimité.

*M. Francis Krähenbühl (LR)* : – Propriété pour un tiers de l'État et pour deux tiers de la Caisse de pensions de l'État de Neuchâtel, et, bien qu'affublé de nombreux surnoms à l'époque de sa construction en raison de sa forme, il n'en demeure pas moins que le bâtiment est un lieu d'importance stratégique, tant par son emplacement que par son volume, permettant le regroupement de tous les services de la police.

Pour cette raison, l'État souhaite en devenir le propriétaire unique et donc racheter les deux tiers appartenant à la CPCN. C'est là que les choses se corsent. En effet, deux expertises ont été demandées par les deux parties ; celle de la CPCN, axée sur la valeur de rendement du bâtiment, estime la valeur de leur part à 19,1 millions de francs, alors que celle demandée par l'État, orientée sur la valeur technique et intrinsèque du bâtiment, estime cette valeur à 9,7 millions de francs.

Ces deux estimations sont en apparence complètement divergentes. Pourtant, ces deux valeurs, basées sur deux approches différentes, semblent correctes. En effet, l'État veut limiter ses dépenses, ce que notre groupe salue, et la CPCN défend les intérêts de ses assurés, autrement dit les employés de la fonction publique, ce que nous saluons également. Autre élément qui explique cette grande différence : le vendeur (la CPCN) encaisse aujourd'hui un loyer d'un million de francs par année, alors que l'acheteur (l'État) veut l'utiliser pour son propre usage, sans rendement locatif. Il a donc fallu trouver un compromis et le prix convenu se situe précisément à mi-chemin de ces deux estimations, soit 14,7 millions de francs, apparemment à la satisfaction des deux parties.

Initialement, le BAP était destiné à recevoir des bureaux de l'administration cantonale. Il a ensuite été décidé d'en faire un bâtiment destiné à la PONE ; il n'est donc pas surprenant qu'il ne corresponde pas aux besoins d'un poste de police, d'autant plus avec un secteur carcéral. Cela fait trente ans que c'est ainsi, il est temps de l'adapter à sa fonction ; c'est l'objectif du second crédit de 4,6 millions de francs proposé. Sans entrer dans les détails, mentionnons des travaux de séparation, d'optimisation et de sécurisation des espaces, de mise aux normes en matière d'accessibilité, notamment aux personnes en situation de handicap, d'équipement des cellules carcérales, de sécurité incendie, ou encore l'installation de panneaux photovoltaïques d'une puissance de 57 kWc sur le toit, permettant d'en exploiter la plus grande partie en autoconsommation.

Ces premiers travaux n'amélioreront pas la performance énergétique du bâtiment lui-même. C'est pourquoi des adaptations sont déjà prévues dans ce sens pour les dix à douze prochaines années, pour un montant estimé à 12 millions de francs. Ces dépenses cumulées – au total plus de 30 millions de francs – ont fait réagir certains membres de notre groupe. En effet, en comparant cette somme à la valeur ECAP de reconstruction à neuf, de 29 millions de francs, on se demande s'il n'aurait pas mieux valu construire un bâtiment neuf parfaitement adapté aux besoins de la police, plutôt que d'apporter des modifications forcément pas optimales à un bâtiment plus que trentenaire. Le Conseil d'État peut-il nous éclairer sur ce point ?

Malgré quelques réticences, notre groupe acceptera à une large majorité et d'éventuelles abstentions les deux crédits demandés.

*M. Daniel Berger (UDC) :* – Tout a déjà été brillamment présenté par notre prédécesseur, donc nous nous concentrons sur les trois points décisifs dont nous avons discutés.

D'abord, point 1 : l'État de Neuchâtel et la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel sont conjointement propriétaires du bien-fonds 12926 du cadastre de Neuchâtel. Avec l'achat, le canton devient propriétaire unique.

Deuxième argument, il est situé dans un quartier stratégique de Neuchâtel, proche du centre-ville, au cœur d'un nœud autoroutier et desservi en transports publics. C'est un point décisif dans notre appréciation.

Troisièmement, l'achat permet également d'exécuter des transformations nécessaires à l'intérieur, comme l'accès et la sécurisation de l'accueil aux citoyens et la création d'une centrale solaire photovoltaïque du BAP.

De ce fait, ces trois points ont été importants pour nous au moment de la prise de décision. Le groupe UDC accepte les deux projets de décrets à l'unanimité.

*M<sup>me</sup> Caroline Plachta (VL-LC) :* – Plus qu'un bâtiment administratif, l'immeuble des Poudrières représente bien plus, selon les termes du rapport du Conseil d'État, un « centre névralgique » qui demande une attention particulière. Centre névralgique, parce qu'il est essentiel à la réalisation des missions de la police neuchâteloise et doit donc répondre à des exigences opérationnelles et légales spécifiques. Centre névralgique, parce qu'il est situé sur un carrefour autoroutier à proximité des différentes voies de communication régionales. Centre névralgique aussi, parce qu'il abrite le système de pilotage d'infrastructures clés. Centre névralgique enfin, parce qu'il doit accueillir un microcosme hétérogène où se côtoient des utilisateurs multiples dont le voisinage induit aujourd'hui des zones de flux critiques.

C'est sous cet angle multifacette que nous avons examiné les deux crédits d'engagement qui nous sont soumis aujourd'hui, en gardant à l'esprit la nature à la fois complexe et sensible de cette installation exigeante. Complexe, parce qu'elle doit faire cohabiter de manière fluide des locaux aussi divers que bureaux, guichets, centrale d'urgence, salles d'audition, quartier carcéral, serveurs

informatiques, laboratoires ou encore garages. Sensible, par le flux des populations qui s'y côtoient, servant de lieu de travail pour les membres de la police neuchâteloise, mais aussi de lieu d'accueil et de point de contact pour les citoyennes et citoyens, comprenant certaines zones de circulation à risque et pour l'instant sans séparation entre personnes lésées, plaignantes et prévenues.

Les investissements sollicités par le Conseil d'État présentent trois volets interdépendants : l'acquisition du bâtiment, sa transformation pour mise en conformité et, enfin, son optimisation énergétique.

L'acquisition se justifie, alors que la CPCN souhaite se séparer de ce bâtiment dont elle est propriétaire pour deux tiers. L'arrangement proposé semble pertinent et satisfaisant pour les deux parties. Selon la stratégie immobilière définie, il est souhaitable que l'État, aujourd'hui partiellement locataire, puisse acquérir le bâtiment qu'il occupe de façon pérenne, pour son propre usage.

En ce qui concerne la transformation et la mise en conformité, elles touchent notamment le guichet d'accueil, qui pose d'importants problèmes d'anonymat et de sécurité. Les aménagements prévus doivent également améliorer l'inclusion, par les rampes d'accès et la signalisation, ainsi que le respect des recommandations pour la zone carcérale.

Enfin, concernant l'optimisation énergétique, nous saluons la construction d'une centrale solaire de 250 m<sup>2</sup> sur la toiture, ainsi que les efforts d'économies d'énergie – réalisées et à réaliser – dans un bâtiment particulièrement gourmand en énergie, dû entre autres à une activité en continu 24h/24h. Nous avons pris note, à regret, que les travaux dédiés à l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment sont budgétés mais planifiés à futur, puisqu'ils ne sont pas prioritaires dans le programme d'assainissement du parc immobilier de l'État.

En conclusion, le groupe Vert'Libéral-Le Centre acceptera les deux projets de décrets pour l'acquisition du bâtiment des Poudrières et pour sa rénovation, qui répondent de manière cohérente à des besoins stratégiques et opérationnels, tout en s'inscrivant dans une vision de durabilité.

*M. Christian Mermet (S) :* – Nous parlons cette fois au nom du groupe socialiste. Sans paraphraser le rapport du Conseil d'État et tout en restant bref, nous tenons, au nom du groupe socialiste, à relever la qualité du rapport et la cohérence proposée par le Conseil d'État et le service des bâtiments.

Nous nous permettons aussi de relever la pertinence, pour l'État, d'être propriétaire de ses outils, notamment les bâtiments, pour l'exécution des tâches régaliennes. Nous saluons aussi l'intérêt financier pour l'État d'être propriétaire de ces bâtiments, sans le besoin de rendement que doit dégager un propriétaire privé, même dans le cas de collaborations dans le cadre public-privé. Et, parallèlement, la possibilité pour la CPCN de réinvestir le montant de la vente du BAP dans des objets avec de meilleurs rendements nous semble pertinente, notamment pour garantir le financement des prestations que doit servir la caisse.

Relevons néanmoins quelques inquiétudes quant à l'utilisation antérieure de la CPCN pour financer indirectement des infrastructures publiques, et nous saluons là une véritable transparence, tant pour les infrastructures publiques que pour la gestion de la CPCN vis-à-vis des assurés et notamment vis-à-vis de l'État.

Nous saluons encore les démarches de sécurisation, tant pour le personnel actif au BAP que pour les visiteurs et utilisateurs de la structure, en relevant toutefois une petite inquiétude quant à l'anticipation de la police pour ses infrastructures. Dans le cas présent, le projet corrige des lacunes, voire des défauts, et il nous semble qu'une grande anticipation devrait être la règle dans la gestion des bâtiments de l'État.

Nous saluons aussi la logique de priorisation des travaux d'entretien des bâtiments de l'État avec l'outil EPIQR+ (*Energy Performance, Indoor environmental Quality and Retrofit*) et, conséquence de cela, nous validons aussi quelque part par avance le principe d'entretiens futurs qui seront faits, notamment les 12 millions de francs qui sont attendus dans un délai de dix à quinze ans pour suivre l'entretien des bâtiments selon ses priorités.

Les commissaires socialistes ont aussi rappelé le rapport de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT), qui pointe du doigt les lieux de détention pour le BAP, mais aussi à Fleurier. Des explications satisfaisantes ont été données, notamment l'utilisation transitoire et brève de ces lieux de détention, mais nous aimerions rappeler l'attachement du groupe socialiste à veiller à la

manière dont sont traités les plus fragiles des membres de notre société, et notamment les personnes confrontées à la justice.

Et, pour finir, nous remercions le Conseil d'État d'avoir intégré dans le budget un montant de 35'000 francs destiné à « *la décoration artistique du bâtiment* », conformément à la loi cantonale sur l'encouragement aux activités culturelles.

Le groupe socialiste va soutenir et vous invite à soutenir les deux demandes de crédits qui nous sont présentées.

*La présidente* : – La parole est au Conseil d'État.

*M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé* : – Nous vous remercions de l'accueil favorable réservé à ce rapport. Beaucoup de choses ont été dites, nous pourrions donc à notre tour être relativement bref pour cette opération que nous pourrions qualifier de désenchevêtrement entre l'État et la Caisse de pensions. Il fut un temps où on enchevêtrait beaucoup ; on désenchevêtre un peu plus depuis quelque temps. Certains, pour la petite histoire, nous disaient que désenchevêtrer, c'est refaire les œufs à partir de l'omelette, c'est toujours évidemment un exercice un peu compliqué, cela permet de répondre de manière un peu générale à quelques-unes des remarques qui ont été faites.

Une acquisition annoncée depuis de nombreuses années au budget. Vous avez vu, ces dernières années, cette proposition arriver au budget, puis le temps des négociations fait que l'exercice a passé, et puis nous la remettons à l'exercice suivant ; finalement, nous l'avons retirée et enfin elle arrive, mais en principe sans trop de surprises pour vous, en tout cas cela ne semble pas avoir susciter une immense surprise à entendre vos prises de position.

En l'occurrence, il s'agit d'acquérir une part seulement de copropriété, puisque l'État est déjà propriétaire d'un tiers, cela a été dit. Nous rappelons juste l'origine de cette propriété d'un tiers : c'est parce que la Confédération participait à la construction de ce bâtiment en lien avec les besoins de pilotage des infrastructures autoroutières et que l'État a ensuite repris ce tiers que nous avons cette situation de copropriété. À l'origine, ce sont la Confédération et la Caisse de pensions qui étaient les maîtres d'ouvrage de ces lieux.

L'acquisition, vous l'avez dit, est conforme aux principes de la politique immobilière qui a été annoncée ces dernières années et que vous avez encouragé le Conseil d'État à poursuivre à plusieurs reprises, à savoir une part de propriété plus importante des bâtiments que l'on utilise pour l'administration ou les services de l'État. Cela a été dit aussi, le transfert est souhaité par le vendeur, qui se plaint quand même de multiples interventions sur ce bâtiment d'un rendement qui n'est pas toujours à la hauteur de ce qu'on appellerait un bon placement, et qui préférerait mettre ces 14 millions de francs dans d'autres placements plus tranquilles et plus rentables. C'est donc une affaire souhaitée aussi par la Caisse de pensions.

La propriété unique simplifiera aussi la conduite des travaux d'aménagement et d'assainissement, que ce soient ceux qui viennent immédiatement ou ceux à venir à plus long terme ; nous dirions un peu dans le même esprit que celui qui vous avait animés lorsque vous avez accepté que nous rachetions le dernier étage de Tivoli 22, qui nous a permis aujourd'hui d'envisager des propositions concrètes qui viendront dans les prochains mois sur votre table, aussi pour le développement du site de Tivoli. Mais donc on est dans la même logique : un seul propriétaire qui peut conduire les travaux, cela simplifie beaucoup la gouvernance de ce type de projet.

Un bâtiment qui, de surcroît, est stratégique, centre névralgique de la police, siège de la centrale d'alarme, siège d'infrastructures cantonales et fédérales de surveillance de l'A5, au cœur des voies de communication publiques et autoroutières, connexion avec l'ensemble des régions et des axes en tout cas menant dans l'ensemble des régions du canton. Et puis, la démonstration faite par M. Francis Krähenbühl a été limpide s'agissant du prix de vente convenu. Nous aimerions juste dire que ce n'est pas exceptionnel d'avoir des écarts relativement importants entre l'évaluation valeur vénale et l'évaluation plutôt valeur intrinsèque. Ensuite, la négociation se mène sur la pondération entre l'un et l'autre. Nous avons vu jusqu'à 1/5<sup>e</sup> / 4/5<sup>es</sup>, dans l'autre sens 2/3 / 1/3, et là, nous sommes à moitié-moitié, ce qui nous permet d'éviter que vous n'ayez le sentiment soit que nous avons négligé les intérêts de l'État, soit que nous avons pénalisé, et vous l'avez très bien dit, les intérêts de la fonction publique. Nous sommes aussi – le hasard fait bien les choses, enfin nous ne savons pas si c'est un vrai hasard, mais... – à la valeur au bilan de la Caisse de pensions, ce qui

fait qu'il n'y a pas de pertes à inscrire non plus pour la Caisse de pensions en se séparant de ce bâtiment.

L'opération est rentable pour l'État, cela a été dit, qui économisera quelques centaines de milliers de francs : même lorsque l'on compte les intérêts, les amortissements et l'entretien, on sera en dessous de ce que l'on paie aujourd'hui comme locataire.

Nous revenons rapidement sur la question des travaux. Travaux urgents, vous les avez décrits, nous n'y revenons pas, pour mettre ce bâtiment en conformité, notamment pour ses usagers à toutes sortes d'égards, mais c'est notamment la question de la confidentialité et du respect des victimes ou victimes supposées, puisque, en principe, pour les victimes d'infraction, on attend quand même que l'infraction soit confirmée pour considérer que ce sont des victimes. Enfin, bref, le respect de la confidentialité des personnes qui fréquentent ce bâtiment.

Et nous profitons de dire, par rapport à des questions qui ont été posées en commission, qui ont été effleurées aujourd'hui, que les cellules ont des fenêtres qui ont des stores, qui se lèvent chaque fois que c'est demandé, ce qui a été rappelé par notre collègue en juillet dernier à la Commission nationale de prévention de la torture. Et puis les cellules de Fleurier ne sont plus utilisées, si ce n'est quelques minutes ou quelques heures en attendant le transfert de personnes à incarcérer ensuite au BAP. Voilà pour des questions qui avaient été posées et qui étaient restées en suspens en commission. Et sur le plan énergétique, la consommation du bâtiment est aujourd'hui déjà 10 à 15% inférieure à ce qu'elle était en 2021-2022, donc des progrès vraiment très réguliers qui sont faits sur ce plan. La consommation d'eau, évidemment, a évolué avec l'évolution de l'occupation du bâtiment, puisque les procureurs consomment un peu moins d'eau que les policiers qui sont là 24h/24h en activité, avec les activités qu'on leur connaît.

Pour la deuxième partie des investissements, l'État envisagera donc un assainissement, comme il le fait pour l'entier du parc aujourd'hui, mais avec des degrés de priorité. Nous aurions envie de dire à M<sup>me</sup> Caroline Plachta que, *a priori*, c'est si nous avons décidé de faire passer ce bâtiment avant d'autres, qui sont des gouffres en regard de celui-là, que vous devriez être déçue ; le fait que l'on en parle aujourd'hui ne crée pas pour autant un changement dans les classements de consommation énergétique des différents bâtiments, et c'est bien à l'aune du parc entier de l'État qu'on va définir les priorités, qui vous seront soumises d'ailleurs dans le prochain rapport aussi sur l'entretien des bâtiments, puisque l'on est déjà au stade où l'on doit renouveler ces crédits-cadres.

S'agissant de la question de M<sup>me</sup> Fanny Gretillat sur les panneaux solaires, nous dirions que cela va dépendre principalement de la durée de vie restante. Ce n'est donc pas simplement une question financière ; évidemment, on ne va pas remonter des panneaux pour six, douze ou dix-huit mois. En revanche, c'est clair que s'il reste plusieurs années de durée de vie estimée à ces panneaux solaires, au moment où l'on fera des travaux conséquents sur ce bâtiment, ils seront remontés, puis ensuite renouvelés au gré de l'arrivée de leur fin de vie. Mais, en gros, c'est le temps qui nous sépare de ces travaux qui définira la durée de vie restante et qui définira aussi la façon dont on assure leur remontage ou leur destruction.

En regard de la question du groupe libéral-radical et de M. Francis Krähenbühl, deux choses. D'abord, le calcul que vous avez fait est un peu sommaire, il néglige la valeur des infrastructures intérieures de ce bâtiment. On a des infrastructures très importantes, qui ont coûté, nous croyons, plusieurs millions de francs pour la centrale d'alarme, qui a été montée ces dernières années. On a des infrastructures très importantes aussi pour la surveillance de l'autoroute, nous l'avons évoquée, et tous ces éléments-là ne sont pas intégrés dans les coûts que vous avez évoqués ou qui figurent dans le rapport, et que l'on devrait intégrer évidemment si l'on devait reconstruire tout cela à neuf, sans parler des perturbations. Nous insistons ici sur les questions de centralité : ce bâtiment est très bien positionné et, par conséquent, il ne s'agit pas d'aller chercher un autre emplacement alors que celui-ci convient très bien, sous réserve des adaptations qu'il doit subir. Donc, aussi bien du point de vue de sa centralité que du point de vue des coûts, il ne serait pas indiqué de vendre un tiers et de construire ailleurs ou de démolir pour reconstruire. Et s'agissant de la démolition, nous avons presque envie d'utiliser la question de M<sup>me</sup> Fanny Gretillat en réponse à votre propre question : si on s'inquiète de savoir ce qu'on va faire des panneaux solaires que l'on va démonter dans quelques années pour faire des travaux conséquents et qu'on s'inquiète de savoir si on va les remonter en tenant compte de l'énergie grise, évidemment que démolir un bâtiment entier pour le reconstruire, en termes de développement durable, de consommation d'énergie grise, cela serait un saccage, on peut le dire comme cela, en tout cas un gaspillage colossal, il n'en a donc pas été question. Cette

question n'a clairement pas été abordée, tant cela paraissait évident que cela ne devait pas être la voie à suivre sur ces questions.

Voilà, nous pensons avoir répondu aux quelques questions qui nous étaient posées. Nous vous remercions encore une fois de l'accueil réservé à ce rapport et de votre attention.

*La présidente* : – La parole est-elle encore demandée dans les groupes ? Cela n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote d'entrée en matière. Y a-t-il des oppositions à l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. **L'entrée en matière du premier décret est acceptée.**

*Débat article par article*

#### **Décret**

**autorisant l'acquisition d'une part de copropriété du bâtiment administratif des Poudrières (BAP), bien-fonds 12926, sis rue des Poudrières 14 à Neuchâtel, et portant octroi d'un crédit d'engagement de 14'700'000 francs**

**Article premier.** – Adopté.

**Articles 2 à 6.** – Adoptés.

**Titre et préambule.** – Adoptés.

On passe au vote final, à la majorité qualifiée de 3/5.

**Le projet de décret est adopté par 97 voix sans opposition.**

*La présidente* : – Nous passons maintenant au deuxième projet de décret. Y a-t-il des oppositions à l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. **L'entrée en matière du deuxième décret est acceptée.**

*Débat article par article*

#### **Décret**

**portant octroi d'un crédit d'engagement de 4'600'000 francs pour la transformation intérieure, l'accès et la sécurisation de l'accueil aux citoyens, et la création d'une centrale solaire photovoltaïque du bâtiment administratif des Poudrières (BAP)**

**Article premier.** – Adopté.

**Articles 2 à 6.** – Adoptés.

**Titre et préambule.** – Adoptés.

On passe au vote final, à la majorité simple.

**Le projet de décret est adopté par 97 voix sans opposition.**



**PRODUITS THÉRAPEUTIQUES****23.028****Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil  
à l'appui  
d'un projet de loi modifiant la loi de santé  
(Adaptation aux nouvelles dispositions de la LPT)**

(Du 30 août 2023)

**Propositions de la commission parlementaire**

M<sup>me</sup> Amina Chouiter Djebaili occupe le siège de rapporteur.

*Débat d'entrée en matière*

*La présidente* : – Nous sommes dans un débat restreint.

*M<sup>me</sup> Amina Chouiter Djebaili (S)* : – Nous avons eu à étudier le rapport 23.028 à l'appui d'un projet de loi qui modifie la loi de santé cantonale en prenant en compte les dispositions de la Loi sur les produits thérapeutiques au niveau fédéral.

La Loi sur les produits thérapeutiques est entrée en vigueur en 2002 et est actuellement en révision pour la troisième fois au niveau fédéral, avec des ordonnances qui sont mises en place. La modification de cette loi va donc être à l'origine d'une nouvelle ordonnance. Actuellement, le travail se fait sur la médication de la thérapie innovante, la numérisation en matière de prescription et le changement concernant les médicaments vétérinaires.

Notre modification de la loi de santé actuelle au niveau cantonal prend en compte les modifications de la Loi sur les produits thérapeutiques qui ont été faites en 2019, c'est-à-dire lors de la deuxième révision.

À savoir que la révision du droit fédéral actuellement tend toujours à faciliter l'accès au marché des médicaments, notamment en simplifiant les procédures d'autorisation nationales, cantonales et internationales. Elle assouplit en elle-même les conditions de remise par les pharmaciens de certains médicaments sans ordonnance et même celles pour les médicaments qui sont soumis à ordonnance.

Au niveau cantonal, l'adaptation de la loi de santé en fonction des modifications de cette Loi sur les produits thérapeutiques touche quelques articles avec, en filigrane, des modifications qui sont de l'ordre d'une modification épïcène, avec plusieurs changements dans les définitions sur le personnel dans le domaine de la santé, et ces modifications de la loi de santé permettront d'augmenter les possibilités au niveau cantonal de gestion des droits de production de certains médicaments, de l'administration et de la délivrance de certains médicaments, et augmenteront ainsi les prérogatives du pharmacien cantonal.

La commission Santé s'est réunie le 19 janvier 2024 pour débattre de ce rapport 23.028. Elle propose d'adapter le droit cantonal à une révision de la Loi fédérale sur les produits thérapeutiques (LPT), et ces modifications, donc, ont été de différents ordres. La modification la plus basique concernait la terminologie révisée mise à jour sur le langage épïcène, puis des modifications d'articles nécessaires en fonction de la Loi de santé fédérale.

Pour exemple, à l'article 11 de la loi de santé, un rôle de surveillance relevant de la compétence cantonale dans le domaine des dispositifs médicaux a été introduit. Les dispositions séparées concernant « l'autorisation d'exploiter », « de remettre des médicaments » ont aussi été créées et mises en place. L'article 110 de la loi de santé permet ainsi l'autorisation de fabriquer certains médicaments, en accord avec la Loi sur les produits thérapeutiques.

Cette modification de la loi de santé va entraîner une augmentation de 0,5 équivalent plein temps (EPT) pour assurer la surveillance des dispositifs médicaux, des dispositions nouvelles cantonales en rapport avec les possibilités de production et de distribution de certains médicaments au sein des officines. Le coût supplémentaire de ce poste sera en partie compensé, comme décrit dans le rapport, par la facturation à des frais d'inspection.

Durant notre étude, un amendement a été déposé par la commission et concerne essentiellement la définition de pharmacie d'officine, nommée pharmacie d'institution et non pas pharmacie d'institution de santé, donc essentiellement une modification d'ordre sémantique. Cet amendement a été accepté à l'unanimité.

Ce rapport n'a pas été à l'origine d'une grande discussion et de grands débats, et la commission a proposé, après son étude en une seule séance, de l'accepter avec le projet de modifications présenté.

*La présidente* : – La parole est aux groupes.

*M. Blaise Courvoisier (LR)* : – Voici un rapport qui permet quelques adaptations de notre loi de santé cantonale aux nouvelles dispositions fédérales de la Loi sur les produits thérapeutiques (LPT<sub>h</sub>). Ces modifications sont là essentiellement pour faciliter l'accès au marché des médicaments et pour optimiser la sécurité des médicaments.

Le rôle du/de la pharmacien-ne cantonal-e est aussi précisé quant à sa tâche de surveillance des laboratoires et de fabrication et délivrance des médicaments, ainsi que des dispositifs médicaux.

L'impact sur les ressources humaines, qui nécessitera un demi-emploi plein temps supplémentaire, estimé à un coût annuel de 60'000 francs, en grande partie compensé par la facturation de ces nouvelles inspections, est lui aussi parfaitement acceptable.

La commission a par ailleurs, à la demande d'un commissaire libéral-radical, accepté unanimement, à l'article 106 traitant des pharmacies d'institution, que l'on supprime l'ajout « de santé », ce qui permet d'y inclure certaines institutions sociales, amendement que nous recommandons bien sûr au plénum d'accepter.

Le groupe libéral-radical acceptera donc unanimement ce rapport.

Maintenant, quant à la problématique de base évoquée dans le postulat 23.158, et qui souhaitait que le Conseil d'État apporte des solutions et un état des lieux de la pénurie actuelle de certains médicaments, elle nous paraît toujours relever de prérogatives fédérales, comme nous l'avions déjà évoqué lors de la discussion en plénum de ce postulat.

Rappelons donc que la Confédération a mis en place une *task force*, à laquelle participe la Fédération des médecins suisses (FMH) et pharmaSuisse, qui examine, avec d'autres offices fédéraux ainsi que des représentants des services de santé cantonaux et des prestataires de soins et de l'économie, les mesures à prendre à court terme pour éviter des situations critiques.

Une de ces mesures, par exemple, consiste en la délivrance fractionnée de certains médicaments, sortant ainsi du principe de sûreté thérapeutique qui veut que l'on ne délivre que des produits qui sont dans leur emballage original. À certaines conditions, bien entendu, puisque l'on ne peut pas fractionner des liquides, des comprimés ou des gélules sortis d'un flacon.

Les produits qui peuvent être ainsi délivrés sont mis sur une liste révisée une fois par mois, que l'on trouve simplement sur [admin.ch](http://admin.ch), sous l'onglet « Pénuries actuelles ».

Ce site permet aussi de voir l'importance, relative, des pénuries, tant dans leur durée que dans leur importance. La plupart des produits sont néanmoins disponibles en quantités limitées, certains vont être à nouveau disponibles dans un délai bref, alors que d'autres sont en pénurie car ils ne sont plus produits. Dans ces cas-là, on peut regretter que certains « vieux » médicaments ne soient plus produits au profit de médicaments à effets identiques mais bien plus profitables en termes de gains pour les pharmas productrices.

De plus, ce qui fait malheureusement souvent défaut, ce sont les substances de base permettant de fabriquer les médicaments. Ces bases médicamenteuses sont essentiellement produites en Chine et en Inde, car nos pharmas occidentales ne veulent plus le faire, estimant ce travail insuffisamment rentable. C'est donc une problématique qui va bien au-delà du canton, ou même de

la Confédération, et qui devrait probablement être discutée au niveau supranational. À noter qu'avec ces substances de base, si la Suisse les possédait, la pharmacie de l'armée pourrait par exemple produire ces médicaments manquants. Et à noter aussi que certains médicaments, jugés essentiels selon la liste de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), sont stockés à la pharmacie de l'armée suisse pour surseoir, au besoin, à une pénurie due à une crise grave.

Plus problématique nous semble être la relative difficulté d'approvisionnement en dispositifs médicaux vitaux. Et cette situation est due en partie aux règlements relatifs aux dispositifs médicaux de l'Union européenne (UE) et à la non-actualisation de l'accord de reconnaissance mutuelle des évaluations de conformité de l'UE. Mais cette situation est aussi fortement aggravée par le fait que certains hôpitaux commandent bien plus que leurs besoins effectifs pour avoir des réserves, ceci au détriment d'autres structures hospitalières plus petites et dont les commandes moins lourdes pèsent dans la vente de ces produits. La directive de l'approvisionnement économique du pays du 10 janvier 2023 demande donc aux hôpitaux d'avoir un approvisionnement équitable et correspondant à leurs besoins effectifs, car, dans le cas contraire, ce serait alors à cet office de continger les commandes.

Finalement, un futur rapport fédéral sur l'approvisionnement en médicaments, détaillant 19 mesures, sera bientôt entre les mains du Conseil fédéral, puis du Parlement, qui devrait donner des solutions applicables au niveau cantonal. Nous devons donc avoir encore un peu de patience et nous adapter aux mesures déjà proposées.

Pour toutes ces diverses raisons, notre groupe acceptera le classement du postulat.

*M<sup>me</sup> Brigitte Neuhaus (VertPOP)* : – Le groupe VertPOP a relativement brièvement discuté le rapport 23.028. Celui-ci n'ayant pas suscité de divergences, il le votera à l'unanimité.

Nous n'allons pas revenir sur les buts de ces modifications, puisque cela a déjà été précisé à plusieurs reprises. Nous ne relèverons peut-être que le fait que le groupe VertPOP salue particulièrement l'extension de la capacité de prescription de médicaments aux professionnel-le-s du domaine de la santé dûment autorisé-e-s et non plus aux seuls médecins et médecins-dentistes.

Enfin, suite aux discussions en commission, nous resterons attentifs à la clarification des conditions d'utilisation de dispositifs médicaux injectables, que sont les produits antirides notamment, puisque nous avons renoncé à en introduire la surveillance lorsque ceux-ci sont administrés par des personnes non professionnelles de la santé. Dans le cadre de nos travaux en commission, nous y avons renoncé, mais évidemment que les modifications qui devront être apportées seront suivies.

Le seul amendement de la commission sera accepté à l'unanimité.

Pour ce qui est du postulat du groupe socialiste 23.158, le groupe VertPOP soutiendra son classement, car si la problématique de pénurie est bien réelle et peut représenter une menace pour la santé publique, pour notre groupe, et comme cela a déjà été dit, elle ne pourra pas être résolue à l'échelle cantonale.

*M. Blaise Fivaz (VL-LC)* : – Nous ne serons pas aussi prolifique que notre collègue qui s'appelle aussi Blaise.

Notre groupe VertLibéral-Le Centre a lu avec attention les rapports du Conseil d'État et de la commission Santé. Il en remercie ses auteurs.

De quoi parlons-nous ? La Loi fédérale sur les produits thérapeutiques (LPT) a fait l'objet d'une importante révision, adoptée en 2016 par le Parlement fédéral et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec pour objectifs de faciliter l'accès au marché des médicaments, d'optimiser la sécurité des médicaments et d'améliorer la transparence dans ce domaine.

Aussi, il nous appartient de modifier la loi de santé neuchâteloise et d'adapter le droit cantonal aux nouvelles exigences fédérales, notamment en ce qui concerne la pharmacie d'institution et les autorisations de fabriquer, d'exploiter, de remettre des médicaments et d'administrer ces médicaments.

C'est certainement une bonne chose de permettre à un pharmacien ou une pharmacienne agréé-e de pouvoir procéder à une consultation sans se substituer au médecin, ce qui permettra d'alléger les services d'urgence ou les cabinets médicaux, puisque nous manquons de médecins, et tout cela sans créer une concurrence mais bien une complémentarité.

Nous notons également que les compétences et responsabilités de la pharmacienne cantonale seront renforcées et, pour permettre une bonne gestion de la surveillance, une personne sera engagée à 50%.

À ce propos, une question nous interpelle : au vu de la tâche confiée, 0,5 ETP, est-ce suffisant ? Si la surveillance s'avère chronophage, le poste sera-t-il revu à la hausse ? Nous savons pertinemment que quelqu'un qui est engagé à 50% travaille plutôt à 80 ou 100%, et la moitié gratuitement pour son employeur.

Pour conclure, s'agissant d'une adaptation de la loi, notre groupe acceptera les rapports du Conseil d'État et de la commission, le projet de loi amendé par la commission et le classement du postulat 23.158.

*M<sup>me</sup> Christiane Barbey (UDC) :* – Le rapport 23.028 propose d'adapter le droit cantonal à une révision de la Loi fédérale sur les produits pharmaceutiques en modifiant la loi de santé.

Par ailleurs, le présent rapport répond au postulat 23.158. Ce dernier demandait un état des lieux de la pénurie de médicaments, ainsi que des moyens pour y faire face. Le Conseil d'État a démontré que des outils appropriés sont à disposition de la Confédération et du canton pour répondre à cette problématique.

Le groupe UDC acceptera le projet de loi ainsi que le classement du postulat 23.158.

*M<sup>me</sup> Amina Chouiter Djebaili (S) :* – Au niveau cantonal, l'adaptation de la loi de santé en fonction des modifications de la Loi sur les produits thérapeutiques a touché quelques articles. Ces modifications de la loi de santé répondent à une demande fédérale et permettront d'augmenter les possibilités au niveau cantonal de la gestion des droits de production de certains médicaments, de l'administration et de la délivrance de ces médicaments. Elles augmentent ainsi les prérogatives du pharmacien cantonal. Ces modifications permettront d'être plus en phase avec les arrivées progressives du droit de prescription des infirmières de pratique avancée et permettront, par la libération de la production de certains médicaments, de limiter certainement la pénurie de certains d'entre eux. Les médicaments qui pourront être produits par des pharmaciens seront bien sûr connus et devront répondre à une demande cantonale et être subordonnés à l'accord du pharmacien cantonal.

En bref, le pharmacien cantonal aura ainsi plus de prérogatives, plus d'autorité au niveau cantonal, sans oublier les tâches qui lui seront confiées par la législation fédérale.

Ainsi, le Conseil d'État aura la latitude pour fixer les conditions – que nous ne connaissons pas encore – d'exécution de ce projet de loi et les conditions d'administration des médicaments aux autres personnes ayant une formation reconnue sur le plan cantonal, qui pourront ainsi remettre les médicaments, comme il est déjà stipulé dans les articles de la Loi sur les produits thérapeutiques.

Concernant le postulat, la majorité de notre groupe accepte le classement du postulat, et la commission – désolée, nous avons omis d'en parler – propose aussi le classement du postulat par 5 oui, 4 non et 4 abstentions.

Concernant le postulat 23.158, nous avons demandé un état des lieux des pénuries des médicaments et de communiquer les moyens qui vont être mis en place pour limiter ce manque croissant de médicaments de première nécessité.

Bien que le postulat demandait une évaluation de la situation actuelle et les moyens existants à mettre en place, nous sommes convaincus que ce rapport répond, en tout cas partiellement, au besoin d'ouverture et d'accès aux médicaments au niveau cantonal.

Dans ce rapport, aussi, il est bien stipulé que des relations et des demandes sont mises en place avec le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), qui n'est certes pas le principal administrateur, et nous attendrons les rapports du RHNe qui doivent nous informer sur les protocoles qui ont dû être modifiés en raison de la pénurie de médicaments, et une liste des médicaments qui risquent d'être en pénurie dans l'utilisation régulière. Ces éléments nous manquent dans ce rapport, mais notre groupe acceptera toutefois le classement de ce postulat, et nous resterons vigilants à la lecture des orientations qui seront données au niveau cantonal et au niveau fédéral et, concernant le niveau fédéral, les 19 mesures qui seront mises en place au niveau cantonal.

Notre groupe acceptera donc le rapport, ainsi que le classement du postulat 23.158.

*M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé* : – Belle marque de confiance de votre part à l'égard de la pharmacienne cantonale, si nous en croyons la belle unanimité des prises de position, avec néanmoins quelques questions. Nous pensons que vous l'avez bien compris, en plus c'est un débat restreint qui est suggéré, donc nous allons se limiter aux principes généraux.

Nous adaptons le droit cantonal au droit fédéral avec l'introduction de prérogatives précisées de surveillance de la pharmacienne cantonale, qui tiennent compte aussi d'évolutions attendues dans d'autres domaines. Vous avez évoqué les infirmiers et infirmières de pratique avancée qui pourront prescrire dans certains cas.

Nous profitons de l'occasion de dire que si ce n'est pas la thématique qui nous a le plus occupé sur le plan politique ces dernières années, c'est néanmoins une thématique très importante ; la prescription de médicaments, évidemment, est une dimension importante de la santé publique. Ce n'est pas parce qu'elle ne nous occupe pas beaucoup au plan politique qu'il faut la négliger, donc ce sont quand même des dispositions qui ont leur importance pour le fonctionnement général de notre système de santé.

Pour le reste, nous accompagnons cette révision du droit fédéral d'un toilettage rédactionnel à plusieurs égards, y compris cher à notre collègue puisque nous introduisons des formes épiciènes, ce qui nous permet d'insister sur le fait qu'il s'agit bien d'une pharmacienne cantonale aujourd'hui et pas d'un pharmacien. Nous pensons que nous ne répondrons pas à toutes les exigences internes du Conseil d'État si nous n'avions pas fait ce rappel... Une clarification des rôles aussi de surveillance, nous l'avons évoqué. Et puis, une exception, une possibilité d'exception en tout cas, qui est introduite s'agissant de la propharmacie, dont le système est proscrit dans tous les cantons romands. Il ne s'agissait pas de revenir là-dessus, mais simplement de permettre ici ou là des dérogations exceptionnelles limitées à quelques circonstances particulières, de façon à assurer l'approvisionnement de l'ensemble du territoire cantonal. Lorsque l'on n'a pas de pharmacie à proximité immédiate, on peut octroyer des dérogations et les codifier de façon à assurer quand même la sécurité à laquelle répond l'interdiction de la propharmacie.

Et puis, le traitement de ce postulat 23.158, « Pénurie de médicaments : mythe ou réalité ? » C'est en tout cas une réalité pour toute une série de produits qui sont mentionnés dans ce rapport. Le mythe, c'est peut-être l'ampleur de la possibilité d'action des pouvoirs publics dans un environnement qui est régi d'abord par une grosse influence de ce qui se passe au niveau international – la Suisse n'a pas toutes les clés en main ; qui est régi par les principes du marché, avec de gros acteurs pharmaceutiques qui ont une part prépondérante sur ce marché, et qui, du coup, dans certains cas, sont même à l'origine de ces pénuries pour toutes sortes de raisons sur lesquelles nous ne revenons pas ici ; et finalement des compétences d'intervention qui sont plutôt au niveau fédéral lorsqu'il est possible d'agir, compétences quasi subsidiaires pour le canton. Nous avons essayé de vous exposer tout cela avec un descriptif de la réalité du moment et des compétences d'agir, respectivement ce qui a déjà été fait, notamment avec le contrat de prestations passé avec RHNe, qui, dans son domaine, dans notre champ d'activité régionale, peut ici ou là apporter des réponses mais qui restent des réponses très partielles. Lorsqu'on manque de substances de base qui ne sont pas produites en Suisse, lorsqu'on dépend de grands groupes pharmaceutiques, évidemment que ce n'est pas l'action d'un service cantonal, ni même d'un département ou d'un gouvernement cantonal, qui peut avoir une influence prépondérante sur ces conditions-là. La Confédération, néanmoins, est aujourd'hui, nous pensons, beaucoup plus sensibilisée à la question qu'elle ne l'était il y a encore deux ou trois ans, et nous pouvons nous attendre quand même à ce que, dans toute la mesure où elles existent, les possibilités d'agir de la Confédération seront exploitées dans les prochaines années, vu la tension que nous avons essayé de décrire dans notre rapport.

Nous avons deux questions de M<sup>me</sup> Brigitte Neuhaus s'agissant des injections de produits notamment antirides. Alors, nous confirmons ici qu'il y avait une petite divergence, en tout cas apparente, entre deux services de l'État, l'un considérant que certains produits étaient purement et simplement interdits, en tout cas injectés par certains professionnels, tandis que l'autre posait des questions sur un formulaire en demandant « dites-nous si vous le faites », ce qui évidemment donnait un peu des interprétations particulières. C'est en cours de clarification entre les deux services. Si notre compréhension à ce stade est la bonne, le questionnaire visait justement à repérer des activités pour vérifier qu'elles n'étaient pratiquées que dans le cadre prévu par la législation,

mais c'est vrai que de poser la question comme cela crée une ambiguïté. C'est donc en cours de règlement entre ces deux services, à la suite des travaux de la commission.

Et puis, M. Blaise Fivaz posait la question de l'effectif de 0,5 EPT pour le renforcement de la surveillance. Nous rappelons que cet effectif sera en partie financé par les émoluments liés à l'exercice même de cette surveillance, et nous ne pouvons que vous dire que le 0,5 EPT, c'est l'estimation, en l'état, des conséquences de la loi. Nous considérons aujourd'hui qu'il sera suffisant, mais nous n'allons pas « jurer, cracher » que cela suffira, c'est vraiment l'expérience, l'évolution de ce dispositif qui répondra à votre question. Nous ne pouvons pas être beaucoup plus précis aujourd'hui malheureusement.

*La présidente* : – La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il une opposition à l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas, **l'entrée en matière est acceptée.**

*Débat article par article*

### **Loi modifiant la loi de santé (LS) (Adaptation aux nouvelles dispositions de la LPT)**

**Article premier de la loi de révision. –**

*La présidente* : – Nous sommes en présence d'un amendement de la commission Santé :

*Article 106, alinéa 2*

<sup>2</sup>On entend par pharmacie d'institution une structure au sein d'une institution (*suppression de : de santé*) placée sous la responsabilité d'un-e pharmacien-ne responsable d'une pharmacie publique ou hospitalière qui fournit des prestations pharmaceutiques aux bénéficiaires de l'institution.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur cet amendement ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il des oppositions à cet amendement ? Ce n'est pas le cas, **l'amendement est accepté.**

**Article premier de la loi de révision. –** Adopté.

**Articles 2 et 3 de la loi de révision. –** Adoptés.

**Titre et préambule. –** Adoptés.

On passe au vote final.

**Le projet de loi amendé est adopté par 98 voix sans opposition.**

### **CLASSEMENT D'UN POSTULAT**

*La présidente* : – Nous devons encore nous prononcer sur le classement du postulat du groupe socialiste 23.158, du 14 février 2023, « Pénurie de médicaments : mythe ou réalité ? » : y a-t-il des oppositions au classement ? Ce n'est pas le cas, **le classement est accepté.**

**POUR UNE APPROCHE RATIONNELLE DE L'ENDETTEMENT****23.025****Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**

en réponse

**au postulat 20.108 « Pour une approche rationnelle de l'endettement de l'État »**

(Du 16 août 2023)

M. Andreas Jurt occupe le siège de rapporteur.

*Débat*

*La présidente* : – Nous sommes dans un débat libre.

*M. Andreas Jurt (LR)* : – La commission des finances a étudié très attentivement le rapport 23.025, qui a apporté de manière inédite un nouveau regard autant quantitatif que qualitatif sur la notion de l'endettement public. Disons-le d'emblée, un rapport avec ses annexes 1 et 2 d'une grande qualité explicative et prospective.

À cet égard, saluons la forte valeur ajoutée apportée par l'Université de Neuchâtel sous la houlette de l'émérite professeur Claude Jeanrenaud et son équipe. Un exemple de ladite valeur ajoutée : le Mémento statistique du canton de 2023, à la page 7, nous informe sur le produit intérieur brut (PIB) du canton et par habitant, mais pas sur le ratio dettes par rapport au produit intérieur brut, indicateur d'importance nationale et internationale, qui est aussi attentivement suivi par les agences de *rating* ou des bailleurs de fonds. Le rapport nous informe pour la première fois sur ce qu'est ce ratio, avec quels chiffres de 2022. Une évaluation indique un endettement total ou cumulé en termes absolus d'environ 5,6 milliards de francs, dont 3,6 milliards pour l'État, 1,6 milliard pour les communes et 400 millions pour les entités paraétatiques, soit un ratio de 32% en termes relatifs.

À titre de comparaison, les critères de Maastricht pour l'Union européenne ont mis la barre à un ratio de 60%, seuil à partir duquel l'endettement deviendrait inquiétant et contraire à une situation financière saine. Autre critère international appliqué, le niveau à partir duquel le taux d'endettement présente des risques est évalué à 100% du produit intérieur brut selon la Banque centrale européenne, à 80% selon la Banque des règlements internationaux et à 77% selon la Banque mondiale, et entre 50 et 80% selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Avec 32%, nous constatons ainsi que le niveau d'endettement est largement inférieur à Neuchâtel que les seuils fixés par les organisations internationales.

Cette situation favorable est confirmée par ce qu'on appelle les « tests de stress » effectués dans le cadre de l'étude.

Le rapport du Conseil d'État a aussi répondu avec une certaine clarté aux cinq questions du postulat amendé, dont celle qui a demandé de procéder à un scénario d'analyse où on identifie les forces, les faiblesses, les opportunités et les risques d'un éventuel accroissement du niveau de l'endettement de l'État au vu du contexte économique et financier global.

Avant de laisser la parole aux groupes pour qu'ils puissent s'exprimer sur leur lecture du rapport, au nom de la commission, nous vous livrons notre lecture et nos dénominateurs communs. L'absence de prise de position et/ou de réflexion quant aux coûts, aux variantes de financement liées pour les collectivités publiques aux enjeux climatiques et de la transition énergétique, a été majoritairement regrettée, voire déplorée. C'est un des rares bémols du rapport. Par contre, de manière unanime : premièrement, nous pensons que l'État n'a pas pour vocation de spéculer sur les marchés financiers, soit de créer une sorte de fonds souverain comme ceux connus de la Norvège ou de Singapour ; deuxièmement, sur la base de l'analyse menée par l'Université de Neuchâtel, le service de l'économie (NECO) devrait être sollicité, afin de mener une réflexion approfondie sur la création d'un éventuel fonds de soutien pour la levée de capitaux des start-up neuchâteloises ; et, troisièmement, il n'apparaît pas pertinent de soumettre le canton à une

évaluation par une agence de *rating* ou de notation : dans une logique de coûts/bénéfices, il n'y a pas de valeur ajoutée démontrée pour demander formellement un *rating*, étant donné que le canton trouve actuellement facilement des prêteurs à ce jour. Avec un clin d'œil bienveillant, nous espérons que nous sommes toutes et tous conscients que de mandater un expert hors du sérail étatique pour répondre à une intervention parlementaire n'est pas gratuit.

Pour répondre à ce rapport, nous remercions le Conseil d'État de nous dire quelle a été la facture finale en vue d'éviter que ce document, avec ses enseignements, ne soit pas « choubladisé », dans le style « vu et passons à autre chose ». Ce serait dans l'intérêt commun que ce rapport devienne un document de référence de la formation sur les finances publiques, dispensé au début de chaque législature. Pourquoi ? Chacun d'entre nous est conscient et connaît le modèle de Blanchard, pages 11 et 12 du rapport, qui explique la notion de la dynamique de l'endettement et permet de comprendre les facteurs y relatifs avec la corrélation entre eux pour savoir si un endettement devient graduellement vertueux ou vicieux. Comprendre qu'un endettement est vertueux si le taux de croissance, en termes de PIB du solde de son financement primaire ou des recettes totales, est supérieur au taux d'intérêt moyen servi sur la dette permet une politique d'investissement à large échelle. À l'inverse, si le taux d'intérêt excède le taux de croissance du PIB, l'effet de levier sur la dette accumulée est négatif. Un excédent primaire est alors nécessaire pour stabiliser le taux d'endettement, excédent d'autant plus important que la dette accumulée est grande. Quant à la part des recettes allouées au service de la dette, saluons et félicitons le service financier (SFIN) de l'État, sous la direction de M. Patrick Aubry, qui figure parmi les meilleurs argentiers de tous les cantons en Suisse, avec une part de 3,5%, alors que la moyenne pondérée en Suisse est légèrement supérieure à 4%, avec le champion Appenzell-Rhodes extérieures, qui doit consacrer 8,25% au service de la dette, soit 2,35 fois de plus que Neuchâtel. Rappelons, et sans rester dans une approche dogmatique de l'endettement, que les recettes fiscales doivent prioritairement servir à financer des politiques publiques permettant d'affronter l'évolution structurelle de la société.

Pour conclure, à l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement du postulat du groupe socialiste 20.108, du 17 janvier 2020, Pour une approche rationnelle de l'endettement de l'État.

*La présidente* : – La parole est aux groupes.

*M. Antoine de Montmollin (S)* : – En préambule, le groupe socialiste tient à remercier vivement le Conseil d'État pour la qualité du rapport qui lui a été présenté et l'analyse détaillée qui a été faite en réponse à ce postulat. Il arrive parfois que le groupe socialiste soit plus critique sur la manière dont sont prises en compte ses propositions, dont notamment les motions et postulats, donc nous croyons qu'il est tout à fait nécessaire de souligner quand nous sommes satisfaits et que le traitement a été fait de manière totale.

Nous sommes donc au bénéfice d'un rapport qui est sérieux, étayé, complet. Les circonstances nous pousseraient presque à dire « à l'image du ministre qui a porté le dossier », mais nous croyons que le temps des louanges est réservé pour demain.

Cela étant dit, le groupe socialiste prend acte avec satisfaction d'une part importante des analyses et des constats scientifiques qui sont présentés à la fois dans le rapport et dans l'annexe au rapport, tout en ayant une lecture un peu plus critique de certaines conclusions politiques qui sont présentées dans le rapport du Conseil d'État.

En effet, de manière globale, sur le fond, ce rapport et les analyses présentées s'inscrivent dans un changement d'optique dans la considération de la dette publique. Il y a encore quelques années, l'endettement public était perçu comme un fléau majeur duquel il fallait absolument préserver les finances publiques. La plupart des experts reconnaissent aujourd'hui, en revanche, que ce n'est pas le niveau de la dette en tant que telle qui est problématique, mais son poids sur les finances publiques, et c'est cela qui doit être au centre de nos préoccupations et de nos analyses. Les récentes crises économiques au niveau mondial et au niveau européen ont d'ailleurs montré que ces crises étaient plutôt dues à des problématiques d'endettement privé que d'endettement public, et l'endettement privé fait peser des risques bien plus importants sur la stabilité de notre système économique.



Le rapport que nous avons sous les yeux décrit et explique – nous dirions vulgarise par moments – ce changement de perception et, de plus, il pose quelques constats chiffrés sur l'endettement et le contexte neuchâtelois. Nous aimerions en mentionner deux en particulier.

Tout d'abord, et cela a été rappelé par le rapporteur de la commission très clairement tout à l'heure, au niveau des seuils qui sont indiqués comme pouvant présenter des risques au niveau de l'endettement, le seuil d'endettement par rapport au PIB qui est défini comme pouvant poser problème au niveau de l'endettement est fixé à 90-100% par la Banque centrale européenne, à 77% par la Banque mondiale, et à 50-80% par l'OCDE. Vous remarquerez qu'il ne s'agit pas là d'organisations cryptocommunistes que l'on peut soupçonner de vouloir à tout prix favoriser l'endettement – et ce n'est d'ailleurs pas toujours ce qu'elles ont fait durant les années précédentes –, ce sont plutôt les résultats d'études et de constats scientifiques étayés. Cela a été relevé : le taux d'endettement à Neuchâtel, si on cumule tous les niveaux d'endettement aux niveaux communal, cantonal et fédéral, s'élève à 32% pour le territoire neuchâtelois comparé au PIB de notre canton. Évidemment, nous ne pensons pas qu'il faut considérer que l'objectif est d'atteindre 90 ou 100%, mais cela nous montre quand même qu'il existe une marge de manœuvre quand nous discutons des différents investissements à effectuer et des différentes politiques publiques existant dans le canton de Neuchâtel.

Deuxièmement, le rapport du Conseil d'État et l'analyse sur laquelle il repose décrivent clairement que l'endettement est problématique si les taux d'intérêt sont plus élevés que le taux de croissance des recettes fiscales. Au vu des annonces qui nous ont récemment été faites concernant l'évolution des recettes fiscales, que nous avons même dû traiter dans une certaine urgence au sein de ce parlement tellement les nouvelles étaient bonnes pour certaines communes, nous croyons que nous pouvons nous réjouir de l'évolution à venir des recettes fiscales, et que, même avec une légère hausse des taux d'intérêt comme on l'a connu ces derniers mois, mais qui tend à se limiter aujourd'hui, nous pouvons voir l'avenir de ce côté-là comme positif, avec une certaine sérénité, et considérer que cette spirale vertueuse de l'endettement pourra continuer.

Ces constats sont présentés de manière plus étayée dans le rapport, dans le rapport de commission notamment, donc nous n'y revenons pas de manière détaillée. Il est clair aussi que certains points d'attention sont relevés par l'analyse, qui doivent nuancer la perception que nous avons de l'endettement, notamment la comparaison de l'endettement de notre canton par rapport à celui des autres, ou aussi les spécificités liées à la situation économique tournée vers l'extérieur de notre canton, qui nécessitent d'avoir des capacités d'action d'une certaine ampleur lors des crises. Le point de vue du groupe socialiste n'est pas du tout qu'il faut abandonner tout principe de bonne gestion financière, mais, au contraire, que l'on peut identifier ici une certaine marge de manœuvre et dédramatiser le taux d'endettement comme seul indicateur pour nos débats ou nos discussions sur cette question-là.

Un point mérite encore d'être mentionné dans les points généraux et cela a déjà été mentionné par le rapport de la commission : le fait que, ici, dans ce rapport, on ne chiffre pas du tout les coûts et les risques liés à l'inaction. Ce qui serait intéressant aujourd'hui, c'est de pouvoir comparer le coût que l'on peut avoir lié à l'endettement, les risques que l'on peut avoir liés à une augmentation des taux d'intérêt par exemple, qui induirait des charges supplémentaires pour l'État, et, de l'autre côté, le coût et les risques que nous fait potentiellement porter l'inaction en matière climatique, en matière sociale, avec toutes les conséquences que l'on a déjà pu thématiquer au sein de ce parlement. Ce travail n'a pas été fait dans le cadre de cette étude, il n'a pas pu être approfondi en commission des finances, et nous pensons que cela reste des sujets qui devront être étudiés par la suite.

Fort de ces constats, le groupe socialiste continuera donc à s'engager sur ce sujet de manière renforcée et avec à l'esprit ces constats quand il examinera d'autres politiques publiques et d'autres investissements que nous aurons à considérer à l'avenir.

En conclusion, on pourrait se demander – et nous avons déjà entendu certaines ou certains le faire – si une étude pareille et un rapport pareil du Conseil d'État sont utiles si, à la fin, nous ne sommes pas tous d'accord, comme cela ressort du rapport de commission. Au contraire, le groupe socialiste est convaincu que le travail accompli est essentiel, qu'il permet de dégager des compromis et des points de consensus véritables – cela a été décrit par le rapporteur de commission – sur lesquels nous pourrions nous baser à l'avenir, et qu'évidemment il n'était pas attendu de la réponse à ce postulat qu'elle puisse clore définitivement et totalement tous les débats sur l'endettement, et ce n'aurait pas été raisonnable d'attendre cela d'une réponse à un postulat.

En bref et en définitive, le groupe socialiste remercie le Conseil d'État et la commission des finances pour les échanges, et acceptera le classement du postulat.

*M<sup>me</sup> Christine Ammann Tschopp (VertPOP) : – Où serions-nous, Madame la présidente, chers collègues, sans endettement ? Au niveau individuel, il n'y aurait presque aucun propriétaire de son logement, car peu d'entre nous sont capables de se passer de prêts hypothécaires. Au niveau des entreprises, nous aurions un tissu industriel anémique, car aucun prêt ne pourrait être accordé par les banques pour financer les moyens de production. D'ailleurs, y aurait-il des banques, encore un secteur qui profite de l'endettement ? Au niveau des collectivités, nous prendrions un retard à force d'accumuler d'abord l'impôt avant d'engager les investissements nécessaires à nos politiques publiques. Mesdames et Messieurs, l'endettement est un instrument financier important pour dynamiser une société, pour anticiper les réponses à ses besoins à venir et pour se projeter dans le futur.*

Dans les situations de crise ou dans les creux conjoncturels, le rôle stabilisateur de l'État est d'investir. Il doit pour cela savoir s'endetter. La période du Covid-19 l'a prouvé et nous sommes reconnaissants au Conseil d'État et à la Confédération d'avoir soutenu l'économie privée. Au final, cette crise a peu impacté la dette et c'est tant mieux, la nôtre en tout cas.

Pour notre groupe, les grands enjeux actuels sont la crise climatique et la justice sociale. Aussi, nous attendions avec beaucoup de curiosité et d'impatience la réponse au postulat 20.108, Pour une approche rationnelle de l'endettement de l'État. Son développement soulevait en effet cette question lancinante qui nous préoccupe fondamentalement, nous citons : *« Des investissements conséquents sont nécessaires pour accélérer la transition énergétique et de nombreux signaux économiques plaident pour des politiques budgétaires plus volontaristes. Le canton de Neuchâtel peut-il répondre à ces défis en tirant parti d'un taux d'endettement plus élevé ? Cette question mérite d'être étudiée de manière approfondie et hors des débats de gestion ordinaires. »*

L'étude confiée au professeur Jeanrenaud et à l'institut de recherche BSS est certes fort informative, mais elle a choisi, à notre stupeur, de ne justement pas traiter cette question, et nous le déplorons. Elle s'est plutôt attachée à approfondir en long et en large bien des éléments techniques également demandés dans le postulat amendé et que nos préopinants vous ont déjà exposés : ratio entre la dette et le PIB ou entre la dette et les recettes fiscales, impact de l'endettement sur la croissance, soutenabilité des intérêts de la dette – et nous en profitons pour, nous aussi, remercier le service financier pour son excellente gestion de la dette –, effet de levier du produit de la dette avec la différence du taux d'intérêt et du taux de croissance comparé au solde primaire, risque d'emballlement de l'endettement dont nous sommes, semble-t-il, sortis récemment, sans oublier l'augmentation de la dette suite à la baisse des barèmes fiscaux, à ne pas négliger.

Mais tous ces indicateurs doivent être pris avec des pincettes ; ces indicateurs multiples et variés, évalués selon le MCH2, dont on jongle dans les comparaisons intercantionales. Par exemple, la dette de l'État est consolidée dans un périmètre qui inclut le RHNe et la recapitalisation de la Caisse de pensions. Quel est le périmètre dans les autres cantons ? Un autre exemple, l'étude relève que l'effort d'investissement reste faible dans notre canton en comparaison intercantonale. Mais n'oublions pas que le désenchevêtrement des tâches quant aux communes reporte sur les communes justement l'effort d'investissement dans de nombreuses infrastructures. En braquant sa lorgnette sur notre Château et en laissant hors champ nos hôtels de ville, on rate la vue d'ensemble. En se limitant à « que peut-on faire d'intelligent avec l'endettement pour augmenter notre profit financier ? », le rapport passe à côté de « de combien pouvons-nous nous endetter pour affronter sereinement les crises climatique et démographique ? » C'est là que résident les enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle. L'étroitesse de vue du rapport et de l'étude souligne en creux des considérations bien plus amples et qui nous font méditer.

Madame la présidente, chers collègues, que sont les ressources d'une collectivité ? Ressources financières bien sûr, mais aussi ressources humaines et ressources environnementales. Si le capital financier se mesure en fortune amputée de la dette pécuniaire, le capital humain est plus difficile à quantifier. On en manque pourtant de plus en plus en ces temps de pénurie de personnel. Parlerait-on là d'une dette humaine ? Et que dire du capital environnemental – biodiversité, qualité de l'eau, qualité de l'air, fertilité des terres agricoles, santé des forêts –, maintenant et demain ? À force de détériorer ce capital, nous nous endettons aussi. Cette dette-là, oui, nous sommes en train de la creuser. Sa charge d'intérêt est-elle supportable ? Ce ne sont pas les banques centrales qui régulent ces taux-là. Son amortissement dépend de la capacité de la nature à se restaurer, de sa résilience, sur laquelle nos moyens d'action sont limités. Le bouleversement climatique, notamment, est impossible à amortir au vu de la demi-vie d'une centaine d'années du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

Celles et ceux qui se préoccupent de ne pas laisser une dette financière à nos enfants et serrent les cordons de la bourse s'inquiètent-ils de cette dette environnementale-là, qui détruit déjà aujourd'hui notre qualité de vie ? C'est là-contre que nous devons nous battre en mettant l'argent nécessaire pour isoler les bâtiments, pour abolir l'énergie fossile de notre quotidien, pour minimiser l'énergie grise quand nous puisons avec bien trop de prodigalité dans nos ressources naturelles.

Notre Plan climat exige la neutralité nette d'émissions de gaz à effet de serre pour 2040. Ceci demande des investissements conséquents, oui, mais porteurs d'avenir. Les cantons de Vaud et de Genève ont constaté récemment tous deux que leurs efforts actuels sont largement insuffisants pour isoler leur parc immobilier et atteindre le zéro net d'émissions. Chez nos voisins vaudois, le plan climat adopté en 2020 a été audité par l'EPFL. Son constat est pitoyable : les mesures prises par l'État de Vaud permettront une baisse de 8% des émissions au lieu des 50 à 60% prévus. Le constat est analogue dans le canton de Genève. Et nous ? Nous ne savons pas encore, mais, chers collègues, que pariez-vous ? Est-ce qu'on y arrivera ?

Alors, c'est clair, la question de savoir combien d'argent nous devons mettre dans notre transition n'est pas l'objet du postulat, qui était plutôt « combien pouvons-nous y mettre ? ». Et c'est justement cette dimension que le rapport choisit de ne pas aborder. Dont acte. On retiendra des analyses que nous avons quelques centaines de millions de francs de marge – quand même ! – pour répondre aux défis actuels. Il faudra néanmoins pour cela décorseter le frein à l'endettement pour le canton, mais aussi pour les communes. Nous insistons là-dessus, car elles aussi doivent dégager des moyens pour effectuer leur transition.

« *In der Not frisst der Teufel Fliegen* » : dans l'urgence, on fait même avaler de l'endettement aux inconditionnels de l'austérité budgétaire. Donc, l'État peut et doit se donner les moyens pour la crise climatique, sans oublier la crise démographique qui fait s'envoler les coûts de la santé. Là aussi, nous avons des besoins.

Sur le reste des éléments : non, constituer par l'endettement un fonds souverain pour que l'État spéculé dans des placements volatils en attendant un profit financier, il ne faut pas l'envisager. Cela ne fait pas partie des attributions de l'État. Et, non encore, engager des agences de notation pour évaluer la solvabilité de l'État de Neuchâtel n'apportera rien à notre canton. Celui-ci peut se financer sans établir son *rating*.

Finalement, notre groupe acceptera le classement du postulat, plus par résignation, bien entendu, que par conviction d'avoir obtenu les réponses à ces questions.

*M. Quentin Geiser (UDC)* : – Le groupe UDC a pris connaissance avec attention du rapport 23.025, Pour une approche rationnelle de l'endettement de l'État. Il en ressort que le canton est surendetté. En effet, sur six indicateurs du MCH2, un seul indicateur est considéré comme bon : la part du service de la dette, avec 3,5% grâce aux faibles taux d'intérêt des emprunts. Mais cela n'est certainement plus d'actualité aujourd'hui.

Du reste, le taux d'endettement net en 2021 était de 142,75%, considéré comme suffisant ; au-delà de 150%, nous aurions une note qualifiée de mauvaise. En ce qui concerne le taux d'endettement brut par rapport aux revenus, le taux s'élevait à 149,11%, qui nous valait une note suffisante en 2021 ; nous sommes passés, en 2022, à 166,3%, une situation qualifiée de mauvaise.

Pour le groupe UDC, il est urgent de prendre des mesures d'économie, de prioriser les projets importants et de rembourser la dette de l'État, afin d'atteindre un niveau d'endettement brut en fonction des revenus proche de 100%, la moyenne intercantonale étant de 72,44%.

Le groupe UDC acceptera le classement du postulat 20.108 et le rapport de la commission à l'unanimité.

*M<sup>me</sup> Mireille Tissot-Daguette (VL-LC)* : – Tout d'abord, le groupe Vert'Libéral-Le Centre salue la qualité du rapport et de la réponse au postulat 20.108, comme cela a été déjà dit. Nous remercions aussi les auteurs de l'étude pour la qualité des réflexions sur la situation de l'endettement du canton, ainsi que les projections et les possibilités de marge de manœuvre.

Cette étude nous permet d'avoir une autre vision de notre dette, et peut-être un peu moins alarmiste. Même si, dans la situation de notre canton, la dette par habitant est élevée en comparaison intercantonale, nous possédons encore une marge de manœuvre si nous faisons une comparaison européenne ou mondiale. Aucune difficulté d'emprunt n'a été soulevée et les taux d'intérêt de la

dette sont bas, ce qui signifie une bonne gestion de la dette de l'État. Cependant, nous savons aussi que l'inflation et la hausse des taux d'intérêt peuvent vite changer les choses, et nous devons rester attentifs.

Des processus d'endettement en corrélation avec les résultats des exercices annuels peuvent être intéressants à prendre en considération lors des investissements. Nous n'allons pas entrer dans les détails, certains l'ont fait déjà avant nous. La dette peut aussi être vue comme un outil de synergie positive dans un processus maîtrisé. Pour notre groupe, ces investissements doivent être faits au plus proche des citoyens, avec une vision durable et dans un but de transition énergétique.

Ce qui nous amène à la déception de notre groupe concernant cette étude, du fait de la direction choisie par ses auteurs de ne pas regarder les investissements sous l'angle durable comme demandé dans le postulat et le mandat du Conseil d'État. Notre canton possède plusieurs structures qui se trouvent à la pointe de la recherche dans des technologies en lien avec la transition énergétique. Il est dommage de ne pas avoir regardé les opportunités de devenir un canton pionnier dans la transition énergétique, ni avoir quantifié ce retour sur investissement. Cependant, nous soutenons l'étude, qui voit un manque de soutien des start-up par rapport aux autres cantons. Même si l'étude montre un rendement variable dans le soutien des start-up, avec un risque assez élevé, il est pertinent que le canton soutienne les nouvelles entreprises innovantes qui souhaitent s'installer dans notre canton. Pour notre groupe, l'investissement direct qui est peut-être trop risqué n'est pas forcément la voie à privilégier, mais il est crucial de donner un terreau favorable à ces entreprises qui s'intègrent dans notre tissu économique, qui sont à la pointe de la technologie et/ou sont en lien direct avec la durabilité et la transition énergétique.

Même si nous restons sur notre faim concernant les investissements durables, qui n'ont pas été pris en compte par l'étude, ce rapport reste un outil très intéressant, comme cela a été dit par le rapporteur, pour une vision détaillée de notre dette et de son effet, qui n'est pas toujours négatif. Nous accepterons donc le classement du postulat.

Notre groupe Vert'Libéral-Le Centre gardera de ce rapport – même s'il est important de garder une dette maîtrisable et pas trop lourde, que ce soit maintenant ou pour les générations futures – que nous avons une certaine marge de manœuvre dans la gestion de notre dette, et qu'il reste crucial que notre canton investisse dans des projets qui prennent en considération la transition énergétique et la protection de l'environnement, et ceci pour ceux qui nous succéderont.

*M. Andreas Jurt (LR) :* – Notre groupe félicite le Conseil d'État pour son rapport et d'avoir sollicité des partenaires externes de qualité afin de proposer un document d'une valeur certaine. Ce rapport avec ses annexes est non seulement instructif pour le présent, mais il peut et doit aussi servir de boussole pour les années à venir. Reste à espérer qu'il permette une gestion avisée des deniers publics au-delà de la législature actuelle.

À Neuchâtel, nous sommes reconnus pour le fait de disposer d'une forte compétence industrielle de recherche et entrepreneuriale, qui est la clé maîtresse permettant l'innovation et la capacité de dessiner un positionnement stratégique concurrentiel. Dans le monde économique, on appelle cela « *unique selling proposition* ». Mais pour passer de la théorie à l'acte, il faudra l'accompagner avec une culture financière développée. Qu'on le veuille ou non, elle est indispensable et c'est peut-être là que le « bât blesse » chez nous. Nous avons encore une bonne marge de manœuvre pour nous mettre au moins dans une moyenne nationale, dans ce domaine certes un peu complexe, parfois abstrait. Ce rapport et ses nombreuses réflexions et/ou propositions peuvent nous aider graduellement à grimper sur ce podium. Qu'on s'interroge un peu : comment on finance ? Quels sont les impacts ? Notre préopinant de l'UDC a cité les chiffres où le bât blesse en termes de comparaison intercantonale.

Poser la question de l'endettement optimal équivaut à s'interroger sur l'affirmation suivante : ce n'est pas le poids du sac à dos qui importe, mais de pouvoir s'assurer que l'État est capable de le porter, même dans des moments de tempête conjoncturelle. Ce rapport a permis de mener une réflexion fondée, entre autres, sur la nature et le contexte temporel entre l'endettement absolu et l'endettement relatif.

Notre groupe reste préoccupé par l'endettement absolu face à la capacité à générer des revenus. Ceux-ci sont la source principale permettant de rembourser graduellement la dette, d'autant plus que le canton de Neuchâtel souffre d'un niveau d'endettement relatif supérieur à la moyenne suisse. Étant donné que la majorité des prêteurs se trouvent en dehors du canton – et là, nous faisons un

petit clin d'œil en lien avec le postulat sur le *crowdfunding* –, étant donné que l'argent part... Si le prêteur est en dehors du canton, si le canton de Zurich finance ou ABB Zurich prend une obligation du canton de Neuchâtel, le service de la dette quitte le canton ! L'argent sort ! C'est un exode de richesses. Cet argent ne peut dès lors pas être investi dans des projets à forte valeur ajoutée ou sociétaux, de portée à vocation rassembleuse. C'est un véritable coût d'opportunité non productif.

Le groupe libéral-radical reconnaît que l'endettement relatif exprimé en pourcents par rapport au PIB cantonal est tolérable. Surtout en comparaison internationale. Par contre, faisant référence aux remarques figurant dans l'annexe 2, pages 15 à 17, le titre, « Soutenabilité de la politique financière récente du canton », l'écart – et cela a aussi été dit et reconnu –, c'est toujours la question de l'écart du taux de croissance par rapport au taux moyen que vous devez payer sur la dette. Le problème de notre canton, et ceci depuis de trop nombreuses années, est avant tout la faible croissance des recettes : recettes totales, pas seulement fiscales. Alors que faire en vue d'enclencher une dynamique positive, qui nous ouvrirait la porte pour positionner le canton comme une alternative de domiciliation attractive pour les privés et les entreprises ? Ensemble, osons développer un concept de fiscalité séduisant qui augmente la taille du gâteau en termes de recettes totales.

Dans une lecture holistique du rapport, nous pouvons aussi comprendre certaines critiques qui ont été formulées par les autres groupes politiques, comme l'absence de réflexion en lien avec les enjeux de la transition écologique. De ce fait, que faire ? Étant donné que la Confédération bénéficie de coûts de financement sensiblement inférieurs aux cantons, c'est à elle, via son article constitutionnel 31<sup>quinquies</sup>, de déclencher un programme de stimulation économique qui fera bénéficier l'ensemble des cantons, et ceci dans une optique de positionner et de renforcer la Suisse comme îlot stratégique pour certains secteurs économiques porteurs et orientés vers le développement durable.

Notre groupe ne soutient pas l'idée de demander un *rating* parce que le rapport coût-bénéfice n'en vaut pas la peine. Bien que l'idée soit théoriquement intéressante d'emprunter pour investir dans les marchés financiers en vue de générer des théoriques ou des hypothétiques plus-values dans quelques années, le groupe libéral-radical dit clairement non à une spéculation hasardeuse. Le jeu n'en vaut pas la chandelle. C'est parfaitement contraire à une gestion autant régaliennne, républicaine, responsable que prudentielle. L'idée de créer via un endettement un fonds cantonal public-privé pour favoriser plus de start-up neuchâteloises nous semble séduisante. Mais nous sommes d'avis que notre canton seul n'a pas la taille critique pour attirer suffisamment de sociétés de capital-risque. « Tu peux avoir des idées, mais si tu n'as pas de capitaux et de gens qui veulent investir, cela ne vaut rien. »

Selon le rapport à la page 17, il faut aussi en être conscients : on voit toujours les belles affaires – Tesla, etc. – qui fonctionnent, mais statistiquement, il n'y a qu'une start-up sur seize qui est extrêmement profitable. « Alors, avec les quinze autres, tu risques de perdre ton argent. » De l'argent public ou privé. Donc, c'est trop risqué. Néanmoins, le service de l'économie (NECO) réfléchit à comment on pourrait améliorer les choses, tout en sachant saluer déjà les différentes structures qui existent – il y a Finergence, Platinn... –, il y a déjà des plateformes. C'est éventuellement réfléchir à une collaboration avec d'autres cantons romands ou avec l'espace Mittelland, si c'est politiquement souhaité, possible, pour avoir cette taille critique en nombre de sources de financement et de fertilité, c'est-à-dire combien de start-up. On parle de combien de start-up ? Dans quels secteurs ? C'est la diversification. Pour devenir, peut-être pas une Silicon Valley, mais une « *silicon nursery* » ; c'est Francis Krähenbühl qui nous a soufflé cette expression, merci à lui.

En guise de conclusion, notre groupe soutient le classement du postulat 20.108, tout en remerciant très chaleureusement le député Antoine de Montmollin d'avoir proposé ce postulat d'importance autant stratégique que pédagogique.

*La présidente* : – La parole est au Conseil d'État.

*M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé* : – Nous aimerions, puisque pour certains et certaines d'entre vous, vous avez fait des commentaires élogieux sur la qualité de ce rapport, vous retourner la gratitude et les remerciements s'agissant de votre tolérance pour le délai de réponse, ce qui est peut-être une invitation à cette tolérance en faisant un lien entre les bénéfices induits du temps qui passe lorsque l'on prend du temps pour

répondre. En l'occurrence, c'est un postulat de 2020, auquel nous devons répondre dans un délai d'une année ; on est en 2024, donc nous sommes reconnaissants de votre tolérance sur ce délai.

Plus sérieusement, les conclusions principales de cette étude, largement commentées par vos interventions : l'endettement n'est ni bon ni mauvais en soi ; il n'y a pas de valeur absolue pour définir dans quelle mesure l'endettement peut devenir problématique, ou malsain diraient certains ; en fait, l'endettement est favorable s'il finance des prestations, des infrastructures dont le bénéfice futur est supérieur à son coût, en l'occurrence principalement le coût de l'intérêt. C'est, de notre point de vue, l'enseignement principal de cette étude d'inviter à ne pas réfléchir en valeur absolue, mais bien en valeur relative, entre les bénéfices induits par ce que l'on finance et le coût du financement, et ceci dans une perspective de moyen terme et pas uniquement du jour au lendemain.

Enseignement complémentaire : un risque de spirale de l'endettement s'enclenche tout de suite lorsque ce coût de l'endettement est supérieur au bénéfice attendu ou à la croissance générée. À l'inverse, il est favorable si la prospérité générée excède le coût de l'intérêt.

Et encore, l'endettement public – peu d'entre vous l'ont rappelé, c'est aussi un enseignement de cette étude – joue un rôle de stabilisateur dans les portefeuilles d'investisseurs, qui mitige le risque. Cela veut dire qu'avec l'emprunt public, on permet à des investisseurs de prendre des risques sur d'autres investissements que les investissements publics et, par conséquent, de soutenir notamment l'innovation. Tous les risques ne sont pas bons à prendre, mais néanmoins l'innovation se finance avec des prises de risques. Et dans un portefeuille, l'endettement public permet de mitiger ce risque de la part des investisseurs.

Visiblement, une très belle unanimité dans les conclusions que vous tirez de cette étude, à savoir que ce n'est pas le rôle de l'État de s'endetter pour spéculer. Le Conseil d'État partage cette analyse. Avec en plus, en cas de spéculation, un risque élevé de pertes relevé par l'étude, avec des données statistiques, historiques notamment. Et un autre risque, c'est de voir la collectivité s'écarter de sa mission première, c'est-à-dire de rechercher le rendement monétaire plutôt que le bénéfice public des placements ou des investissements qu'elle fait.

Le rapport relève encore que Neuchâtel est un petit canton, qui n'a pas de politique monétaire autonome. Nous ne vous apprenons rien, mais en revanche, ce qui est intéressant, c'est de faire le lien entre cette situation et la limite dans la capacité à s'endetter, liée à la limite de capacité de créer de la monnaie. On a là une limite, semble-t-il, objective.

Le rapport constate ensuite – vous l'avez relevé, avec des appréciations ensuite un peu divergentes, mais néanmoins... – que l'endettement actuel de l'État et des communes est élevé en comparaison intercantonale, raisonnable en comparaison internationale, mais encore relativement peu coûteux. Et nous aimerions ici saluer, par conséquent, la gestion de la dette effectuée par le service financier, depuis plusieurs années, pour consolider l'endettement à des taux bas avec des emprunts longs. Nous n'avons pas toujours raisonné au plus avantageux à une année ou deux ans, mais nous avons réussi à consolider notre dette avec des emprunts parfois jusqu'à trente ans de durée lorsque les taux étaient bas, et nous avons donc un coût de la dette qui est relativement bas aujourd'hui. Parenthèse rapide : à notre connaissance, sans emprunts toxiques.

Autre enseignement de cette étude : la capacité de l'État à réagir en situation de crise tient à sa capacité, dans ces moments-là, à s'endetter davantage. Et cela postule donc de rester, en période normale, en dessous de la capacité d'endettement, de la limite d'endettement jugée acceptable au regard des critères de cette étude. Si, en temps normal, on exploite l'entier de la capacité d'endettement, on va entrer dans la logique du surendettement, et alors, en temps de crise, on n'a plus de marge de manœuvre. C'est une autre recommandation importante de cette étude : que l'État conserve une marge de manœuvre en temps normal pour être en mesure de réagir en temps de crise ; on compte sur la dépense collective dans ces moments-là. Vous le saviez, c'est une confirmation.

Cela étant, dans la foulée des propos de M. Andreas Jurt, ce rapport est aussi l'occasion de rappeler que l'endettement constitue un transfert de ressources prélevées auprès des contribuables dans le canton en direction des prêteurs souvent hors canton, et, nous le disons d'emblée – en anticipation des réponses que vous apportera notre collègue dans quelques mois, puisque nous ne le traiterons certainement pas à cette session –, il est très difficile de limiter l'endettement à des acteurs internes au canton. Toujours est-il que cela veut dire un transfert de ressources du canton vers l'extérieur et donc une contribution à l'exode de ressources, ou, dit autrement, une alimentation du paradoxe neuchâtelois qui nous a souvent occupés dans cette salle. L'endettement, c'est aussi un transfert

de ressources de tous les contribuables, y compris les moins aisés, vers les acteurs qui ont les moyens de traiter, c'est-à-dire que cela contribue à un transfert de capacités économiques du bas vers le haut, non pas en termes géographiques, mais du bas vers le haut de l'échelle socio-économique, c'est-à-dire un accroissement, une contribution à l'accroissement des disparités. C'est une autre limite de l'endettement qu'il faut mesurer évidemment.

Cela étant, permettez-nous – et nous avons fait cette observation au sein du Conseil d'État – de relever que le coût modeste de l'étude – nous n'avons pas le chiffre précis aujourd'hui, mais quelques dizaines de milliers de francs – est peut-être un peu surfait en regard des bénéfices qu'on en tire ici, puisque, à vous entendre, on est à la fois bien en dessous de la capacité maximale de l'endettement et déjà surendettés. Quelques dizaines de milliers de francs, nous ne sommes pas sûr que le bénéfice induit de l'étude soit si important que cela valait 50'000 francs d'endettement supplémentaires. Mais enfin, nous n'avons pas eu d'énormes surprises non plus à lire les positions des groupes et à vous entendre encore aujourd'hui sur des approches complètement divergentes. Il y a quand même néanmoins quelques points, visiblement, sur lesquels vous arrivez à vous rassembler.

En conclusion, avant de réagir à l'une ou l'autre de vos remarques encore, pour le Conseil d'État, très clairement, les outils actuels de politique financière, avec des amortisseurs conjoncturels, avec la priorité donnée à l'investissement, avec des règles qui sont encore modérées d'autofinancement, cela veut dire qui ne font pas la chasse à l'endettement mais qui admettent un certain endettement, lié notamment à l'investissement – à peu près 30% de non-financement accepté dans notre législation –, ces outils de politique financière trouvent plutôt des confirmations et apparaissent comme adaptés en regard des conclusions de cette étude, répondent aux objectifs qui étaient annoncés dans le postulat, de générer de la croissance, de la prospérité avec l'endettement. Deuxième conclusion pour le Conseil d'État : le niveau d'endettement actuel ne permet pas une stratégie très offensive, mais néanmoins confirme qu'il n'y a rien d'alarmant dans la situation actuelle de l'État. Un sujet donc de discussions et de préoccupations, mais rien d'alarmant. Par conséquent, pas de changement notable souhaité dans la politique financière.

Nous en venons maintenant aux quelques questions ou remarques que vous avez formulées dans le début de ce débat. Et une en particulier, reprise aussi bien par M. Andreas Jurt comme rapporteur que par M. Antoine de Montmollin sur le coût de l'inaction, que par M<sup>me</sup> Christine Ammann Tschopp sur la politique climatique, et, en fait, cela nous permet de faire la synthèse sur à peu près tous les points.

Au fond, la question revient à la conclusion principale que nous évoquions tout à l'heure : quel est le bénéfice attendu à deux ans, cinq ans, dix ans, une génération, une génération et demie des investissements et des dépenses que nous engageons aujourd'hui ? Nous prenons le pari que vous ne trouverez pas de vérités qui vous mettent tous d'accord selon que l'on parle de politique de développement d'innovations industrielles, de politique de développement des transports publics, de politique énergétique, de politique sociale qui assure la cohésion, de politique d'intégration qui assure l'intégration professionnelle de nos jeunes, de politique d'éducation qui semble être un des acquis, quand même, essentiels de notre République... Quels sont les montants qu'il faut investir pour obtenir un bénéfice social collectif donné ? Mesdames et Messieurs, c'est le sens même de votre existence comme autorité législative que de mener ces débats ! N'attendez pas et ne demandez pas à un institut universitaire de vous produire des réponses chiffrées issues d'un modèle à ces questions-là ! En tout cas, nous en serions profondément attristé, d'abord parce que nous aimons la vie politique, même si nous allons la quitter bientôt, mais surtout parce que c'est le sens même des débats que vous devez mener ! Vous ne serez jamais complètement d'accord, mais cela fait partie de la vie démocratique que de justement trouver les équilibres, les arbitrages entre les conceptions des uns et des autres. On ne parle pas de rentabilité chiffrée à dix ans, on parle de bénéfice collectif. C'est, encore une fois, le sens même de la vie politique, de la vie publique, du débat démocratique que de trouver des chemins qui permettent de faire des arbitrages sur ces questions. Et nous espérons quand même qu'il n'y a pas trop de déception de ne pas trouver de réponses dans un rapport d'un institut universitaire ou dans des modèles économétriques sur ces questions-là. Et d'ailleurs, nous faisons le pari que si on s'y était risqué, on aurait contesté les bases du modèle pour arriver à des conclusions diamétralement opposées selon de quel côté de l'échiquier politique nous aurions regardé. De ce point de vue-là, on a peut-être économisé quelques dizaines de milliers de francs supplémentaires d'études pour des résultats qui, de toute façon, ne vous auraient pas convaincus.

Finalement, sur la question du *rating*, nous croyons que c'est M. Andreas Jurt qui l'a relevé encore, l'avis est partagé par le Conseil d'État : il n'y a pas d'utilité aujourd'hui d'engager le canton de Neuchâtel dans une opération qui permette une évaluation, un *rating*, par des instituts externes. Les enjeux principaux sont largement connus, ils sont débattus au moins une fois par année dans cet hémicycle au moment du budget, vraisemblablement plus régulièrement à l'occasion d'autres débats, et, encore une fois, c'est le sens de la vie politique. Si ce rapport a pu documenter un tout petit peu les liens entre des masses financières, dépensées à un moment donné, des revenus générés à d'autres et des bénéfices publics, tant mieux : cela aura alimenté vos débats à venir et c'était notre intention en vous livrant ce rapport.

*La présidente* : – La parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas.

Il n'y a pas de vote sur ce rapport, mais nous devons encore nous prononcer sur le classement du postulat du groupe socialiste 20.108.

### **CLASSEMENT D'UN POSTULAT**

*La présidente* : – Y a-t-il des oppositions au classement du postulat du groupe socialiste 20.108, du 17 janvier 2020, « Pour une approche rationnelle de l'endettement de l'État » ? Ce n'est pas le cas, **le classement du postulat est accepté.**

Avant de passer au prochain rapport, nous aimerions réunir le bureau. Nous invitons également le président du Conseil d'État à cette séance, afin que nous discutons de notre ordre du jour, principalement celui de demain. Nous suspendons les travaux pour environ cinq minutes.

*(Suspension de séance.)*

*La présidente* : – Mesdames, Messieurs, nous vous proposons de poursuivre nos travaux. Vos présidentes et présidents de groupe vous informeront de la teneur de la discussion menée par le bureau et le Conseil d'État.



**COÛT DE LA SÉCURITÉ DANS LE CANTON****24.007****Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**

en réponse

**au postulat 21.177 « Quel est le coût de la sécurité dans notre canton ? »**

(Du 31 janvier 2024)

*Débat*

*La présidente* : – Nous sommes dans un débat libre, la parole est aux groupes.

*M. Damien Humbert-Droz (LR)* : – La sécurité n'a pas de prix mais elle a un coût. Fort de ce constat, en 2021 déjà, notre groupe déposait un postulat, dont le but était clairement d'identifier ou de faire un point de situation sur l'évolution des coûts de la sécurité dans le canton. Quand nous disons des coûts, ce sont effectivement des coûts partagés entre l'État et les communes, du fait des différents changements intervenus depuis une dizaine d'années.

Parmi ces changements, citons la répartition du produit des radars, qui avait fait beaucoup discuter, la cession d'un point d'impôt des communes à l'État en vue de l'évolution et du changement vers une police unique, et la nécessité pour ces entités communales de revoir pour la plupart leur fonctionnement. Pour les villes, c'était une évolution, dans le sens où, désormais, les services devenaient des polices de proximité, avec des missions qui changeaient par rapport à l'envergure que certaines pouvaient avoir par le passé. Pour les plus petites communes, ces changements impliquaient une évolution vers un concept de sécurité cantonale, avec la mise en place aussi de régions de sécurité, la nécessité de se coordonner entre elles, par région, pour définir quels étaient les besoins en matière de sécurité et de proximité. Dix ans après ces changements, il était donc nécessaire de solliciter un point de situation du Conseil d'État sur la répartition du coût global de la sécurité dans notre canton.

En 2024, début 2024, comme sur le postulat précédent, avec un peu de tolérance nous l'imaginons, notre Autorité prend connaissance du rapport du Conseil d'État, un rapport relativement bref, mais sur des éléments factuels, sur des éléments concrets, tangibles, en francs, en monnaie sonnante et trébuchante, des éléments apportés par le Conseil d'État dans son rapport sur les bases de calcul qu'il a lui-même établies en allant rechercher dans les communes, puisque l'évolution a fait que des communes ont fusionné, des communes ont changé finalement aussi leur structure financière liée à l'implémentation du modèle comptable harmonisé. Les bases de calcul pour permettre une comparaison pertinente n'étaient pas si faciles que cela à aller chercher et, sur cet élément, nous remercions le Conseil d'État et ses services d'avoir réalisé ce travail.

Sur la base de ces éléments-là donc, la stabilité constatée dans les propos du Conseil d'État dans ce rapport nous satisfait, puisque d'emblée nous disions que la sécurité n'avait pas de prix mais qu'elle a un coût. Cette stabilité donc, on peut s'en réjouir, c'est donc une stabilité purement quantitative qui nous est remise dans ce rapport ; nous aurions peut-être souhaité une analyse quelque peu qualitative des évolutions des prestations de la police cantonale, des polices locales, également des polices de proximité, puisque, finalement, le résultat de cette stabilité, certains citoyens considèrent qu'il y a moins de patrouilles dans les régions, notamment dans certaines régions excentrées : est-ce le fait unique de cette rationalisation ou, dans tous les cas, de cette stabilité des coûts ? La question mérite d'être posée. Le groupe libéral-radical y est très attentif : il reviendra sur le sujet non plus par le biais d'un postulat, mais avec différents objets, interpellations ou autres, pour solliciter l'avis du Conseil d'État sur cette évolution, sur la manière dont la qualité des prestations de la police doit toujours évoluer.

Au final, une conclusion quelque peu « méthode Coué » du Conseil d'État, qui se satisfait de son activité ; on ne va pas l'empêcher de s'en réjouir, et nous répétons les remerciements du groupe libéral-radical sur ce travail, parce qu'on est aussi souvent enclins à regretter l'évolution exagérée,

exponentielle des coûts dans beaucoup de secteurs, mais on doit aussi savoir se satisfaire d'une stabilité, même relative, des coûts dans d'autres domaines. Celui de la sécurité, tel que le démontre le rapport qui nous est soumis, doit en être un exemple. Donc, au-delà de cette légère « méthode Coué » dans la conclusion des rapports du Conseil d'État, nous le remercions, ainsi que ses services, pour les conclusions apportées, pour cette stabilité des coûts, avec une certaine attitude positive également, en considérant tous ces objets B comme ayant une justification extrêmement pertinente, un aboutissement politique. Nous accepterons de classer le postulat du groupe libéral-radical 21.077 et attendons encore peut-être du Conseil d'État quelques éléments sur l'aspect qualitatif ou l'appréciation qualitative qu'il fait de l'évolution de notre police ou de la sécurité des polices dans notre canton.

*M<sup>me</sup> Roxann Durini (UDC)* : – Le groupe UDC a lu attentivement le rapport relatif aux coûts de la sécurité dans notre canton. Nous en avons discuté, débattu, et plusieurs questions sont ressorties au sein de notre groupe.

A-t-on une idée du temps de présence effectif sur le terrain des agents de la sécurité publique ? EPT, arrêts maladie, arrêts accident... Notre groupe aurait trouvé pertinent de faire ressortir le rapport entre la masse financière engagée et le temps de présence réel sur le terrain. En effet, la police nationale patrouille toujours à deux agents minimum, alors que dans les communes plus petites, les agents de sécurité publique patrouillent le plus souvent seuls, ces communes n'ayant pas les moyens d'engager plus de personnel et de faire patrouiller plusieurs agents en même temps.

De plus, nous nous permettons de relever un point du rapport avec lequel nous ne pouvons pas être d'accord : « *Le processus de police unique a généré des avantages financiers tout en maintenant un niveau de sécurité publique adéquat.* » En effet, ces dernières années, un sentiment d'insécurité est présent dans nos rues. C'est un ressenti général au sein de la population. Il va de soi que nous ne faisons pas le lien avec la police unique, ni avec la police tout court d'ailleurs, qui fait son possible avec les moyens mis à disposition. Mais il est important de relever que les commerçants, principalement en ville de Neuchâtel, n'en peuvent plus des vols et des violences qui parfois accompagnent ces derniers. Les femmes et les jeunes filles ne se sentent plus en sécurité dans les transports publics, en particulier sur le Littoral. Et les faits divers relatifs à des braquages ou actes avec violence remplissent nos journaux régionaux.

Nous concluons donc sur le fait que, malheureusement, le niveau de sécurité n'est pas adéquat et qu'il faudrait peut-être envisager d'allouer plus de moyens à ce secteur plutôt que de limiter les coûts dans ce domaine-là.

À titre informatif, nous aurions souhaité savoir si les communes ont été tenues informées du résultat de cette enquête.

Enfin, le groupe UDC sera partagé sur le classement du postulat 21.177.

*M<sup>me</sup> Sarah Fuchs-Rota (S)* : – Le groupe socialiste a bien pris connaissance du rapport d'information 24.007, qui répondait au postulat du groupe libéral-radical 21.117.

Nous remercions tout d'abord le Conseil d'État pour son travail et, de manière générale, notre groupe acceptera le classement du postulat.

Toutefois, nous avons quelques questions et quelques étonnements liés à ce rapport. Le député Damien Humbert-Droz a bien expliqué l'évolution des enjeux et du coût de la sécurité dans le canton, des missions qui ont évolué entre le canton et les communes et, au sein de ce rapport, nous nous étonnons un tout petit peu, peut-être, de la méthodologie de calcul, qui mesure des chiffres bruts qui sont un peu difficiles à interpréter sur la durée, car les données et les missions des communes ont plusieurs fois changé. Aussi, nous nous questionnons vraiment sur la consultation de manière générale ou plutôt sur la non-consultation qui a été faite auprès des communes. Et nous avons vraiment l'impression que, là, les communes auraient peut-être dû être prises plus en considération, afin de répondre surtout aux questionnements du postulat, et pas seulement une analyse des chiffres, mais aussi une analyse qualitative.

*M. Armin Kapetanovic (VertPOP)* : – Le groupe VertPOP a bien pris connaissance du rapport d'information 24.007 et remercie le Conseil d'État pour l'analyse – assez complexe, cela a été dit – qui a été effectuée.

Nous sommes relativement satisfaits des conclusions, notamment de la stabilité, presque étonnante, des coûts de la sécurité dans notre canton, ainsi que de leur répartition globale entre canton et communes.

Même si l'objet du postulat était principalement financier, il aurait été intéressant de connaître tout de même l'évolution du volume de prestations offertes par rapport à cette stabilité des coûts. Nous n'allons néanmoins pas refuser le classement du postulat à l'origine du rapport. Même si les grandes communes sont souvent satisfaites de cette répartition des coûts, nous comprenons le sentiment d'un certain nombre de petites communes qui ont vécu le transfert d'un point d'impôt vers l'État sans forcément constater une différence concrète sur le terrain ; certaines ont même vu une augmentation de leurs propres frais de sécurité.

Un petit regret également, celui que les communes – cela a été dit – n'aient apparemment pas été consultées lors de la finalisation de ce rapport. Même si le Conseil d'État n'en avait pas l'obligation, il aurait été intéressant de connaître leur point de vue.

*M<sup>me</sup> Nathalie Schallenberger (VL-LC)* : – Le groupe Vert'Libéral-Le Centre a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil d'État relatif au coût de la sécurité et il en remercie ses auteurs.

En préambule, un petit historique sur l'évolution de la police et des différents acteurs qui la composent. Dès 2000, une collaboration s'est instaurée entre la police neuchâteloise et les polices communales. Les agents municipaux s'adaptaient parfaitement et tout tendait dans la direction d'une égalité des tâches de police, permettant d'imaginer que les polices locales traiteraient les problèmes dans leur ville et la police neuchâteloise sur le territoire cantonal. Mais, coup de tonnerre dans ce climat constructif : en 2007, un nouveau concept a vu le jour, auquel seule la ville de La Chaux-de-Fonds a adhéré.

Avec cette nouvelle organisation, le canton a voulu reprendre l'entier des missions, mais il s'est vite rendu compte de l'ampleur de la tâche. Il a fallu attendre 2014 pour voir l'ensemble du canton réuni sous la même bannière, à savoir la police unique, et, en 2015, la LPol a été mise à jour avec la redéfinition des missions et des tâches. Et au vu de cette redéfinition des missions et des tâches, les trois villes ont conservé un service de la sécurité publique. Quant aux autres communes, elles ont dû s'adapter et engager un ou des agents de sécurité, avec les coûts que cela engendre, tels qu'un uniforme, la formation et, bien sûr, le salaire.

De fait, le canton a fait des économies. L'effectif de police est resté stable, alors que d'autres cantons ont augmenté massivement leurs effectifs. C'est clairement un point positif qui mérite d'être relevé. Mais le canton a repris l'entier des recettes des radars et un point d'impôt pour compenser ces coûts. Alors, oui, le canton fait des économies, mais quid des communes qui ont dû engager du personnel ou passer un contrat de prestations avec une commune qui dispose d'un service de la sécurité publique ?

Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera ce rapport, ainsi que le classement du postulat 21.177.

*La présidente* : – La parole est au Conseil d'État.

*M. Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture* : – Merci de l'accueil favorable qui a été réservé à ce rapport.

Le postulat 21.177 demandait quel était le coût total canton-communes dépensé en matière de sécurité, étant observé que, selon l'analyse BAK Basel de 2015, celui-ci était, avant cette date, supérieur à la moyenne nationale.

Le rapport 24.007 apporte une réponse que l'on peut qualifier d'assez impressionnante si on n'était pas d'emblée accusé de faire dans la méthode Coué. Malgré l'entrée en vigueur du code de procédure pénale au début des années 2010, malgré l'augmentation du travail de maintien de l'ordre – nous pensons en particulier aux événements autour de la Maladière –, malgré l'apparition de la cybercriminalité, malgré une qualité et une pertinence en constante amélioration, malgré les problèmes liés aux centres d'asile, les coûts de la sécurité dans le canton sont restés stables et sont dès lors aujourd'hui – même si, à notre connaissance, il n'y a pas eu d'analyse BAK Basel depuis lors – sans doute inférieurs à la moyenne suisse. C'est ce que nous avons essayé d'illustrer

en vous donnant le développement d'effectifs de quelques cantons dont nous avons des chiffres, avec d'assez grosses différences par rapport à 2015.

Ce résultat remarquable ne tombe pas du ciel. Il résulte d'une gestion rigoureuse, bien sûr, d'une nouvelle loi sur la police qui clarifie les missions, en particulier il n'y a plus de policiers au niveau des communes, mais des agents de sécurité – avec des charges salariales et de formation moindres, soit dit en passant –, qui augmentent sensiblement la taille critique de la police neuchâteloise. Cela résulte également d'une réorganisation en plusieurs étapes de la police neuchâteloise : transformation de la gendarmerie ; suppression de la police mobile ; recherche guidée par le renseignement ; affinement de la politique criminelle du procureur général ; création d'une brigade cyber ; fixation de priorités dans les enquêtes, etc.

Même si ce n'était pas la demande du postulat, le Conseil d'État a saisi l'occasion d'évaluer l'évolution des dépenses respectives canton-communes dans le domaine. Tous ces calculs, cela a été dit, n'ont pas été simples à mener. Que l'on pense aux communes qui n'étaient pas fusionnées : ce n'était pas évident de retrouver les bonnes rubriques, d'autant plus que toutes les communes ne procédaient pas de la même manière en ce qui concerne la comptabilité. Par exemple, les véhicules, dans certaines communes, étaient mis dans une rubrique véhicules, mais globaux, avec des véhicules qui pouvaient être simplement d'administration, alors que dans d'autres communes, il y avait une rubrique sécurité.

Ainsi, il n'est pas possible d'affirmer que les résultats sont précis jusqu'à la dernière virgule, mais les grandes tendances sont là et, en tout cas, les comparaisons entre les années sont possibles, dès lors que les méthodes sont restées identiques. Il en résulte que l'évolution est plutôt favorable aux communes, prises globalement. Et c'est important de faire la nuance, par rapport notamment au ressenti de certaines communes, car ce constat n'est évidemment pas valable commune par commune. Les villes y ont gagné, les petites communes y ont perdu, si on résume un petit peu grossièrement. Dans de nombreux villages, en effet, il n'y avait pratiquement aucune dépense de sécurité et la bascule du point d'impôt n'a bien sûr pas été favorable.

Ce constat doit toutefois recevoir un éclairage. Les habitants du Cerneux-Péquignot, pour prendre un exemple, ou de La Sagne, qui travaillent et sortent dans tout le canton, bénéficient bien sûr aussi d'une bonne sécurité dans l'ensemble du territoire et il est juste que toutes les communes y contribuent dans cette mesure. D'ailleurs, en parallèle, vous vous souvenez que la péréquation des charges de centre, qui comportaient notamment les charges de sécurité, est désormais fortement réduite, justement puisqu'on a extrait les charges de sécurité et que, désormais, il n'y a plus de péréquation horizontale des charges de centre, mais une adéquation verticale où le canton met 13 millions de francs pour les charges de centre, mais des charges de centre peu ou prou limitées aux charges liées au sport et à la culture. Donc, les charges de sécurité sont sorties de ce registre-là et cela veut dire qu'il y a des communes qui payent moins en charges horizontales, dont les petites communes qui ont vu ce point d'impôt disparaître.

Aujourd'hui, la collaboration avec les communes peut être qualifiée de bonne. Elle se passe d'abord au niveau régional. Il y a huit cercles régionaux de sécurité, où les rencontres sont à peu près hebdomadaires. Et puis les dernières rencontres, semestrielles, au niveau politique, du comité de pilotage de la sécurité publique – nous nous voyons donc tous les six mois – ont mis en évidence une grande satisfaction. La seule divergence qui subsiste à ce jour est relative à l'activité sécuritaire le soir et le week-end s'agissant des délits légers ou plutôt des contraventions, comme le tapage nocturne. Les communes ont été contactées pour l'établissement de leurs charges de sécurité. Le rapport n'a ensuite en effet pas été mis en consultation, en fonction de l'objectif visé, soit de donner un tableau de l'évolution des coûts globaux de sécurité. Il n'y a en effet pas de conséquences à ce rapport, ni pour les communes ni pour personne, un rapport qui n'est qu'un « rapport d'information » ; or, on consulte quand il y a des changements ou des conséquences. Mais le dialogue semestriel, voire plus si nécessaire, se poursuivra, quoi qu'il en soit.

Quelques réactions aux propos qui sont intervenus tout à l'heure.

Au groupe libéral-radical, attention, ne dites plus « police locale » ni « police de proximité » pour définir les corps des agents de sécurité ; le terme « policier » est désormais réservé à ceux qui portent une arme et ce sont ceux qui font partie de la police cantonale. Nous admettons une légère méthode Coué – et nous retenons surtout « légère » –, mais qui, précisément, nous a empêchés de nous prononcer sur les aspects qualitatifs.

Concernant les remarques du groupe UDC, probablement que le temps de présence sur le terrain pourrait être disponible pour ce qui est de la police neuchâteloise, parce qu'on a fixé des exigences de présence sur le terrain, que ce soit dans les villes ou dans les villages, et donc nous pensons que nous pourrions vous fournir ce chiffre. Nous vous laissons poser la question peut-être lors d'une prochaine séance du Grand Conseil. Nous pensons que nous pourrions arriver à vous donner en tout cas des ordres de grandeur. Et bien sûr que nous ne pouvons pas vous répondre, par contre, pour les communes.

Sur le sentiment d'insécurité – qui existe et qui a toujours existé –, il n'est en tout cas pas confirmé une péjoration dans le dernier sondage qui a été mené – il a été publié, vous vous souvenez, c'était il y a deux ans environ –, avec néanmoins un bémol sur le sentiment dans les gares et, bien sûr, avec les débordements liés au site de Perreux.

Pour ce qui est de la consultation, nous vous avons répondu, étant encore précisé que l'objet n'était pas celui de la répartition des coûts de sécurité entre les communes et le canton, mais l'évolution globale des coûts, une évolution qui concerne donc surtout le canton, puisque la grande partie des coûts sont désormais cantonaux. Alors évidemment que s'il avait fallu encore parler du volume de prestations, déjà il eût fallu que ce soit clairement précisé dans la demande du postulat, mais surtout cela aurait été un immense travail complémentaire ; nous vous assurons que celui-là était déjà assez important.

Et puis, enfin, la police unique, que peut-être certains regrettent encore, mais en tout cas c'est clairement la condition *sine qua non* de l'évolution que l'on a pu observer de l'organisation générale de la sécurité dans le canton de Neuchâtel. Alors, nous ne savons pas au niveau des policiers concernés dans les villages et cantons voisins, mais, en tout cas, pour ce qui est des autorités, notre modèle est envié, en tout cas dans le canton du Jura, et dans ceux de Vaud et de Fribourg. Si les effectifs sont stables, vous avez compris que les effectifs de la police neuchâteloise sont en assez forte augmentation, mais c'est le cumul des policiers qui, avant, étaient pour partie dans les villes, qui, aujourd'hui, montre une certaine stabilité, en légère, très légère augmentation, et notamment il y a de cela quelques mois avec cette dotation supplémentaire de 5 EPT liés à l'activité autour du centre de Perreux.

Voilà, il nous semble avoir répondu aux questions posées.

*La présidente* : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas. Il n'y a pas de vote concernant le rapport, mais nous devons encore nous prononcer sur le classement du postulat.

## CLASSEMENT D'UN POSTULAT

*La présidente* : – Y a-t-il des oppositions au classement du postulat du groupe libéral-radical 21.177, du 27 août 2021, « Quel est le coût de la sécurité dans notre canton ? » ?

*M<sup>me</sup> Roxann Durini (UDC)* : – Notre groupe est partagé sur le classement du postulat.

*La présidente* : – Il n'y a pas de demande de prise de parole de la part du Conseil d'État, nous allons donc procéder au vote concernant le classement du postulat.

On passe au vote.

**Le classement est accepté par 90 voix contre 2.**

*La présidente* : – Nous arrivons au terme de notre séance de cet après-midi. Nous nous retrouverons ce soir : nous poursuivrons avec le prochain rapport, avant de traiter les objets munis de l'urgence, selon la discussion que nous avons eue avec le bureau. Vous serez informés dans vos groupes sur le processus de traitement de ces objets.

Nous vous souhaitons un bon appétit et vous disons à tout à l'heure.

Séance levée à 18h00.

*La présidente,*

M. DOCOURT

*Le secrétaire général,*

M. LAVOYER-BOULIANNE

PROCÈS-VERBAL EN COURS D'ADOPTION

## VINGT-HUITIÈME SESSION DE LA 51<sup>e</sup> LÉGISLATURE

Session du Grand Conseil des 20 et 21 février 2024

Séance du mardi 20 février 2024, à 19h30, au Château de Neuchâtel

Présidence de M<sup>me</sup> Martine Docourt, présidente

### PARTIS REPRÉSENTÉS AU GRAND CONSEIL ET GROUPES POLITIQUES

Les partis représentés au Grand Conseil forment cinq groupes désignés par les sigles suivants :

LR	Groupe libéral-radical	groupe formé par les membres du parti libéral-radical neuchâtelois (PLRN)
S	Groupe socialiste	groupe formé par les membres du parti socialiste neuchâtelois (PSN)
VertPOP	Groupe VertPOP	groupe formé par les membres du parti Les Verts et du parti ouvrier et populaire (POP) <sup>1)</sup>
UDC	Groupe Union démocratique du centre	groupe formé par les membres de l'Union démocratique du centre (UDC)
VL-LC	Groupe Vert'Libéral-Le Centre	groupe formé par les membres du parti Vert'Libéral (VL) et du parti Le Centre (LC) <sup>2)</sup>

### PRÉSENCE

**Présents : 87 députées et députés, 11 députées suppléantes et députés suppléants**

<i>Députées et députés excusés</i>	<i>Députées suppléantes et députés suppléants en remplacement</i>
M. Daniel Berger	M. Damien Schär
M. Fabio Bongiovanni	M. Olivier Favre-Bulle
M <sup>me</sup> Anne Bramaud du Boucheron	M. Mathias Gautschi
M <sup>me</sup> Aurélie Gressot	M. Jean-Marie Rotzer
M <sup>me</sup> Béatrice Haeny	–
M. Damien Humbert-Droz	M. Marc-Olivier Sauvain
M. Armin Kapetanovic	M <sup>me</sup> Ella Romelli
M <sup>me</sup> Garance La Fata	M <sup>me</sup> Yasmina Produit
M <sup>me</sup> Brigitte Leitenberg	M. Maxime Auchlin

1) Le soulignement d'une lettre du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée.  
Exemples : groupe VertPOP : membre des Verts = VertPOP, membre du POP = VertPOP.

2) Le soulignement de lettres du sigle indique à quel parti appartient la personne concernée.  
Exemples : groupe VL-LC : membre VL = VL-LC, membre LC = VL-LC.

---

M<sup>me</sup> Pascale Ethel Leutwiler

M<sup>me</sup> Edith Aubron Marullaz

M<sup>me</sup> Caroline Plachta

–

M<sup>me</sup> Sophie Rohrer

M. Alain Rapin

M<sup>me</sup> Marie-France Vaucher

M<sup>me</sup> Catherine Loetscher

---

*La présidente* : – Mesdames et Messieurs, bienvenue à cette séance du soir. Nous vous proposons de continuer notre ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL EN COURS D'ADOPTION



**LIAISON CYCLABLE VAL-DE-RUZ – NEUCHÂTEL****24.010****Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil**

en réponse

**au postulat du groupe socialiste 17.129 « Réseau cyclable cantonal – Repenser la liaison Val-de-Ruz / Neuchâtel – Littoral »**

(Du 31 janvier 2024)

*Débat*

*La présidente* : – Nous sommes dans un débat libre, la parole est aux groupes.

*M. Mathias Gautschi (S)* : – Le groupe socialiste remercie les auteurs de ce rapport fouillé. Si le Conseil d'État n'était pas enthousiaste à l'idée de cette étude, il faut lui reconnaître une certaine conscience professionnelle et son exhaustivité. De même, nous accepterons sans aucun enthousiasme le classement du postulat 17.129, car, malgré ses qualités, ce rapport, qui laissait espérer une solution novatrice, est assez décevant du point de vue de ses conclusions. Solution quasi cosmétique contre dépenses somptuaires, tout le reste étant bloqué par des raisons diverses.

Comme pour le tronçon comparable de Péry-Reuchenette à Bienne, dans le canton de Berne, l'itinéraire cyclable emprunte et empruntera donc encore le tracé, parfois dangereux, souvent exposé, des routes cantonales. Comme dans le canton de Berne, seule une bande cyclable pourrait être mise à disposition. Certes, la question n'est pas simple. Il s'agit de choisir entre : premièrement, l'élargissement d'une route déjà sinueuse et située en terrain escarpé ; deuxièmement, le passage en site propre de la piste cyclable ; et, troisièmement, le goudronnage d'une portion de chemins forestiers. Des options qui semblent aujourd'hui difficiles à réaliser, mais pas insurmontables, notamment pour des questions réglementaires.

En définitive, la direction à suivre, pour le groupe socialiste, reste le développement d'un réseau performant de mobilité douce. Malgré les difficultés évoquées dans le rapport, la fermeture de la voie montante extérieure des gorges du Seyon pour passer le trafic motorisé en tunnel bidirectionnel, voire doublé, serait un vrai progrès en matière de sécurité et un vrai changement dans la manière de planifier la mobilité. Ceci tout en réutilisant l'existant plutôt que de construire à grands frais une passerelle supplémentaire qui occulterait encore plus le Seyon sur la longueur des gorges.

Notre groupe est divisé, mais une partie soutiendra peut-être le postulat, qui vise à étudier la variante moitié piste cyclable, moitié trafic motorisé sur ce tracé.

Par ailleurs, nous nous permettons de nous questionner sur les ordres de grandeur : si, à l'avenir, l'objectif d'un réseau performant de mobilité douce obtenait la même priorité que le réseau routier, que représenteraient les fameux 15 millions de francs de la passerelle sur trois ans, comparés aux dépenses consenties pour le trafic motorisé ? D'autre part, se pose-t-on vraiment la question du report modal potentiel quand on examine l'opportunité d'un nouveau tunnel routier à côté d'un ouvrage destiné aux transports publics ou à la mobilité douce ? Nous l'espérons donc : affaire à suivre.

*M. Aël Kistler (VL-LC)* : – Pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre, qui a analysé avec un soin tout particulier le rapport qui nous est soumis ici en réponse au postulat socialiste 17.129, il reste des parts d'ombre assez fortes, qui pourraient mettre en question l'acceptation du classement du postulat, car, bien que datant de presque sept ans, il garde toute sa pertinence.

En effet, si notre groupe peut suivre en partie les conclusions du rapport, il ne peut en revanche absolument pas comprendre les choix opérés dans les options retenues pour analyse. En effet, le trajet par les gorges du Seyon est la variante qui obtient la meilleure note à l'analyse en page 10.

C'est d'ailleurs l'option qui pouvait être prise à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dont on prive les cyclistes depuis la construction d'infrastructures autoroutières. Ainsi, si les 15 millions de francs évoqués pour la construction d'une passerelle, au même titre que rendre le tunnel bidirectionnel, peuvent effectivement réfréner les ardeurs cyclophiles de plusieurs membres du groupe, il semble que la variante intermédiaire, consensuelle, qui consiste à ne fermer qu'une seule piste à la montée, pourrait revenir nettement moins cher, tout en impactant moins le trafic individuel motorisé. En l'absence de réponse satisfaisante au pourquoi de l'absence d'analyse de cette variante, notre groupe ne pourra en principe pas voter le classement du postulat socialiste.

*M. Arnaud Durini (UDC) :* – Le groupe UDC remercie le Conseil d'État pour le rapport détaillé. Le groupe UDC rejoint les arguments du Conseil d'État et constate également que la création d'une piste cyclable entre le Val-de-Ruz et Neuchâtel n'est, actuellement, de loin pas une priorité. Nous pensons également que la liaison par les Cadolles suffit largement pour le nombre de cyclistes qui utilisent cette voie. Le rapport coût-utilisation de la création d'une nouvelle piste cyclable est inadapté au regard, encore une fois, du nombre d'utilisateurs de cette dernière.

Pour le postulat 24.128, le groupe UDC se demande jusqu'où ira le délire des pistes cyclables. À vrai dire, à la lecture du postulat, nous nous sommes même demandé si ce n'était pas une blague ! Ouvrir une voie cyclable sur cette route est complètement illusoire. En effet, au regard de la circulation élevée sur ce tronçon, diminuer d'une voie est ridicule, sans compter le fait qu'en hiver, en plus d'être ridicule, c'est inutile. Le groupe UDC refusera ce postulat et s'opposera à l'avenir à de tels objets.

Comme vous l'aurez compris, le groupe UDC acceptera le rapport et acceptera le classement du postulat 17.129 du groupe socialiste.

*M<sup>me</sup> Carine Simone Muster (LR) :* – Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport 24.010 du Conseil d'État répondant au postulat 17.129, « Réseau cyclable cantonal – Repenser la liaison Val-de-Ruz / Neuchâtel – Littoral », déposé en 2017. Ce postulat demande au Conseil d'État de repenser la liaison cyclable entre le Val-de-Ruz et Neuchâtel, afin d'améliorer l'accessibilité et la sécurité des cyclistes entre ces deux régions.

Dans son rapport, le Conseil d'État répond au postulat par l'analyse de cinq tracés principaux envisageables reliant la commune de Val-de-Ruz et le Littoral. L'étude, réalisée par les services cantonaux, a évalué différentes variantes en regard des neuf critères du manuel de conception de la Confédération et en y intégrant également une estimation des coûts de réalisation, ainsi que leur impact en termes de protection de la nature. Le classement de ces variantes a pu être établi et nous notons que certaines de ces variantes sont financièrement trop lourdes et/ou recourent à des conceptions complexes. C'est pourquoi le Conseil d'État ne retient aucune des variantes étudiées, mais propose trois mesures d'aménagement principales : par les routes cantonales (RC) 1003 via Valangin et 170 via Corcelles et sur les chemins forestiers sis sur les hauts de Peseux. Ces mesures sont simples, pragmatiques, rapides et financièrement acceptables. Elles tiennent compte des remarques faites par les deux communes concernées. Des aménagements tests ont d'ailleurs déjà débuté sur la RC 1003 et débuteront prochainement sur la RC 170. Il est également à relever que, dans le rapport, la ligne CFF historique en voie verte va être réaffectée à terme, permettant de relier à nouveau le Val-de-Ruz au Littoral, mais également les Montagnes.

C'est pourquoi le groupe libéral-radical a décidé à l'unanimité de classer le postulat.

*M<sup>me</sup> Clarence Chollet (VertPOP) :* – Le groupe VertPOP a étudié avec intérêt la réponse du Conseil d'État au postulat 17.129. Ce numéro nous donne une indication : 17.129, cela signifie que ce postulat visant à repenser la liaison cyclable entre le Val-de-Ruz et Neuchâtel a été déposé il y a sept ans. Nous aimerions dire en préambule que ce délai de traitement n'est pas satisfaisant, notamment parce que l'ancienne H20, à savoir l'axe routier des gorges du Seyon, a été reprise par la Confédération le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Depuis lors, notre marge de manœuvre est réduite, ce qui n'aurait pas été le cas si la réponse au postulat était arrivée dans les délais, à savoir une année après son acceptation par le Grand Conseil. Mais soit, nous en arrivons à cette réponse du Conseil d'État datée du 31 janvier 2024 et qui, nous devons le dire, n'a franchement pas satisfait notre groupe.

La demande formulée dans le postulat était vraiment légitime. Depuis le percement du tunnel des gorges du Seyon et le passage de cet axe en semi-autoroute, les vélos ne sont plus les bienvenus. Or, il s'agit du seul passage sans dénivelé important reliant le Val-de-Ruz et Neuchâtel. Pas idéal donc d'y privilégier la circulation routière et de reléguer les cycles sur les pentes. Le rapport veut nous faire croire que la liaison Val-de-Ruz - Neuchâtel est un itinéraire secondaire, car les temps de parcours sont importants. Le tableau en page 5 donne effectivement des temps de parcours, mais ne les compare pas aux modes de transport alternatifs, notamment les transports publics ou la voiture, et peut-être encore la voiture aux heures de pointe. Nous avons un scoop pour vous : nous habitons à Chézard-Saint-Martin – bon, ce n'est pas le scoop –, de porte à porte, nous sommes plus rapidement à la gare de Neuchâtel en vélo électrique qu'en transports publics, sauf lorsqu'il y a le bus direct jusqu'à la gare via la ligne 421, ce qui reste, somme toute, assez rare. Nous l'avouons, c'est le cas seulement à l'aller. Au retour, il nous faut prendre le train jusqu'aux Hauts-Geneveys pour rester à un temps de parcours de 30 minutes. Ainsi, comment peut-on dire que le vélo – électrique – n'est pas une alternative crédible alors que les temps de parcours sont comparables avec ceux des transports publics ? Mais nous parlons d'un itinéraire via les routes cantonales, avec les voitures qui nous frôlent à 80 km/h : pas très agréable en étant une cycliste aguerrie, mais il se trouve que nous emmenons parfois nos enfants à Neuchâtel à vélo. Oui, parce que mettre cinq vélos dans le bus, ce n'est pas très apprécié... Et là, nous pouvons vous garantir qu'il faut avoir le goût du risque – comme nous – pour oser une telle sortie ! N'oublions pas non plus que les enfants n'ont pas la possibilité de profiter des avantages des vélos à assistance électrique et qu'ils et elles ne peuvent compter que sur leurs mollets pour franchir les montagnes.

Notre groupe est convaincu que les itinéraires retenus dans ce rapport ne sont pas satisfaisants. Ils ne le sont pas à cause du dénivelé, du détour nécessaire et de la sécurité, qui n'est pas garantie malgré les nouveaux aménagements réalisés ou envisagés. Dans le tableau en page 10 du rapport, on remarque très nettement une variante qui sort du lot, avec une moyenne clairement supérieure aux autres : c'est la variante D, qui passe par les gorges du Seyon. Or, cette variante a été peu étudiée. Certes, la réalisation d'une passerelle a été chiffrée, mais son coût et son impact environnemental l'ont rapidement exclue des variantes crédibles. Cependant, il existe quatre voies de circulation sur cet axe, toutes dédiées au trafic motorisé. Il a bien été imaginé de passer le tunnel en bidirectionnel pour libérer les deux voies montantes, mais cette option a été écartée par le Conseil d'État, sans même la creuser : il n'est pas pour réduire les voies routières au profit d'une mobilité saine et zéro carbone. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de cet avis. Un itinéraire passant par les gorges du Seyon reste la meilleure variante et nous devons la creuser, y compris en envisageant de diminuer légèrement l'emprise du trafic routier à cet endroit. Rappelons que, plus haut, les voitures se retrouvent dans un tunnel bidirectionnel à deux voies. Ainsi, la capacité de cet axe routier est de toute manière limitée. Sans envisager le scénario le plus radical, une option nous semble encore possible : celle de fermer une seule voie montante pour permettre un véritable itinéraire cyclable sur la deuxième voie. Rappelons que cet axe routier semble problématique en matière de sécurité. Un accident mortel y a d'ailleurs eu lieu dernièrement. Cette possibilité pourrait peut-être améliorer cette situation. Reste évidemment que cette route est maintenant aux mains de la Confédération. Oui, c'est dommage, si seulement la réponse à ce postulat n'avait pas mis sept ans à arriver...

Le groupe VertPOP est persuadé qu'il vaut la peine d'approcher la Confédération sur ce point et d'étudier avec elle l'opportunité de fermer une voie de circulation au profit de la mobilité active. Nous ne pouvons pas nous résigner à accepter des itinéraires insatisfaisants. Être ambitieux en matière de report modal est une nécessité ! Nous n'amènerons pas les gens à privilégier des modes de transport doux ou collectifs avec une offre réduite et insatisfaisante. Les Pays-Bas et le Danemark ne sont pas devenus le paradis des vélos en attendant que la population change d'habitudes. Ils ont été ambitieux, ont investi et ont pris des options courageuses. Sans nous comparer à ces pays, nous nous devons également d'être ambitieux.

Le groupe VertPOP acceptera le classement du postulat 17.129, mais soutiendra le postulat 24.128. À celles et ceux qui nous diront « arrêtons de déposer toujours de nouveaux objets », nous leur répondrons que nous aurions volontiers discuté de cette idée en commission. Malheureusement, cela n'a pas été possible, vu que le bureau n'a pas souhaité envoyer ce rapport en commission.

*La présidente* : – Nous donnons maintenant la parole au Conseil d'État.

*M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement* : – Merci, tout d'abord pour l'accueil réservé à ce rapport, même si, pour certains et certaines, il ne satisfait pas sur ses conclusions. Nous avons entendu que l'analyse, pour le moins, avait été faite sérieusement, et ce fut le cas : un gros travail de fond a été réalisé par nos services, bien qu'en 2016, 2017 déjà, des experts externes, les communes aussi, avec nous, ont élaboré le plan directeur de la mobilité cyclable pour le canton de Neuchâtel – vous avez pu en prendre connaissance de manière synthétique dans ce rapport – et ont évalué bien sûr la liaison entre le Val-de-Ruz et la ville de Neuchâtel, avec, selon les experts, les communes, les services, un constat d'un modeste potentiel de report modal vers la mobilité douce, malheureusement. Peut-être que la largeur de la vallée, le Val-de-Ruz, explique cela : le fait que d'est en ouest on a une vallée, magnifique bien sûr, pour le vélo aussi, mais très large, des distances, de ce point de vue-là, assez élevées, notamment vers la couronne nord, et bien sûr la topographie entre le lac, à 430 mètres environ, jusqu'à Cernier, vers 800 mètres environ ; cela demande une certaine force musculaire quand l'alimentation électrique ne nous y aide pas.

Dès lors, la solution idéale n'était pas facile à trouver. Malgré tout, le Conseil d'État a évalué, réévalué sept variantes, dont la passerelle souhaitée par le groupe socialiste, qui demandait qu'on l'examine de manière très précise dans ce rapport. Cela a été fait : évaluation de cette passerelle dans les gorges du Seyon pour un coût de quelque 15 millions de francs, l'équivalent de dix ans du budget de la mobilité douce, donc un coût très important. Un budget qui permettrait par ailleurs d'avancer dans de nombreuses régions en matière de mobilité douce notamment. Et puis, les forts obstacles naturels d'une telle passerelle, puisque passer à travers les gorges du Seyon, ce n'est pas anodin en termes d'obstacles naturels, de protection de la nature. Même si on l'avait voulu, nous pensons que ce projet aurait connu de grosses difficultés devant les oppositions et les recours, dans un lieu très protégé, au niveau naturel bien sûr, avec la forêt et bien d'autres valeurs protégées pour les biotopes. Eh bien, de ce point de vue, cette variante a été considérée comme irréaliste par le Conseil d'État, qui y a renoncé, malgré la bonne note effectivement donnée techniquement à ce projet, sans considérations financières ou environnementales.

Dès lors, le Conseil d'État privilégie les autres variantes sur plusieurs entrées vers et du Val-de-Ruz : du côté de Valangin, bien sûr ; du côté de Corcelles, un projet est en cours et devrait être réalisé cette année ; à travers la forêt à Peseux, une proposition de la ville de Neuchâtel que nous estimons bonne et qui mérite aussi d'être réalisée ; sans oublier le passage par La Côtière via Pierre-à-Bot et Fenin.

Nous rappellerons qu'à long terme, la volonté du Conseil d'État est de créer une voie verte aussi entre le Littoral et le Val-de-Ruz, respectivement les Montagnes, avec la reconversion de la ligne ferroviaire historique entre Corcelles, Chambrelin, Montmollin et les Geneveys-sur-Coffrane. Et nous dirons qu'en parallèle sera réalisée la ligne directe, qui permettra aussi un transfert modal, majeur cette fois, vers les transports publics. Et nous devons prendre en considération non seulement la mobilité douce, mais aussi les transports publics pour faire un jugement de valeur complet sur le développement de la mobilité durable au Val-de-Ruz, dans le canton et entre le Val-de-Ruz et la ville de Neuchâtel.

Cela nous permet de dire à M<sup>me</sup> Clarence Chollet que, du côté de la 421, au moment où la ligne directe devrait être en place, il est prévu une densification de la desserte, pour qu'effectivement elle soit meilleure entre La Côtière et, d'un côté, Cernier et, de l'autre côté, la ville de Neuchâtel. Le travail est déjà en cours aujourd'hui au niveau de la planification ; c'est par contre un peu trop tôt pour en parler dans le détail.

Cette large évaluation que nous avons faite sur cette variante confirme donc le plan directeur de la mobilité cyclable, réalisé, comme dit, par des spécialistes de mobilité douce, par des communes et par les services de l'État il y a quelques années – il n'y a pas dix ans. Dès lors, le Conseil d'État continuera de mettre en œuvre de manière volontariste ce plan directeur de la mobilité cyclable, sous réserve, malheureusement, des oppositions et des recours. Nous pensons à deux projets actuellement freinés : nous évoquons le Closel à Corcelles tout à l'heure, qui fait l'objet encore d'une opposition, on espère que ce soit réglé très bientôt, et puis – c'est dans une autre région mais malgré tout sur le Littoral, entre Saint-Blaise et Cornaux –, nous avons un projet de piste cyclable qui fait l'objet, depuis plusieurs mois, respectivement années, d'oppositions et de recours, ce qui nous freine aussi dans nos projets de développement de la mobilité douce au niveau cantonal. Pour vous dire, nous avons planifié un million et demi de francs par année, mais sachez qu'en 2022-2023, nous avons plutôt dépensé, du fait d'une conjonction de bonnes réalisations, quelque 3 millions de francs par année pour la mobilité douce ; c'est, nous pensons, à saluer.

Voilà donc la position du Conseil d'État après un travail très fouillé sur cette liaison Neuchâtel - Val-de-Ruz.

Sur le postulat complémentaire qui a été déposé, certains groupes ne se sont pas exprimés, nous imaginons donc que l'on va déjà passer au traitement du classement de ce postulat pour ensuite évoquer la proposition nouvelle qui est venue, donc de réserver une voie de la N20 pour la mobilité douce.

Nous croyons qu'avec cela, nous avons répondu aux différentes questions qui ont été posées. Si ce n'est pas le cas, veuillez nous questionner à nouveau.

*La présidente* : – La parole est demandée par le député Aël Kistler. Cela concerne-t-il toujours le débat sur le rapport ? Oui, alors allez-y.

*M. Aël Kistler (VL-LC)* : – C'est maintenant à titre de représentant d'une partie du groupe et non de son ensemble que nous nous exprimons et, accessoirement, en tant que premier signataire du postulat qui vous a été soumis en lien avec l'objet qui nous occupe, voire nous préoccupe aujourd'hui.

En effet, malgré toute la bonne volonté requise, il plane un doute sur le fait que la conclusion du rapport du Conseil d'État ait été écrite après analyse et non avant. Il est non seulement intuitif mais avéré, dans la grille d'analyse, que la voie par les gorges du Seyon est la meilleure option pour les trajets cyclistes. Nous notons au passage, comme lors de la prise de position du groupe, qu'il était plus aisé de se rendre à Valangin et au Val-de-Ruz à vélo à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle qu'en 2024, alors que le Conseil d'État de l'époque n'avait probablement pas mandaté un bureau d'ingénieurs à l'époque, pour, entre autres, promouvoir « *la culture de la mobilité douce* », page 5 du rapport du Citec.

Ainsi donc, en 2024, en guise de promotion du vélo, on fait fi de la promesse qui avait été faite de maintenir cette voie accessible aux personnes qui font l'effort d'enfourcher leur vélo, comme les autorités le préconisent pour des raisons énergétiques et climatiques. Vous reprendrez donc bien un peu de dénivellation ? Passer par Pierre-à-Bot représente un tiers de plus de montées, et plus raides, que de passer par les gorges, en prenant comme référence, d'ailleurs très arbitraire, la place Pury. Pourquoi avoir choisi ce point, volontairement bas, et non la gare, par exemple ? Peut-être parce qu'alors la dénivellation entre la gare et Valangin devient si petite par les gorges que tout le monde se rendrait bien compte de l'inéptie de faire passer les cyclistes par un col. Évoquer la ligne directe comme horizon pour le report modal est au mieux de l'ingénuité, mais au pire une carence crasse de vision, puisqu'elle devrait arriver en 2035, alors que le report modal est un élément clé du Plan climat, qui doit donc s'anticiper, à moins que le Plan climat soit lui aussi une promesse du type de celle du maintien de la mobilité douce dans les gorges du Seyon... À croire que l'on décide volontairement de maintenir l'accroissement naturel du trafic automobile. Dire alors qu'une voie verte permettra de se rendre en pente douce jusqu'à La Chaux-de-Fonds est à la limite de la moquerie. Doit-on conclure qu'une personne pendulant à vélo sera condamnée à passer par Chambrélien ? Et si nous inversions, pour le pur exercice intellectuel, et forçons les automobilistes à passer par La Tourne depuis Neuchâtel pour se rendre à La Chaux-de-Fonds ? Tollé assuré. Alors que, finalement, ce ne sont que « quelques petites minutes de plus », ces fameuses quelques minutes de plus qui deviennent rédhibitoires pour l'usage du vélo et démontrent dans quelle « culture de la mobilité douce » nous baignons encore aujourd'hui.

Il semble que l'on prenne deux options, volontairement trop chère, à savoir une passerelle à 15 millions de francs, ou trop contraignante, à savoir la mise en bidirectionnel du tunnel, pour valider le *statu quo*. Tout le monde connaît l'adage : « Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage. » Le récit dépend dès lors de la conclusion et non l'inverse, comme le voudrait un processus rationnel. Quant à l'évocation des lignes de désir du rapport, nous vous proposons en premier lieu d'en lire la définition : « *Une ligne de désir, appelée aussi chemin de désir par les géographes, urbanistes et architectes, est un sentier tracé graduellement par érosion à la suite du passage répété de piétons, cyclistes ou animaux.* » Sans aucun doute, si les cyclistes le pouvaient, il y aurait une ligne de désir très érodée dans les gorges du Seyon, mais il y a fort à parier que ledit désir serait couché à froid par les conséquences judiciaires, voire sur l'intégrité physique des personnes tentant l'expérience.

Refuser aujourd'hui d'analyser – on parle en effet d'une étude et il y a loin de la coupe aux lèvres – l'option qui semble avoir plus ou moins sciemment été évitée dans un rapport qui a pourtant eu un

temps de gestation démesurément long serait un signal évident que nos autorités décident de s'asseoir sur la loi sur la mobilité douce (LMD), votée en 2018, et d'autant plus mal venu que celle-ci contient en son article premier, nous citons : « *La présente loi a pour but de promouvoir et de développer la mobilité douce ainsi que d'assurer la concrétisation d'une stratégie cantonale de mobilité douce sur l'ensemble du canton visant notamment à augmenter significativement la part modale des déplacements cyclables pour atteindre voire dépasser la moyenne nationale.* » Le microrecensement de la part modale cyclable le plus récent place notre canton en queue de peloton national avec les cantons du Tessin et du Valais, tous deux alpins. La moyenne s'éloigne. Notre Autorité ne peut se permettre de continuer la politique des petits pas, rendue par trop visible dans ledit microrecensement.

Nous vous enjoignons donc de ne pas classer le postulat 17.129, puisque les réponses n'ont pas été données par rapport à l'option que nous avons demandée au niveau du groupe, et d'accepter le postulat que nous avons déposé pour enfin analyser ce qui aurait dû être fait depuis au moins 2019.

*M<sup>me</sup> Armelle von Allmen Benoit (LR)* : – Nous avons entendu plusieurs discours qui opposent vélo, voiture et transports publics, et nous croyons que si nous voulons améliorer notre mode de transport vers plus de durabilité, il faut cesser de les opposer et plutôt les combiner ! Pour l'exemple donné, il semble plus adéquat de se déplacer jusqu'à une desserte optimale de transports en commun, plutôt que d'attendre que les transports en commun se déplacent à domicile ou vouloir faire l'entier du trajet en vélo, puis oublier qu'il y a d'autres pendulaires qui ont besoin de se déplacer en véhicule, des personnes qui n'ont pas forcément la mobilité adéquate pour pouvoir le faire. Nous pensons que le rapport présenté par le Conseil d'État explicite justement ces différentes options, et c'est pour cela que nous vous motivons vraiment à le soutenir et à classer le postulat.

*M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement* : – Bon, Monsieur Aël Kistler, vous parlez des deux textes et des deux postulats. Nous n'avons fait que développer le postulat qui fait l'objet du rapport, demande du groupe socialiste de l'époque, sur une passerelle dans les gorges du Seyon, très précisément. Mais nous ne nous sommes pas arrêtés à évaluer la passerelle : nous avons fait une évaluation plus large, avec sept variantes, et cela a été salué – merci au groupe socialiste de l'avoir fait – parce qu'il y a effectivement un gros travail d'ingénierie qui a été fait par nos services, puis aussi avec la commune de Val-de-Ruz et la commune de Neuchâtel, puisque tout cela a été mis en consultation. Et le fruit de ce travail, c'est de dire que la passerelle coûte 15 millions de francs, les potentiels oppositions et recours d'un tel projet font qu'il est quasiment mort-né et, de ce point de vue-là, nous vous proposons par contre d'améliorer les choses du côté de Valangin avec une bande cyclable, que l'on a déjà en bonne partie réalisée, du côté de Corcelles, avec une bande cyclable qui est prévue, mais qui faisait encore tout dernièrement l'objet d'une opposition – nous espérons que celle-là pourra être traitée rapidement et que l'on puisse la réaliser, nous sommes globalement optimiste sur l'issue de cette mesure – et, finalement, le passage en forêt de Peseux que la commune de Neuchâtel nous a proposé et que l'on soutient. Par ailleurs, le passage vers Fenin et donc La Côtère existe ; nous avons évalué – vous avez regardé – la possibilité d'élargir cette route pour mettre une bande cyclable, respectivement des bandes cyclables : cela coûte plus de 6 millions de francs, c'est beaucoup de défrichage, c'est beaucoup de compensations extrêmement difficiles à obtenir, ce qui condamne aussi cette variante-là.

Bon, vous tirez à boulets rouges sur la voie verte prévue par le Conseil d'État pour réaffecter la ligne historique entre Corcelles et le Val-de-Ruz, respectivement La Chaux-de-Fonds. Nous l'entendons et nous tombons des nues ! Jusque-là, tout le monde avait applaudi le fait que l'on y trouve une nouvelle destination de mobilité douce ; c'est ce que nous pensons faire, nous y reviendrons dans un deuxième temps. Alors, c'est clair, ce ne sont pas les habitants de La Côtère qui vont particulièrement s'y intéresser, c'est plus pour l'ouest du Val-de-Ruz, mais cela existe. Il y a un potentiel, notamment pour le cyclotourisme, c'est attendu, et de ce point de vue-là, nous pensons que cela peut jouer un rôle intéressant au-delà des personnes qui habitent du côté de Montezillon, Montmollin ou Les Geneveys-sur-Coffrane, qui souvent considèrent qu'ils n'ont pas des dessertes suffisamment bonnes ; eh bien, nous y répondrons par la même.

Après, vous faites valoir la loi sur la mobilité douce. Bien sûr, c'est nous qui l'avons proposée, vous l'avez soutenue, nous vous en remercions. Mais derrière la loi, il y a un plan directeur de la mobilité cyclable, qui a été travaillé avec les spécialistes, avec les communes, avec nos services, pour

déterminer les itinéraires prioritaires. Ils sont au nombre de quatre : le Littoral neuchâtelois, le Val-de-Ruz du côté de la couronne nord, du côté de La Chaux-de-Fonds avec La Chaux-de-Fonds, Le Locle, le chemin des Rencontres, et puis le Val-de-Travers, bien sûr, au fond du Val-de-Travers, au bord de l'Areuse, qui relie les villages. Ces travaux sont en cours à différents niveaux, avec beaucoup d'investissements en cours et nous nous en réjouissons ; nous aimerions que cela aille encore, effectivement, plus vite parce qu'il y a un rattrapage à faire. Mais le rattrapage doit-il passer par 15 millions de francs que l'on mettra dans une nouvelle passerelle dans les gorges du Seyon ? Eh bien, nous estimons que ce n'est pas un bon investissement et que ce projet n'a pas de chance d'être réalisé, selon l'expérience que nous avons en matière de permis de construire, d'oppositions, etc. Après, les promesses dont vous parlez, nous ne les avons pas faites, nous, nous ne savons pas d'où elles proviennent exactement, mais dans tous les cas, cette passerelle a été évaluée très sérieusement et avec les communes qui ne la réclament pas, et nous sommes à dire aujourd'hui que malheureusement, elle ne pourra se faire.

Vous faites une autre proposition, qui fera l'objet d'un deuxième débat. Nous réservons nos arguments pour tout à l'heure parce que l'on ne va pas tout mélanger. Nous proposons, Madame la présidente, que nous réglions maintenant cette question du rapport qui vous est fourni après un gros travail de l'administration.

*La présidente* : – C'est ce qui a été proposé.

*M. Blaise Fivaz (VL-LC)* : – Nous n'avons pas préparé d'intervention, par contre, nous entendons tout ce qui est dit et tous les arguments qui sont développés. Nous, nous partons du principe que cette fameuse bande cyclable de la montée de Valangin est catastrophique. Nous sommes désolé, nous sommes ancien officier de circulation, nous étions quand même un peu spécialiste en matière de circulation. Cela a été refusé sur le tronçon entre le Prévoux et la Clé d'Or alors que la route a été élargie ; le canton, qui nous a généreusement répondu, nous a dit : « on doit faire une ligne de direction au centre, on ne peut pas faire de bande cyclable sur les côtés ». Et tout à coup, un jour, nous passons depuis Valangin – heureusement que nous étions assis dans notre auto et que nous tenions bien notre volant ! – et nous voyons cette bande cyclable. Mais, Mesdames, Messieurs, c'est une catastrophe ! Il y a tout juste la place de circuler pour deux voitures, puis le vélo, vous le mettez où ? Bon, cela, c'est la première chose.

Ensuite, nous avons parlé cet après-midi des dettes du canton, où nous sommes à 32%, semble-t-il, si nous avons bien compris, donc nous sommes « confortables », nous pouvons nous permettre un petit peu de dépenser. Nous ne disons pas qu'il faut être expansif, mais nous pensons quand même – et là, nous abondons un peu dans le sens de notre collègue Aël Kistler – que là, nous dépensons 178 millions de francs pour l'évitement de La Chaux-de-Fonds et nous ne voulons pas dépenser 15 millions de francs pour aménager une voie pour les vélos ! Alors, soyons clair : là, nous défendons le Conseil d'État sur le fait qu'on ne peut pas supprimer une voie de circulation dans les gorges du Seyon. Pourquoi ? Comment fait-on s'il y a une voiture en panne au milieu de la route ou s'il y a un accident de circulation ? Comment les secours vont-ils arriver ? On aura une accumulation de véhicules instantanément et on devra dévier par la ville de Neuchâtel, etc. Cela n'est donc pas réaliste. Par contre, nous sommes convaincu – et là, nous devrions être un peu novateurs dans ces domaines-là et ne pas avoir toujours peur de faire des choses –, eh bien, on prend ces 15 millions de francs et on fait cela peut-être sur deux ou trois ans, nous ne savons pas, et on aménage cette voie cyclable le long des gorges du Seyon. C'est quelque chose qui sera très bucolique – nous aimons bien ce terme de « bucolique » – pour les cyclistes qui passeront par là et on ne prêterait pas l'automobile. Donc, Mesdames, Messieurs, soyons un brin audacieux et allons de l'avant !

*M. Aël Kistler (VL-LC)* : – Alors, comme vous pouvez le constater, le groupe n'est clairement pas unanime, comme cela avait été dit dans la première prise de position.

C'était pour souligner la surprise qu'il y a à ne pas pouvoir évoquer cette fameuse question du prochain postulat, alors que dans le rapport que nous étudions, il n'y a pas qu'une variante – la fameuse variante passerelle qui a été étudiée – mais d'autres variantes, dont celles qui ont été proposées par les communes, à savoir de fermer toutes les deux voies de montée. Et la surprise au sein de notre groupe, lors de la préparation, c'était de ne pas comprendre pourquoi ne pas avoir pris la position consensuelle – donc couper la poire en deux, si nous osons dire – et ne fermer qu'une seule des deux voies, d'où la question de ce fameux postulat. Et tant qu'il n'y a pas de

réponse à cela – c'était la première prise de position du groupe –, notre groupe ne peut pas classer ce postulat parce qu'il estime qu'il n'y a pas eu de réponse adéquate à ce questionnement.

*M<sup>me</sup> Clarence Chollet (VertPOP)* : – Nous reprenons la parole pour corriger une petite erreur dans notre prise de position : en fait, le groupe VertPOP n'acceptera pas le classement du postulat. Nous avons un peu fourché dans notre élan à la fin ! Donc, nous n'accepterons pas le classement du postulat 17.129 et accepterons le nouveau postulat 24.128.

*M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement* : – Bon, c'est toute la question, Madame la présidente : si vous voulez qu'on débâte sur le deuxième postulat en même temps, puis on traite sur le fond.

Cette question de supprimer une voie de la N20 pour une piste cyclable bidirectionnelle n'a jamais fait l'objet d'une demande de la part du groupe socialiste dans le cadre de son postulat, il faut être très clair. La ville de Neuchâtel l'a évoquée comme une voie, peut-être à très long terme, à analyser, pour différentes raisons que nous allons commencer à exposer. On est en route nationale, cela appartient à 100% à la Confédération et nous sommes bien heureux de l'avoir fait en 2020. C'est un combat d'années et d'années de la part du Conseil d'État, avec les parlementaires fédéraux, pour réussir à placer la N20 en route nationale. Ce sont des centaines de millions de francs de coûts d'entretien que nous évitons parce que c'est une route nationale. C'est la réalisation, enfin, du contournement du Locle parce que c'est une route nationale, etc. Nous allons arrêter de vous abreuer avec cela parce que nous savons que vous le savez déjà et que nous allons commencer à vous énerver ! Mais soyez conscients de cela : on parle de milliards de francs et on parle de 35'000 véhicules par jour sur la N20 du côté des gorges du Seyon.

On a déjà aujourd'hui de gros problèmes de bouchons, vous le savez bien. Il suffit qu'il y ait, aux heures de pointe, effectivement, beaucoup de monde – et c'est la définition des heures de pointe –, il faut qu'il y ait un accident, il faut qu'il y ait une chute de rochers, ce qui arrive très souvent, une panne, etc. pour qu'il y ait des problèmes, non seulement sur la N20, mais aussi sur la N5, c'est-à-dire les tunnels sous la ville de Neuchâtel, avec de gros problèmes sécuritaires. On a des gros problèmes, de ce point de vue-là, en termes de fluidité du trafic entre le Haut et le Bas, et pas seulement entre Neuchâtel et le Val-de-Ruz. Et, effectivement, nous aimerions renforcer la part modale de la mobilité douce et des transports publics entre le Val-de-Ruz et Neuchâtel, mais aujourd'hui, par beau temps, le transit en mobilité douce entre le Val-de-Ruz et Neuchâtel, ce sont environ 200 véhicules, donc 200 vélos par jour. Si on triple – c'est l'objectif –, allez, si on quintuple, ce sont 1'000 vélos entre Val-de-Ruz et Neuchâtel, sur 35'000 véhicules par jour ; 1'000 / 35'000. Eh bien, les standards fédéraux font que, de toute façon, on doit avoir quatre voies et si l'on devait retirer une voie montante pour mettre du bidirectionnel dans les gorges du Seyon, alors peut-être qu'un jour on verra passer 500 vélos, peut-être 700, peut-être 800, peut-être 1'000, mais il restera 35'000 véhicules à faire circuler, avec d'immenses problèmes de fluidité au moment des heures de pointe, et non seulement aux heures de pointe mais toute la journée, parce qu'avec une seule piste à la montée, on aura de gros problèmes pour la mobilité dans le canton de Neuchâtel, globalement une immobilisation et, pire encore, des problèmes de sécurité ! Parce que si vous n'avez qu'une piste à la montée, le jour où il y a une panne, un accident, des rochers, etc., vous ne pouvez plus passer avec les véhicules d'urgence ! Avec l'ambulance, avec les pompiers, avec ceci, avec cela. L'entretien est extrêmement difficile ; le déneigement, pas mieux ! Donc, la réalité, c'est celle-là : on a 35'000 véhicules par jour. Alors, oui, on doit faire mieux avec la mobilité douce entre le Val-de-Ruz et Neuchâtel, mais si on passe de 200 à 500, peut-être à 1'000 vélos, on n'aura pas réglé la problématique de la N20, puis on n'aura pas généré tellement de report modal qu'on pourra circuler en sécurité et de manière fluide entre le haut et le bas du canton.

Mesdames et Messieurs, tous ces éléments font que le Conseil d'État est contre, clairement contre, le deuxième postulat, qui demande de réserver une voie fédérale. Cette route appartient à la Confédération et, bien heureusement, cela libère tellement d'argent, vous le savez, cela libère tellement d'argent pour, bien sûr, des projets d'entretien durable des routes avec la mobilité douce à travers toutes les régions de ce canton, dont bien sûr de la mobilité douce que nous réalisons à travers toutes les régions et pas seulement entre Neuchâtel et Val-de-Ruz. Mais 15 millions de francs pour la passerelle, c'est énormément d'argent, qui est mieux utilisé en termes de report modal pour la mobilité douce à travers les quatre autres régions du canton. Pensez-y, et même si vous disiez « on les met, ces 15 millions de francs », on connaît : même les beaux dossiers, les dossiers faciles de bande cyclable, même une piste cyclable, une toute jolie piste cyclable, on récolte des



oppositions en masse dès qu'on touche aux terres, dès qu'on touche à la protection de la nature. M. Marc Fatton le sait bien, pour le chemin des Rencontres que nous voulions faire du côté du Locle, nous avons été arrêtés, pas par la volonté du Conseil d'État ni même de la commune, mais par les organisations qui ont dit « non, ce sont des Prairies et pâturages secs (PPS) et, de ce point de vue-là, on s'oppose ». Nous avons dû arrêter la procédure, nous perdions. Donc, qu'avons-nous fait maintenant ? Nous avons trouvé une bonne solution et nous disons oui à votre recommandation sur la piste cyclable nouvelle que nous avons faite entre Le Locle et le Crêt-du-Loclc – cela, c'est une bonne chose si nous pouvons la garder –, mais, globalement, penser que la passerelle de 15 millions de francs avec la tonne d'oppositions qui viendra pourra se réaliser, c'est un peu de la naïveté, nous en sommes bien désolé.

Et nous entendons, Monsieur Blaise Fivaz, que vous n'êtes pas convaincu par la mesure de bande cyclable du côté de Valangin. C'est une phase test. Vous nous l'avez demandée, vous avez déposé une recommandation qui disait « s'il vous plaît, testez des mesures à la vaudoise », où on n'a pas forcément partout le gabarit, en banalisant la route, donc plus de ligne centrale, en mettant une bande cyclable pour voir si cela marche, si le respect du cycliste et la sécurité sont garantis. Nous avons dit, nous le disons dans le rapport, nous faisons cet essai pendant deux ou trois ans, si cela se passe bien, nous pérennisons, si cela se passe mal, nous allons le retirer. Mais nous avons l'intention, ici et ailleurs, de faire des essais à bon compte, parce que c'est ce que vous nous avez demandé. Nous avons répondu positivement à cette demande, donc ne nous dites pas maintenant « ne faites pas cela » parce que c'est le fruit de votre volonté politique.

De ce point de vue-là, merci, Mesdames et Messieurs, de valoriser le travail qui a été fait par le canton avec les communes, de classer ce premier postulat et de refuser le second. Et s'il y a encore des questions, nous reviendrons, comptez sur nous !

*La présidente* : – Merci, nous remarquons qu'il y a plusieurs personnes qui mélangent les débats ce soir, donc nous allons continuer sur le classement du postulat, donc sur le rapport. Y a-t-il encore des demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas.

## **CLASSEMENT D'UN POSTULAT**

*La présidente* : – Nous passons donc au classement du postulat du groupe socialiste 17.129, du 26 septembre 2017, « Réseau cyclable cantonal – Repenser la liaison Val-de-Ruz / Neuchâtel – Littoral ».

On passe au vote.

**Le classement est accepté par 56 voix contre 36.**

## **POSTULAT**

### **DDTE**

**24.128, ad 24.010**

**19 février 2024, 11h44**

**Postulat Aël Kistler, Clarence Chollet et Laurent Duding**

**Liaison cyclable Val-de-Ruz-Neuchâtel : étudier la variante des gorges du Seyon**

Le Conseil d'État est prié d'étudier l'opportunité, en concertation avec la Confédération, de fermer une voie de circulation à la montée sur l'axe autoroutier de la N20 entre Vauseyon et Valangin. La voie ainsi libérée servirait de liaison cyclable bidirectionnelle entre le Val-de-Ruz et Neuchâtel.

### **Développement**

Dans son rapport 24.010, le Conseil d'État informe que la possibilité de libérer les voies montantes de la liaison routière des gorges du Seyon pour les cycles n'a pas été étudiée, car la route appartient à la Confédération et que le Conseil d'État s'oppose à rendre le tunnel bidirectionnel.

Or, il existe à nos yeux une variante intermédiaire qui consisterait à fermer une seule voie à la montée, améliorant par la même occasion la sécurité sur ce tronçon routier qui provoque de nombreux accidents, y compris mortels. La voie libérée, une fois séparée efficacement du trafic, permettrait d'assurer la liaison cyclable entre le Val-de-Ruz et Neuchâtel dans les deux sens, ceci avec un dénivelé optimal et honorant la promesse de pérenniser l'accès à la mobilité douce dans les gorges du Seyon.

Premier signataire : Aël Kistler.

Autres signataires : Clarence Chollet, Laurent Duding.

*La présidente* : – Plusieurs arguments ont déjà été évoqués, mais nous donnons quand même la parole au premier signataire, s'il veut encore développer.

*M. Aël Kistler (VL-LC)* : – Effectivement, l'essentiel a été dit, notamment une forte déception de ne pas avoir analysé cette fameuse variante, et déception d'autant plus forte qu'effectivement, si on a eu la chance d'économiser des millions de francs en transformant la H20 en N20, c'est tout de même surprenant de constater que cette analyse aurait pu être faite avant de basculer en N20 premièrement et, deuxièmement, il semblerait que... Bref, nous nous perdons un peu en conjectures parce que nous avouons que l'argument sécuritaire nous a laissé un peu pantois, dans le sens où nous n'avons pas l'impression que ce serait le seul endroit dans le canton où on aurait une piste unique, ne serait-ce que parce que le tunnel de La Vue-des-Alpes vient, lui, bidirectionnel, donc on n'a aussi qu'une seule voie de circulation dans chaque sens, que le tunnel actuel des gorges du Seyon pourrait devenir bidirectionnel en cas d'accident, en cas de chute de pierres ou quoi que ce soit... À un moment donné, nous en revenons malheureusement au dicton que nous avons cité tout à l'heure : « Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ».

*M. Ludovic Kuntzer (LR)* : – Premier élément que nous pensons qu'il est important de relever, c'est que 2017, c'était il y a longtemps, tout à fait ; par contre, 24 heures pour le postulat qui vient d'être déposé, c'est l'inverse, c'est court. Néanmoins, nous allons quand même réagir là-dessus. Nous avons entendu M. Laurent Favre donner des éléments, nous n'allons pas revenir sur l'ensemble de ce qu'il a dit, le groupe libéral-radical soutient fortement ce qui a été dit. Nous avons entendu un argument qui a été donné : si on passe par La Vue-des-Alpes, on n'a aussi que deux voies. Nous vous rappelons qu'il y a le col, ce qui fait quatre voies. Respectivement, si on a plus que deux voies – ou deux voies et demie – dans les gorges, on peut potentiellement avoir un problème.

Le trafic routier aujourd'hui, il existe. Supprimer le trafic routier, même si on veut faire un report modal sur le vélo ou sur les transports publics, on ne peut pas supprimer le trafic du jour au lendemain. Donc, c'est quand même dangereux, à notre avis, même si l'aspect sécuritaire ne semblerait pas être un problème ; néanmoins, nous pensons que 39'000 véhicules versus quelques vélos peut engendrer quelques soucis, ou alors on peut mettre des gros murs, mais il y aura des coûts aussi excessifs et nous pensons que, visuellement, ce ne sera pas très intéressant.

D'autre part, nous pensons qu'il y a quand même quelques exemples qui ont été proposés, quelques solutions qui existent, et on a toujours l'impression qu'il faut aller dans l'extrême et trouver les solutions qui vont perturber, alors que l'on peut avoir des solutions simples, efficaces, qui sont à moindre coût. Et nous entendons bien sûr que l'on a apparemment suffisamment de fonds pour aller plus loin dans les investissements, ou on en a l'impression, mais ce n'est pas forcément toujours la raison pour aller dans ce sens-là, pour anticiper ou pour mettre en avant ces bandes cyclables ou ces solutions pour les cyclistes. Nous sommes tous d'accord qu'il faut aider le cycliste, qu'il faut le protéger, nous pensons qu'on le fait à travers le plan directeur pour la mobilité douce. On le fait beaucoup, à pleins d'endroits, mais nous pensons que, dans ce cas, on peut peut-être aussi se garder un peu de temps avant de pouvoir songer à une solution, et il en existe d'autres.

*M. Aël Kistler (VL-LC)* : – Nous trouvons assez cocasse de citer le col de La Vue-des-Alpes comme une alternative au tunnel parce que si, effectivement, les gorges du Seyon devaient ne pas être utilisables, nous proposons à l'ensemble des automobilistes de passer par Pierre-à-Bot, puisque finalement, c'est aussi pertinent. Et si l'on parle de quantité de trafic, il ne faut pas oublier le paradoxe de Braess qui consiste à dire que, plus on met de voies, plus on finit par être congestionné à terme, parce qu'en fait, on ne fait qu'attirer le trafic, alors qu'on devrait le reporter sur d'autres modes.

Pour nous, quand on parle ensuite d'efficacité, c'est assez gentil de parler d'efficacité, mais parlons alors d'efficacité énergétique : comment se fait-il que ce soient les cyclistes, qui font leur part du travail, à qui on demande de faire un effort supplémentaire, alors que, finalement, en voiture, vous pourriez tout à fait faire un détour et cela ne changerait pas grand-chose à votre usage ? Ou alors peut-être que vous remarqueriez que c'est beaucoup plus cher en termes d'essence parce que vous constateriez alors que l'énergie dépensée est nettement supérieure.

Donc, pour toutes ces raisons, nous n'arrivons encore et toujours pas à comprendre comment on peut parler d'un report modal en n'admettant même pas que l'accroissement naturel du trafic est, par définition, contre-nature.

*M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement* : – Après, on arrête, Monsieur Aël Kistler, nous croyons, hein ?! Nous fatiguons tout le monde !

Très bien, quelques mots. La Vue-des-Alpes, vous l'évoquez, c'est aujourd'hui un vrai problème en termes de fluidité, les bouchons sont connus, puis c'est surtout un immense problème de sécurité. Du reste, la Confédération, dans les prochaines années, devra faire une galerie de sécurité pour assumer la sécurité de La Vue-des-Alpes. Donc, ne sous-estimez pas le fait que d'avoir deux voies, tout va bien en tunnel, bien au contraire. Et puis, la différence entre les gorges du Seyon et La Vue-des-Alpes en termes de trafic, c'est quand même tout le trafic du Val-de-Ruz. Il y a 17'000 habitants au Val-de-Ruz, cela représente quand même un gros volume de trafic. Donc, les 35'000 véhicules par jour sont bien supérieurs à ce que l'on connaît encore à La Vue-des-Alpes, d'où l'impossibilité de passer à deux voies ou même trois voies. Il faut quand même voir cette grosse différence.

Et puis, nous reprenons juste brièvement les chiffres. Vous postulez qu'on fait un gros report modal, qu'on quintuple la part de la mobilité cyclable. Vous passez à 1'000 vélos par jour contre 35'000 véhicules, donc il vous en reste 34'000 à faire passer dans les gorges du Seyon, avec des gros bouchons, parce que si vous n'avez que trois voies pour faire passer autant de véhicules, vous aurez d'immenses problèmes, et pas seulement aux heures de pointe, nous dirions quasiment toute la journée, avec malheureusement des reports – report via Montmollin, report via Pierre-à-Bot, report ici et là – et des embouteillages non seulement sur la N5, qui deviennent extrêmement dangereux, mais des embouteillages à travers les quartiers de la grande ville de Neuchâtel, qui aura de véritables problèmes. Et cela, nous pensons qu'il faut vraiment le prendre en compte dans votre appréciation.

Et nous terminons sur la question de la philosophie. Il y a sept ou huit ans, on a discuté tous ensemble – certains et certaines étaient là, nombreux, nombreuses – de la stratégie Mobilité 2030. On était dans l'impasse, dans ce canton, on n'arrivait pas à faire la ligne directe – respectivement le TransRun à l'époque –, on n'arrivait pas à faire classer la H20 en N20. Et puis, nous nous sommes tous mis autour d'une table en se disant « bon, on fait une stratégie de complémentarité ». Route, rail, transports publics, mobilité douce, nous l'avons faite, nous l'avons mise sur papier, nous l'avons financée, nous l'avons fait voter par la population, qui l'a acceptée à 84%. Et, depuis là, on connaît des succès dans tous les domaines, notamment les transports publics, avec l'avant-projet de la ligne directe qui démarre. Et nous pensons qu'il est intéressant de maintenir cette stratégie, cette philosophie de la complémentarité, et de ne pas commencer à opposer durement les uns aux autres. Typiquement, quand vous dites « on prend une voie de la N20 dans les gorges du Seyon pour faire de la mobilité douce », vous entrez dans le conflit, clairement, puisqu'en retirant 1'000 véhicules par jour, vous ne réglez aucun problème de trafic ; bien au contraire, vous en créez. Et avec cela, vous créez un conflit, à nouveau, que l'on espérait enterré de longue date entre les partisans de la route et les partisans du rail, parce que ce conflit-là, il est suranné, il est vieillot, il ne doit plus exister.

Mais pour que la complémentarité soit cultivée, il faut y travailler. Et, de ce point de vue-là, y travailler, c'est continuer, bien sûr, d'investir dans la mobilité douce, veiller à ce que la ligne directe, le RER neuchâtelois, puisse se faire, et ce qui est prévu en termes de trafic, les objectifs qui sont clairement annoncés, c'est que l'augmentation du trafic routier – qui, malheureusement, année après année, a encore lieu – soit absorbée par les transports publics neuchâtelois. C'est cela le défi et nous allons relever ce défi, puisque la ligne directe se fera et nous doublerons la part modale des transports publics entre Neuchâtel, Val-de-Ruz et les Montagnes neuchâteloises. Du reste, les chiffres sont encourageants : depuis l'horaire 2016, on a augmenté, de mémoire, de 5'000 à 7'000 usagers et usagères par jour dans les transports entre le haut et le bas du canton. On voit que le potentiel est là, qu'il peut réussir à absorber la croissance du trafic par les transports publics. Mais

il reste, Mesdames et Messieurs, 35'000, 36'000 véhicules par jour qui passent sur la N20, et simplement considérer qu'on pourra les faire changer de voie par le vélo, par une passerelle ou surtout en réservant une voie de la N20 pour cela, ce ne sera pas la réalité ! Et avec des gros problèmes de bouchons, nous l'avons dit, mais aussi de sécurité, parce que les véhicules de service, d'urgence, les ambulances, les pompiers ne pourront plus circuler et, souvent, vous savez qu'il y a des problèmes.

De ce point de vue-là, continuez avec nous à militer pour la complémentarité, comme nous l'avons bien réussi jusqu'à maintenant : c'est la voie du succès pour le canton de Neuchâtel en termes de mobilité durable. Merci donc de refuser ce postulat.

*M. Patrick Erard (VertPOP) :* – On vient de l'entendre, l'objectif avec la ligne directe, c'est quand même de faire en sorte qu'il y ait plus de personnes dans les transports publics et un tout petit peu moins, voire beaucoup moins, sur la N20. À terme, on peut même imaginer qu'une certaine conscience écologique pousse les gens à moins utiliser la voiture pour ce tronçon entre les Montagnes neuchâtelaises et le Littoral.

Concernant les accidents, effectivement, on sait que cette route est accidentogène, mais à coup sûr, les accidents seront moins nombreux si on roule sur une piste à 60 km/h plutôt que sur deux pistes à 80 km/h. Nous voyons que le chef de département hoche la tête, nous vous assurons que c'est scientifiquement démontré qu'on a moins d'accidents comme cela. S'il y a un problème – parce que problème il y a, c'est évident qu'il peut y avoir un accrochage –, de toute façon, quand il y a un accrochage, dans la majeure partie des cas, on ferme la route et, s'il le faut, les secours viennent dans l'autre sens. Ce n'est pas un souci, on peut dépanner dans les deux sens. S'il y a un problème dans le tunnel, c'est exactement la même chose, et on voit bien que rien n'est en tout cas impossible de ce point de vue-là et, au pire, on arrête les cyclistes qui descendent, puis on monte le long de la route, tranquillement, jusqu'à l'endroit du problème.

Au-delà de ces éléments, qui nous feront naturellement approuver le postulat qui est proposé, nous nous étonnons que l'on n'ait pas réfléchi à une mesure provisoire telle qu'elle avait été envisagée pour l'A16. Les gens qui connaissent un tout petit peu la situation entre Péry-Reuchenette et Bienne voient de quoi nous parlons. Il y a là un tronçon de semi-autoroute/autoroute qui était ouvert aux cyclistes et, quand vous arriviez à Sonceboz, c'était marqué « si vous prenez le train, pour un franc, on vous amène à Bienne ». Eh bien, voilà, c'est une solution que l'on aurait pu également envisager, c'est-à-dire prévoir, durant une période temporaire, voire plus longue si on voit que cela marche bien, de faire en sorte que l'accès pour les cyclistes, en tout cas à la montée – parce que c'est là que se situe le principal problème, mais nous pensons que dans les deux sens c'est important –, eh bien, on offre simplement un billet à un franc pour les gens qui descendent ou qui montent depuis Neuchâtel jusqu'au Val-de-Ruz. Chambrelieu, Les Geneveys-sur-Coffrane ou Les Hauts-Geneveys, les trois seraient ouverts, pas de problème, comme cela, les gens pourraient choisir, surtout que la piste cyclable du nord du Val-de-Ruz sera une belle piste cyclable, donc ceux qui ont un vélo électrique pourraient, en règle générale, assez facilement monter jusqu'aux Haut-Geneveys, et puis pour ceux qui habitent à l'ouest, ce serait peut-être aussi une possibilité d'éviter les gros bouchons et les problèmes de circulation que l'on pourrait rencontrer ailleurs. C'est dommage que ce modèle n'ait pas été imaginé, en tout cas dans un temps provisoire, le temps que l'on puisse mettre en place un dispositif adéquat.

Puis, vu que gouverner, c'est prévoir, quand il y aura la ligne directe, il faudra – parce que ce ne sera pas si simple, la ligne directe prévoit un trajet de quatorze minutes, donc cela veut dire que la halte à Cernier ne sera pas une halte qui dure deux minutes comme à Chambrelieu maintenant –, eh bien, si on veut être faire entrer les cyclistes et les faire sortir, parce qu'il y en aura peut-être qui vont utiliser ce moyen-là, il faudra peut-être réfléchir aussi à commander des rames – pour 2035, 2038, nous pensons que nous avons encore le temps d'y réfléchir – qui permettent justement de faire entrer rapidement et sortir rapidement les vélos, comme on en trouve en Allemagne, au Danemark, en Hollande. Même si c'est effectivement une pente importante, nous sommes sûr que les produits peuvent être mis sur le marché.

Voilà, en tout cas en appui inconditionnel pour une personne qui est certainement une des rares dans cette salle qui a fait toutes les variantes qui ont été proposées, sauf celle du sentier le long des gorges du Seyon, parce qu'il est interdit aux cyclistes.

*La présidente* : – Avant de donner la parole à M<sup>me</sup> Sarah Curty, nous aimerions juste rappeler que l'on traite du postulat, nous n'allons pas refaire l'ensemble du débat sur la mobilité dans le canton, donc merci de rester sur ce thème-là.

*M<sup>me</sup> Sarah Curty (LR)* : – Nous aimerions rebondir sur tout ce qui se dit et déjà rappeler que l'ensemble des députés libéraux-radicaux, quelle que soit leur région, s'opposeront à ce postulat. Mais nous allons vous parler avec probablement un conflit d'intérêts qui est celui d'être chaux-de-fonnière et nous aimerions juste rappeler qu'actuellement, l'accessibilité entre La Chaux-de-Fonds et le reste de la Suisse romande se passe par l'accès principal de Neuchâtel et donc par les gorges du Seyon. Et nous trouvons un peu désagréable que l'on vienne nous demander de couper une voie de circulation pour y mettre des vélos, ce qui ne nous permettra finalement pas d'être efficaces, encore une fois, dans notre accessibilité au reste de la Suisse romande. Et nous trouvons que c'est inapproprié de le faire maintenant. Alors, qu'on le fasse en 2040, quand on aura effectivement un accès avec le train qui sera optimal, nous pouvons l'entendre, mais aujourd'hui, au vu de l'accessibilité que l'on a, que ce soit par la route ou par le rail ou même par les transports publics – nous vous rappelons juste qu'entre La Chaux-de-Fonds et le Val-de-Ruz, c'est le bout du monde de prendre les transports publics –, nous trouvons vraiment déraisonnable que l'on vienne faire cette proposition de couper une voie d'accès dans les gorges du Seyon pour y mettre des vélos alors que l'on a de la peine déjà à rejoindre le haut et le bas du canton.

*M<sup>me</sup> Clarence Chollet (VertPOP)* : – Visiblement, nous avons eu des transmissions de pensées avec notre voisin, M. Patrick Erard, donc nous allons peut-être un petit peu le répéter.

Quand on parle de ces 36'000 véhicules par jour, on en parle comme si c'était une fatalité. Mais l'objectif, que nous partageons toutes et tous, il nous semble, c'est de diminuer cette fréquentation, de réduire la part modale du trafic individuel motorisé, c'est notamment l'objectif de la ligne directe que nous soutenons toutes et tous dans cet hémicycle. Ainsi, nous pouvons envisager sereinement l'avenir avec une emprise de la route diminuée, si nous développons en parallèle des alternatives évidemment.

Concernant la sécurité, il nous semble que nous faisons face un peu à de la mauvaise foi. En proposant de fermer une seule voie, notamment sur un axe où la sécurité est déjà précisément un problème, comme nous l'avons rappelé précédemment, nous disposons d'une solution en cas d'urgence, précisément passer le tunnel en bidirectionnel, comme c'est déjà le cas actuellement lors des travaux ou lors des accidents. De plus, les voies de mobilité douce peuvent être utilisées par les véhicules de secours si c'est nécessaire, et donc nous ne sommes pas tout à fait persuadée que l'argument sécuritaire soit pertinent dans ce cas-là.

*M. Aël Kistler (VL-LC)* : – C'était juste pour rebondir quand même sur quelques arguments qui ont été sortis ; nous avons milité à l'époque, évidemment, comme la plupart d'entre nous, pour Mobilité 2030 et nous sommes navré de revenir sur ce sujet parce que, malheureusement, cela a été fait. Nous entendons tout à fait le fait qu'il ne faudrait, en théorie, vraiment pas confronter les différentes formes de mobilité. Il ne faut quand même pas oublier ce fameux microrecensement. Quoi qu'on en dise, Mobilité 2030, il y a eu beaucoup de projets qui ont été acceptés, et relativement rapidement, et mis en place pour les transports individuels motorisés. Pour les transports publics, on peut entendre qu'effectivement, il y a eu une augmentation de la part modale grâce à la cadence à la demi-heure. Il n'empêche que le microrecensement démontre clairement que ce fameux pilier de la mobilité douce fait cruellement défaut. Donc, à partir de là, on ne peut pas faire l'impasse sur une forme de discussion politique sur quels sont les moyens à allouer en termes de moyens financiers, respectivement d'espaces aux différents moyens de mobilité.

Et si vraiment on veut aller au bout du raisonnement, la confrontation a commencé *de facto* quand on a décidé de construire, dans les gorges du Seyon, une infrastructure de laquelle les cyclistes ont été évincés. Donc, cela veut dire qu'à partir du moment où les cyclistes n'avaient plus leur place, ils devaient payer de leur personne, que ce soit en payant pour pouvoir prendre leur vélo dans les transports publics – parce que ce n'est pas gratuit – ou alors ils devaient le payer par une forme d'énergie où ils doivent monter soit par Pierre-à-Bot, soit par la forêt de Serroue, et dans les deux cas, cela veut quand même dire qu'il y a eu une confrontation et que le groupe qui a été évincé, c'est celui des cyclistes.

*M. Niels Rosselet-Christ (UDC)* : – Nous allons juste revenir un petit peu sur quelques petites choses qui ont été dites. Nous sommes tout de même passablement choqué par certains propos émanant du fond de l'hémicycle, qui minimisent à ce point la dimension sécuritaire liée à la circulation, notamment dans les gorges. Sécuritaire, entre autres, parce qu'avec des « y a qu'à » et un angélisme marqué, on peut effectivement tout faire ! « Y a qu'à passer par l'autre côté », mais doit-on rappeler que, lorsque l'on parle de secours, chaque seconde compte ? « Y a qu'à moins prendre la voiture », mais doit-on rappeler qu'en plus d'une part conséquente de la population qui n'a pas d'autre choix que de se déplacer avec un véhicule individuel motorisé, moult entreprises, artisans et autres dépendent de bonnes voies de circulation ? Notre canton industriel horloger a besoin de voies de circulation routière de qualité et fluides, tout comme il a aussi besoin du rail d'ailleurs.

Enfin, cela a aussi été rappelé par une de nos préopinantes, la métropole horlogère et la Mère commune sont quand même reliées au reste de notre pays, sur le plan tant individuel qu'industriel, par la route nationale, et cela a été un long combat pour désenclaver ces régions, comme d'autres régions du canton, comme le magnifique Val-de-Travers d'où nous venons, et maintenant, nous devrions revenir en arrière sur nos acquis, durement acquis ? Nous devrions sacrifier nos enjeux économiques, industriels, sécuritaires et sociaux pour satisfaire les envies d'une toute petite minorité de cyclophiles urbains ?

Mesdames et Messieurs, gouverner, c'est prévoir, cela a été rappelé, et prévoir, c'est savoir œuvrer dans les intérêts du plus grand nombre. En cela, nous saluons les propos fermes, pragmatiques et pleins de bon sens du conseiller d'État Laurent Favre, et nous vous invitons toutes et tous à ne pas couper notre canton en deux et donc à rejeter ce postulat irréaliste.

*M. Martial Robert-Nicoud (LR)* : – Juste deux ou trois mots. Nous avons consulté la carte SuisseMobile et nous constatons avec les courbes de dénivelé qu'en passant par Pierre-à-Bot pour aller tout contre La Côtière et tout cela, il n'y a pas vraiment de dénivelé supplémentaire. On reste à 690 mètres, ensuite à 700 mètres pour aller rejoindre Fenin par la route de La Cernia, et nous pensons qu'une voie de mobilité douce le long de cette route, pour toute la partie est du Val-de-Ruz, ne serait pas si mauvaise, parce que nous ne pensons pas que tous les cyclistes viennent ou vont uniquement à Valangin.

*M<sup>me</sup> Amina Chouiter Djebaili (S)* : – Nous nous permettons juste de faire une remarque, parce que nous avons l'impression que cela fait une heure que nous en parlons et que c'est une guerre entre les voitures et les vélos. Alors, nous avons une voiture, mais nous n'avons pas le choix et nous devons utiliser notre voiture, mais nous aimerions bien que les vélos aient toute la place dont ils ont besoin pour pouvoir fonctionner, pour nos enfants, pour l'avenir, pour l'environnement, etc. Donc, cela nous gêne vraiment que l'on se mette à dire « ah oui, mais les voitures, il faut faire attention, parce que si on en a besoin pour des raisons de sécurité, etc. » : la sécurité, elle est pour tous ; les vélos, c'est pour tous ; les voitures, c'est pour tous. Si on n'a pas le choix, on n'a pas le choix. Nous sommes à La Chaux-de-Fonds, si nous devons descendre, nous devons arrêter notre travail une heure avant pour prendre le train, et malheureusement, nous ne pouvons pas le faire. Et il est temps qu'on s'en occupe, il est temps qu'on voit comment on peut faire pour améliorer cela. Donc, soit nous discutons de ce postulat et cela vaut la peine d'avancer avec l'idée que nous travaillons sur le sujet, soit nous réfléchissons à une autre solution, mais rester à parler de cela pendant deux heures, franchement, nous pensons que nous sommes en train de perdre du temps, et tout le monde a sa place.

*M. Blaise Courvoisier (LR)* : – Alors, nous, nous avons vécu des luttes Haut-Bas terribles dans de précédentes législatures, qui concernaient les hôpitaux, mais nous craignons qu'avec cette demande où l'on couperait une voie de circulation dans les gorges du Seyon, on ne réactive, mais d'une manière très forte, une lutte nouvelle entre le Haut et le Bas, parce que le Haut va se sentir malheureusement préterité, en se sentant une fois de plus enclavé. Et donc, nous vous en conjurons, ne réveillez pas cette lutte parce que, croyez-nous, c'est très long et, parmi l'aréopage du Conseil d'État, certains se souviennent parfaitement que ces luttes sont absolument infernales !

*M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement* : – Merci, Monsieur Blaise Courvoisier, pour cet élément important. Nous

partageons cette appréciation que l'on risque une césure en termes de mobilité entre le Haut et le Bas avec une telle proposition.

Mais nous revenons sur quelques interrogations qui ont été émises sur le microrecensement, les parts modales. C'est vrai que, dans le vélo, nous sommes à environ 3%, nous ne sommes pas les champions de Suisse, nous sommes même plutôt en queue de peloton, mais quand on nous compare à Bâle-Ville, Genève, etc., il faut quand même faire attention, parce que la topographie neuchâteloise n'est effectivement pas celle d'une ville de plaine, nous tenons à le dire. Puis, après, il faut faire une évaluation plus large, il faut se poser la question : « quelle est la part modale des transports publics dans le canton, en comparaison intercantonale ? » Et là, nous sommes en position de 8<sup>e</sup> dans le classement, nous ne sommes pas les champions, mais nous sommes quand même dans le top 10. Alors, nous pouvons faire mieux, nous ferons mieux, mais ce n'est pas si mal. Et puis, en termes de mobilité piétonne, sachez que nous sommes 9<sup>e</sup>. Donc, si on dit mobilité douce, en termes de déplacement piéton, le canton de Neuchâtel est assez bien situé. Et en termes de transport individuel motorisé, la voiture, nous sommes dans la moyenne suisse. Si nous sommes moins bon dans le vélo, ce n'est donc pas forcément qu'une question de voiture, même pas vraiment. C'est aussi parce que dans les transports publics et dans le piéton – et c'est bien connu à La Chaux-de-Fonds –, nos parts modales pour la mobilité piétonne sont plutôt bonnes, voire même très bonnes. Il faut le prendre en considération dans l'évaluation de la situation et le pourquoi ce n'est pas toujours si simple de progresser dans la mobilité cyclable.

Après, concernant la question du risque d'accident, nous vous garantissons que si vous mettez une voie bidirectionnelle pour les vélos dans les gorges du Seyon sur la route N20, avec une glissière qui sépare de l'autre voie parce que, n'est-ce pas Monsieur Blaise Fivaz, c'est obligatoire pour créer de la sécurité, eh bien, vous avez une deuxième voie routière extrêmement contrainte avec, en cas d'accident – et malheureusement cela arrive quand même souvent et d'autant plus sur une voie unique –, de gros problèmes, bien sûr, de bouchons qui se développent sur des kilomètres, mais aussi pour des questions de sécurité avec les véhicules d'urgence qui n'arrivent pas, véritablement pas, à venir soutenir, sauver les gens qui peuvent être accidentés ; nous aimerions que vous preniez cela très au sérieux.

Nous terminons en disant que l'alternative qui nous est proposée est de dire « on fait plus de vélo sur une voie N20 et, avec cela, on réduit tellement la circulation routière que cela ne pose plus de problème ». La réalité ne sera pas celle-là. Aujourd'hui, nous sommes à 3% de part modale de transports cyclables ; si nous passons à 15%, donc multiplié par 5, nous en sommes toujours à 1'000 vélos par jour, il reste 34'000, 35'000 véhicules par jour sur la N20. Et nous terminons par là, la boucle est bouclée, cela nous créera un gros problème de mobilité entre le haut et le bas du canton, avec des problèmes politiques à la clé et, véritablement, des embouteillages très forts en ville de Neuchâtel, dans beaucoup de quartiers, sur beaucoup de routes communales, cantonales, puisque les bouchons se reportent sur la N5, bien sûr, mais aussi plus largement à travers les localités. De ce point de vue-là, n'immobilisez pas la circulation, rejetez cette proposition, qui posera beaucoup plus de problèmes qu'elle n'apportera de solutions en termes de mobilité douce.

*La présidente* : – La parole ne semble plus être demandée, nous allons passer au vote sur le postulat 24.128.

On passe au vote.

**Le postulat est refusé par 46 voix contre 42.**

## **INDICE DE SATISFACTION SUR LES RÉPONSES ÉCRITES AUX INTERPELLATIONS**

**DFDS**

**23.204**

**19 mai 2023, 20h26**

**Interpellation du groupe libéral-radical**

**Quid de la participation des grands-parents dans la politique familiale cantonale ?**

Les grands-parents sont des acteurs majeurs en matière de garde extrafamiliale<sup>1</sup>. La Suisse est un des pays où les grands-parents sont le plus mis à contribution pour la garde des enfants, derrière la République tchèque<sup>2</sup>. Mais il existe de fortes disparités entre les cantons : par exemple, en Valais, la garde d'enfants par les grands-parents s'élève à 41,4%, contre 25,2% dans le canton de Neuchâtel. Cette forme de garde a de nombreux atouts, aussi bien pour les familles que pour le canton. C'est pourquoi le Conseil d'État est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le canton intègre-t-il la question des grands-parents dans la politique familiale cantonale ?
2. Quelles mesures sont mises en place pour encourager la garde par les grands-parents ?
3. Existe-t-il un frein cantonal à cette pratique ?
4. Quelle est la situation des « mamie-sitters » / « papi-sitters » à Neuchâtel, à savoir le cumul emploi-retraite pour la garde d'enfants, comme cela existe dans certains pays<sup>3</sup> ?
5. Ce mode de garde extrafamilial est-il pris en compte dans la réforme de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) 3 ?

<sup>1</sup><https://www.rts.ch/info/suisse/14007359-le-flou-regne-dans-les-listes-dattente-des-creches-suissees.html>

<sup>2</sup><https://www.swissinfo.ch/fre/politique/la-suisse-veut-faire-de-la-garde-des-enfants-une-affaire-aussi-publique/48339948>

<sup>3</sup>[Le cumul emploi-retraite pour la garde d'enfants | Kinougarde](#)

### Développement

La garde des enfants par les grands-parents permet des économies au niveau des infrastructures (crèches et parascolaires), mais également des rentrées fiscales importantes en permettant aux parents de rester actifs professionnellement. On remarque qu'il y a de fortes disparités cantonales en ce qui concerne le choix de ce moyen de garde et il serait intéressant de déterminer les facteurs qui influencent ce taux. À l'heure où certains établissements d'accueil arrivent à leurs limites, toutes les solutions de garde extrafamiliale doivent être étudiées. Certains pays prévoient également la possibilité pour les seniors de rester actifs dans la garde d'enfants, leur permettant ainsi de garder des interactions sociales et de conserver un certain pouvoir d'achat. C'est pourquoi il est intéressant de connaître la situation actuelle dans le canton de Neuchâtel.

### Une réponse écrite est demandée.

Première signataire : Armelle von Allmen Benoit.

Autres signataires : Quentin Di Meo, Sarah Curty, Fabio Bongiovanni, Alexandre Brodard, Blaise Courvoisier, Damien Humbert-Droz, Martial Robert-Nicoud, Mary-Claude Fallet, Michel Zurbuchen, Carine Simone Muster, Claudine Geiser.

### Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 14 février 2024

#### Question 1 : politique familiale cantonale

La réponse à l'interpellation ne nous permet pas de détailler l'ensemble des mesures appartenant à la politique familiale. Nous nous limiterons dès lors à signaler que, parmi les services de l'administration cantonale neuchâteloise, le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) assure l'essentiel des mesures de mise en œuvre, qu'il s'agisse d'accueil extrafamilial, de détection des situations à risque, de soutien à la parentalité, etc. Les mesures de nature surtout financière (allègement fiscal pour les familles, réduction de primes LAMal, allocations familiales, avances de contributions d'entretien, ...) relèvent quant à elles de différents services, parmi lesquels le service des contributions (SCCO) et le service de l'action sociale (SASO). Quant à l'office de la politique familiale et de l'égalité, son rôle, en matière de politique familiale, se concentre aujourd'hui pour l'essentiel sur les questions de conciliation entre vie professionnelle et vie privée/familiale.

Dans ce cadre, la révision de la LAE est en cours, le rapport porte le numéro 24.005 et a pour but notamment d'encourager encore le développement de l'offre d'accueil extrafamilial par les communes, avec un nouvel objectif, celui d'atteindre, d'ici quatre ans, un taux de couverture cantonal minimum de 33% tant dans le domaine de l'accueil préscolaire que dans celui de l'accueil parascolaire.



Cela étant, les grands-parents ont également pleinement leur place, puisque la garde des petits-enfants par les grands-parents constitue un arrangement de prise en charge des enfants dans de nombreuses familles. Néanmoins, l'État ne dispense pas de prestations spécifiques à l'intention des grands-parents. Il s'agit d'une question qui relève de la responsabilité individuelle.

### **Questions 2 et 3 : encouragement et frein à la garde par les grands-parents**

Les statistiques de l'Office fédéral de la statistique<sup>3</sup> (OFS) montrent clairement que les grands-parents sont mis à contribution de manière différenciée selon l'origine des enfants. Ainsi, alors que les grands-parents représentent 27,7% du total des modes de garde, ils en constituent plus du tiers (36%) pour les familles dont les enfants sont suisses, mais six fois moins (6,2%) pour les familles dont les enfants sont de nationalité étrangère.

Le recours aux grands-parents diminue également proportionnellement au revenu : ainsi, sur l'ensemble de la population, les personnes disposant des revenus les plus bas y font appel à hauteur de 16%, alors que pour les revenus moyens cette proportion peut monter jusqu'à 36%. On observe également que les grands-parents sont le plus souvent sollicités pour une prise en charge ne dépassant pas une journée.

Aussi, le Conseil d'État estime que l'accueil extrafamilial des enfants et la création de conditions de travail favorables aux familles restent des priorités en matière de politique cantonale.

### **Question 4 : mamie- et papi-sitters**

Certains grands-parents sont encore actifs sur le marché du travail. Il convient d'éviter qu'ils ne soient amenés à réduire leur activité rémunérée – et donc leur rente à la retraite – pour s'occuper de leurs petits-enfants. Par ailleurs, dans la majorité des cas, ce sont les femmes, bénéficiant déjà de rentes plus faibles, qui sont généralement amenées à garder les petits-enfants.

L'éventuelle question de la reconnaissance et de l'indemnisation des grands-parents s'intégrerait dans la politique sociale et devrait dans tous les cas être traitée au niveau fédéral et non cantonal.

### **Question 5 : réforme de la loi sur l'accueil des enfants (LAE)**

Tenant compte des éléments précités, la question de la garde des enfants par les grands-parents n'est pas intégrée dans le cadre de la LAE3.

*La présidente* : – Nous donnons la parole à la première signataire de l'interpellation pour son indice de satisfaction.

*M<sup>me</sup> Armelle von Allmen Benoit (LR)* : – Tout d'abord, merci au Conseil d'État pour ces éléments de réponse. Nous ne sommes que partiellement satisfaite de la réponse reçue pour cette interpellation, qui est relativement incomplète à notre goût. À la question précise « comment le canton intègre-t-il la question des grands-parents dans la politique familiale cantonale ? », la réponse reste très vague. Il semblerait qu'en ce qui concerne la politique cantonale d'accueil extrafamilial, tout est mis sur l'accueil institutionnel, alors que d'autres acteurs pourraient y être intégrés. Comme à la question 4, la réponse est portée sur des grands-parents qui sont encore actifs professionnellement, mais la question mentionne clairement le cumul emploi-retraite pour la garde d'enfants. Donc, merci d'y avoir répondu, même si notre indice est très mitigé.

**DESC**

**23.205**

**19 mai 2023, 20h26**

**Interpellation Armelle von Allmen Benoit**

**Mesures complémentaires pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle**

La problématique liée à la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle n'est pas nouvelle. Certaines mesures permettent néanmoins de faciliter cet équilibre. Le Conseil d'État propose déjà différentes mesures d'aménagement du temps de travail. Cependant, des difficultés

<sup>3</sup> OFS, part des enfants âgés de 0 à 12 ans avec un accueil extrafamilial, en 2021. Données issues de l'enquête SILC 2021, version du 23.03.2023

persistent et le Conseil d'État est invité à répondre aux questions suivantes concernant l'administration cantonale :

1. Quelle est la politique en matière de *jobsharing* et *topsharing*<sup>1</sup> ?
2. Combien de postes à responsabilité sont proposés à temps partiel ?
3. Combien de postes à responsabilité sont proposés sous forme de *topsharing* ?
4. Quelle part le *jobsharing* représente-t-il ?
5. Existe-t-il une directive en matière de télétravail ?
6. Sous quelle forme cette pratique est-elle encouragée ?
7. En temps normal (hors période Covid-19), quel pourcentage le télétravail représente-t-il ?
8. Existe-t-il des indicateurs pour déterminer la rentabilité du personnel ?
9. Des mesures supplémentaires devraient-elles être mises en place pour faciliter le télétravail ?

<sup>1</sup>[Concilier vie familiale et perspectives professionnelles c'est possible? - Pro Familia Schweiz](#)

### Développement

Sensible à l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle, le Conseil d'État encourage le temps partiel. Cependant, cette forme de travail pourrait affecter la carrière professionnelle si elle ne permet pas de prendre des responsabilités. C'est pourquoi le *jobsharing* et le *topsharing* sont des solutions intéressantes afin de permettre aux personnes qualifiées d'accéder à des postes à responsabilité, tout en préservant leur équilibre familial. Il est très rare de lire sur une annonce pour un poste vacant la possibilité de « partager » le poste actuel en fonction des profils reçus. Au lieu de proposer un poste à 80%-100%, il est possible de mentionner 40%-100%, *jobsharing* possible, par exemple. C'est pourquoi nous nous demandons quels sont les freins qui empêchent de proposer spontanément cette forme de poste.

Le télétravail peut également être une solution pour faciliter la relation entre la vie privée et la vie professionnelle en diminuant le temps de trajet et en permettant plus de flexibilité dans l'horaire et dans l'organisation du travail. Cependant, cet aspect nécessite généralement certains aménagements si le collaborateur choisit de travailler en dehors des heures habituelles. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'État si les normes actuellement en vigueur sont adaptées au télétravail.

### Une réponse écrite est demandée.

Première signataire : Armelle von Allmen Benoit.

Autres signataires : Fabio Bongiovanni, Quentin Di Meo, Mary-Claude Fallet, Sarah Curty, Alexandre Brodard.

### Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 14 février 2024

#### Introduction

Cette thématique retient depuis de nombreuses années l'attention du Conseil d'État, du service des ressources humaines (SRHE) et de l'office de la politique familiale et de l'égalité (OPFE).

Ainsi, un premier catalogue de mesures a été élaboré et mis en application en 2008 déjà, comprenant les points suivants :

- introduction d'un congé parental non payé d'une durée maximale de 3 mois ;
- extension du congé d'adoption de deux à quatre mois, avec partage possible entre parents ;
- extension du congé paternité à 5 jours (20 actuellement) ;
- encouragement du temps partiel, tant pour les hommes que pour les femmes, également pour les postes à responsabilité ;
- partage des postes de travail (*job-* ou *topsharing*) ;
- encouragement du partage de postes de travail entre deux ou plusieurs titulaires engagés à temps partiel ;
- assouplissement des règles de gestion du temps de travail (réduction de la durée des plages bloquées, annualisation volontaire, jours de congé compensatoire) ;

- congé pour garde d'un enfant malade ;
- encouragement des candidatures féminines dans les postes à responsabilité.

Par ailleurs, l'administration cantonale et la Banque cantonale neuchâteloise (BCN) mettent conjointement à disposition de leur personnel, depuis 2008, une crèche partagée d'entreprise de 40 places. Ainsi, une centaine de jeunes enfants profitent chaque semaine d'un accueil de qualité sur les sites de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds de la crèche Tic-Tac. Cette structure privée complète idéalement, pour le personnel de l'État et de la BCN, les offres du dispositif subventionné communal et des autres crèches privées. Sous l'impulsion du Conseil d'État, ce dispositif a d'ailleurs fait l'objet d'un important développement ces dernières années.

On relève également à ce sujet la pertinence des déductions fiscales pour frais de garde, ainsi que celle du Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial, sans lesquels la conciliation vie privée – vie professionnelle serait plus difficile pour les familles du canton, et donc également pour le personnel de l'État.

Plus récemment, la possibilité de prendre des congés sabbatiques s'est ajoutée à la liste, de même que la généralisation des possibilités de télétravail (stimulée par les expériences menées durant la crise sanitaire).

Dans un marché du travail en évolution constante et marqué par une pénurie dans certaines catégories de main-d'œuvre, l'État-employeur doit mettre en avant ces avantages afin de se positionner de manière positive, d'attirer et de retenir des forces de travail adéquates. En parallèle des conditions de travail, l'État doit également promouvoir et communiquer les valeurs éthiques, environnementales et de diversité qu'il défend.

Une stratégie de développement de la marque-employeur de l'État a récemment été validée par le Conseil d'État. Le SRHE est ainsi engagé à moyen terme dans des travaux importants visant à matérialiser ce concept et à renforcer le positionnement de l'État en tant qu'employeur attractif.

#### Réponses aux questions

##### 1. *Quelle est la politique en matière de jobsharing et topsharing<sup>1</sup> ?*

Le *jobsharing* correspond à un travail à temps partiel réalisé par un partage d'un poste identifié, avec des modalités dépendantes de chaque paire (voire trio) de personnes le composant. La responsabilité de la fonction est donc assumée conjointement et indépendamment de l'organisation convenue du travail. La notion de *topsharing* est réservée aux postes à responsabilité, mais constitue bien du *jobsharing* sur le plan pratique.

Sur le plan statutaire, on relève que même si on parle de *jobsharing*, les engagements ne peuvent être conclus que de manière individuelle, en taux partiel. Le raisonnement intellectuel qui voudrait idéalement que les responsabilités soient assumées conjointement n'est pas réaliste aujourd'hui, puisqu'en cas de difficultés, ce sont bien deux procédures séparées qui devront être lancées, et non une procédure « conjointe ».

Quels sont les avantages et les inconvénients du *jobsharing* ? Part Time Optimisation (PTO), association financée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) et par des sponsors privés, et dont le but est de promouvoir le *jobsharing* en Suisse, identifie les principaux éléments suivants<sup>4</sup>.

Avantages	Inconvénients
Plus de productivité et moins d'absence	<i>Processus de recrutement et de suivi plus complexe</i>
Rétention de talents	<i>Coûts fixes plus élevés</i>
Efficacité dans la prise de décision	<i>Personnes de référence</i>
Davantage d'expériences et de compétences	<i>Coûts de transfert de l'information</i>
Présence continue	<i>Risque de conflits entre partenaires</i>
Innovation	
Remplacement facilité	
Employé-e-s motivé-e-s et loyaux-ales	

<sup>4</sup> <https://www.go4jobsharing.ch/fr/employeur/information/#3445f0d87a441934e>

Gains en termes d'image	
Maintien du savoir-faire	

Il convient de relever que ce modèle peut poser problème si une des personnes composant le *topsharing* décide de partir, car l'employeur devra alors réaliser un engagement reproduisant idéalement la paire idéale, ce qui est loin d'être évident.

L'administration est cependant ouverte au temps partiel, indépendamment de la manière dont le partage du travail se réalise. Très concrètement, certains postes sont ouverts à un taux partiel bien défini, alors que d'autres sont ouverts à 100%, avec possibilité de le pourvoir entre 80% et 100% dans un but de conciliation vie privée – vie professionnelle.

Bien que les annonces n'encouragent pas les candidatures communes pour un seul poste, ce type de démarche est accepté et aboutit quelquefois à des engagements, comme indiqué ci-après. Toutefois, comme il est impossible de connaître suffisamment les candidat-e-s pour « composer des paires », la proposition doit venir des personnes intéressées. C'est d'ailleurs ainsi que plusieurs engagements ont été réalisés en partage de poste pour des fonctions de cadre.

Le taux partiel « traditionnel », basé sur une répartition des tâches globales d'une entité entre plusieurs personnes, est en l'occurrence plus pratique et souple, tant pour l'employeur que pour les titulaires, qui peuvent en tout temps solliciter une variation de leur taux, sans dépendre de l'accord de leur(s) partenaire(s) de *jobsharing*.

En résumé, le travail à temps partiel est largement répandu au sein de l'administration, alors que le *topsharing* est encore peu pratiqué.

#### 2. Combien de postes à responsabilité sont proposés à temps partiel ?

En vertu des aménagements mentionnés en introduction, tous les postes à responsabilité pourraient être repourvus entre 80% et 100% (sauf impossibilité démontrée). Les *topsharings* sont également envisageables si les candidatures sont suffisamment convaincantes.

Actuellement, 38% des postes d'encadrement supérieur (classes 12 à 16) sont occupés à temps partiel.

#### 3. Combien de postes à responsabilité sont proposés sous forme de *topsharing* ?

Actuellement, deux postes à responsabilité sont assumés en partage de poste par des paires de titulaires, soit :

- secrétariat général des autorités législatives ;
- direction de l'office de la politique familiale et de l'égalité.

#### 4. Quelle part le *jobsharing* représente-t-il ?

Comme défini sous le chiffre 1, le *jobsharing* se traduit, pour les postes « ordinaires », par des engagements à temps partiel, dont 42,64% du personnel (hors enseignement) bénéficie. Ce sont le plus souvent les femmes qui profitent de cet aménagement, même si la part d'hommes augmente peu à peu.

La répartition selon le pourcentage est distribuée comme suit :

Temps plein (90-100%) :	1216 hommes + 514 femmes = 1'730 personnes
Temps partiel II (50-89%) :	231 hommes + 861 femmes = 1'092 personnes
Temps partiel I (<49%) :	38 hommes + 128 femmes = 166 personnes

#### 5. Existe-t-il une directive en matière de télétravail ?

Oui, elle est à disposition des titulaires sur l'Intranet et remise en annexe de la réponse.

#### 6. Sous quelle forme cette pratique est-elle encouragée ?

Le télétravail est pratiqué sur une base volontaire. Un rapport de confiance suffisant, ainsi qu'une disponibilité et des prestations de qualité sont toutefois exigés.

Il n'existe pas de droit au télétravail et cet aménagement peut être suspendu en tout temps en cas de difficultés. Un taux maximal indicatif de 40% du taux d'engagement a été fixé par le Conseil d'État.

Pour plus de détails, il convient de se référer à la directive.

Dans tous les cas, le télétravail est une composante importante de l'attractivité des postes de l'administration cantonale. Il représente également une condition nécessaire à la réalisation de certains des objectifs du programme Vitamine, qui prévoit dans les nouveaux locaux un nombre de places de travail inférieur aux effectifs des services.

7. *En temps normal (hors période Covid-19), quel pourcentage le télétravail représente-t-il ?*

En novembre 2023, 8,2% des heures de travail ont été réalisées en télétravail. Ce taux ne veut pas dire grand-chose en tant que tel, dès lors que de nombreuses fonctions ne se prêtent pas au télétravail.

8. *Existe-t-il des indicateurs pour déterminer la rentabilité du personnel ?*

Non, ce sont les directions de services qui sont responsables de la délivrance des prestations et qui sont en charge d'apprécier si les titulaires en télétravail sont dignes de la confiance nécessaire à cet aménagement des modalités de travail.

9. *Des mesures supplémentaires devraient-elles être mises en place pour faciliter le télétravail ?*

Des solutions supplémentaires pour faciliter le télétravail sont ou vont être mises en place dans un futur proche. La mise à disposition progressive et généralisée d'ordinateurs portables au personnel de l'administration favorise cet aménagement. De même, le déménagement de nombreux services dans le cadre du projet Vitamine favorisera la généralisation du télétravail, en raison notamment de la réduction du nombre de places de travail à disposition, ainsi que de la digitalisation progressive de la plupart des documents et processus.

Il convient de rappeler que l'État a pris l'option de ne pas imposer le télétravail à ses titulaires, puisque certaines personnes peuvent ne pas s'y sentir à l'aise.

Afin de permettre à celles et ceux qui ne disposent pas d'espaces de travail privés adéquats pour pratiquer du télétravail près de leur lieu de domicile, des espaces de *coworking* idéalement équipés sont mis à disposition de tous les titulaires à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel.

### **Conclusion**

L'administration est déjà un employeur très attractif s'agissant du temps partiel, du télétravail et de nombreuses autres mesures destinées à favoriser l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Au vu de l'évolution du marché du travail, l'État-employeur doit mettre en avant ces avantages et rester attentif à leur adéquation. Il doit maintenir ses efforts pour rester concurrentiel et répondre de manière pertinente à l'évolution des attentes des nouvelles générations.

Il doit toutefois également rester attentif à la praticabilité de certains nouveaux modèles d'organisation du travail qui, sous un couvert attractif, peuvent poser des problèmes de mise en application en regard du contexte organisationnel, culturel et légal.

Annexe :

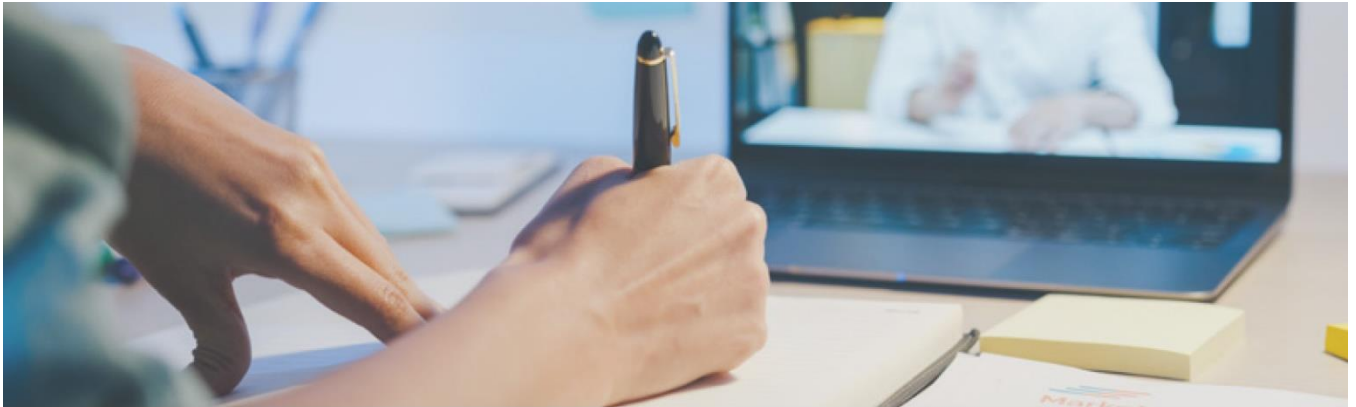
Directive sur la pratique du télétravail au sein de l'administration cantonale (voir pages suivantes)

## DIRECTIVE SUR LA PRATIQUE DU TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DE L'ADMINISTRATION CANTONALE



## SOMMAIRE

1.	Définition	3
2.	Cadre général	3
3.	Objectifs et champ d'application	4
4.	Mise en oeuvre du télétravail	5
4.1	Conditions d'octroi du télétravail	5
4.2	Exigences individuelles inhérentes à l'exercice du télétravail	5
4.3	Exigences complémentaires pour les responsables hiérarchiques	6
4.4	Taux de télétravail	6
4.5	Planification et enregistrement du temps de travail	6
4.6	Équipement informatique et support	6
4.7	Frais inhérents au télétravail	7
4.8	Choix et aménagement de la place de télétravail	7
4.9	Protection des données et confidentialité	7
5.	Formalisation de l'accord	8
6.	Support	8
7.	Entrée en vigueur	8



Le télétravail s'est fortement développé au sein de l'administration cantonale. La présente directive, dont les principes ont été validés par le Conseil d'État, en fixe les conditions-cadre.

## 1. DÉFINITION

Le télétravail correspond à l'accomplissement volontaire et régulier de tâches professionnelles en dehors du lieu de travail habituel à l'aide de technologies d'information et communication (TIC).

Il comprend essentiellement le travail à domicile mais peut aussi s'effectuer dans d'autres endroits adaptés (espaces partagés dans d'autres services ou entités, espaces de « coworking », entreprises ou institutions partenaires).

Le travail externe imposé par les besoins de la fonction (réunions ou séances de travail dans d'autres services, missions externes, représentation, formation, etc.) n'est pas concerné par cette directive.

## 2. CADRE GÉNÉRAL

Le télétravail est une possibilité d'aménagement qui peut répondre à des besoins organisationnels et à des exigences liées à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Il ne constitue pas un droit et peut être refusé, suspendu ou révoqué en tout temps.

Les missions des titulaires et l'exécution des tâches associées ont la priorité sur l'aménagement du télétravail. La forme et le degré de recours au télétravail seront adaptés en conséquence.

Le télétravail est effectué sur la base du volontariat, les titulaires ne peuvent donc pas y être contraint-e-s par leur hiérarchie sauf en cas de situation particulière (crise sanitaire, contraintes techniques ou organisationnelles passagères, etc.).

La direction du service concerné prend la décision et assume la responsabilité d'organiser les formes de télétravail. Elle décide également de son organisation concrète dans le cadre de la présente directive.





### 3. OBJECTIFS ET CHAMP D'APPLICATION

#### Objectifs

Cette forme d'organisation du travail permet notamment :

- D'apporter un niveau de flexibilité supplémentaire aux titulaires dans l'aménagement de leur temps de travail ;
- d'améliorer l'attractivité de l'État-employeur ;
- de favoriser la collaboration transversale entre services et secteurs par l'utilisation encouragée d'espaces partagés au sein des entités ;
- de réduire les déplacements pendulaires ;
- de réduire le besoin en surfaces de bureaux.

#### Champ d'application

La présente directive s'applique à l'ensemble des titulaires de l'Administration cantonale neuchâteloise et au personnel administratif des entités du secondaire 2, indépendamment du statut de leur engagement.

Les titulaires libéré-e-s du contrôle de gestion des temps (art. 10 du règlement des fonctionnaires, RDF) bénéficient du télétravail hors directive même si certaines de ses dispositions peuvent s'appliquer par analogie.

Le télétravail est autorisé sur le territoire suisse uniquement, sauf dérogation expresse délivrée par le service concerné.



## 4. MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL

Les formes de télétravail offrent de nombreuses possibilités ; il s'agit pour les responsables hiérarchiques de trouver le juste équilibre entre la flexibilité accordée par les formes de télétravail et les besoins liés à l'exécution des tâches.

Les directions des services prennent la décision et assument la responsabilité d'organiser les formes de télétravail les plus adaptées à leurs contextes respectifs, dans le strict respect des normes de protection des données et de confidentialité.

Des règles spécifiques au service peuvent être établies en complément à la présente directive ; elles devront toutefois en respecter les conditions-cadre.

### 4.1 Conditions d'octroi du télétravail

Les titulaires ont la possibilité de solliciter l'autorisation d'accomplir du télétravail ; il pourra être octroyé pour autant que les exigences et conditions mentionnées dans cette directive soient remplies. Celles-ci ne sont pas exhaustives, elles représentent un support d'aide à la décision.

Il est du ressort des responsables hiérarchiques d'évaluer les demandes individuelles et de fixer cas échéant les modalités du télétravail.

Une analyse des missions des titulaires souhaitant bénéficier du télétravail est nécessaire. Les conditions suivantes doivent être remplies pour que tout ou partie des activités puissent être effectuées à distance :

- Les tâches permettent une grande autonomie et nécessitent peu de collaboration en présentiel ;
- les missions sont claires ; des objectifs et des délais sont cas échéant fixés ;
- les événements imprévisibles ou à court terme exigeant une présence sur le lieu de travail sont rares ;
- la forme de télétravail choisie permet de garantir une stricte protection et confidentialité des données traitées.

### 4.2 Exigences individuelles inhérentes à l'exercice du télétravail

Au-delà des conditions définies au point précédent, la liste d'exigences suivante a pour but de fournir un support d'aide à la décision d'octroi du télétravail :

- Place de télétravail adaptée et environnement permettant de travailler dans les meilleures conditions possibles ;
- connexion Internet fiable avec débit suffisant ;
- relation de confiance entre titulaire et responsable hiérarchique ;
- ancienneté minimale de 3 mois au sein de l'entité dans le même domaine d'activité ;
- aptitude à effectuer des tâches de manière autonome et orientée résultats ;
- bonne gestion du temps, respect des délais et des accords ;

## 4.2 (suite)

### Exigences individuelles inhérentes à l'exercice du télétravail (suite)

- attitude professionnelle adéquate dans les relations avec ses supérieur-e-s, collègues et client-e-s (internes ou externes) ;
- aisance et autonomie dans l'utilisation des outils des technologies d'information et de communication (TIC) ;
- garde d'enfants assurée durant le télétravail ;
- les apprenti-e-s ou stagiaires ne peuvent pas effectuer de télétravail, de même que les titulaires les encadrant (sauf hors des périodes d'encadrement).

## 4.3

### Exigences complémentaires pour les responsables hiérarchiques

- Capacité d'encadrement focalisée sur les objectifs et résultats ;
- exigences claires sur les conditions du télétravail accordé.

## 4.4

### Taux de télétravail

L'équilibre entre le travail au sein du service et à l'extérieur est à organiser en fonction des différentes contraintes liées à la fonction du-de la titulaire et de son équipe. Les directions des services veillent à un équilibre judicieux entre les différentes formes de travail.

Il est recommandé de ne pas dépasser un taux de télétravail de plus de 40% du taux d'engagement. Le taux convenu doit permettre le maintien d'une bonne cohésion d'équipe sans surcharger les titulaires travaillant en présentiel.

L'organisation doit permettre un maintien optimal de l'accueil au public, tant aux guichets que pour les sollicitations à distance qui doivent être assurées (téléphonie Skype, déviation sur téléphone mobile, etc.).

## 4.5

### Planification et enregistrement du temps de travail

Les dispositions légales et règlementaires relatives au temps de travail sont également applicables au télétravail.

Il peut s'effectuer entre 6h30 et 19h et les heures de travail bloquées doivent être respectées, sauf accords particuliers. Le télétravail ne peut pas générer d'heures positives ou excédentaires sauf accord de la direction du service concerné. Les titulaires qui effectuent du télétravail saisissent leurs heures dans l'outil de gestion des temps en utilisant les codes adéquats.

Le télétravail est planifié en jours ou demi-jours fixes en fonction des besoins du service. Afin d'assurer la bonne marche du service, une présence physique durant une période ordinaire de télétravail peut être requise moyennant une demande en temps opportun ; les déplacements occasionnés ne donnent pas échant droit à aucune indemnisation.

## 4.6

### Équipement informatique et support

Le service informatique de l'Entité neuchâteloise (SIEN) met à disposition le matériel informatique et les outils de communication de base pour effectuer du travail à distance, et en assure le support technique. L'équipement standard se compose :

- D'un ordinateur portable ;
- de trois périphériques de base (clavier, souris, casque audio).

Les titulaires désirant se munir de périphériques complémentaires (écran, double écran, imprimante locale, etc.) prennent en charge les frais d'acquisition et de maintenance, et s'assurent préalablement de leur compatibilité avec l'équipement de base fourni par le SIEN.

Certains périphériques spécifiques (scanners, etc.) peuvent être pris en charge par l'État moyennant accord entre le service concerné et le SIEN, qui est compétent pour identifier et définir le type de matériel nécessaire.

## 4.6 (suite)

### Équipement informatique et support (suite)

Tout problème lié aux infrastructures du SIEN doit être signalé immédiatement. Le service d'assistance du SIEN est disponible pour une intervention à distance durant les heures d'ouverture du centre de support informatique.

Une intervention à domicile est exclue ; si une intervention technique est nécessaire pour un échange de matériel, une réparation ou la gestion d'un incident, elle se déroulera dans les locaux du service concerné ou au SIEN selon accord préalable.

Le SIEN ne fournit pas de support pour les problèmes liés aux infrastructures informatiques privées. En cas de panne ou problème de réseau à domicile empêchant la réalisation des tâches, les titulaires doivent se rendre sans délai sur leur lieu de travail ordinaire.

## 4.7

### Frais inhérents au télétravail

À l'exception de l'équipement technique de base mentionné plus haut, les titulaires prennent en charge toutes les dépenses liées au télétravail, notamment les coûts suivants :

- Raccordement réseau et abonnements (routeur, connexion Internet, réseau local résidentiel, électricité, etc.) ;
- téléphonie mobile à des fins de communication ou d'authentification (possibilité de profiter de la téléphonie Skype et des conditions préférentielles CMN NatelGO) ;
- frais liés aux locaux et à leur mobilier.

Cette politique traduit la situation « gagnant-gagnant » visée par la mise en œuvre du télétravail sous forme volontaire.

## 4.8

### Choix et aménagement de la place de télétravail

Les titulaires veillent à ce que leur espace de travail soit conforme aux exigences en matière de sécurité et d'ergonomie. Des prescriptions en la matière sont disponibles auprès du SRHE.

La mise à disposition d'espaces de télétravail par les services pour des titulaires d'autres entités est prévue dans le cadre du programme Vitamine. Elle permettra notamment d'optimiser les déplacements professionnels et de favoriser une collaboration inter-entités.

Le travail dans les transports publics lors des trajets pendulaires entre le lieu de domicile et lieu de travail n'est pas reconnu comme télétravail au sens de la présente directive (il entre cas échéant dans la catégorie de travail externe lorsqu'il est associé à un déplacement professionnel).

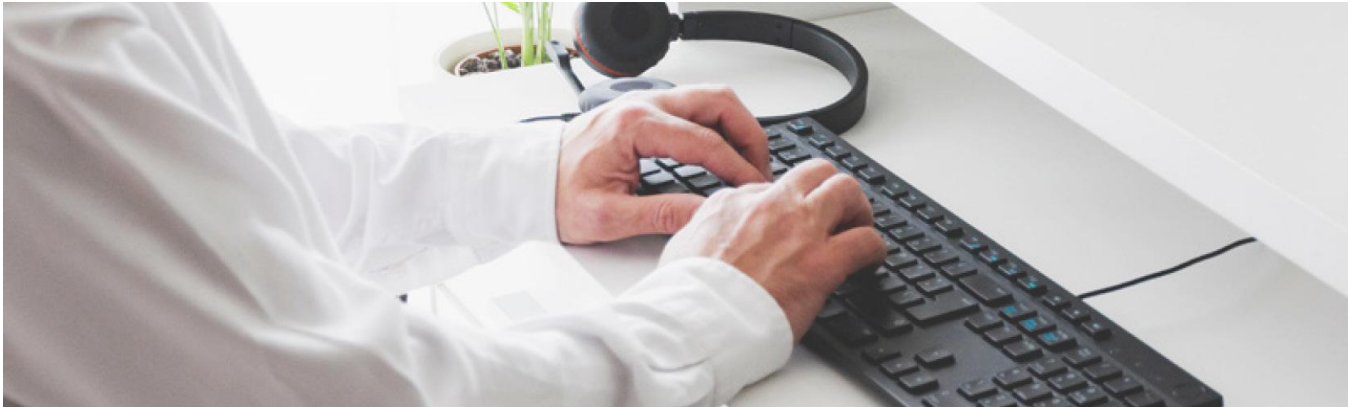
## 4.9

### Protection des données et confidentialité

Le travail mobile est soumis aux mêmes règles de secret de fonction et de discrétion que les activités assumées à la place de travail. Les titulaires sont responsables du respect de la protection des données et de la sécurité informatique conformément aux dispositions applicables en la matière. Les titulaires doivent notamment veiller à ce que :

- Les dispositions relatives à l'utilisation des outils informatiques soient respectées (notamment les règles d'utilisation déontologique des ressources informatiques et la directive sur l'utilisation, ainsi que les mesures de sécurité et de contrôle des ressources informatiques et de la téléphonie) ;
- les supports de données ne puissent pas être lus, copiés ou modifiés sans autorisation ;
- les documents et informations de service ne puissent pas être consultés par des personnes non autorisées et soient conservés de manière sûre.

Il convient en conséquence de faire preuve d'une prudence particulière en traitant des données professionnelles dans les espaces et transports publics.



## 5. FORMALISATION DE L'ACCORD

Bien que les services et entités soient responsables de la mise en œuvre du télétravail, une formalisation des accords conclus avec les titulaires est indispensable. Ces accords et leurs modifications devront être soumis par les titulaires à l'approbation de leur hiérarchie, par l'intermédiaire du portail SIGE. Cette fonctionnalité sera disponible sur l'onglet «Mon dossier» dès la mi-août 2021.

L'accord est rediscuté au moins chaque année lors de l'entretien annuel entre le/la responsable hiérarchique et le/la titulaire.

Sauf décision contraire, il est reconduit tacitement d'année en année, et peut être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de trente jours.

Le SRHE exploitera les informations reçues à des fins de suivi, d'établissement de statistiques et d'appui en cas de besoin.

## 6. SUPPORT

Le SRHE se tient à disposition des services et des titulaires pour toutes les questions non traitées par la présente directive, ou en cas de problèmes d'application à l'adresse : **SRHE.teletravail@ne.ch**.

## 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

L'entrée en vigueur de la présente directive est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2021, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

SRHE, le 8 juillet 2021

*La présidente* : – Nous donnons la parole à la première signataire de l'interpellation pour son indice de satisfaction.

*M<sup>me</sup> Armelle von Allmen Benoit (LR)* : – Pour cet objet, notre indice de satisfaction est bien meilleur. Les différentes réponses reçues sont complètes. Néanmoins, nous aimerions préciser qu'il est courant que des postes à responsabilité requièrent diverses compétences et donc également des profils assez différents. Envisager un *topsharing* volontaire ou proactif permettrait de choisir des candidats plus adaptés à certaines tâches, plutôt que de composer des paires comme indiqué, et cela permettrait certainement de choisir le meilleur profil pour effectuer les tâches attendues sans devoir faire un compromis entre deux profils, comme c'est régulièrement le cas.

## INTERPELLATIONS AVEC DEMANDE D'URGENCE

*La présidente* : – Nous pouvons passer maintenant à l'interpellation de député-e-s Vert'Libéraux 24.109, du 25 janvier 2024, « Écosystème crypto et BCN : une erreur stratégique pour la place économique neuchâteloise », qui est accompagnée de l'urgence.

Nous allons faire le débat sur l'urgence et, si l'urgence est acceptée, nous traiterons cette interpellation également ce soir. Y a-t-il une opposition à l'urgence ? Plusieurs personnes sont opposées à l'urgence. Monsieur Maxime Auchlin, nous vous donnons donc la parole concernant l'urgence.

*M. Maxime Auchlin (VL-LC)* : – « Rétro, tête, indicateur, enclencher la marche arrière et reculer pied au plancher » : c'est le sentiment que nous a suscité l'annonce dans *Le Temps* que la Banque cantonale neuchâteloise (BCN) lâchait les progrès entrepris depuis une décennie dans le domaine des cryptos. À l'heure où l'on entend déjà parler de délocalisations, il semble important pour le groupe Vert'Libéral-Le Centre d'obtenir un son de cloche plus rassurant de la part du Conseil d'État sur la pérennité de cet écosystème. La place économique technologique neuchâteloise attend fermement d'être rassurée et de comprendre si l'État a intérêt ou non à profiler le canton sur cet axe, voire plus largement sur les domaines de rupture, d'où cette demande d'urgence. Nous vous remercions de la soutenir.

*M. Quentin Di Meo (LR)* : – Nous serons très bref. La décision est prise, il ne s'agit pas d'influencer cette décision, mais de demander des comptes au Conseil d'État. Nous le ferons en temps voulu et notre groupe refusera donc l'urgence.

*M<sup>me</sup> Roxann Durini (UDC)* : – Le groupe UDC s'oppose donc à l'urgence. En effet, les questions posées dans l'interpellation sont pertinentes, mais la décision relative à l'arrêt des activités de l'écosystème crypto de la BCN a été prise et c'est trop tard pour faire quoi que ce soit. Dès lors, à nos yeux, l'urgence ne se justifie pas.

*M<sup>me</sup> Cloé Dutoit (VertPOP)* : – Comme nos préopinants l'ont déjà indiqué, la décision a été prise, de sorte que notre groupe refusera l'urgence. Pour le reste, un certain nombre de questions qui sont posées par le groupe Vert'Libéral-Le Centre ont déjà trouvé une réponse du Conseil d'État par le biais d'une interpellation que nous avons déposée à l'époque, de sorte que l'urgence est d'autant moins légitime.

*M. Jonathan Gretillat (S)* : – Comme plusieurs fois ce soir, le groupe socialiste sera partagé entre acceptation et abstention sur l'urgence, donc nous verrons bien ce qu'il en résulte.

*M. Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture* : – Nous adorons le suspense à la socialiste ! Le Conseil d'État ne se serait pas opposé formellement à l'urgence, mais vu le débat, il se permet de relever que celle-ci ne saute pas aux yeux. La situation ne va pas évoluer dans les semaines qui viennent, la réaction émotionnelle sur

la base d'articles de presse ne doit pas être encouragée, le thème est compliqué et s'accommode mal de déclarations à l'emporte-pièce.

*La présidente* : – Il ne semble pas y avoir d'autres demandes de prise de parole, nous allons donc procéder au vote concernant l'urgence.

On passe au vote.

**L'urgence de l'interpellation 24.109 est refusée par 62 voix contre 16.**

*La présidente* : – Nous prenons maintenant l'interpellation Romain Dubois 24.111, du 1<sup>er</sup> février 2024, Notre démocratie menacée par le torpillage de médias, accompagnée d'une demande d'urgence. Nous avons convenu que si l'urgence est acceptée ce soir, l'interpellation sera par contre traitée demain.

Y a-t-il des oppositions concernant l'urgence ? Oui, Monsieur Romain Dubois, vous avez donc la parole.

*M. Romain Dubois (S)* : – Nous voyons donc que notamment le groupe libéral-radical s'oppose à l'urgence. Nous observons une évaluation de l'urgence un peu à géométrie variable, puisque tout à l'heure nous allons parler d'une résolution qui concerne le monde paysan, avec des problèmes qui sont tout à fait réels et reconnus par notre groupe, mais dont on ne peut pas dire – et d'ailleurs nous pensons que le groupe libéral-radical est avec nous sur ce point – que ce sont de nouveaux problèmes. Or, là, nous parlons justement de problématiques nouvelles, de problématiques actuelles, avec la suppression de postes à ESH Médias. Donc, *a fortiori*, nous vous encourageons à voter l'urgence pour ce thème.

Pour une première raison : parce que, bien sûr, il y a eu cette suppression de postes massive, qui pourrait toucher le média *ArcInfo* et donc les médias dans notre canton. Nous savons qu'il y a des discussions à ce sujet, nous venons d'ailleurs de recevoir, vous l'avez peut-être vu, un communiqué de presse, en tout cas un article dans *ArcInfo* à ce sujet. Nous savons qu'il y a eu récemment, ou qu'il y aura, des échanges avec le Conseil d'État et la presse, nous ne savons pas exactement les teneurs de ces échanges. Nous savons qu'il y a une question extrêmement actuelle à ce sujet, la presse parle d'ailleurs ce soir, les rédactions communes suite au communiqué de presse, de « *poignard dans le cœur de la presse romande* ». Il y a donc clairement une question d'actualité et une question inquiétante pour la presse aujourd'hui.

Un autre point qui mérite pour nous l'urgence, c'est que cette interpellation parle d'une consultation fédérale, qui s'est terminée le 1<sup>er</sup> février, sur une modification de l'Ordonnance sur la radio et la télévision suisse suite à l'initiative populaire « 200 francs, ça suffit ! ». Cette consultation est aujourd'hui terminée, ce qui signifie donc très concrètement que le Conseil fédéral devra prendre une décision à la suite de cette consultation. Le canton a pris position et il est important aujourd'hui, s'il y a une prise de position, notamment dans notre Grand Conseil suite à la position du Conseil d'État, que cette position se fasse avant que le Conseil fédéral ne prenne sa décision.

*M. Quentin Di Meo (LR)* : – L'immense majorité du texte porte sur le regard, le soutien et la position du Conseil d'État face à la situation, il est vrai, regrettable des médias. Aussi, même si nous partageons certaines des préoccupations écrites dans cette interpellation, nous ne pouvons soutenir cette demande d'urgence, qui n'a d'autre but que de passer devant les autres objets de notre ordre du jour.

*M. Evan Finger (UDC)* : – Il n'y a aucune actualité brûlante où nos autorités pourraient faire quoi que ce soit, au vu de la teneur et de l'écriture de cette interpellation. La suppression de postes dans les médias est en effet tragique pour plusieurs raisons, mais traiter cette interpellation aujourd'hui ne réglerait rien. Rappelons que les suppressions de postes dans les médias sont malheureusement fréquentes et que ce n'est ni la première ni la dernière fois que nous allons en entendre parler. Pour toutes ces raisons, nous refuserons l'urgence.

*La présidente* : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole concernant l'urgence ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Nous donnons donc la parole au Conseil d'État.

*M. Alain Ribaux, président du Conseil d'État* : – Oui, brièvement. Là encore, le Conseil d'État ne se serait pas opposé formellement, tout seul, à l'urgence, mais vu la tournure des débats, il se permet de relever que la situation de la presse est très difficile, il l'admet, le constate, et c'est un constat général, mais cette difficulté est connue depuis longtemps. En d'autres termes, il y a urgence depuis plusieurs années, donc pas aujourd'hui, du moins au sens de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC).

*La présidente* : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc voter sur l'urgence.

On passe au vote.

**L'urgence de l'interpellation 24.111 est acceptée par 50 voix contre 36.**

*La présidente* : – Comme cela a été dit auparavant, nous développerons l'interpellation durant la séance de demain matin.

## MOTIONS AVEC DEMANDE D'URGENCE

*La présidente* : – Nous pouvons prendre maintenant la motion du groupe Vert'Libéral-Le Centre 24.116, du 9 février 2024, Pour une introduction du bulletin unique dans le canton de Neuchâtel, déposée avec une demande d'urgence.

Y a-t-il des oppositions à l'urgence ? C'est le cas, nous donnons donc la parole à M. Maxime Auchlin, premier signataire de la motion.

*M. Maxime Auchlin (VL-LC)* : – Pourquoi attendre pour améliorer un système en panne d'inspiration pour motiver nos concitoyens à se déplacer aux urnes ? C'est la question qui est posée par cette demande. En effet, l'urgence est demandée afin de viser une première application pour les élections cantonales 2025. Dans la droite ligne des rapports de la commission Démocratie cantonale, ces deux motions – nous parlons aussi pour la suivante – pourraient être intégrées dans un ensemble cohérent de traitement avec les nombreux postulats que notre Autorité a acceptés lors de notre dernière session. Et pour l'anecdote, surtout pour l'ingénieur que nous sommes, cela pourrait naturellement permettre d'économiser pas moins de trois tonnes de papperasse lors de l'émission des bulletins de vote lors de l'élection en 2025 ; mais c'est une autre histoire. C'est pour cela que notre groupe vous propose d'accepter cette urgence.

*M. Quentin Di Meo (LR)* : – Nous allons aussi prendre la parole pour les deux motions, puisque nous refuserons l'urgence les deux fois. Lorsqu'il est question des institutions, nous ne pouvons nous précipiter. Aussi, associer ces deux motions à la notion d'urgence est malvenu. Nous refuserons deux fois l'urgence, mais nous nous réjouissons de revenir sur le sujet.

*M. Patrick Erard (VertPOP)* : – Nous partageons l'avis donné par le député porte-parole du groupe libéral-radical tout à l'heure. Les sujets sont importants. Signalons que nous avons été tiré au hasard pour être le porte-parole du groupe et que c'est pour cette raison que nous allons malheureusement devoir dire que nous sommes contre l'urgence pour les deux objets.

*M. Antoine de Montmollin (S)* : – Sans nous prononcer sur le fond, le groupe socialiste refusera l'urgence sur les deux objets. En effet, il n'y a pas d'urgence matérielle à traiter ces objets aujourd'hui et la situation qui prévaut à l'heure actuelle est connue depuis longtemps. Et puis, pour répondre à la motivation de l'urgence par le groupe Vert'Libéral-Le Centre, si on se pose la question



« pourquoi attendre pour traiter cet objet ? », eh bien, on pourrait appliquer la clause d'urgence à absolument tous les objets de l'ordre du jour !

*M. Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture* : – Cette fois, le Conseil d'État se serait opposé formellement à l'urgence, même tout seul ! Le fond est intéressant, n'en parlons pas. Urgence et institutions sont antinomiques : les institutions sont la base du fonctionnement démocratique. Les règles du jeu doivent être connues et évoluer aussi peu souvent que possible ; la population doit pouvoir s'y fier. Elles sont trop importantes pour être soumises à l'émotion ou au calcul d'un parti politique. En outre, on peut se demander si une motion qui demande un rapport dans un délai de deux ans peut opportunément être dotée de la clause d'urgence. En tout état de cause, il est tout à fait impossible dans ce dossier d'être prêt pour avril 2025. Le délai de deux ans ne sera d'ailleurs pas échu, soit dit en passant, à cette date-là, vu les contraintes légales d'abord, parce qu'il faudra passer devant le Grand Conseil pour des modifications légales, et informatiques, y compris la question de l'équipement de scannage particulier. Donc, au fond, c'est juste impossible pour avril 2025 et, dès lors, la question de l'urgence ne se pose même pas.

*M. Evan Finger (UDC)* : – La position du groupe a un peu changé : une partie l'acceptera, mais nous serons, nous pensons, fortement divisés. Nous étions partis du principe qu'étant donné qu'on ne modifiait pas les règles fondamentales d'une élection, on ne risquait pas de bouleverser l'électeur, parce qu'il n'y avait aucun point de vue négatif pour quiconque, candidat ou pas, mais au vu du délai court de réponse et de la presque impossibilité de traiter l'objet pour les prochaines élections, notre groupe soutiendra en partie ou non l'urgence.

*La présidente* : – La parole ne semble plus être demandée, nous allons donc voter sur l'urgence.

On passe au vote.

**L'urgence de la motion 24.116 est refusée par 80 voix contre 15.**

*La présidente* : – Nous allons traiter maintenant de l'urgence concernant la motion du groupe Vert'Libéral-Le Centre 24.117, du 9 février 2024, Plus de hasard pour une démocratie plus solide lors de la mise au point des listes de candidatures.

Monsieur Maxime Auchlin, avez-vous d'autres éléments à ajouter ? Le débat ayant déjà eu lieu, y a-t-il de nouvelles demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc procéder au vote.

On passe au vote.

**L'urgence de la motion 24.117 est refusée par 82 voix contre 14.**

*La présidente* : – Les deux motions 24.116 et 24.117 reprennent leur place dans l'ordre du jour et seront traitées lors d'une prochaine session.

## **PROJET DE RÉSOLUTION AVEC DEMANDE D'URGENCE**

*La présidente* : – Nous pouvons prendre le projet de résolution du groupe libéral-radical 24.121, du 15 février 2024, Soutien du Grand Conseil neuchâtelois au monde paysan. Nous allons uniquement traiter de l'urgence ce soir ; si l'urgence est acceptée, le projet de résolution sera traité demain.

L'urgence est-elle combattue ? Cela semble être le cas. Nous donnons donc la parole à la première signataire pour développer l'urgence.

*M<sup>me</sup> Armelle von Allmen Benoit (LR)* : – Depuis quelques semaines, le monde agricole est sur le devant de la scène, alors que les futurs objets de votation ne les concernent pas, pour une fois. Nous avons vu les agriculteurs à travers toute l'Europe manifester et faire éclater leur colère face à des contraintes toujours plus élevées, ainsi qu'à un manque de considération.

Le Grand Conseil fribourgeois a accepté sans opposition une résolution sur le même thème le 8 février dernier, afin d'apporter son soutien aux revendications paysannes. L'urgence est demandée, car une coordination intercantonale a été mise en place afin de faire pression sur Berne, seule solution pour donner du sens à une résolution. C'est le canton de Fribourg qui l'a acceptée début février ; aujourd'hui – normalement –, le parlement vaudois traite aussi de cet objet et le but est de pouvoir la soumettre aussi au parlement neuchâtelois, alors que les discussions sont en cours.

De plus, les discussions sur le budget agricole n'attendent pas à Berne. Il est donc important que notre hémicycle envoie un signal clair aux agriculteurs, leur disant « vos revendications sont entendues », afin d'éviter des manifestations encore plus larges ou plus fortes.

*M<sup>me</sup> Fabienne Robert-Nicoud (S)* : – Pour faire bref, vous aurez compris, aux paroles de notre préopinant, que nous avons quelques abstentions et quelques refus dans nos rangs concernant l'urgence, bien que, disons-le d'emblée, le groupe socialiste est acquis à la cause défendue par la résolution. Parce que, oui, il est urgent de soutenir le monde agricole ; oui, il est urgent que le monde politique se penche sérieusement sur cette question ; oui, il est urgent de garantir la transparence des prix ; et, enfin, oui, il est urgent d'agir face à un mal-être du monde agricole.

Les quelques abstentions sont principalement dues au fait que la question est actuellement en traitement dans la commission Nature et que c'est donc dans la commission Nature, ou avec la commission Nature, que ce projet de résolution aurait dû être posé. Cela étant, la majorité du groupe acceptera l'urgence.

*M. Niels Rosselet-Christ (UDC)* : – Sans surprise, le groupe UDC acceptera l'urgence et se réjouit d'entendre que tant au sein du groupe libéral-radical qu'au sein du groupe socialiste on considère enfin ces questions comme urgentes.

*M<sup>me</sup> Clarence Chollet (VertPOP)* : – Le groupe VertPOP a pris connaissance du projet de résolution 24.121, déposé tardivement, et est partagé sur son urgence. Si tout le groupe estime que les revendications du monde paysan méritent notre attention, une partie des député-e-s VertPOP considèrent que les problèmes ne sont pas nouveaux, qu'ils sont précisément traités en commission Nature et donc que la clause d'urgence ne s'applique pas.

*M<sup>me</sup> Mireille Tissot-Daguette (VL-LC)* : – Le groupe Vert'Libéral-Le Centre s'opposera à l'urgence, même si, comme cela a été dit par les différents groupes, la cause des agriculteurs et du monde paysan nous occupe. Mais ici, la thématique est déjà discutée en partie par la commission Nature et nous ne voyons pas pourquoi ce projet de résolution devrait être urgent.

*M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement* : – Le Conseil d'État soutient ce projet de résolution et l'urgence parce qu'effectivement, il y a un travail maintenant de prise de conscience à travers les cantons et nous pensons que c'est unique, ce message pourra passer du côté de la Berne fédérale. Il y a la question du budget, cela a été dit, et il y a la question de toute la négociation sur les prix à la production, parce que l'on parle souvent d'argent public, mais ce qu'on attend aussi dans le milieu agricole, c'est que les prix rémunèrent mieux le travail des agriculteurs et des agricultrices, et ce travail se fait au quotidien. De ce point de vue-là, nous pensons que c'est utile de pouvoir soutenir ce projet de résolution, qui n'est pas...

*La présidente* : – Monsieur le conseiller d'État, nous parlons de l'urgence.

*M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement* : – Oui, nous clarifions juste sur une remarque qui disait qu'on le traite en

commission Nature et justement pas, ce sont des compétences qui sont toutes fédérales, donc il est bien de le traiter.

*La présidente* : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc voter sur l'urgence.

On passe au vote.

**L'urgence du projet de résolution 24.121 est acceptée par 74 voix contre 12.**

*La présidente* : – Comme cela a été dit, nous traiterons de ce projet de résolution demain matin.

### **INTERPELLATION AVEC DEMANDE D'URGENCE**

*La présidente* : – Nous devons encore discuter de l'urgence de l'interpellation du groupe socialiste 24.122, du 15 février 2024, « RHNe et groupe Volta – La famille n'a pas été invitée au mariage ! » Concernant cette interpellation, si l'urgence est acceptée, nous la traiterons également demain.

Y a-t-il des oppositions à l'urgence ? Cela semble être le cas. Nous donnons donc la parole au groupe socialiste, auteur de l'interpellation.

*M. Mathias Gautschi (S)* : – Cette interpellation est une demande de clarté sur les aspects économique, systémique et social qui posent un certain nombre de doutes, c'est pour cela que l'argument central de l'urgence se pose sur le départ proche du ministre en charge de la santé, ayant, nous l'espérons, suivi le processus de recapitalisation du groupe Volta, mais il semble respectueux de lui laisser la possibilité de s'exprimer sur le sujet et de ne pas mettre son successeur en difficulté.

*M. Quentin Di Meo (LR)* : – Nous n'avons pas vu cette justification dans le texte, nous voilà bien emprunté ! De toute façon, nous avons décidé de laisser la liberté – comme toujours, nous allons dire – aux députés du groupe pour prendre position, parce que, là encore, nous n'avons pas vraiment eu le temps d'en discuter longuement, donc ce sera une surprise pour le groupe libéral-radical.

*M<sup>me</sup> Mireille Tissot-Daguette (VL-LC)* : – Notre groupe sera partagé sur la question de l'urgence.

*La présidente* : – D'autres groupes souhaitent-ils prendre la parole sur l'urgence ? Ce n'est pas le cas, nous donnons donc la parole au Conseil d'État.

*M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé* : – Libre et responsable, nous répondrons volontiers dans l'urgence.

*La présidente* : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole concernant l'urgence ? Ce n'est pas le cas, nous pouvons donc procéder au vote.

On passe au vote.

**L'urgence de l'interpellation 24.122 est acceptée par 78 voix contre 14.**

*La présidente* : – Le développement, la réponse et l'indice de satisfaction de cette interpellation se feront lors de la séance de demain matin.

## INTERPELLATION

*La présidente* : – Nous pouvons maintenant prendre les objets B à l'ordre du jour de ce soir. Nous commençons avec l'interpellation 23.206. M<sup>me</sup> Armelle von Allmen Benoit avait renoncé à développer lors de la dernière session, nous donnons donc la parole au Conseil d'État pour qu'il donne sa réponse.

### DDTE

**23.206**

**19 mai 2023, 20h26**

**Interpellation Armelle von Allmen Benoit**

**Application de la loi Swissness dans le canton de Neuchâtel**

La législation Swissness est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et a pour but de mieux protéger l'appellation « Suisse ».

Le Conseil d'État est invité à répondre aux questions suivantes :

1. Comment le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) contrôle-t-il les denrées alimentaires estampillées « Suisse » ?
2. Des manquements ont-ils déjà été constatés ?
3. Si oui, quelles sanctions ont été appliquées ?
4. Les commerçants sont-ils suffisamment informés pour respecter les critères en vigueur ?

### Développement

Régulièrement, des produits portant le drapeau suisse sont mis en avant dans les magasins, alors qu'ils sont de provenance étrangère. Ces erreurs volontaires ou involontaires créent une distorsion du marché flagrante pour les produits agricoles suisses et pèsent sur le moral des agriculteurs.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires cantonal est responsable de s'assurer que l'étiquetage soit correct. Il est dès lors important de connaître la procédure appliquée dans le canton de Neuchâtel pour faire respecter la législation Swissness.

Première signataire : Armelle von Allmen Benoit.

Autres signataires : Sandra Menoud, Nadia Chassot, Océane Musitelli-Taillard, Bastian Droz, Sarah Curty, Sloane Studer, Quentin Di Meo, Didier Germain, Martial Robert-Nicoud, Alexandre Brodard, Blaise Courvoisier, Sophie Rohrer, Michel Zurbuchen, Fabio Bongiovanni, Patricia Borloz, Pascale Ethel Leutwiler, Mary-Claude Fallet, Corinne Schaffner, Cédric Haldimann, Vincent Martinez.

*M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement* : – Pour rappel, la législation Swissness, objet de l'interpellation, est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle vise à mieux protéger l'appellation « Suisse » et l'utilisation de la croix suisse et d'empêcher leur détournement afin que la valeur de la marque « Suisse » perdure. La législation Swissness définit les exigences que les marchandises ou les services doivent remplir pour pouvoir porter la mention « Suisse ». Si ces critères sont remplis, chacun, chacune, peut utiliser l'indication de provenance de manière facultative et sans autorisation préalable.

Après ce préambule, nous répondons à vos quatre questions. Tout d'abord, la première : « Comment le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) contrôle-t-il les denrées alimentaires estampillées « Suisse » ? » Le SCAV effectue des contrôles selon la Loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels. Les entreprises concernées peuvent être contrôlées à plusieurs stades de l'élaboration des produits : soit lors de la fabrication, du traitement, de l'entreposage, du transport ou lors de la mise sur le marché. Les contrôles Swissness sont effectués non seulement dans le cadre des inspections courantes des denrées alimentaires auprès des commerces concernés, mais encore lors de campagnes, cantonales ou intercantionales, ciblées. Chaque canton a la responsabilité des entreprises qui se trouvent sur son territoire, mais peut également dénoncer des cas suspects à un autre canton dans lequel l'entreprise a son siège social. La vérification des règles du Swissness se fait principalement à partir du contrôle de la documentation, de l'autocontrôle et tout particulièrement de la traçabilité, bien sûr, des produits. Les

origines des matières premières sont vérifiées et tracées, afin de s'assurer du respect des exigences. L'entreprise doit fournir toute la documentation nécessaire pour ces contrôles et doit pouvoir démontrer la provenance de ses matières premières. Les points cardinaux de ces contrôles sont les suivants : d'abord, l'application de la législation, le contrôle de la conformité des produits, en se basant sur l'Ordonnance sur l'utilisation des indications de provenance suisses pour les denrées alimentaires ; puis la traçabilité des ingrédients, où les entreprises doivent fournir des preuves solides de la provenance des ingrédients utilisés dans la fabrication des produits. Cela peut inclure la documentation détaillée des sources et des chaînes d'approvisionnement. La vérification de l'étiquetage est un troisième point, où les entreprises ont l'obligation de fournir des informations claires et transparentes sur l'origine des ingrédients, sur les étiquettes des produits, et de démontrer que les allégations concernant le Swissness respectent les exigences minimales afin de permettre aux consommateurs et consommatrices de prendre des décisions éclairées sur la base idéalement du drapeau suisse, donc d'un produit suisse. Finalement, les sanctions pour la contrefaçon, pour les produits qui ne sont pas conformes, eh bien, ces produits sont contestés pour tromperie, selon la Loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels. Nous terminons par la surveillance et les contrôles réguliers : la vérification du Swissness est intégrée dans les inspections des commerces concernés, des contrôles s'ajoutent aux vérifications effectuées pour les appellations d'origine protégées (AOP) et pour les indications géographiques protégées (IGP), que vous connaissez, pour la protection des marques.

Votre deuxième question est de savoir si des manquements ont déjà été constatés. Dans le cadre des contrôles effectués par le SCAV, aucun manquement n'a à ce jour été relevé. Espérons que cela dure !

Votre troisième question : « *Si oui, quelles sanctions ont été appliquées ?* » Des mesures administratives seraient émises pour une remise en conformité d'un produit, le cas échéant. En fonction de la gravité de l'infraction, une dénonciation pénale pourrait même intervenir, mais vu que nous n'avons pas eu de cas, ce sont des sanctions qui n'ont pas été prises.

Finalement, votre quatrième et dernière question : « *Les commerçants sont-ils suffisamment informés pour respecter les critères en vigueur ?* » Il ne semble pas qu'il y ait un problème particulier au niveau de l'information. Le SCAV reçoit très peu de demandes sur cette thématique et ne manque pas d'y apporter les réponses attendues par les intéressés qui solliciteraient nos services.

Donc, jusque-là, les choses semblent bien se passer, espérons que ce soit pleinement la réalité. Nous espérons qu'effectivement cela dure dans ce sens-là, dans le bon respect de la marque « Suisse », de la qualité suisse et donc de la valeur ajoutée, tellement importante pour la production indigène. Naturellement, pour l'agriculture, c'est un élément fort, mais pas que, notre horlogerie en bénéficie aussi.

*La présidente* : – Nous donnons la parole à la première signataire pour son indice de satisfaction.

*M<sup>me</sup> Armelle von Allmen Benoit* : – Les réponses sont très complètes, toutes nos questions ont trouvé une réponse, et c'est vrai que c'est une excellente nouvelle d'apprendre que, pour le moment, il n'y a pas eu de cas découvert dans le canton de Neuchâtel. Merci pour les réponses.

## POSTULAT

DECS

23.216

23 juin 2023, 11h05

**Postulat des groupes VertPOP, socialiste et Vert'Libéral-Le Centre**

**Pour la mise en place d'une opération type « Papyrus » sur le territoire neuchâtelois**

Le présent postulat demande que le Conseil d'État examine les modalités de mise en place d'une opération type « Papyrus » dans le canton de Neuchâtel afin de régulariser les personnes concernées (par exemple sur la base de l'article 30, alinéa 1, lettre *b*, de la Loi sur les étrangers (LEI) et de l'article 31 de l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA)), installées depuis longtemps dans le canton, mais sans statut légal, dans le but

de leur permettre de s'insérer réellement dans la société à laquelle elles contribuent activement. De plus, le postulat demande également d'étudier toutes les mesures qu'il serait nécessaire de prendre pour accompagner le projet, notamment dans la lutte contre le travail au noir, qui contribue à la perpétuation de ces statuts indignes. Enfin, l'étude de la mise en place d'un dispositif permettant un accompagnement spécifique sur une durée adéquate et selon des modalités à déterminer une fois la régularisation effectuée est également demandée, afin de donner la possibilité aux personnes concernées de s'autonomiser et de sortir de la précarité.

### Développement

Dans le canton de Neuchâtel, des personnes, des couples et des familles résident et travaillent sur le territoire cantonal, bien souvent depuis fort longtemps, mais, pour diverses raisons liées à leur parcours de vie, ne bénéficient pas de statut légal, quand bien même elles contribuent à la vie sociale, économique et culturelle neuchâteloise. Cette situation permet d'exercer une pression à la baisse sur les salaires neuchâtelois, particulièrement dans certains secteurs d'activité comme l'hôtellerie-restauration, l'économie domestique ou encore la construction.

L'opération « Papyrus » menée dans le canton de Genève a permis de régulariser un nombre important de personnes et de familles vivant sur le territoire genevois dans des conditions de très grande précarité et travaillant, par nécessité, de manière illégale. Pour ce faire, le canton de Genève s'est appuyé sur les dispositions des articles 30, alinéa 1, lettre *b* de la Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) et sur l'article 31 de l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA). Cette opération, menée dans le cadre strict de la loi, a permis ainsi de lutter contre le travail au noir et de redonner une dignité à ces personnes qui vivent cachées, craignant le moindre accident ou coup du sort. Les travailleuses et les travailleurs sans papiers viennent remplir des tâches indispensables dans la société, nécessaires au fonctionnement de l'économie sans qu'on les reconnaisse. La régularisation contribue à cette reconnaissance et favorise la cohésion sociale.

Nous demandons ici au Conseil d'État de bien vouloir étudier les modalités de régularisation de la population sans statut légal vivant depuis longtemps dans le canton, dans les limites de ses compétences et de la loi, afin de permettre une meilleure intégration de ces populations et de lutter contre le travail au noir sur le territoire neuchâtelois en collaboration avec les actrices et les acteurs présent-e-s sur le terrain, les communes et la Confédération, et en bénéficiant du retour d'expérience du canton de Genève. Cette étude pourrait aussi permettre de dresser un état des lieux de la situation sur le territoire neuchâtelois.

L'étude Parchemins, réalisée par l'Université de Genève en collaboration avec les Hôpitaux universitaires de Genève, a analysé les effets de l'opération Papyrus genevoise. Elle a conclu aux effets positifs de l'opération, tout en soulignant certaines difficultés à surmonter pour les personnes régularisées, et recommande la mise en place d'un accompagnement spécifique pour que les bénéficiaires puissent réellement sortir de la précarité et être autonomes. Ainsi, outre la régularisation, il est également demandé d'examiner dans cette étude les possibilités d'instaurer un dispositif spécifique permettant une réintégration réussie, tant pour les personnes que pour la société.

Premier signataire : Julien Gressot.

Autres signataires : Blaise Courvoisier, Adriana Ioset, Romain Dubois, Marc-Olivier Sauvain, Josiane Jemmely, Christine Ammann Tschopp, Margaux Studer, Vincent Martinez, Céline Barrelet, Armelle von Allmen Benoit, Jonathan Gretillat, Sarah Blum, Aurélie Gressot, Sarah Fuchs-Rota, Assamoï Rose Lièvre, Monique Erard, Pascale Ethel Leutwiler, Anne Bramaud du Boucheron, Jean-Marie Rotzer, Armin Kapetanovic, Martial Robert-Nicoud, Cloé Dutoit, Marina Schneeberger, Patrick Erard, Hermann Frick, Garance La Fata, Marc Fatton, Marie-France Vaucher, Olivier Beroud, Patricia Borloz, Emile Blant, Barbara Blanc, Fabienne Robert-Nicoud, Manon Roux, Sarah Curty, Nicolas de Pury, Fanny Gretillat Clarence Chollet, Antoine de Montmollin, Céline Dupraz, Corinne Schaffner, Ella Romelli, Brigitte Neuhaus, Stéphanie Skartsounis, Niel Smith.

*La présidente* : – Y a-t-il des oppositions à ce postulat ? Cela semble être le cas, nous demandons donc au premier signataire de venir développer le postulat.

*M. Julien Gressot (VertPOP)* : – Après toutes ces urgences, un objet déposé il y a plusieurs mois peut enfin être traité.

Dans le canton de Neuchâtel, des individus, des familles, des enfants résident et travaillent, parfois depuis de nombreuses années, participent à la vie de la communauté et, pourtant, sans bénéficier d'aucune existence légale. Accéder au système de santé, à la sécurité sociale et aux services publics, avoir un toit, être défendu par la police, être formé, ouvrir un compte en banque et bénéficier de quantités d'éléments qui vont de soi pour une large partie de la population s'avère une véritable gageure pour les sans-papiers.

Le Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds a consacré une très belle exposition, au vaste retentissement, dédiée aux enfants du placard, ces enfants de travailleurs saisonniers qui devaient se cacher et ne pas faire de bruit, en bref, être invisibles. Si cette thématique est désormais objet d'histoire, force est de constater que des procédés comparables perdurent avec le cas des sans-papiers. Des procédés qui, dans le futur, pourraient bien être l'occasion d'expositions ou de recherches interrogeant le sort inique que nous leur réservons aujourd'hui. Les sans-papiers sont une catégorie par nature invisible qui fait pourtant partie de la population et contribue à la société. Cette population est l'une des plus précarisées, l'une des plus fragilisées. Elle est à la merci du moindre coup du sort, de la moindre personne mal intentionnée, et permet à certaines et certains de les exploiter. Se pencher sur leur sort, c'est faire acte d'humanisme. Comme le stipule un texte qui a déjà été cité aujourd'hui et qui doit résonner aux oreilles de nombreuses personnes ici présentes : « [...] la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres ». Si nous transposons ce principe aux sans-papiers, la force de notre communauté ne doit pas être bien grande. Pouvons-nous légitimement regarder cette situation indigne sans réaction ? Pouvons-nous fermer les yeux sur le sort de personnes qui vivent à nos côtés ? Les signataires de ce postulat, provenant de cinq groupes différents, considèrent que non.

Soulignons ici que cet objet ne serait pas une première en Suisse. À Genève, l'opération dite « Papyrus » avait le même objectif et a débouché sur des résultats positifs, dont nous devrions nous inspirer. Son principe est de faciliter la régularisation des sans-papiers, en appliquant les dispositions légales. Cet aspect est d'importance : il ne s'agit pas ici de s'accommoder de la loi ni de l'interpréter librement, mais bel et bien de la faire appliquer. Il s'agit de faciliter l'accessibilité à des dispositifs et des procédures complexes qui ne sont généralement pas connus des personnes concernées, qui ne peuvent donc que fort difficilement y avoir recours. Les chiffres des régularisations des cantons romands, comparés à ceux de Genève, démontrent aisément cet aspect. Toutefois, si l'exemple genevois a servi de source d'inspiration à ce postulat, le bilan qui en a été tiré permet d'envisager son adaptation, afin d'éviter certains écueils. L'étude « Parchemins », fruit d'une collaboration entre l'Université de Genève et les Hôpitaux universitaires de Genève, a analysé les résultats de l'opération « Papyrus » et a souligné son succès. Cette étude fait en particulier ressortir l'atteinte du but premier de l'initiative, à savoir faciliter l'intégration des sans-papiers en les faisant sortir de la clandestinité et donc d'une situation intenable. Toutefois, cette étude a relevé certaines difficultés rencontrées pour passer du statut de sans-papiers à celui de personne régularisée, en voici les deux principales : l'avalanche soudaine de démarches administratives à effectuer et le fait de devoir souscrire aux conditions normales de participation à la société, comme s'affilier à des assurances, payer ses impôts. Si ces éléments sont des conditions à remplir pour faire partie de la société, ce passage nécessite un appui dans un premier temps. Ce postulat demande donc au Conseil d'État de tenir compte de ces aspects afin de faciliter la réussite des régularisations des sans-papiers.

Corollaire de cette proposition, il est aussi demandé d'envisager des moyens supplémentaires de lutte contre le travail au noir. En effet, certaines personnes profitent des situations de grande précarité des sans-papiers, qui n'ont d'autre choix que d'accepter des conditions de travail intolérables, sans aucun moyen de se défendre face à leur exploitation. Ainsi, ce postulat souhaite que des mesures soient envisagées, permettant de lutter contre le travail au noir et d'éviter ainsi de mettre une pression sur les salaires à la baisse pour l'ensemble de la population. De la sorte, la régularisation et la lutte contre le travail au noir auront des résultats positifs pour l'ensemble de la société.

Vous l'aurez compris, l'objectif de ce postulat est de thématiser une problématique indigne d'une société telle que la nôtre. Adopter ce postulat, c'est à la fois donner la possibilité de garantir la dignité des sans-papiers, d'améliorer le vivre-ensemble et de favoriser les conditions de vie de l'ensemble de la population neuchâteloise. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à le soutenir.

*M. Arnaud Durini (UDC) :* – Le groupe UDC a bien pris connaissance de ce postulat interpartis. L'opération « Papyrus » est une très mauvaise chose dans notre canton et même dans notre pays.

Les personnes résidant dans notre pays qui sont sans statut légal, que ce soit depuis peu ou pas, dans notre canton n'ont pas le droit d'y travailler, et il serait plus judicieux que ces résidents passent par des demandes de régularisation standard, où il y a des contrôles et un suivi de ces demandes. Ce n'est pas parce qu'une famille vit dans notre canton depuis une certaine période que nous devrions lui donner des avantages que d'autres familles n'ont pas. Il y a des processus et il faut s'y tenir. Ils sont là pour un contrôle de notre population et, avec notre groupe, nous nous battons pour que ces autorisations soient strictes et maîtrisées. Comme vous l'aurez compris, nous refuserons cet objet et tous ceux qui s'en approcheront, et nous nous battons pour qu'il y ait des contrôles et non pas des portes ouvertes à toute régularisation possible et non maîtrisée.

*M. Maxime Auchlin (VL-LC) :* – Un objet interpartis traitant de l'intégration des personnes issues de l'immigration est soumis à notre Autorité lors de cette session, alors que nous l'attendons effectivement depuis assez longtemps. C'est un postulat pour la mise en place d'une opération de type « Papyrus » et qui vise à résoudre une situation qui évolue aujourd'hui, il faut bien le dire, dans un certain flou. Nous parlons de personnes en situation irrégulière mais installées dans le canton, qui contribuent à la vie sociale, culturelle, économique, et qui, malheureusement, n'ont pas eu l'occasion ou la possibilité de régulariser leur situation. Dans ces cas, les personnes hésitent ou, pire, renoncent tout simplement à se mettre en règle, par peur de représailles de l'Autorité. Une situation cruelle de serpent qui se mord la queue.

Par l'acceptation de ce postulat, le canton de Neuchâtel pourrait faire un pas vers la « mise à plat » de ces situations, et ainsi lutter contre la précarité et le travail au noir, qui vont souvent de pair pour des personnes au statut irrégulier. Le groupe Vert'Libéral-Le Centre soutiendra donc ce postulat avec enthousiasme et vous invite à faire de même.

*M<sup>me</sup> Margaux Studer (S) :* – Nous avons toutes et tous entendu et peut-être suivi la mise sur pied du projet « Papyrus » à Genève. Ce test « grandeur nature » pour régulariser les travailleuses et les travailleurs sans-papiers dans le canton lémanique a déjoué les sombres pronostics de ses détracteurs et permis à des milliers de personnes de sortir de l'ombre. Non, le canton de Neuchâtel n'a pas une dimension comparable à celle de Genève. En effet, le tissu économique – et en particulier celui de l'économie domestique – n'y est pas identique. Et pourtant, il serait naïf de penser avec sincérité que notre canton ne compte pas également un nombre certain de travailleuses et de travailleurs sans titre de séjour ni permis de travail.

Les personnes sans-papiers subviennent, tant bien que mal et toujours de manière insuffisante, à leurs besoins. Elles et ils travaillent, que ce soit dans la restauration ou sur les chantiers. Elles et ils participent à notre économie, prennent soin de nos proches, construisent nos infrastructures. Elles et ils sont de toute évidence une main-d'œuvre indispensable au bon fonctionnement de notre société. Mais avant d'être du personnel et des employé-e-s dont les conditions de travail sont indignes de notre pays, les personnes sans-papiers sont précisément des personnes, avec leur vie quotidienne, leur famille. Leur vie est construite ici, malgré les embûches d'une vie invisible. Leur cercle social est constitué ici aussi, en dépit du sentiment d'insécurité et de vulnérabilité permanent qui va de pair avec un séjour illégal. Leurs projets d'avenir sont élaborés ici toujours, alors que l'absence de permis de travail implique des salaires et des rentes largement sous-évalués. Comme l'a mentionné notre préopinant, la récente exposition sur les enfants du placard a mis en lumière les dégâts humains qu'engendre une vie où l'on est forcé à se cacher et à exister en marge de la société, une vie où se loger, se soigner, se nourrir s'avère être un parcours du combattant.

L'opération « Papyrus », telle qu'elle a été menée à Genève, n'était pas une pochette surprise pour les personnes en situation irrégulière. Il s'agissait d'une opportunité présentée à des personnes volontaires et qui remplissaient des critères clairs. Cela implique des démarches administratives qui, si elles bénéficient d'un encadrement, demeurent fastidieuses et doivent être motivées par une forte volonté personnelle de vivre en Suisse de manière régulière, avec ce que cela implique comme droits et comme devoirs. Cette démarche répondait également à l'ambition de lutter contre le travail au noir et ses effets délétères sur les personnes employées sans contrat de travail, mais également toutes et tous les autres employé-e-s. Les droits des travailleuses et des travailleurs sont régulièrement menacés et nous érigeons des mesures pour les préserver. En contrepartie, nous attendons d'eux qu'ils remplissent leurs obligations. En privant de droits les travailleuses et les travailleurs sans-papiers, nous les empêchons également de remplir leurs obligations.



Le canton de Neuchâtel est considéré comme progressiste, car il a su, et souvent avant les autres, reconnaître les droits des personnes étrangères sur son sol. En instaurant le droit de vote pour les personnes étrangères, puis en admettant les enfants sans statut légal à l'école obligatoire, nous avons démontré notre capacité à reconnaître les droits des personnes qui vivent dans notre canton au quotidien. Nous invitons aujourd'hui le Conseil d'État à maintenir cette tradition neuchâteloise et à envisager de nouvelles avancées en se penchant sur la faisabilité d'une expérience du type « Papyrus » dans notre canton. L'expérience genevoise a démontré ses nombreux effets positifs, tant sur le plan humain que sur le plan économique. Elle a également permis aux experts de souligner la nécessité d'assurer une intégration légale réussie le mieux possible en encadrant les personnes régularisées dans les mois, voire années qui suivent l'obtention de leur titre.

Le groupe socialiste, fidèle à ses valeurs humanistes et confiant envers le traditionnel esprit d'intégration des autorités neuchâteloises, soutiendra ce postulat à l'unanimité et invite les autres groupes à faire de même.

*M. Blaise Courvoisier (LR) :* – Le phénomène de migration date de l'apparition des pré-hominidés sur Terre, il y a près de sept millions d'années. Sous la pression environnementale d'alors, ces pré-hominidés – dont Orrorin et Lucy sont les représentants les plus connus – migrent dans des territoires africains plus propices à leur alimentation. Leur succèdent des formes humaines encore archaïques, les Australopithèques qui, eux aussi, migrent et débute la colonisation des territoires européens. Puis ce sont, dès le Paléolithique inférieur, le temps des Néandertaliens, qui entreront en compétition et mêleront une petite partie de leur génome avec la forme plus évoluée d'*Homo sapiens* qui, elle, génération après génération, en fonction des aléas climatiques, va devenir la population dominante et unique qui occupera l'étendue complète du globe. Ce phénomène migratoire avait pour but essentiel de trouver des territoires de chasse au gibier abondant et fournissant des abris sous roche confortables selon les normes en vigueur de cette époque !

Actuellement, la migration est encore essentiellement d'ordre économique, une part plus restreinte provenant de pays en conflits armés – Syrie, Ukraine, par exemple –, ou est le fait de conflits d'ordre politique. Ces migrants économiques ne passent bien évidemment pas tous par des filières d'enregistrement officiel de notre pays et cherchent à s'implanter dans la clandestinité pour diverses raisons, mais essentiellement par crainte de se voir refoulés. Ils acceptent donc des travaux que nos concitoyens et concitoyennes rechignent à effectuer, sont souvent exploités par des employeurs trop heureux d'avoir une main-d'œuvre bon marché et corvéable à merci, mais qui paient néanmoins une part de leur salaire en cotisations sociales. Ces personnes sont apparues au grand jour lors de la crise Covid-19, où l'on a pu voir, par exemple, des cohortes se presser aux abords d'un centre genevois de distribution gratuite de denrées de base. C'était avant tout des gardiennes d'enfants ou de personnes âgées, ainsi que des petites mains de la restauration qui avaient été congédiées, sans autre forme de procès ni indemnités bien entendu. Leurs employeurs, sans scrupules, avaient craint de les voir apporter le virus dans leurs foyers ou ne jugeaient pas nécessaire de les garder, alors qu'ils avaient eux-mêmes l'obligation de rester à domicile.

Qu'en est-il dans notre canton ? Combien et qui sont ces personnes qui travaillent dans l'ombre, la peur au ventre de se faire repérer et renvoyer hors de nos frontières alors qu'ils vivent chez nous depuis des années et que leurs enfants y sont scolarisés ? C'est pour répondre à ces questions et pour faire cesser une injustice manifeste que nous avons travaillé, avec le député Julien Gressot, pour proposer finalement, une fois n'est pas coutume, ce postulat qui vise à mettre en place une action unique de mise en conformité des sans-papiers, qui remplirait des conditions identiques à celle qui avait été décidée à Genève : durée d'établissement, travail régulier, absence de dettes, absence de fichier judiciaire, entre autres choses.

Nous souhaitons encore dire quelques mots concernant l'étude récente de l'Université de Genève, qui a fait un premier bilan de cette opération genevoise qui a eu lieu en 2017 et 2018. 75% des personnes régularisées sont des femmes travaillant essentiellement dans l'économie domestique ainsi que la garde d'enfants et de personnes âgées. Après leur régularisation, la plupart d'entre elles ont conservé ces mêmes emplois. Alors que seulement 41% des emplois étaient, avant cette opération, déclarés pour ces personnes sans statut légal, cette proportion est alors montée à près de 85% pour les personnes régularisées. Si les personnes régularisées ont plus d'opportunités en termes de logement et de possibilités professionnelles, leur situation économique reste fragile, du fait de leur faible niveau de formation. Le recours à l'aide sociale est par contre minimal, 1%, et même durant la pandémie, seuls 5% des régularisés ont eu recours à cette aide. Cette opération a donc permis de donner des perspectives de vie plus stables à ces gens qui vivaient et travaillaient

en Suisse depuis de nombreuses années, et cela a aussi permis d'assainir quelque peu l'emploi dans des secteurs où le travail au noir était le plus répandu.

Le groupe libéral-radical a été partagé par ce postulat. Une petite partie s'abstiendra ou le refusera, mais la majorité, dont nous faisons partie, le soutiendra avec force, au nom de la justice sociale qui fait la force d'un État démocratique.

*M<sup>me</sup> Florence Nater, conseillère d'État, cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale* : – Vous l'avez vu, le Conseil d'État ne s'oppose pas à ce postulat. Vous l'avez rappelé, cela consiste en une étude, une évaluation, un examen des modalités de mise en place dans le canton de Neuchâtel d'une opération de type « Papyrus », et à évaluer – nous croyons que cela a été rappelé par M. Julien Gressot – les mesures nécessaires à l'accompagnement de cette opération, que ce soit pendant le processus lui-même ou après celui-ci. Cette demande, et vous avez été plusieurs à le rappeler, a une double ambition : assainir les secteurs de l'économie qui sont particulièrement touchés par le travail au noir et normaliser le statut de séjour d'un groupe précis de migrant-e-s sans-papiers, selon des critères stricts, et nous y reviendrons.

Nous pensons que nous pouvons avoir des appréciations différentes ou des regards différents, y compris très loin dans l'histoire, sur la migration, mais probablement que l'on peut toutes et tous se retrouver sur les différentes questions et problématiques que pose le travail au noir pour notre société. Évidemment, cela pose la question de notre capacité à contrôler les flux migratoires et les relations de travail, mais le travail au noir représente aussi un manque à gagner pour l'État en matière d'impôts ou d'assurances sociales. Enfin, le travail au noir met en évidence des questions sociales, notamment en lien avec l'absence de protection sociale des travailleurs et travailleuses concerné-e-s.

Nous aimerions rappeler encore, en quelques mots, en quoi consiste ce projet « Papyrus », qui a donc été initié par le canton de Genève en 2017, un projet qui a duré deux ans. Cela visait donc à régulariser des travailleurs et travailleuses sans-papiers bien intégré-e-s et résidant depuis plusieurs années dans le canton, et cela dans le cadre d'une opération offensive, préparée avec de nombreux acteurs et actrices et menée en étroite collaboration avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM), et cela – et là, nous insistons – dans le cadre de la législation en vigueur, plus spécifiquement l'article 30 de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) et l'article 31 de l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative. Le projet a suscité l'intérêt du Secrétariat d'État aux migrations, notamment parce qu'il prévoit des mesures d'accompagnement visant à assainir durablement les secteurs économiques qui sont particulièrement touchés par le travail au noir et la sous-enchère salariale. L'opération a été menée sur la base de critères très précis, très stricts, il ne s'agit en aucun cas d'une régularisation collective ou d'une amnistie.

Les critères qui ont été appliqués dans le cadre de l'opération « Papyrus » sont ceux qui sont prévus aujourd'hui dans les dispositions légales en matière de régularisation des cas de rigueur. Il s'agit : d'avoir séjourné dix ans, pour les personnes célibataires, les couples sans enfants et les couples avec très jeunes enfants non scolarisés ; une durée de séjour de cinq ans pour les familles avec enfants scolarisés ; être indépendant financièrement, donc pas d'aide sociale ; respecter l'ordre juridique et pouvoir justifier d'une bonne intégration, notamment la connaissance du français niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues. L'opération « Papyrus » menée à Genève a permis de régulariser la situation de 2'883 personnes, qui ont reçu un permis B.

La démarche – et cela a aussi été rappelé – a fait l'objet d'une évaluation par l'Université de Genève, qui, elle-même, a fait l'objet d'une publication dans la revue *Social Change in Switzerland* en décembre 2023. Comme c'est assez récent, c'est intéressant aussi de pouvoir un peu commenter ces éléments. Les résultats de cette évaluation semblent montrer que l'opération n'a pas modifié rapidement la situation des personnes régularisées, dans le sens où les personnes n'ont pas nécessairement changé de secteur d'activité, la plupart des personnes restant actives dans les mêmes secteurs, notamment l'économie domestique ou l'hôtellerie-restauration. Et l'étude l'a montré – M. Blaise Courvoisier l'a rappelé –, en dépit de revenus qui se maintiennent, compte tenu de ces secteurs d'activité, à des niveaux bas, les recours à l'aide sociale sont très rares.

Et puis, nous citons quelques propos conclusifs des auteurs de l'étude : « *L'Opération Papyrus permet surtout aux autorités de mettre fin à une situation jugée hypocrite qui tolère la présence de migrants sans permis de séjour pour répondre à des besoins sociaux et économiques, tout en acceptant la persistance d'abus structurés. Enfin, la politique de régularisation conçue à Genève contribue à améliorer l'équité et la cohérence de l'application de la Loi sur les étrangers, restreignant*

*la part d'arbitraire dans l'évaluation des dossiers individuels qui était la norme jusqu'alors. Bien entendu, cela requiert l'engagement de moyens par l'État, mais ce dernier y gagne sur différents plans, notamment par les nouvelles contributions aux assurances sociales, et cela sans voir les prestations d'aide sociale augmenter. Enfin, [...] – puisque le processus avait aussi été accompagné d'une campagne de sensibilisation des employeurs – [...] la campagne de sensibilisation des employeurs dans le secteur du travail domestique a permis une meilleure couverture avec les assurances sociales des employé-e-s y compris les sans-papiers. »*

Mener l'étude qui est suggérée par ce postulat permettrait de documenter l'état des lieux de la problématique dans le canton de Neuchâtel, comme vous l'avez dit : combien de personnes sont ainsi dans l'ombre et dans la peur ? Nous pouvons effectivement faire l'hypothèse – M<sup>me</sup> Margaux Studer l'a rappelé – que la réalité du canton de Genève avant l'opération « Papyrus », notamment dans le domaine de l'économie domestique, n'est sans doute pas tout à fait la même que celle du canton de Neuchâtel, un canton qui est notamment doté d'un dispositif facilitant le travail déclaré dans le domaine de l'économie domestique, avec le système TAC, Travail au Clair. Mais le travail au noir ne concerne pas que l'économie domestique, c'est pourquoi cela mérite d'être étudié.

Enfin, et pour conclure, nous pouvons rappeler ici que, dans le fond, la volonté poursuivie par le postulat rejoint celle qui avait été exprimée par le Conseil d'État et validée par votre Autorité à l'occasion du rapport 16.030, Lutte contre les abus, qui est articulé sur trois volets : la lutte contre le travail au noir, la lutte contre la fraude fiscale et la lutte contre les abus aux prestations sociales.

*La présidente* : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

*M. Andreas Jurt (LR)* : – Parfois, dans la vie, on ne sait pas ce qui est juste. D'un côté, en tant que vrai Suisse alémanique, nous disons qu'il faut suivre les procédures. De l'autre côté, il y a aussi l'approche humaniste, et nous avons beaucoup apprécié ce que le député Blaise Courvoisier a dit. Nous aimerions partager une expérience avec vous, parce que, parfois, aussi écouter les autres n'est pas une erreur. Samedi matin à La Chaux-de-Fonds, de 10h30 à 12h00, il y avait la table des gauchistes. Nous, nous y allons pour les narguer et aussi pour apprendre, mais il y a quand même parfois des choses très intelligentes qui y sont dites, et une des personnes qui est là, c'est une personne que nous aimons beaucoup, c'est un ancien député, il a pris de l'âge comme nous prenons tous de l'âge, il s'appelle Francis Stähli. Un humaniste, un érudit, que nous surnommons Socrate. Nous lui avons demandé : « Socrate, tu ferais quoi ? Tu ferais la version Trump ou la version Obama ? » Et lui nous a dit : « Andreas, tu sais, de temps en temps, il faut ouvrir le robinet et le fermer. » Vous l'avez compris, c'est pour cela que nous allons voter oui à ce postulat.

*La présidente* : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc procéder au vote.

On passe au vote.

**Le postulat est accepté par 83 voix contre 8.**

*La présidente* : – Nous sommes arrivés au terme de notre séance de ce soir, nous vous donnons donc rendez-vous demain matin, à 8h30, pour la suite de nos travaux. Merci et bonne soirée !

Séance levée à 21h50.

*La présidente,*

M. DOCOURT

*Le secrétaire général,*

M. LAVOYER-BOULIANNE

PROCÈS-VERBAL EN COURS D'ADOPTION

## VINGT-HUITIÈME SESSION DE LA 51<sup>e</sup> LÉGISLATURE

Session du Grand Conseil des 20 et 21 février 2024

**Séance du mercredi 21 février 2024, à 8h30, au Château de Neuchâtel**

Présidence de M<sup>me</sup> Martine Docourt, présidente

### PRÉSENCE

**Présents : 94 députées et députés, 5 députées suppléantes et députés suppléants**

<i>Députées et députés excusés</i>	<i>Députées suppléantes et députés suppléants en remplacement</i>
M. Fabio Bongiovanni	M <sup>me</sup> Edith Aubron Marullaz
M <sup>me</sup> Anita Cuenat	M <sup>me</sup> Yasmina Produit
M <sup>me</sup> Aurélie Gressot	M. Jean-Marie Rotzer
M. Julien Gressot	M <sup>me</sup> Ella Romelli
M <sup>me</sup> Béatrice Haeny	–
M <sup>me</sup> Sophie Rohrer	M. Alain Rapin

*La présidente* : – Bonjour à toutes et à tous et bienvenue à cette séance.

Nous vous rappelons que la fin de la matinée sera consacrée à une partie officielle et suivie d'une verrée en salle des Chevaliers.

Nous avons également le plaisir de vous annoncer que nous disposerons bientôt d'une nouvelle salle de réunion attenante à la salle du Grand Conseil. En effet, sur invitation du bureau, le Conseil d'État, par l'intermédiaire du service des bâtiments, a entrepris de restaurer la salle, anciennement dite des Chartes, située entre la salle du Grand Conseil et le cloître, et accessible par la porte à notre gauche. Au XIX<sup>e</sup> siècle, cette salle servait d'antichambre, en symétrie avec notre actuelle salle des pas perdus. Depuis quelques années, elle servait de lieu de stockage.

La salle devrait être prête à l'emploi d'ici quelques semaines, mais vous pouvez déjà en avoir un premier aperçu. Comme vous pourrez le découvrir à la pause ou en fin de séance, la teinte de la peinture de l'époque ainsi que les frises au plafond ont été restaurées.

Par ailleurs, nous profitons de vous annoncer que le Conseil d'État a retenu un nom en lien avec le Grand Conseil, contemporain et féminin, pour la nomenclature officielle de cette nouvelle salle, puisque c'est M<sup>me</sup> Raymonde Schweizer qui prêtera son nom à la salle. Née à La Chaux-de-Fonds en 1912 et décédée en 2003, institutrice de formation et de métier, M<sup>me</sup> Schweizer a été députée dans notre parlement de 1960 à 1969 et, à ce titre, elle a été la première femme élue dans un parlement cantonal en Suisse.

Nous remercions le Conseil d'État, le service des bâtiments et ses mandataires pour ce nouvel écrin qui accueillera, entre autres, nos débats parlementaires.

## PROPOSITIONS DÉPOSÉES

Les propositions suivantes ont été déposées et transmises aux membres du Grand Conseil et du Conseil d'État :

### PRÉSIDENTE

24.129

21 février 2024, 9h51

**Motion de député-e-s interpartis**

**Déclin des médias régionaux : agir avant qu'il ne soit trop tard !**

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de lui présenter un projet ancrant dans la loi une aide aux médias régionaux et prévoyant les montants idoines, ceci afin de maintenir un tissu médiatique impartial et de qualité dans notre canton.

Il étudiera notamment les variantes de l'aide directe, de l'aide indirecte et de la création d'un service public de presse et explicitera les raisons de son choix dans son rapport au Grand Conseil.

### Développement

L'annonce faite par ESH Médias de la suppression de 40 postes est une menace directe pour les employé-e-s concerné-e-s et pour l'accès de la population à une information libre. En réduisant constamment les effectifs, les groupes de presse mettent sous pression le personnel. La qualité et l'impartialité de l'information et du travail journalistique ne peuvent être assurées que par des conditions de travail correctes pour les employé-e-s des médias, déjà menacées par les cures d'amaigrissement successives qui leur sont imposées. L'accès à l'information est un gage indispensable d'une démocratie qui fonctionne.

L'annonce d'ESH Médias ne fait qu'augmenter le nombre de postes supprimés depuis plusieurs mois au sein de différents groupes d'information. Depuis septembre, ce ne sont pas moins de 158 postes qui sont ainsi appelés à disparaître. Ces décisions regrettables s'inscrivent dans un contexte où tous les pans de l'information sont malmenés. Cette tendance amène ainsi les médias à dépendre toujours plus de dynamiques marchandes (« publiereportages », liberté éditoriale malmenée, journaux servant de moyens de propagande à de fortunés politiciens...) menaçant leur précieuse impartialité.

Le canton de Neuchâtel, à la différence d'autres cantons – tels que le [canton de Berne](#) avec une aide directe à l'ATS, ou [celui de Fribourg](#) avec une aide indirecte consistant en l'offre d'un abonnement pour les moins de 18 ans –, n'a aujourd'hui pris aucune mesure d'envergure pour enrayer cette disparition progressive de la presse régionale. La réponse du Conseil d'État à l'interpellation [24.111](#) lors de la session du Grand Conseil du 21 février 2024 n'a rien pour rassurer. En effet, la mise en œuvre de l'initiative parlementaire fédérale [22.423](#) ne suffira pas à enrayer ce néfaste phénomène et il importe d'agir au niveau cantonal, comme le font d'autres cantons.

Cette motion demande ainsi au Conseil d'État d'agir et de proposer un projet de loi accompagné de ses implications financières, afin que cet important débat démocratique puisse avoir lieu devant le parlement.

### **L'urgence est demandée.**

Premier signataire : Romain Dubois.

Autres signataires : Julien Gressot, Josiane Jemmely, Ahmed Muratovic, Jonathan Gretillat, Sarah Fuchs-Rota, Yasmina Produit, Sarah Blum, Assamoi Rose Lièvre, Antoine de Montmollin, Yves Pessina, Amina Chouiter Djebaili, Caroline Plachta, Nathalie Schallenberger, Marinette Matthey, Pierre-Yves Jeannin, Mireille Tissot-Daguette, Hugo Clémence, Jennifer Hirter, Christian Mermet, Corine Bolay Mercier, Sébastien Marti, Katia Della Pietra, Martine Docourt, Manon Freitag, Garance La Fata, Fabienne Robert-Nicoud, Blaise Fivaz, Julie Courcier Delafontaine, Anne Bramaud du Boucheron, Nicolas de Pury, Margaux Studer, Patricia Sørensen, Stéphanie Skartsounis, Joëlle Eymann, Anita Cuenat, Richard Gigon, Céline Dupraz, Jean-Marie Rotzer, Aurélie Gressot, Laurent Duding, Mathias Gautschi, Niel Smith, Marc Fatton, Emile Blant, Céline Barrelet, Clarence Chollet, Monique Erard, Yves Pessina, Barbara Blanc, Cloé Dutoit, Christine Ammann Tschopp, Armin Kapetanovic, Brigitte Neuhaus, Manon Roux, Adriana Ioset, Marina Schneeberger, Olivier Beroud, Patrick Erard, Diane Skartsounis.

## RÉPONSES ÉCRITES À DES QUESTIONS

**DDTE**

**23.412**

**24 novembre 2023, 7h41**

**Question Patrick Erard**

**Loup, y es-tu ?**

L'Université de Neuchâtel, soutenue par la Ville de La Chaux-de-Fonds, envisage la création d'un centre d'étude du loup, projet reconnu et subventionné par la Confédération. Ce projet soulève des questions et certaines réticences au niveau cantonal. Le Conseil d'État peut-il nous indiquer si cette étude lui semble digne d'intérêt, nous donner sa position, et nous dire si des solutions sont envisageables pour avancer conjointement avec l'Université ?

Premier signataire : Patrick Erard.

Autres signataires : Julien Gressot, Clarence Chollet, Monique Erard, Armin Kapetanovic, Diane Skartsounis.

### **Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 6 février 2024**

De manière générale, nous tenons à préciser que le projet de Centre éthologique du loup présenté par l'Université de Neuchâtel nécessite un nombre important d'autorisations et de dérogations pour pouvoir être réalisé à l'endroit prévu, une forêt au nord de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Il nous paraît important de les citer ici pour comprendre la complexité du dossier.

Au niveau vétérinaire, le projet relève de l'expérimentation animale, qui, comme vous le savez, est étroitement encadrée en Suisse. Ainsi, une autorisation d'expérimentation animale devra être obtenue. Cette autorisation devra être complétée par une autorisation d'animalerie, une autorisation d'exposition d'animaux, puisqu'il est prévu que le centre soit accessible au public, et une autorisation d'importation d'animaux, étant donné que les louveteaux seraient importés du Canada. Les trois premières autorisations relèvent directement du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), la dernière de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. L'obtention de toutes ces autorisations est bien sûr soumise au respect d'un nombre important de conditions.

La plus importante est l'autorisation d'expérimentation animale, qui conditionne toutes les autres, y compris dans les domaines de protection des forêts, de la faune et de l'aménagement du territoire. Une demande d'autorisation a été déposée par l'Université au printemps 2023. Comme le veut la procédure fédérale, celle-ci a été soumise pour préavis à la Commission consultative vaudoise, à laquelle le canton de Neuchâtel a délivré il y a plusieurs années un mandat d'examen. Cette commission a transmis en août 2023 une liste importante de questions aux chercheurs et chercheuses, car le dossier déposé était largement insuffisant et incomplet pour qu'elle puisse se prononcer sur le degré de gravité des expériences prévues et émettre un préavis à l'intention du SCAV. Nous avons été informés, le 31 janvier 2024, que l'Université avait enfin transmis les compléments attendus par la Commission consultative. À ce jour, nous n'avons pas connaissance de la décision de ladite commission. L'octroi de cette autorisation permettra, le cas échéant, aux services concernés d'évaluer les autres demandes d'autorisation, qui n'ont d'ailleurs pas encore toutes été déposées.

Concernant l'implantation prévue dans une forêt au nord de la ville, une autorisation de défrichement au sens de la Loi fédérale sur les forêts devra être sollicitée. L'intérêt des objectifs de recherche devra primer sur celui de conservation de la forêt. Un préavis de l'Office fédéral de l'environnement sera nécessaire. Au stade actuel, certains éléments doivent encore être précisés ou clarifiés par l'Université. Si l'autorisation est obtenue, sa validité sera limitée dans le temps, puis la forêt devra être remise en état.

Le projet nécessitera également une dérogation pour construction à moins de 30 mètres de la forêt. En outre, une autorisation de détention d'animaux sauvages devra être obtenue du service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN). Lorsque toutes ces autorisations seront obtenues, les aspects d'aménagement du territoire (plan d'aménagement, permis de construire, etc.) pourront être abordés.

Nous répondons comme suit aux questions posées :

1. Vous avez compris que la réalisation de ce projet est soumise à un nombre important d'autorisations diverses et variées, soumises à de nombreuses conditions fédérales et cantonales. Son traitement relève donc d'abord des services et non pas directement du Conseil d'État. Le rôle du Conseil d'État consiste à vérifier que les procédures administratives sont respectées par ses services, ce qu'il fait depuis le dépôt du dossier. Le Conseil d'État a également reçu une délégation de l'Université et de la Ville, à laquelle il a expliqué l'ensemble des conditions énumérées ci-avant. Il constate que durant près de six mois le dossier était encore en traitement à l'Université et donc bloqué pour cette unique raison.
2. Le Conseil d'État a également été informé que les associations de protection de la nature et les milieux agricoles ne sont pas enthousiastes à l'idée de la réalisation de ce centre, et c'est un euphémisme.

## PRÉSIDENCE

24.301

10 janvier 2024, 13h54

Question Christine Ammann Tschopp

**À quoi servent les commissions consultatives du Conseil d'État ?**

Le Conseil d'État est prié de fournir la liste des commissions consultatives qu'il a nommées au début de la législature 2021-2025, ainsi que, pour chacune d'elles, le nombre de séances qui se sont tenues entre leur nomination et le 31 décembre 2023. Le Conseil d'État indiquera également les critères qui déterminent la convocation des commissions.

**Une réponse écrite est demandée.**

Auteure : Christine Ammann Tschopp.

**Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 8 février 2024**

En préambule, il est utile de rappeler que la liste de l'ensemble des commissions nommées par le Conseil d'État au début de chaque législature est publiée sur le site internet de l'État [www.ne.ch](http://www.ne.ch), sur la page de chacun des départements.

En réponse à la question posée, vous trouverez ci-après la liste des commissions consultatives, complétée de l'information du nombre de séances tenues depuis la nomination de ces dernières par le Conseil d'État, soit en fin d'année 2021, jusqu'au 31 décembre 2023 :

<b>Département des finances et de la santé (DFS)</b>	
Autorité de conciliation en matière de santé	2 séances
Commission cantonale de contrôle psychiatrique	12 séances
Commission stratégique pour les proches aidant-e-s	4 séances
Commission opérationnelle pour les proches aidant-e-s	7 séances
Commission de promotion de la santé	5 séances
Commission de santé mentale	6 séances
Conseil de santé	3 séances
Commission du logement	0 séance
<b>Département de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)</b>	
Commission consultative pour les attributions LoRo	11 séances
Commission consultative de la culture	6 séances
Commission cantonale des biens culturels	3 séances
Commission cantonale des fonds documentaires	3 séances
Conseil de pilotage de la sécurité publique	5 séances
<b>Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)</b>	
Conseil cantonal de la formation professionnelle	3 séances
Commission consultative de l'orientation scolaire et professionnelle	3 séances
Conseil scolaire	5 séances
Commission cantonale des lycées	3 séances



Commission cantonale de la jeunesse	5 séances
Commission cantonale des établissements spécialisés	1 séance
Commission cantonale des sports	7 séances
Commission du guichet sécurisé unique	2 séances
Organe de gouvernance de l'informatique neuchâteloise	3 séances
<b>Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)</b>	
Conseil des transports	3 séances
Commission consultative cantonale de l'énergie	0 séance
Commission cantonale de la gestion des déchets	3 séances
Commission consultative de la faune aquatique	3 séances
Commission nature-tourisme-loisirs et sport	0 séance
Commission consultative de la faune sauvage	3 séances
Commission forestière cantonale	3 séances
Commission cantonale pour la protection de la nature	0 séance
Commission de l'agriculture	2 séances
<b>Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)</b>	
Commission consultative en matière de politique familiale et d'égalité entre hommes et femmes	5 séances
Commission technique en matière de lutte contre la violence domestique	6 séances
Conseil de l'emploi	5 séances
Commission tripartite de l'assurance-chômage	5 séances
Commission tripartite chargée de l'observation du marché du travail	5 séances
Cellule de coordination Loi sur la prostitution et la pornographie (LProst)	5 séances
Commission cantonale de l'action sociale	6 séances
Plateforme cantonale de lutte contre le surendettement	5 séances
Commission cantonale des addictions	13 séances
Commission pour l'inclusion et l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap	3 séances
Commission consultative en matière d'asile	8 séances
Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle	7 séances

Formellement, la plupart des commissions existent parce qu'elles sont prévues dans une législation votée par le Grand Conseil, ou trouvent leur fondement dans un arrêté du Conseil d'État.

Les critères qui déterminent leur convocation découlent de la volonté et de la nécessité de consulter. Pour l'essentiel, ces commissions jouent un rôle important de relais entre la population et le gouvernement. Elles permettent de consulter les milieux intéressés avant de prendre des décisions importantes, que ce soit sur des projets stratégiques, sur l'élaboration de rapports, sur la mise en place ou sur la révision de dispositions légales.

#### DFDS

24.304

17 janvier 2024, 20h32

Question Hugo Clémence

**La dualisation à tout prix a-t-elle du sens ?**

Nous avons appris avec surprise que, lorsque certaines entreprises rompent les contrats d'apprentissage formation et que la ou le jeune en formation ne retrouve pas de place d'apprentissage en formation duale, le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) s'oppose la plupart du temps au placement de la ou du jeune en formation à plein temps. Ceci alors que des places en école professionnelle sont « libres ».

Laisser un-e jeune en plan, au motif que notre canton axe sa formation sur la dualisation, n'est-ce pas une position dogmatique stérile ?

**Une réponse écrite est demandée.**

Auteur : Hugo Clémence.

### Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 14 février 2024

Offrir aux jeunes la possibilité de décrocher une certification du secondaire II est une priorité pour le Conseil d'État. Cette étape est en effet indispensable pour réussir une intégration professionnelle et sociale.

Dès lors, le service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO), dans le cadre de la surveillance de l'apprentissage, apporte le soutien aux partenaires de la formation professionnelle pour identifier suffisamment tôt les situations à risque et contribuer à prévenir les résiliations par la recherche de différentes solutions.

L'Office fédéral de la statistique vient d'émettre une publication nationale concernant les taux de résiliation des contrats d'apprentissage. Elle relate que sur les quelque 52'400 personnes en Suisse ayant débuté un apprentissage en 2018 et dont le parcours a été suivi jusqu'à fin 2022, 24% ont été concernées par une résiliation de leur contrat d'apprentissage. Le constat positif est que la très grande majorité de ces apprenti-e-s (79%) a recommencé une formation professionnelle initiale. Dans la plupart des cas, cette reprise s'est accompagnée d'un changement de profession ou d'entreprise formatrice.

Dès lors, nous pouvons vous assurer que toutes les résiliations d'apprentissage sont analysées et monitorées par le SFPO. L'objectif est de proposer des mesures adaptées et différenciées, qu'il s'agisse de trouver une nouvelle entreprise formatrice, de définir un nouveau projet professionnel ou de bénéficier d'un accompagnement spécifique. Dans le cadre d'une résiliation en mode dual et d'un désir de rester dans le même domaine, nous privilégions une reprise dans la même voie, soit dans une entreprise formatrice. C'est la raison pour laquelle nous transmettons des listes d'adresses et soutenons les jeunes dans leurs recherches. Le cas échéant, la personne peut s'inscrire dans une filière en école à plein temps si la formation y est dispensée et dans le cadre de places disponibles.

### PRÉSIDENTE

24.306

17 janvier 2024, 20h32

Question Hugo Clémence

Utilisation des armoiries par des compagnies d'assurance-maladie ?

Selon la Loi fédérale sur la protection des armoiries (LPAP), les armoiries des cantons ne peuvent être utilisées que par les collectivités concernées, sauf dérogation des autorités et pour une utilisation qui ne soit pas trompeuse. Partant :

1. Le Conseil d'État a-t-il admis l'emploi des armoiries cantonales par l'entité « Primes cantonales neuchâteloises », qui diffuse de la publicité pour des assurances-maladie sur les réseaux sociaux ?
2. Le Conseil d'État envisage-t-il de demander leur retrait ?

Primes cantonales Neuchâteloises

Publications À propos Plus ▾

Publications de Primes cantonales Neuchâteloises

Primes cantonales Neuchâteloises 1 nov. 2022 · 🌐

Contrez l'augmentation en comparant votre assurance à la concurrence avec une garantie prix/prestation imbattable dans le canton de Neuchâtel! Conseillé par des experts diplômés et neutres! contactez nous pour recevoir vous aussi votre offre.

Ce mois de Novembre est le dernier pour pouvoir profiter de cette offre all inclusive pour l'année prochaine!

Base + complémentaire ALL INCLUSIVE

Adulte franchise 2500:	<b>362.20/ Mois</b>
Adulte franchise 300:	<b>481.20/ Mois</b>
Enfant franchise 0:	<b>124.60/ Mois</b>

- Médecine douce
- Soins et appareil dentaire 75% 15'000.- pour enfants
- Couverture monde
- Médicaments sans franchise
- Lunettes
- Fitness
- Gymnastique
- Check-up
- etc.

**Primes 2023!**

Primes cantonales Neuchâteloises Sponsorisée · 🌐

Contrez l'énorme augmentation des primes 2023 du canton de Neuchâtel!... Afficher la suite

**CONTREZ**  
L'ÉNORME AUGMENTATION  
DES PRIMES DU CANTON DE NEUCHÂTEL!

Bénéficiez de prestations importantes :

- Soins dentaires pour adultes et enfants
- Médicaments SANS FRANCHISE
- Lunettes
- Médecines douces
- Fitness
- Rapatriement
- Hôpitaux en Suisse
- Gynécologue et check-up

**405.55 / MOIS**

FORMULAIRE SUR FACEBOOK

+ de 8'400 famille satisfaites

S'inscrire

Source : Facebook, en date du 11 décembre 2023

Une réponse écrite est demandée.

Premier signataire : Hugo Clémence.

Autres signataires : Marinette Matthey, Mathias Gautschi, Anne Bramaud du Boucheron, Anita Cuenat, Fabienne Robert-Nicoud.

**Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 19 février 2024**

Comme mentionné par les signataires de la question, les règles d'utilisation des armoiries suisses, cantonales ou communales sont définies par la Loi sur la protection des armoiries de la Suisse et des autres signes publics, du 21 juin 2013.

En principe, les armoiries de la Confédération suisse, celles des cantons et des communes ne peuvent être utilisées que par la collectivité concernée.

Ladite loi fixe quelques exceptions, comme l'illustration dans un dictionnaire, un ouvrage de référence, un ouvrage scientifique ou un ouvrage similaire ; la décoration lors d'une fête ou d'une manifestation ; des monnaies commémoratives pour des fêtes ou des manifestations ; un élément du signe des brevets suisses.

La page Facebook « Primes cantonales neuchâteloises » n'est pas la seule à utiliser les armoiries cantonales, à l'exemple de pages qui regroupent les utilisateurs du canton ou de communes « T'es de... ». Le Conseil d'État n'entend pas interdire systématiquement l'utilisation des armoiries cantonales, mais il veillera à rappeler la loi en cas d'utilisation commerciale de celles-ci.

Dans le cas soulevé par la question, le Conseil d'État confirme qu'il n'a pas autorisé les auteurs de la page Facebook « Primes cantonales neuchâteloises » à utiliser les armoiries cantonales. Les règles susmentionnées leur ont d'ailleurs été rappelées, sans effet jusqu'à présent. Les auteurs de cette page ne sont pas identifiés et n'ont pas répondu pour l'instant aux messages qui leur ont été envoyés. Une suite judiciaire demeure réservée.

**DFS**

**24.307**

**18 janvier 2024, 23h07**

**Question Romain Dubois**

**Neuchâtel perd-il du sang ?**

Plusieurs médias ont révélé en ce début d'année une potentielle utilisation abusive de sang O négatif dans les cliniques privées, qui utilisent jusqu'à trois fois plus de ce sang rare que les hôpitaux publics, alors même que leurs activités devraient leur permettre d'en utiliser moins.

Le Conseil d'État confirme-t-il ces chiffres ? La tendance a-t-elle évolué ces dernières années ? Comment se détermine-t-il sur la question de la durée de « vie » des poches de sang, apparemment estimée diversement de part et d'autre ?

Auteur : Romain Dubois.

**Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 20 février 2024**

*Confirmation des chiffres par le Conseil d'État*

C'est par les médias que le Conseil d'État a pris connaissance d'une utilisation semble-t-il différenciée des réserves de sang, en particulier O négatif, entre les établissements hospitaliers et des chiffres en la matière. L'État n'a lui-même pas accès à ces données, le mandat d'assurer l'approvisionnement en sang ne lui incombant pas.

Renseignements pris auprès du Service régional neuchâtelois et jurassien de transfusion sanguine (SRNJTS), la consommation des concentrés érythrocytaires O négatif région de Neuchâtel-Jura en 2023 était la suivante :

*Consommation des concentrés érythrocytaires (CE) O nég région de NE Jura 2023*

<i>Hôpitaux</i>	<i>CE tous groupes confondus</i>	<i>O nég</i>	<i>%</i>
<i>RH site Pourtalès</i>	2443	299	12%
<i>RH site Chx</i>	1436	158	11%
<i>RHNE</i>	3879	457	12%
<i>Providence</i>	235	61	26%
<i>Jura</i>	911	98	11%
<i>Jura B ST-Imier</i>	322	79	25%
<i>Jura B Moutier</i>	264	88	33%
<i>Hôpitaux publics</i>	4790	555	12%
<i>Cliniques privées</i>	821	228	28%

Il ressort de ces chiffres que la consommation des concentrés érythrocytaires O négatif région de Neuchâtel-Jura en 2023 représente en moyenne un peu plus du double dans les cliniques privées que dans les hôpitaux publics. À relever que s'agissant des cliniques Montbrillant et Volta à La Chaux-de-Fonds, qui sont sensiblement des moins gros consommateurs, elles sont alimentées en sang par le même laboratoire d'hématologie que les sites de RHNE, celui-ci se trouvant à proximité dans cette ville (envoi par taxi si besoin) et la consommation étant moindre. Pour les autres cliniques privées de la région, membres du groupe SMNH, le fournisseur est le laboratoire Synlab.

*Évolution de la tendance ces dernières années*

Voir réponse à la question plus haut.

*Détermination du Conseil d'État sur la durée de vie des poches de sang, considérant les estimations différentes de part et d'autre*

La durée de vie d'une poche de concentré érythrocytaire du groupe O négatif est déterminée par les fournisseurs des kits de prélèvement, selon le type de produit de conservation à l'intérieur de ces kits ; actuellement, dans notre région, elle est de 42 jours.

**DFS****24.308****18 janvier 2024, 23h07****Question Margaux Studer****Des réserves à quel « pour sang » ?**

Le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur :

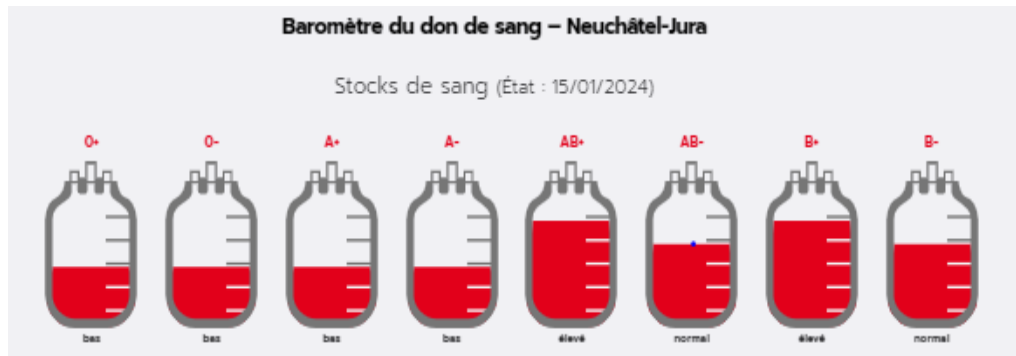
- Les stocks actuels de sang pour l'Arc jurassien et la tendance dans laquelle ces quantités s'inscrivent ;
- L'existence de mesures encourageant le don du sang dans notre région et d'actions mises en place ou soutenues par le canton ;
- La pertinence de mettre sur pied une planification cantonale dans ce domaine.

Auteure : Margaux Studer.

## Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 20 février 2024

### État actuel des stocks et tendance

Le niveau de stock est variable selon les groupes sanguins (cf. baromètre du don du sang du Service régional neuchâtelois et jurassien de transfusion sanguine de la Croix-Rouge suisse (SRNJTS) ci-dessous, situation au 15.01.2024).



On distingue 5 niveaux de stock de sang : 1. élevé ; 2. moyen ; 3. bas ; 4. critique, et 5. dangereusement bas.

Le SRNJTS atteint un niveau de stock bas pour quatre groupes sanguins : O+, O-, A+ et A-. Par niveau de stock bas, il faut entendre un niveau de stock suffisant pour six jours et le fait que l'approvisionnement est à peine assurable. Cela n'a toutefois rien d'inquiétant pour la population Neuchâtel-Jura, car le SRNJTS alimente régulièrement avec ses stocks les hôpitaux d'autres régions (Genève et Berne).

Concernant la situation sur le plan suisse, le niveau est bas pour tous les groupes sanguins, sauf le type AB-. La situation est donc plus favorable dans les cantons de Neuchâtel-Jura.

Selon le rapport d'activité 2022 du SRNJTS, la tendance a été légèrement à la hausse après deux années un peu plus creuses liées au contexte Covid-19. Renseignements pris auprès de ce service fin janvier, les stocks en produits sanguins labiles sont bons et correspondent aux besoins. La situation n'a vraiment rien d'inquiétant dans notre région, bien au contraire.

*Existence de mesures encourageant le don du sang dans le canton et d'actions mises en place ou soutenues par le canton*

Historiquement, c'est la Croix-Rouge suisse (CRS) qui s'est donné pour mission d'assurer l'approvisionnement permanent en sang du pays. La Confédération lui a reconnu en 1951, en vertu d'un arrêté fédéral, le mandat d'assurer le service de transfusion de sang sur le plan suisse.

Conjointement avec 11 services régionaux de transfusion sanguine, c'est désormais l'organisation à but non lucratif Transfusion CRS suisse, une émanation CRS, organisée en société anonyme d'utilité publique, dont la CRS possède 51% des actions et les 11 services régionaux les 49% restants, qui assure aujourd'hui l'approvisionnement de la Suisse, en particulier de ses hôpitaux, en sang.

Sur le plan régional, c'est le SRNJTS, organisé en fondation, qui a pour mission de participer à l'approvisionnement en sang des hôpitaux de la région et, le cas échéant, d'autres régions du pays, par des dons du sang.

Les donateurs de sang sont accueillis, dans le canton de Neuchâtel, dans deux centres fixes, l'un à Neuchâtel, l'autre à La Chaux-de-Fonds, ainsi que dans le cadre de collectes mobiles effectuées dans une vingtaine de localités de l'Arc Jurassien.

Alors que le sang manque dans plusieurs régions de Suisse, l'Arc jurassien peut compter sur le pourcentage de donateurs par nombre d'habitants le plus élevé de Suisse et des donateurs plutôt jeunes et très fidèles, ce qui permet au SRNJTS de fournir non seulement la région Neuchâtel-Jura (en priorité), mais aussi d'alimenter régulièrement les hôpitaux des régions de Genève et de Berne, qui ont plus de difficulté à recruter des donateurs (si besoin). Renseignements pris auprès du SRNJTS, il peut augmenter le nombre de prélèvements en convoquant un nombre plus important

de donneurs, pour autant qu'il y ait suffisamment d'infirmières disponibles pour effectuer les prélèvements. Il peut faire des appels par la presse, mais il le fait rarement.

Le SRNJTS n'a jusqu'à maintenant jamais recouru aux autorités sanitaires cantonales pour encourager le don du sang. Dans ce contexte, ces dernières n'ont pas mis en place d'actions ou soutenu d'actions organisées par le SRNJTS en ce sens. Cela dit, elles se tiennent à disposition pour soutenir le don du sang si le besoin s'en fait sentir.

Cela dit, les cantons n'ont, de par la Loi fédérale sur les produits thérapeutiques, dont font partie le sang et les produits du sang, pas de compétence particulière en la matière.

À relever que le don du sang fait partie des visites médicales acceptées à l'État pour son personnel, ce qui peut être considéré comme un signe d'encouragement pour les fonctionnaires neuchâtelois à donner leur sang, ce que plusieurs font.

*Pertinence de mettre en place une planification cantonale dans ce domaine*

Une planification des prélèvements est effectuée chaque année par le SRNJTS, mais celui-ci n'a pas beaucoup d'influence sur le besoin de la région et sur celui des autres régions qui dépendent de ce centre (Genève, Berne). Le SRNJTS tient, dans le cadre de son activité, un baromètre du don du sang qui lui permet d'avoir une visibilité de ses stocks par rapport à la demande usuelle (voir plus haut).

**DFS**

**24.309**

**18 janvier 2024, 23h07**

**Question Julie Courcier Delafontaine**

**Une collaboration de sang-froid pour une denrée précieuse**

Les médias ont récemment alerté sur une utilisation différenciée des réserves de sang, en particulier O négatif, entre les établissements hospitaliers de notre canton.

Dans quelle mesure le canton encourage-t-il une utilisation cohérente des ressources en sang ? Favorise-t-il une collaboration entre les établissements hospitaliers et le centre de transfusion régional ? De quels outils contraignants dispose-t-il ? Est-il utile d'instaurer une obligation de recourir aux services du centre de transfusion ?

Auteure : Julie Courcier Delafontaine.

**Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 20 février 2024**

*Encouragement par le canton d'une utilisation cohérente des ressources en sang*

Le Service régional neuchâtelois et jurassien de transfusion sanguine (SRNJTS) veille, dans le cadre du mandat national octroyé à la CRS (et aujourd'hui indirectement à Transfusion CRS SA) et « ses » services régionaux de transfusion sanguine, à une utilisation cohérente des ressources en sang dans l'Arc jurassien. Dans le cadre de cette veille, il a mis récemment (depuis environ deux ans) en évidence l'existence d'un problème relatif à l'utilisation privilégiée des concentrés érythrocytaires de groupe O négatif (donneur universel) par des cliniques privées, concentrés qui n'arrivent que rarement à péremption. Il n'existe cependant pas d'obligation de contrôle sur l'utilisation des poches O négatif au sein des hôpitaux et cliniques. Swissmedic a exigé pour quelque temps ces chiffres, mais cette organisation y a ensuite renoncé. Selon le SRNJTS, le risque d'utilisation abusive existe. Les donneurs de groupe O négatif représentent 6% de la population (le SRNJTS en compte 61). En utilisant excessivement les concentrés érythrocytaires de groupe O négatif, le risque existe de mettre en péril la transfusion des patients O négatif (qui ne peuvent recevoir que du sang de ce groupe) et des patients d'urgences vitales pour lesquels une transfusion de ce groupe est indispensable avant de déterminer leur groupe sanguin. Le SRNJTS relève toutefois qu'au niveau régional, son souci est de ne pas solliciter les donneurs de sang O négatif plus que nécessaire. Confirmant ce qui est ressorti dans les médias, le SRNJTS nous a fait valoir qu'étonnamment, les cliniques qui ne reçoivent pas d'urgences vitales sont celles qui ont une utilisation la plus élevée de ces poches O négatif (cf. les chiffres plus haut). À relever que SRNJTS exerce un contrôle régulier de l'utilisation de ces concentrés chez les utilisateurs qui lui donnent accès à leur manière de distribuer les produits sanguins (RHNe, hôpitaux jurassiens).

Les cantons n'ont, de par la loi fédérale sur les produits thérapeutiques, dont font partie le sang et les produits du sang, pas de compétence dans ce domaine.

Cela dit, vu les risques sanitaires potentiellement graves mis en avant par le SRNJTS dans les médias, et la préoccupation exprimée de ne pas solliciter les donneurs du groupe O négatif plus que nécessaire, et considérant le rôle de l'État comme garant de la couverture des besoins en soins de la population du canton dans notre système constitutionnel, le DFS a pris l'initiative d'envoyer un courrier aux hôpitaux et cliniques du canton les invitant à veiller, en collaboration avec le SRNJTS, à une utilisation cohérente des ressources en sang, notamment pour le groupe sanguin O négatif, plus difficile à trouver.

*Encouragement par le canton d'une collaboration entre établissements hospitaliers et le centre de transfusion régional*

Renseignements pris auprès du SRNJTS, des personnes travaillant dans les centres de transfusion sanguine participent au système d'hémovigilance du RHNe et de l'Hôpital du Jura, soit le système de surveillance systématique destiné à consigner les événements indésirables survenant pendant l'obtention ou la fabrication des produits ou l'administration de transfusions sanguines. Dans les commissions d'hémovigilance de ces deux hôpitaux, le besoin et la bonne utilisation des produits sanguins sont discutés régulièrement.

Dans le cadre du courrier dont il est question en réponse à la précédente question, et pour les mêmes raisons, le DFS a demandé aux acteurs concernés (hôpitaux et cliniques) de régler, si cela n'était pas déjà fait, les modalités de leur collaboration pour garantir une utilisation optimale des concentrés érythrocytaires du groupe O négatif.

*Utilité d'instaurer une obligation de recourir aux services du centre de transfusion*

Il n'existe pas de monopole légal en Suisse de Transfusion CRS Suisse et des services régionaux de transfusion sanguine en matière d'acquisition et de distribution du sang.

Cela étant, les fournisseurs principaux de produits sanguins sont les centres de transfusion liés à la Croix-Rouge Suisse. Le SRNJTS ne connaît pas d'autres fournisseurs, mais le marché est ouvert pour les entreprises privées, pour autant que les prélèvements soient effectués en Suisse. Un accord de base prévoit que chaque centre de transfusion fournit en priorité sa région et peut contribuer par des contrats fixes (ou selon demande ponctuelle) à l'approvisionnement d'autres régions en Suisse.

Partant, l'instauration d'une telle obligation ne paraît pas opportune.

**DDTE**

**24.311**

**19 janvier 2024, 10h25**

**Question Yves Pessina**

**Horaires 2024 des transports publics : que retenir de la consultation ?**

Le rapport relatif à la consultation sur les horaires des transports publics<sup>1</sup> ne contient pas le détail des positions reçues. Aussi :

1. Combien de personnes, associations, communes, entreprises ont pris position ?
2. Combien de prises de position ont été adressées pour chacune des lignes de train ou de bus (détail par ligne) ?
3. Quelles prises de position ont conduit à des mesures concrètes ?
4. Finalement, pour quelles raisons ces positions ne sont-elles pas publiées de manière anonymisée ?

<sup>1</sup>[https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCTR/projets/Documents/H2024\\_rapport\\_consultation.pdf](https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCTR/projets/Documents/H2024_rapport_consultation.pdf)

**Une réponse écrite est demandée.**

Auteur : Yves Pessina.

**Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 19 février 2024**

Conformément aux dispositions fédérales, les projets d'horaires sont publiés courant mai/juin de chaque année sur le site internet <https://www.tp-info.ch>, à des fins uniquement de consultation et de prise de position. Cette consultation permet aux usagers et usagères des transports publics de

s'informer de l'état de la planification et des modifications importantes prévues sur le réseau des transports publics. Il s'agit d'un processus fédéral très précis, piloté par la commission Information nationale à la clientèle (KKI) de l'Union des transports publics (UTP) et mis en œuvre sous mandat à CFF Infrastructure pour la conduite des tâches systémiques relatives aux données d'informations voyageurs (SKI). Les cantons ne sont en aucun cas les tenants des données et du processus, leurs tâches se limitant à fournir des réponses précises sur les horaires.

Les remarques issues de la consultation sont récoltées, examinées et, le cas échéant, intégrées dans les horaires dès le prochain changement ou alors prises en considération lors de la planification des horaires futurs.

Par souci de transparence, afin de fournir une vue globale, ainsi que le même niveau d'information à tous les utilisateurs et toutes les utilisatrices des transports publics, notre canton a décidé de publier chaque année une synthèse des demandes et des réponses. Notons que beaucoup des autres cantons ne le font pas. Cette synthèse ne se veut pas exhaustive, mais permet de donner une impression succincte de la situation. Cette information publique n'est nullement obligatoire, mais le choix de réaliser cela a été fait par notre canton, en plus du dispositif fédéral. N'étant pas en possession de toutes ces données, il n'est donc pas prévu de renforcer cette information.

Pour l'année horaire 2024, le canton a recensé 65 prises de position, aussi bien de citoyens et citoyennes que de diverses associations et des communes, concernant les lignes de bus et de train. Comme déjà indiqué, la synthèse faite par le canton rend compte des suites proposées. La décision finale est du ressort des entreprises de transport.

## RÉPONSE AUX QUESTIONS

### DECS

24.320

11 février 2024, 20h25

Question du groupe socialiste

**Structures Espace en difficulté ?**

Selon nos informations, les structures Espace à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel sont confrontées à plusieurs problèmes : absences récurrentes de personnel, locaux trop petits pour donner des cours dans des conditions correctes, etc. Partant du postulat que cet accueil est primordial pour l'intégration des personnes relevant de la migration, le Conseil d'État peut-il nous expliquer comment il va remédier à ces problèmes ?

Première signataire : Corine Bolay Mercier.

Autres signataires : Anne Bramaud Du Boucheron, Assamoi Rose Lièvre, Anita Cuenat, Garance La Fata.

*M<sup>me</sup> Florence Nater, conseillère d'État, cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale* : – Nous vous remercions d'abord pour l'intérêt que vous portez à la structure d'Espace, qui est effectivement une structure novatrice à la fois dans ses objectifs d'intégration, mais aussi dans son mode de gouvernance. On peut dire qu'Espace est un projet phare dans la mise en œuvre de l'Agenda Intégration Suisse (AIS) dans le canton de Neuchâtel.

Mais en préambule, avant de répondre aux quelques questions précises, nous aimerions élargir juste un petit peu la perspective pour mentionner à votre Autorité que c'est l'ensemble du dispositif cantonal d'accueil des personnes issues de l'asile, personnes réfugiées et admises provisoires, qui est aujourd'hui fortement sollicité en raison des flux migratoires et de la situation géopolitique mondiale. L'accueil et l'intégration des personnes attribuées à notre canton sont un tout. Nos centres cantonaux d'accueil (Tête-de-Ran, Couvet, Perreux) sont, tout comme Espace, fortement sollicités. Nous mentionnerons en particulier le centre de Couvet, dédié depuis mars 2023 à l'accueil des mineur-e-s non accompagné-e-s et qui, aujourd'hui, atteint pratiquement sa capacité maximale avec 75 mineur-e-s non accompagné-e-s qui sont accueilli-e-s aujourd'hui à Couvet. Nous continuons à chercher des structures complémentaires pour faire face à cet afflux qui ne va pas diminuer. Nous cherchons des structures qui permettent un accueil digne et favorable à l'intégration pour éviter d'avoir à recourir, par exemple, à des abris de protection civile.



Nous aimerions donc aussi profiter de votre question pour remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, que ce soit au niveau du service des migrations, du service de la cohésion multiculturelle, au niveau des équipes éducatives, administratives, d'intendance et, évidemment, d'accompagnement à l'intégration, qui assurent ce travail d'accueil et d'intégration. C'est vraiment un travail collectif pour assurer un accueil et une intégration de qualité, avec les services cantonaux, mais aussi avec nos partenaires externes comme le Centre social protestant (CSP), Caritas, RECIF et bien d'autres.

Pour en venir aux questions plus spécifiques liées à Espace, concernant tout d'abord les absences récurrentes de personnel. Actuellement, 3 personnes sur 60 sont en congé maladie de longue durée. Elles ont été arrêtées durant 2023 et sont progressivement de retour. Cela représente aujourd'hui 1,5 équivalent plein temps (EPT) et nous accompagnons leur retour, en espérant évidemment qu'il soit durable.

Parallèlement, courant 2023, et pour répondre à votre question sur la remédiation, l'équipe d'encadrement a été renforcée de 2,1 EPT afin de répartir la charge de travail dans cette structure récente, d'adapter la structure aux besoins et de pouvoir recevoir les mineur-e-s non accompagné-e-s dans le dispositif. Ces postes sont entièrement financés par les forfaits fédéraux.

Lorsqu'il y a des absences parmi les enseignants et enseignantes, ils et elles sont remplacé-e-s et toutes les heures sont naturellement assurées. C'est vrai que c'est un travail complexe, avec une population fragile, et l'hostilité souvent exprimée dans les médias envers le dispositif d'asile complexifie aussi la tâche. Mais les absences arrivent, comme dans toutes les structures.

Le Copil qui accompagne le projet a poursuivi le développement de l'assurance qualité à Espace, avec l'installation d'une supervision, une enquête de satisfaction auprès des apprenantes et apprenants et l'engagement de personnel pour encadrer les mineur-e-s non accompagné-e-s. Le Conseil d'État soutient véritablement ce projet novateur, jeune mais exemplaire.

Concernant les locaux, les salles sont grandes. Le nombre d'apprenantes et apprenants est adapté. Les locaux sont publics et entourent des restaurants fréquentés. Chacun peut aller se rendre compte des conditions d'enseignement. Vous pouvez d'ailleurs toutes et tous y aller – vous y mangez par ailleurs très bien.

Mais les bâtiments, notamment à Neuchâtel, ne sont pas neufs, ils demandent pas mal d'entretien, ce qui nécessite des interventions fréquentes du service des bâtiments, notamment au niveau de l'isolation ou des canalisations. Ce n'est pas du luxe. Le comité de pilotage veille à garantir des conditions d'enseignement dignes et confortables pour les apprenant-e-s et les enseignant-e-s.

Espace a 2 ans et demi. C'est un concept novateur, comme nous l'avons dit, qui continue à être considéré comme modèle, notamment par le Secrétariat d'État aux migrations. Ce qui a été imaginé et validé par le Grand Conseil tourne aujourd'hui à plein régime. Et évidemment que le projet évolue constamment, au rythme du dispositif d'intégration, dont il n'est qu'une des mesures, et avec un rythme d'arrivées, comme nous le mentionnions en introduction, qui est très intense.

## **DECS**

**24.328**

**17 février 2024, 16h58**

**Question Katia Della Pietra**

**Lutter contre la pauvreté des seniors, c'est aussi leur donner automatiquement l'aide à laquelle elles et ils ont droit**

Que fait le Conseil d'État pour informer les bénéficiaires potentiel-le-s de leur droit aux prestations complémentaires ?

Plus de 15% des seniors qui auraient droit aux prestations complémentaires n'y recourent pas par méconnaissance, honte, ou parce que c'est trop compliqué. La pauvreté des seniors est une problématique contre laquelle nous devons nous battre. Parmi les solutions évidentes, n'y a-t-il pas celle de l'octroi automatique des prestations complémentaires ?

Première signataire : Katia Della Pietra.

Autres signataires : Anita Cuenat, Fabienne Robert-Nicoud.

*M<sup>me</sup> Florence Nater, conseillère d'État, cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale* : – Les débats qui ont actuellement lieu dans le cadre de la votation fédérale du 3 mars prochain sur la 13<sup>e</sup> rente AVS mettent en lumière le rôle joué par les prestations complémentaires (PC).

Pour mémoire, les PC à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et à l'assurance-invalidité (AI) constituent un droit et sont accordées aux personnes domiciliées en Suisse lorsque les rentes et autres revenus ne suffisent pas à couvrir les besoins vitaux de ces personnes. Le besoin doit être établi dans chaque cas. Le montant de la prestation est aussi fixé individuellement. L'application de cette législation fédérale incombe à la Confédération et aux cantons, qui remplissent cette tâche en commun. Les PC sont intégralement financées par le budget de l'État (recettes fiscales des cantons et de la Confédération), car, dans ce cas, des cotisations ne peuvent pas être prélevées sur les salaires et les PC ne sont pas imposables.

En 2022, des prestations complémentaires ont été versées à près de 345'000 personnes en Suisse, pour un montant de 5,5 milliards de francs. À l'échelle du pays, cela correspond à 12,3% des bénéficiaires de rentes de vieillesse qui touchaient également des PC. Et pour ce qui est du canton de Neuchâtel, sur l'ensemble des personnes qui touchent une rente AVS, nous comptons 18,1% de bénéficiaires PC. C'est le deuxième plus haut taux du pays, juste derrière Bâle-Ville et ses 20% et juste avant le Tessin.

Ce chiffre relativement élevé ne doit pas nous empêcher de nous questionner sur la manière d'atteindre les potentiel-le-s bénéficiaires afin qu'elles et ils puissent faire valoir le droit qui est le leur si elles et ils répondent aux critères requis. Dans ce cadre, plusieurs mesures sont prises par la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC), l'organe chargé de mettre en œuvre la loi sur les PC dans le canton.

Premièrement, lors de chaque communication liée à une décision de rente AVS, il est fait référence à l'existence des PC et au fait que les personnes qui en font la demande ont le droit de savoir si elles peuvent être bénéficiaires ou non de PC.

Deuxièmement, les sept agences AVS/AI communales offrent une proximité aux assuré-e-s afin qu'ils et elles puissent se renseigner, être orienté-e-s et obtenir de l'appui pour remplir une éventuelle demande de prestations complémentaires. Il faut savoir que les directives des Guichets sociaux régionaux (GSR) vont orienter directement la personne qui en fait la demande vers une demande de PC si celle-ci est rentière.

Finalement, la CCNC effectue un travail d'information tout public pour sensibiliser au mieux l'ensemble des personnes concernées à ce droit aux PC. On peut souligner ici les capsules radiophoniques « À vos côtés » sur la radio RTN, deux fois par mois, avec un accent mis à plusieurs reprises sur les PC dernièrement, ou encore des publications dans *ArclInfo* visant à mettre en lumière le dispositif d'assurances sociales existant et notamment le droit aux PC.

Pour le reste, la CCNC a des contacts étroits avec les organisations comme Pro Senectute ou l'AVIVO, ainsi qu'avec les agences AVS/AI communales, et s'exprime volontiers lors de l'accueil des nouvelles et nouveaux retraités-e-s dans certaines communes pour rappeler aux personnes qu'elles peuvent faire une demande dans leur agence AVS régionale en cas de doute. On peut encore mentionner AROSS qui, rappelons-le, est un service gratuit d'orientation pour les 65 ans et plus et leurs proches.

Vous le constatez, on peut évidemment toujours faire mieux, mais notre dispositif est couvrant et permet d'éviter qu'une large partie des personnes potentiellement concernées ne passent à travers ce droit par méconnaissance ou par complexité du système.

Pour conclure, concernant la question de l'automatisation des PC, il s'agit d'une tâche fédérale, qui prévoit expressément que la ou le bénéficiaire dépose une demande écrite. Sa situation économique personnelle est ensuite analysée en détail pour savoir à combien se montera sa PC en cas d'octroi. Aucun canton ne peut donc déroger à cette législation, à la différence par exemple du domaine des subsides à l'assurance-maladie, où les cantons peuvent prévoir des procédures différenciées, comme le système de quasi-automatisme qui est pratiqué dans le canton de Neuchâtel.

**DECS****24.333****18 février 2024, 15h37****Question Adriana Ioset****Pour une administration cantonale diversifiée et exemplaire**

En 2023, la Fédération neuchâteloise des communautés immigrantes (Fénéci) et ses partenaires ont saisi le Conseil d'État et certains partis politiques pour évoquer la question récurrente de la faible représentation de la migration issue des États tiers au sein de l'administration publique neuchâteloise. Pour rappel, l'étude de l'UniNE de 2022 n'a pas révélé une amélioration de la situation.

Quel est le plan d'action du Conseil d'État pour corriger cette injustice et soutenir la migration concernée dans ses réclamations légitimes ?

Auteure : Adriana Ioset.

*M<sup>me</sup> Florence Nater, conseillère d'État, cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale* : – Le traitement des objets parlementaires produit des déroulements intéressants, puisque nous avons à l'ordre du jour de cette session le développement oral d'une interpellation du groupe socialiste déposée en septembre 2023 sur ce même sujet, englobant toutefois une question plus spécifique liée aux ressources humaines de l'État, c'est pourquoi M. Alain Ribaux y répondra de façon exhaustive à la prochaine session.

Cela dit, le plan d'action du Conseil d'État sur la « représentation » dans l'administration de la « migration des États tiers », selon votre question, est la Feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité, publiée par le Conseil d'État en 2018 et encore largement d'actualité. Nous vous y renvoyons volontiers pour le détail. Cette feuille de route comprend 50 actions. Elle est encore valable et permet d'envisager une amélioration de l'égalité et de la diversité d'une manière structurelle et durable.

Ce plan d'action a été relancé activement après le Covid-19, la crise ukrainienne et le changement de direction à la tête du service de la cohésion multiculturelle, sur lequel repose la conduite de la mise en œuvre de cette feuille de route. La prochaine mesure à l'agenda de ce plan d'action est la formation des titulaires de la fonction publique sur les discriminations et la diversité, qui aura lieu ce printemps. Elle concerne les chef-fe-s, les personnes en charge du recrutement, les formateurs et formatrices, mais aussi l'ensemble du personnel, afin de transmettre la culture de la diversité souhaitée dans la feuille de route. Ce plan d'action sera suivi d'autres mesures sectorielles concernant notamment le recrutement de collaboratrices, de collaborateurs et de cadres, objet de votre question.

**DECS****24.335****19 février 2024, 8h31****Question Margaux Studer****Retard dans le renouvellement des permis de séjour : quelles causes et solutions ?**

Plusieurs personnes ont récemment fait état d'un retard dans le renouvellement de leur permis de séjour, devant attendre plusieurs mois avant d'obtenir leur permis et donc ayant à faire face à de nombreuses difficultés administratives (en matière d'emploi, de logement, de déplacement...).

Le Conseil d'État peut-il nous indiquer :

- quelle est la cause de ces retards et si elle est amenée à durer ?
- si une attestation provisoire pourrait être transmise comme preuve de la légalité du séjour ?

Auteure : Margaux Studer.

*M<sup>me</sup> Florence Nater, conseillère d'État, cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale* : – Quelques informations sur l'état des lieux. Le service des migrations (SMIG), plus spécifiquement l'office des conditions de séjour, n'a à ce jour aucun retard dans le traitement des demandes de renouvellement des permis de séjour. Il y a eu, certes, sur l'année 2023, un retard de deux à trois mois dans les prolongations des délais de contrôle des autorisations d'établissement

– permis C –, en raison d'une énorme surcharge de demandes dans tous les secteurs d'activité de l'office des conditions de séjour. Des mesures ont été prises pour faire face à ce volume et, aujourd'hui, ce retard est complètement résorbé, puisque les dernières demandes non encore traitées datent du 12 février 2024.

Le service de la population, qui est, lui, en charge de la saisie des données biométriques, peut ou a pu lui aussi connaître des périodes de surcharge ponctuelle, entraînant des délais d'attente plus longs entre la délivrance du permis par le SMIG et le rendez-vous biométrique. Mais on peut parler, dans ces situations-là, de problèmes ponctuels ou conjoncturels, et pas structurels, dans l'organisation desdits services.

Par ailleurs, il faut rappeler que dans certaines situations de renouvellement d'autorisation de séjour, l'approbation de la Confédération est requise. Et un délai d'attente de plusieurs mois est effectivement de rigueur aujourd'hui lorsque l'avis cantonal doit être soumis au Secrétariat d'État aux migrations (SEM) pour approbation. Le canton de Neuchâtel n'est pas le seul à être concerné par ce délai d'attente relativement long. Le SEM a déjà été sensibilisé à cette thématique, susceptible d'engendrer des difficultés pour les personnes directement concernées, sans toutefois malheureusement que l'on constate une amélioration notable de la situation jusqu'à ce jour.

Par contre – et nous pensons que c'est l'information importante de la réponse à votre question –, comme c'est la pratique depuis de très nombreuses années, tout-e ressortissant-e étranger-ère dans l'attente du renouvellement de son autorisation peut demander une attestation au SMIG qui prouve la légalité de son séjour, ce qui est fait très régulièrement lorsque les personnes en font la demande. Mais c'est vrai que nous n'avons pas instauré d'automatisme dans ces attestations-là parce que les volumes de traitement ne feraient finalement que surcharger l'administration et ralentir encore la prolongation effective. Et puis, par ailleurs, toutes les personnes n'en ont pas nécessairement besoin, mais la demande peut être faite et l'attestation obtenue.

## **DECS**

**24.337**

**19 février 2024, 11h55**

**Question du groupe UDC**

**CFA de Boudry, revirement du Conseil d'État ?**

Nous avons appris par le président du Conseil communal de la Ville de Boudry que le Conseil d'État avait récemment adressé une lettre au Conseil fédéral, dont la teneur semble être nouvelle pour notre Autorité.

Cette lettre ferait mention d'une non-reconduction du centre après 2033, voire d'une rupture d'accord anticipée. Le Conseil d'État peut-il informer notre Autorité sur la teneur réelle des échanges avec le Conseil fédéral ?

Le Conseil d'État envisagerait-il enfin la fermeture du centre pour la sécurité de notre canton ?

Source : <https://www.canalalpha.ch/play/le-journal/topic/32941/centre-dasile-de-boudry-le-canton-reagit>

Premier signataire : Evan Finger.

Autres signataires : Christiane Barbey, Daniel Berger, Niels Rosselet-Christ, Arnaud Durini, Roxann Durini, Damien Schär.

*M<sup>me</sup> Florence Nater, conseillère d'État, cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale* : – Comme nous avons eu l'occasion de le dire à votre Autorité à de réitérées reprises, la situation de l'hébergement du Centre fédéral d'asile (CFA) avec tâches procédurales de la région romande sur le site de Boudry, qui se trouve par ailleurs être le plus grand de Suisse, occupe et préoccupe le Conseil d'État depuis de nombreux mois. Le gouvernement est en contact régulier avec la Confédération, tant avec le Secrétariat d'État aux migrations qu'avec le Conseil fédéral lui-même, pour chercher des solutions à même d'améliorer de façon significative la cohabitation entre les personnes accueillies au CFA et la population locale.

Il s'agit ici de rappeler que les incivilités et les comportements inappropriés sont le fait d'un petit nombre de requérant-e-s d'asile. Mais le phénomène de répétition et d'accumulation atteint profondément la qualité de vie, la confiance, la sécurité effective et le sentiment de sécurité de la population locale. Différentes mesures ont été prises ces derniers mois, notamment par le déploiement d'un important dispositif de sécurité dans les transports publics reliant le CFA à la ville

de Neuchâtel, ou encore par du travail social de proximité dans l'espace public. Si ces mesures sont nécessaires et doivent être maintenues, force est de reconnaître que cela ne suffit pas aujourd'hui à restaurer la confiance et la sécurité nécessaires à une cohabitation et à une acceptation du CFA.

C'est pourquoi le Conseil d'État s'est adressé récemment au Conseil fédéral pour lui faire part de sa grande préoccupation et de la nécessité de penser et mettre en œuvre d'autres mesures susceptibles d'instaurer une meilleure qualité de vie pour la population locale, mais aussi potentiellement pour la majorité des personnes hébergées par le centre, qui sont venues chercher protection dans notre pays et qui sont aussi concernées par cette situation péjorée.

Dans ce courrier, le gouvernement a en effet évoqué le fait qu'en l'état actuel de la situation, une prolongation de l'exploitation du CFA au-delà du terme contractuel de 2033 ne serait pas envisageable et que la question d'un terme anticipé pour l'exploitation du site pourrait même se poser en l'absence d'améliorations significatives.

Le Conseil d'État a cependant exprimé le fait qu'il souhaitait éviter cette issue et qu'il entendait continuer à contribuer à la gestion de la problématique complexe et sensible de l'accueil des personnes cherchant protection dans notre pays, en restant à la table des discussions avec le Conseil fédéral et avec les autres cantons, mais en demandant à ce que la situation préoccupante soit entendue et reconnue.

Pour l'immédiat, le Conseil d'État a demandé au Conseil fédéral de continuer à tenir le cap du respect strict de la capacité d'accueil prévue pour le CFA de Boudry, de 480 places, de consolider le déploiement d'un dispositif de sécurité privée dans les espaces et transports publics et de renforcer toute mesure sociale utile, telle que, par exemple, le travail social de proximité.

À très court terme, nous avons demandé qu'une réduction de la capacité du CFA soit envisagée et qu'un partage de la mission procédurale de Suisse romande puisse être envisagé avec un ou d'autres cantons. En outre, nous avons sollicité des mesures spécifiques (renforcement de l'encadrement, répartition différente dans les centres ou toute autre mesure à créer) pour mieux canaliser et encadrer les requérant-e-s d'asile à l'origine des problèmes. Nous avons également évoqué le fait que des mesures de soutien et de reconnaissance à l'égard de la population locale devraient être également envisagées.

Nous avons enfin invité le conseiller fédéral Beat Jans – qui était part ailleurs hier au Tessin, vous l'avez certainement vu – à venir faire une visite sur place.

En conclusion, le Conseil d'État prend très au sérieux la situation aujourd'hui et la nécessité de trouver des solutions pour la population locale, tout comme il prend au sérieux la responsabilité conjointe de la Confédération et des cantons d'accueillir les personnes fuyant leur pays et venant chercher protection en Suisse.

*M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé :* – Nous proposons de répondre à l'ensemble des questions qui ne sollicitent pas des réponses écrites, à l'exception de la question 24.316, pour laquelle nous proposons de répondre en même temps que l'interpellation sur le même sujet tout à l'heure et dont l'urgence a été acceptée hier. Nous voyons un hochement de la tête de la part de l'auteur de la question.

**DFS**

**24.315**

**5 février 2024, 13h26**

**Question Olivier Beroud**

**Quel futur pour le site de soins aigus des Montagnes neuchâteloises ?**

Sept ans après la votation pour deux hôpitaux complémentaires, nos sites publics fonctionnent à flux tendus, tout comme le reste du système de santé.

S'il y a eu un développement pour une extension de Pourtalès (Monruz), quelles sont les pistes de réflexion pour le long terme pour le site de soins aigus des Montagnes neuchâteloises, qui est régulièrement mis à jour mais vieillissant sur de nombreux aspects ? Rénovation et/ou nouvelle construction sur site ou ailleurs dans les Montagnes neuchâteloises ?

Auteur : Olivier Beroud.

*M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé* : – Nous rappelons qu'en 2015 déjà, lorsque le Conseil d'État avait partagé avec vous son analyse de la situation des sites de soins aigus et émis ensuite ses propositions pour une nouvelle organisation hospitalière, à cette période déjà, le site de Pourtalès était considéré comme saturé. Depuis lors, l'activité s'est développée de 20 à 30%, ce qui a justifié, aux yeux du Conseil d'État, d'autoriser le déploiement d'un nouveau site pour les activités ambulatoires à Monruz. Cette autorisation a été donnée avec une limite temporaire à dix ans, éventuellement renouvelable si d'autres projets n'ont pas vu le jour dans l'intervalle, mais l'intention du Conseil d'État est claire : à terme, les sites du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) doivent connaître plutôt des regroupements que des dispersions et, en conséquence, cette activité sur le site de Monruz est considérée comme temporaire et transitoire. Comme nous l'avons dit, elle sera dédiée à des activités ambulatoires.

S'agissant du cœur de la question, à savoir le site des Montagnes neuchâteloises, là, cela fait un quart de siècle environ que l'on sait que ce site est dans un état qui justifie des investissements importants. Ce qu'on appelait un projet global il y a un peu plus de vingt ans faisait déjà état d'une obsolescence sévère du bâtiment. Le diagnostic actuel de la plupart de ceux qui se penchent sur sa situation est qu'il faudra envisager, au moins partiellement, voire totalement, une démolition et une reconstruction, malgré la centaine de millions de francs qui ont été investis sur la décennie écoulée sur ce site. Le Conseil d'État, dans la perspective de cette reconstruction, a fait, il y a quelques années, l'acquisition d'une parcelle en zone d'utilité publique au Crêt-du-Loclc. C'est un site qui favoriserait le regroupement de la réadaptation, qui rendrait beaucoup plus solides le site et les activités de ce site dans les Montagnes neuchâteloises, vu la proximité des transports publics sur une ligne majeure du RER et des échangeurs autoroutiers. Cela étant, Le Crêt-du-Loclc fait, par ailleurs, l'objet de multiples convoitises aujourd'hui, vu la dynamique du développement économique de notre canton. Et donc, des projets de mise en zone d'activités économiques sont étudiés également, des parcelles acquises à l'époque dans le but du développement hospitalier.

Les arbitrages seront faits dans le cadre du plan d'aménagement local de la ville ou du plan d'aménagement du pôle d'importance cantonale du Crêt-du-Loclc, puisque c'est sur ces sites que l'on évoquait une éventuelle implantation de l'hôpital.

Sur ce sujet, le Conseil d'État a pris comme posture qu'aucun changement de zone, c'est-à-dire passage de zone d'utilité publique en zone d'activité économique, ne serait entrepris sans consultation préalable du service de la santé publique, pour tenir compte des enjeux du Réseau hospitalier neuchâtelois. RHNe a été informé encore récemment de cette position du Conseil d'État, en réponse à une demande qu'il nous adressait de laisser ouverte l'option du Crêt-du-Loclc jusqu'à la fin de l'année 2024, vu les changements qui interviennent ces temps à la tête du Conseil d'administration, à la tête du département, et vu les options stratégiques qui sont en cours d'élaboration ou d'examen entre l'établissement, ses différents organes et le département.

Voilà ce que nous pouvons dire sur l'avenir. C'est donc un sujet qui continuera d'occuper le Grand Conseil dans les mois et années qui viennent.

## **DFS**

**24.323**

**15 février 2024, 23h11**

**Question du groupe socialiste**

**Une médiation dans le domaine de la santé, suite**

Le postulat [08.121](#) est en attente de traitement. Le [rapport sur la politique sanitaire](#) datant de 2015 proposait d'« évaluer les dispositifs de gestion des incidents critiques et des plaintes dans le canton et en évaluer les potentiels d'amélioration. Dans ce cadre, examiner l'opportunité et les moyens pour mettre en place une médiation santé dans le canton. »

Nous aimerions savoir si le rapport attendu pour 2022 et différé à cette fin d'année permettra de répondre efficacement à ces différentes attentes.

Auteure : Anne Bramaud du Boucheron.

*M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé* : – Tout n'a pas été traité dans les délais absolument habituels concernant ce postulat 08.121, qui demandait que l'on évalue les dispositifs de gestion des incidents critiques et des plaintes, que l'on évalue les

potentiels d'amélioration et que l'on examine l'opportunité de mettre en place une médiation liée à la santé dans notre canton.

Évaluer, examiner l'opportunité : le rapport de politique sanitaire fera part de cette évaluation et des suites envisagées ou non à la suite de cette évaluation. Le Grand Conseil n'aura pas, à l'occasion du rapport général sur la politique sanitaire, à se positionner sur une proposition formelle, mais pourra partager l'analyse et l'évaluation qui ont été faites. Nous avons tendance à dire, en réponse à la question qui nous a été déposée : laissez-vous le temps de la lecture de ce rapport de politique sanitaire avant de considérer qu'il ne répondra pas à vos questions et à vos préoccupations, et avant de conclure que, de toute façon, ce postulat ne pourra pas être classé.

Un travail important sur ce dossier – et nous aimerons insister sur ce point – a été entrepris dans les années 2016 à 2019. C'est un travail aussi bien au niveau de notre département qu'au niveau du service. C'est un travail qui a été suspendu avec la survenance de la pandémie et qui doit être désormais repris, et c'est dans ce sens que vous serez informés de l'état des travaux dans le cadre du rapport de politique sanitaire. Il n'est d'ailleurs pas exclu que ce postulat, vu l'importance des travaux qui ont été menés, fasse l'objet d'un rapport séparé de celui de la politique sanitaire. C'est encore en cours d'évaluation.

**DFS**

**24.332**

**18 février 2024, 15h29**

**Question Katia Della Pietra**

**Foyers de jour, le mal des transports ?**

Sis à La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Fontaines, Fleurier, Saint-Aubin et Neuchâtel, les 12 foyers sont-ils tous accessibles par les ayants droit ? Les personnes en zones rurales sont défavorisées (prix, moyens). Les transports sont actuellement gérés par les foyers, jonglant avec la Croix-Rouge, les bénévoles, les familles, les transporteurs privés et les collaborateurs du foyer au détriment de leur mission première d'accueil. Que compte faire le Conseil d'État dans la perspective d'une coordination intégrée ?

Première signataire : Katia Della Pietra.

Autres signataires : Anita Cuenat, Fabienne Robert-Nicoud.

*M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé* : – La problématique de l'organisation des transports, en particulier autour de cette problématique, est une problématique qui occupe le service de la santé publique, donc c'est une problématique qui est connue et qui nous préoccupe. Il s'agit, de notre analyse à ce stade, clairement d'un frein non seulement pour les personnes concernées auxquelles vous faites allusion dans l'énoncé de votre question, mais aussi pour le développement lui-même de l'offre de places, puisque, évidemment, les occupations insuffisantes conduisent à ce que l'on n'arrive pas à des tailles critiques suffisantes et que l'on renonce parfois à développer cette prestation.

Or, le développement de places de foyer est un aspect fondamental et prioritaire de la politique d'accompagnement et de soutien à domicile ou de la planification médico-sociale. Cela fait partie de ces conditions qui permettent de rester à domicile dans de bonnes conditions que d'avoir des temps de répit pour les proches, que d'avoir des temps de socialisation aussi pour les personnes concernées. C'est donc une pièce importante du dispositif et les conditions-cadres doivent donc être favorables à ce développement. À nos yeux, cela est vraiment très clair.

Tout cela est en cours d'analyse au service de la santé publique. L'aspect des transports, comme nous l'avons dit, fait partie des prestations offertes, comme d'ailleurs leurs financements. Et un plan d'action sera proposé dans les prochains mois par le service de la santé publique.

Cela étant, nous sommes obligé de le dire ici, dans la foulée de ce que nous avons entendu hier également : les ressources ne s'inventent pas et on manque aujourd'hui singulièrement de ressources pour assurer toute une série de transports. On a vu une très grosse baisse dans le nombre de bénévoles qui faisaient des transports avant-Covid-19 et, aujourd'hui, on a vraiment une difficulté nouvelle qui intervient. Et nous devons dire aussi qu'il faudra quand même s'habituer progressivement à ce que les prestations dans les espaces urbains, où on a de fortes densités, et dans d'autres régions ne pourront pas être systématiquement et toujours les mêmes et de même

niveau. Nous savons que la réponse est assez peu satisfaisante quand on l'exprime comme cela, mais c'est néanmoins la réalité avec laquelle vous devrez vivre.

**DFS**

**24.334**

**18 février 2024, 20h38**

**Question Marina Schneeberger**

**Déclaration d'impôt 2023 : suppression de la déduction de 3'000 francs pour les diabétiques**

Depuis la déclaration 2023, les personnes diabétiques n'ont plus droit à la déduction forfaitaire de 3'000 francs. Pourquoi ? Celles souffrant de coeliakie ont, elles, droit à ces déductions.

Pourquoi ne pas avoir mentionné cette suppression dans les instructions ? Les taxateurs suppriment les déductions diabète dans la déclaration remplie sans en informer les contribuables concernés. Nous estimons qu'une explication s'imposait et ainsi l'impôt serait plus heureux et compréhensible !

Auteure : Marina Schneeberger.

*M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé* : – Une possibilité de déduction forfaitaire qui a été supprimée dès la période fiscale 2023, sur demande de l'Administration fédérale des contributions (AFC), qui jugeait qu'elle n'était pas conforme à une circulaire n°11 édictée par cette même AFC, qui règle la question de la déductibilité des frais de maladie, d'accident, et des frais liés à un handicap et autres. Certains cantons d'ailleurs n'appliquaient plus cette déduction depuis plusieurs années. Cette circulaire permet en effet aux diabétiques de déduire uniquement le surcoût effectif engendré par leur affection et non plus une déduction forfaitaire. La même circulaire n°11 édictée par l'AFC permet toujours, en revanche, une déduction forfaitaire pour l'autre maladie citée dans votre question, mais, comme nous l'avons dit, pas pour le diabète.

La mention de la déduction forfaitaire pour le diabète a été supprimée des instructions générales de l'AFC du fait qu'elle n'est plus d'actualité. On ne s'est pas contenté de supprimer cela dans les indications de l'administration cantonale, mais l'Association neuchâteloise des diabétiques a été reçue le 14 décembre 2022 par la direction du service des contributions et a été informée de ce changement pour la taxation 2023. Le service des contributions est parti du principe qu'il était plus simple que l'information soit fournie par l'association à ses membres, et nous imaginons qu'elle a fait suivre évidemment cette information. L'année passée, pour les déclarations 2022, le forfait était encore toléré. Les représentants de l'association souhaitaient intervenir depuis lors au niveau fédéral. Nous n'avons pas de nouvelles pour savoir si ces interventions ont été faites ou pas. Toujours est-il que la directive n'a pas subi de modification.

Cela étant, les taxateurs du service des contributions, évidemment, suppriment les éventuelles déductions forfaitaires qui seraient encore revendiquées à ce titre, en informant les contribuables à l'aide d'un commentaire qui figure dans la notification de taxation. C'est une phrase type qui a été introduite, qui se réfère à la circulaire n°11 de l'AFC en disant que cette déduction forfaitaire ne peut plus être appliquée. Nous rappelons que le service des contributions traite entre 110 et 120'000 déclarations de personnes physiques par année. Une information individuelle dans chaque cas n'était pas envisageable, mais nous considérons qu'entre l'information de l'association, la suppression de la mention dans les directives et la mention sur chacune des taxations corrigées des motifs de cette correction, cela constituait une information suffisante.

Nous croyons avoir répondu à l'ensemble des questions, si ce n'est celle dont nous avons annoncé le report.

**DDTE**

**24.329**

**18 février 2024, 9h04**

**Question Céline Barrelet**

**Où en est le renouvellement du plan de mesures OPair ?**

Selon le rapport cantonal « Qualité de l'air 2022 », la qualité de l'air dépasse, malgré toutes les mesures entreprises ponctuellement et localement, les valeurs limites d'immission. De ce fait, un projet de renouvellement du plan de mesures OPair 1993 est en cours d'élaboration.



Le Conseil d'État peut-il nous dire jusqu'à quand ce plan de mesures sera élaboré ? L'aide à l'exécution « Immissions excessives de dépôts azotés ou d'ammoniac » de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) est-elle prise en compte dans cette élaboration ?

Première signataire : Céline Barrelet.

Autres signataires : Barbara Blanc, Brigitte Neuhaus, Marc Fatton.

*M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement* : – Effectivement, un projet de renouvellement du plan de mesures OPair a été élaboré au département en 2023 – vous êtes au courant de cela – et l'aide à l'exécution de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), qui s'appelle « Immissions excessives de dépôts azotés ou d'ammoniac », a bien sûr été prise en compte dans son élaboration. Cela répond déjà à l'une de vos questions.

Durant l'automne 2023, ce projet a été consolidé ; une mise en consultation interne à l'État. Une consultation qui s'est terminée à mi-février de cette année. Neuf services ont été consultés. Globalement, les retours sont positifs, avec quelques points d'attention à traiter. Ainsi, le projet sera soumis au Conseil d'État en principe au premier printemps, avec une mise en vigueur – en tout cas, c'est notre objectif – du nouveau plan OPair à partir de cet été.

Nous espérons qu'avec cela, Madame Céline Barrelet, vous pourrez être satisfaite de l'évolution du dossier.

#### **DDTE**

**24.330**

**18 février 2024, 9h04**

**Question Céline Barrelet**

**Quelle zone tampon pour le glyphosate ?**

La Commission européenne vient de reconduire pour dix ans l'autorisation du glyphosate en fixant des « mesures d'atténuation des risques » concernant les alentours des zones pulvérisées, via des « bandes tampons » de 5 à 10 mètres et des équipements réduisant les « dérives de pulvérisation ».

Le Conseil d'État peut-il nous renseigner s'il existe des zones tampons autour des champs traités au glyphosate et attenants aux zones d'habitation ou aux bâtiments habités en zone agricole, ou s'il compte en établir ?

Première signataire : Céline Barrelet.

Autres signataires : Barbara Blanc, Yves Pessina, Brigitte Neuhaus, Marc Fatton.

*M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement* : – De manière générale, nous pouvons vous garantir que la Suisse suit attentivement les développements en Europe en matière d'homologation et d'usage des produits phytosanitaires. En effet, des projets avancent au niveau de la Confédération pour harmoniser encore davantage les règles avec nos voisins.

Cependant, comme nous l'avons démontré dans notre rapport 21.018 concernant le plan d'action phytosanitaire et biocides cantonal, les cantons et les communes n'ont pas la compétence d'édicter des règles d'usage pour les produits phytosanitaires ou de biocides ; c'est une compétence fédérale. Nous sommes simplement, au niveau cantonal, dans des compétences d'exécution du droit fédéral. C'est ce que rappelait le rapport, que l'on a traité du reste ici même, il y a quelque temps maintenant.

En ce qui concerne les zones tampons, nous pouvons toutefois vous rassurer, puisque l'Ordonnance fédérale sur la réduction des risques liés aux produits chimiques et l'Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture prévoient des bandes de surface herbagère sans fumure ni produits phytosanitaires, qui visent à protéger l'environnement. En règle générale, le long des haies, des berges boisées, des bosquets ou des lisières de forêts, les bordures tampons doivent avoir une largeur minimale de 3 mètres ; le long des cours d'eau et des plans d'eau, leur largeur minimale est de 6 mètres, dont 3 mètres sans fumure.

En matière de dérive des produits et de ruissellement des produits phytosanitaires, il convient aussi de mentionner que chaque matière active est frappée d'une distance de sécurité par rapport aux différents objets à protéger, tels que les eaux de surface, les biotopes, les parcelles voisines, les

surfaces résidentielles et les zones publiques. Ceci en rappelant que les traitements sont interdits lorsque le vent dépasse les 19 km/h, pour des questions de dérive bien sûr. En plus, depuis l'année dernière, les exploitantes et exploitants qui bénéficient de paiements directs, donc quasiment tous les exploitants, doivent prendre obligatoirement les mesures techniques qui réduisent la dérive de 75% par rapport à une utilisation normale.

Finalement, pour revenir au glyphosate, nous rappelons que, comme pour tous les herbicides, son utilisation est interdite sur les toits, les terrasses, les routes, les chemins et les places et à leurs abords, ainsi que sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées. Dans certains cas particuliers, un traitement plante par plante peut être toutefois admis.

Compte tenu de ces règles fédérales, qui sont en place et qui sont globalement efficaces, ainsi que vis-à-vis de la réglementation en matière d'utilisation des produits phytosanitaires, qui est purement de compétence fédérale, le Conseil d'État ne prévoit ni ne peut prévoir de nouvelles mesures.

## DDTE

24.340

19 février 2024, 11h59

Question Damien Humbert-Droz

**Quelle est la situation sur le front de la régulation des cormorans ?**

Le Conseil d'État vient de valider plusieurs dispositions du concordat intercantonal sur la pêche dans le lac de Neuchâtel, prévoyant notamment de prolonger jusqu'à fin 2024 l'aide aux pêcheurs professionnels. Peut-il dès lors nous renseigner sur la situation et les mesures prises afin de véritablement réguler la population de cormorans, qui semble être la cause principale du déclin de la population des corégones et causera, sans mesures complémentaires, encore des problèmes durant les prochaines années ?

Auteur : Damien Humbert-Droz.

*M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement* : – Les effectifs de grands cormorans sont en augmentation constante en Suisse depuis le début des années 2000 ; cela, vous le savez. Selon les chiffres fournis par la Station ornithologique suisse de Sempach, notre région abrite la population la plus importante de ces oiseaux, avec des effectifs de l'ordre de 1'300 couples nicheurs répartis dans cinq colonies ; cela, c'était l'état en 2022, ce sont nos derniers chiffres. Il convient de relever qu'aucune de ces colonies ne se situe directement sur le territoire neuchâtelois.

Exclusivement piscivore, le grand cormoran génère des conflits avec la pêche professionnelle. Il cause en effet des dommages aux poissons pris dans les filets et aux filets eux-mêmes. Et au vu de l'augmentation constante des couples nicheurs, le grand cormoran est également soupçonné, aux côtés d'autres facteurs, d'avoir un impact direct sur les peuplements de poissons de nos lacs et rivières. Le conflit avec la pêche est devenu particulièrement aigu ces dernières années, alors que les captures de corégones, qui constituent le revenu principal des professionnels de la pêche, ont beaucoup diminué entre 2016 et 2023, malheureusement.

Compte tenu des fortes baisses de rendement observées, et comme le relève M. Humbert-Droz dans sa question, les cantons concordataires – donc Neuchâtel, Vaud et Fribourg – apportent un soutien financier aux pêcheurs professionnels depuis 2020, à hauteur de 10'000 francs par exploitation. Nous croyons que c'est unique en Suisse que les cantons concordataires du lac de Neuchâtel apportent un tel soutien.

Concernant plus spécifiquement le grand cormoran, qui n'est à l'évidence pas une espèce menacée, et au vu des conflits qu'il génère avec la pêche, les mesures suivantes ont été engagées depuis 2020 également. D'abord, l'ouverture de la chasse au cormoran sur le lac de Neuchâtel. Puis la création d'un permis de chasse spécial pour les pêcheurs professionnels, leur donnant la possibilité d'effectuer des tirs de cormorans à proximité des filets et des nasses. Ce sont douze permis qui ont été attribués depuis lors, pour six permis à des pêcheurs professionnels neuchâtelois. Finalement, nous réalisons chaque année des tirs de régulation par les agents du service de la faune, des forêts et de la nature. Au total, les prélèvements et la régulation depuis quatre ans ont pour résultat quelque 220 cormorans qui ont tirés.

D'autres mesures devraient permettre de renforcer encore le dispositif mentionné et sont actuellement à l'étude. Il s'agit, par exemple, de donner la possibilité aux pêcheurs professionnels formés de tirer des cormorans à proximité de leurs filets, mais sur une période plus longue que celle qui est actuellement autorisée, qui semble par trop réduite. Pour pouvoir être mise en œuvre, cette mesure comme d'autres doit toutefois être adoptée par les trois cantons concernés, puisqu'une modification du concordat concernant la chasse sur le lac de Neuchâtel est requise.

S'agissant d'éventuelles interventions dans les colonies nicheuses, nous nous permettons de rappeler que les sites occupés se situent pour la plupart dans des réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale. Or, à l'heure actuelle, des mesures de régulation dans ces sites sont fortement contestées par les organisations non gouvernementales (ONG) et délicates à mettre en œuvre d'un point de vue légal. Les cantons et la Confédération avaient d'ailleurs été déboutés par le Tribunal administratif fédéral en 2011 déjà à ce sujet, ce dernier ayant jugé que les dommages causés par les cormorans aux pêcheurs professionnels n'étaient pas suffisamment importants à l'époque pour justifier des mesures de régulation. Voilà pour nos précisions.

Nous terminons avec la question de M<sup>me</sup> Garance La Fata 24.318, « Est-ce compatible avec la protection des données de pouvoir obtenir l'adresse postale d'un-e conducteur-trice ? » Une question relative à la protection des données quant aux adresses des conducteurs et conductrices dans le canton de Neuchâtel. Une question à laquelle *Arclinfo* a déjà répondu, puisque le thème a été traité en direct ! Alors, c'est peut-être une nouvelle manière de faire de la politique, mais voilà, la réponse est déjà parue dans les médias, pas que nous l'ayons sortie au préalable, mais cela a fait l'objet, avec le service concerné, d'échanges, et vous avez, nous croyons, obtenu des réponses. Malgré tout, nous vous répondrons bien sûr, mais par écrit. Vous recevrez tout soudain par voie électronique la réponse à votre question.

## **DFDS**

**24.326**

**16 février 2024, 11h55**

**Question du groupe libéral-radical**

**Un « diktat » dans le choix de menus aux cafétérias universitaires ?**

Les trois cafétérias universitaires n'offrent désormais que des repas végétariens. Les étudiants sont pourtant formés à avoir un esprit critique. Il est choquant d'imposer un tel « diktat », alors que notre canton compte des producteurs de produits laitiers, de viande et œufs en circuit court.

Le Conseil d'État ne considère-t-il pas que les étudiants devraient avoir le choix entre menus végétariens et menus composés de protéines animales, dans un esprit d'ouverture ? Qu'entend-il faire pour que cette pratique ne s'étende pas aux autres entités de l'État ?

Première signataire : Mary-Claude Fallet.

Autres signataires : Claudine Geiser, Damien Humbert-Droz, Andreas Jurt, Didier Germain, Corinne Schaffner, Armelle von Allmen Benoit, Blaise Courvoisier, Alain Rapin, Martial Robert-Nicoud, Fabio Bongiovanni, Quentin Di Meo, Sloane Studer, Nadia Chassot, Alexandre Brodard, Sarah Curty, Pascale Ethel Leutwiler, Michel Zurbuchen, Caroline Juillerat, Cédric Haldimann, Stéphane Rosselet, Carine Simone Muster, Alexis Maire.

*M<sup>me</sup> Crystal Graf, conseillère d'État, cheffe du Département de la formation, de la digitalisation et des sports* : – Il ne nous appartient pas ici de juger de la décision d'une institution autonome. Mais nous pouvons vous dire que l'autonomie ne va pas sans la liberté. Mais la liberté va de pair avec la responsabilité. L'Université a respecté cette maxime, sans « diktat », puisque les étudiantes et étudiants ont le choix entre repas végétariens ou non, composés ou non de protéines animales, choix qu'ils et elles feront assurément avec un esprit critique.

L'offre de restauration dans les trois cafétérias de l'Université est la suivante. D'une part, un restaurateur – et c'est là même nouveau, puisqu'il n'y avait simplement plus de restaurateur à l'Université – qui sert une cuisine chaude ou froide, à base de produits végétaux et locaux, achetés au marché si nous en croyons la presse locale qui a déjà traité le sujet également, ainsi que des viennoiseries et des boissons artisanales entre 9h30 et 13h30. D'autre part, des frigos connectés en tout temps, mettant à disposition des plats équilibrés, faits maison à Neuchâtel avec des produits locaux et/ou bio. Viande, poisson et volaille composent notamment les plats, traditionnels ou inspirés de la cuisine du monde pour satisfaire tous les goûts. Leurs ingrédients proviennent de

petits producteurs régionaux et sont cuisinés selon les saisons, toujours si nous en croyons le site internet. Les invendus peuvent être distribués à l'Armée du Salut. L'entreprise emploie aussi des personnes en situation de handicap avec la Fondation Les Perce-Neige. Ces informations sont disponibles sur internet.

Finalement, il faut aussi rappeler que l'Université est très bien placée en termes géographiques pour les étudiantes et étudiants, chercheuses et chercheurs ou professeur-e-s, afin qu'elles et ils puissent profiter également d'autres offres de restauration à quelques pas, permettant d'aiguiser l'esprit critique de chacun et chacune tout en faisant un peu de mouvement, qui plus est.

Nous espérons donc vous avoir rassurés en confirmant que le choix existe et que l'esprit critique restera alimenté.

#### **DFDS**

**24.331**

**18 février 2024, 14h21**

**Question Mathias Gautschi**

**Renoncement de la commune de Val-de-Ruz à lancer une phase test de MAÉ**

Après la ville de La Chaux-de-Fonds, c'est au tour de la commune de Val-de-Ruz de renoncer à lancer une phase test de Ma journée à l'école (MAÉ), « *en attendant une meilleure offre* ».

Le Conseil d'État n'est-il pas inquiet pour le développement du projet, notamment en termes de conditions pour la réalisation pratique et de partenariat avec les cercles scolaires ? Est-ce une question de moyens financiers insuffisants ou faut-il voir le problème ailleurs ?

Auteur : Mathias Gautschi.

*M<sup>me</sup> Crystel Graf, conseillère d'État, cheffe du Département de la formation, de la digitalisation et des sports* : – Monsieur le député, non, le Conseil d'État n'est pas inquiet pour le projet MAÉ, puisque la mise en œuvre du projet pilote de Neuchâtel est annoncée et que les autres étapes font finalement partie du développement d'un projet. Ainsi, les expériences de La Chaux-de-Fonds, de La Grande Béroche et de Val-de-Ruz à ce jour servent à connaître également les écueils dont il faut tenir compte dans le montage de tels projets pour de futures communes.

Pour rappel, MAÉ est un projet pilote. Chaque projet est riche et instructif en termes d'expériences, de connaissances et de compétences, et ce, quel que soit son niveau d'aboutissement. En d'autres termes, les réflexions menées dans les quatre communes pilotes et les compétences développées au fil du temps, mais aussi les écueils, fourniront des indications précieuses et nécessaires à l'évaluation finale du projet et, partant, à la définition d'un cadre cantonal de l'école en continu.

Enfin, pour l'aspect financier, il s'agit bien sûr d'un élément au cœur des préoccupations des exécutifs et des législatifs des communes concernées. Des surcoûts par rapport à un accueil extrascolaire « ordinaire » sont en effet identifiés. C'est d'ailleurs également la raison d'une participation de l'État à hauteur de 50% de ces surcoûts.

#### **DFDS**

**24.336**

**19 février 2024, 10h12**

**Question Antoine de Montmollin**

**Rendre des contes ?**

Une représentation du spectacle *Le Conte des contes* était prévue au Théâtre du Passage la semaine passée pour des élèves. La décision a été prise au dernier moment d'annuler la venue d'une part significative des élèves de l'école obligatoire, semble-t-il en raison des sujets abordés.

Le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur les raisons de cette annulation et réaffirmer son soutien à la participation des élèves à des activités culturelles émancipatrices, sans pudibonderie ?

Premier signataire : Antoine de Montmollin.

Autre signataire : Romain Dubois.

*M<sup>me</sup> Crystal Graf, conseillère d'État, cheffe du Département de la formation, de la digitalisation et des sports* : – Monsieur le député, vous demandez si le Conseil d'État peut vous renseigner sur les raisons de l'annulation en question. Eh bien, non, le Conseil d'État ne le peut pas. Comme la presse l'a signalé et comme vous le savez donc, les autorités qui ont pris cette décision sont les autorités communales.

Par contre, nous pouvons volontiers répondre oui à votre seconde question : le Conseil d'État peut ici réaffirmer son soutien à une participation des élèves à des activités culturelles. C'est d'ailleurs prévu dans le Plan d'études romand (PER), qui vise à engager l'élève à exercer une démarche critique relative aux productions artistiques et aux phénomènes culturels. C'est pourquoi nous attendons des écoles qu'elles s'organisent pour que chaque élève assiste à des spectacles scéniques, de préférence dans une institution culturelle, ce qui était bien le cas dans le programme dont nous parlons.

Près de 20'000 élèves du canton profitent chaque année d'un programme culturel que leur concoctent avec engagement les directions et le corps enseignant. Toutes les parties s'attachent à cette tâche avec soin, avec passion et avec leur personnalité et leurs goûts. Nous savons pouvoir compter sur leur volonté de présenter des programmes de bonne qualité s'inscrivant dans les visées du Plan d'études romand (PER). Les activités culturelles scolaires se comptent par dizaines, au moins, dans le canton.

Les prestations artistiques doivent bien sûr être adaptées à l'âge des élèves. Ce qui semble avoir été le cas dans l'affaire qui a motivé votre question, puisque l'âge recommandé de 12 ans était respecté. Nous comprenons donc, Monsieur le député, votre perplexité. Mais nous ne doutons pas non plus que les autorités communales et les directions de l'école régionale compétentes ont pris leur décision pour de bonnes raisons, dont elles rendront certainement compte si elles en sont priées.

## **PRÉSIDENCE**

**24.319**

**7 février 2024, 12h09**

**Question Garance La Fata**

**Le nouveau site web du canton, développé entre Lausanne et le Maroc ?**

Le site [ne.ch](http://ne.ch) va être entièrement repensé et modernisé, mais ces changements ne se feront pas en terre neuchâteloise. Nous nous questionnons sur la cohérence de cette démarche, alors que ce genre de mandat favorise l'emploi local. Quels sont les raisons et critères qui ont poussé le canton à choisir un groupe international et non pas une agence de la région ? Les entreprises régionales ont-elles eu connaissance de cet appel d'offres et ont-elles eu suffisamment de temps pour y répondre ?

Première signataire : Garance La Fata.

Autres signataires : Hugo Clémence, Corine Bolay Mercier, Fabienne Robert-Nicoud, Anita Cuenat.

*M. Alain Ribaux, président du Conseil d'État* : – Après dix ans, le site internet officiel de la République et Canton de Neuchâtel va effectivement bénéficier d'une refonte complète. En tant que collectivité publique soumise à la Loi sur les marchés publics, l'État de Neuchâtel a lancé, le 15 septembre 2023, un appel d'offres publié sur la plateforme officielle des marchés publics – la bien connue Simap – ainsi que dans la Feuille officielle.

Au vu de l'évaluation du projet durant la phase de pré-analyse et des valeurs seuils légales, les règles cantonales, intercantionales et internationales sur les marchés publics – c'est un domaine que vous connaissez bien pour avoir voté récemment sur le projet de loi cantonal – imposent le lancement d'une procédure ouverte soumise à l'accord international GATT/OMC. Il s'agit d'une procédure à laquelle peuvent participer toutes les entreprises ayant leur siège en Suisse ou dans un État partie aux accords internationaux.

Cette procédure, durant laquelle aucune échelle de prix ou de budget n'a été communiquée aux soumissionnaires, est, comme vous le savez, légalement très cadrée – peut-être trop cadrée – et contraignante. En particulier, la sélection des entreprises selon des critères géographiques ou locaux est rigoureusement interdite.

Le délai de clôture de l'appel d'offres était fixé six semaines plus tard, soit le 31 octobre 2023. Neuf offres ont été déposées durant ce laps de temps, qui ont toutes été déclarées recevables. Comme annoncé dans l'appel d'offres, elles ont été évaluées selon trois critères : la qualité et l'adéquation des solutions proposées par rapport au cahier des charges, le prix de l'offre, ainsi que l'organisation et la méthodologie proposées.

À noter que le critère de la localisation du siège de l'entreprise n'a – conformément à la loi, nous l'avons dit tout à l'heure – pas été pris en compte, en raison des principes de l'égalité de traitement et de l'interdiction de la discrimination des soumissionnaires. À l'issue des travaux d'évaluation, la décision d'adjudication s'est portée sur la société SQLI Suisse SA, dont l'offre a été jugée économiquement et qualitativement la plus avantageuse. La décision a été notifiée à l'ensemble des soumissionnaires selon les règles en vigueur et, en l'absence de recours, elle est entrée en force début janvier 2024.

L'entreprise adjudicataire a son siège à Lausanne. Elle est active depuis 1999 et emploie plus de 150 personnes entre ses bureaux de Lausanne et de Genève. Elle est à la tête de la branche suisse du groupe international SQLI, auquel elle appartient. Contrairement à ce que laissait sous-entendre un article paru dans un média régional, tous les travaux seront réalisés en Suisse – comme quoi, il faut faire attention quand on libelle ses questions –, dans les bureaux de Lausanne et de Genève, et cela en collaboration étroite avec les équipes de la chancellerie d'État et du service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN), conformément à ce qui avait été annoncé dans l'offre et aux engagements contractuels pris par SQLI Suisse.

En résumé et pour répondre à votre question, en suivant cette procédure d'appel d'offres, le canton a scrupuleusement suivi ses obligations légales en matière de marchés publics.

Petit rappel pour conclure : il arrive très souvent, tous domaines confondus, que des entreprises neuchâteloises remportent des marchés publics hors canton. Le système fonctionne dans les deux sens, c'est même sa raison d'être.

## **DESC**

**24.322**

**15 février 2024, 9h44**

**Question Quentin Di Meo**

**Loi sur la médiation – Prochaines étapes ?**

Quand le Conseil d'État prévoit-il l'entrée en vigueur de la loi sur la médiation ? Quand le règlement sera-t-il adopté par le Conseil d'État ? Quel dispositif, selon l'article 21, sera mis en place pour promouvoir cette nouvelle loi ? Quel sera le service en charge de la tenue du tableau prévu à l'article 7 ?

Auteur : Quentin Di Meo.

*M. Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture :* – La loi sur la médiation civile et pénale (LMCP), du 24 mai 2023, entrera vraisemblablement en vigueur cet été. Celle-ci nécessite une adoption préalable, par le Conseil d'État, du règlement d'application, qui doit notamment préciser les critères d'inscription des médiatrices et des médiateurs dans le registre. Le projet de règlement est actuellement en consultation auprès des milieux intéressés, jusqu'au 22 mars 2024. Il pourra être adopté, en fonction des retours de consultation, au plus tard vraisemblablement en juin prochain.

En regard de l'article 21 de la loi, le projet de règlement prévoit la mise sur pied, par notre département, d'une séance bisannuelle réunissant les actrices et acteurs concerné-e-s et charge les autorités judiciaires de veiller à la formation des magistrat-e-s et de tenir des statistiques. La formation des avocat-e-s doit être discutée prochainement avec l'Ordre des avocates et des avocats. Le service cantonal de la population (SCPO) sera chargé de la tenue du registre des médiatrices et des médiateurs.

## **DESC**

**24.324**

**15 février 2024, 23h11**

**Question Anne Bramaud du Boucheron**

**Écosystème crypto : les moyens de ses ambitions ?**

Article 1 de la LBCN : « *La Banque cantonale neuchâteloise a pour but de contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle.* »

L'interpellation 24.109 questionne le renoncement de la BCN à ses activités dans l'écosystème crypto. À l'instar de la ville de Lugano ou du canton de Zoug, le Conseil d'État envisage-t-il des actions concrètes pour le développement d'un écosystème crypto intégré dans l'économie locale, sans la BCN ?

Première signataire : Anne Bramaud du Boucheron.

Autre signataire : Jonathan Gretillat.

*M. Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture* : – Voilà une question avec un titre qui vous montrera directement l'embarras de celui qui vous parle. C'est un exercice en effet un peu compliqué. Une interpellation sur le même sujet a été déposée avec une clause d'urgence, clause qui a été refusée. Or, la question se réfère à ladite interpellation. Celle-ci est détaillée et nécessitera un certain nombre de développements. Nous y reviendrons donc ultérieurement, et nous en restons aujourd'hui à la stricte question posée, qui ne demande pas d'expliquer la situation.

Donc, en bref, oui, le Conseil d'État envisage des actions concrètes pour le développement d'un écosystème crypto à Neuchâtel. Mais, non, il ne l'envisage pas sans la Banque cantonale neuchâteloise (BCN), qui ne sort pas du jeu avec la mesure prise, limitée au négoce de cryptomonnaie, un négoce qui a été atteint depuis peu à Neuchâtel par une fièvre inouïe. Les volumes ont pris l'ascenseur du chef d'un tout petit nombre de sociétés et n'ont que peu, voire pas de lien avec le tissu local. Il s'agit ainsi pour la BCN d'une nouvelle appréciation du risque, pas d'un désengagement pur et simple. À noter que l'activité que la BCN a souhaité limiter n'est assurée par aucune autre banque cantonale en Suisse. Les effets d'annonce des banques cantonales de Zoug et de Lucerne concernent autre chose.

Encore une fois, nous y reviendrons dans le cadre du débat sur l'interpellation.

## DESC

24.338

19 février 2024, 11h58

Question Sarah Fuchs-Rota

**Fondation REPR : le canton envisage-t-il de telles prestations ?**

Les prestations de la fondation REPR (Relais Enfants Parents Romands) portent sur l'accompagnement des proches de personnes détenues et doivent permettre à des familles, souvent démunies vis-à-vis de telles situations et parfois précarisées, de retrouver un équilibre et de maintenir le lien. Le Conseil d'État envisage-t-il de soutenir ces prestations ?

Source : <https://www.rts.ch/info/regions/geneve/13651382-dans-les-prisons-genevoises-les-parloirs-de-noel-mettent-du-baume-au-coeur-des-familles.html>

Première signataire : Sarah Fuchs-Rota.

Autre signataire : Romain Dubois.

*M. Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture* : – Le service pénitentiaire collabore déjà avec la Fondation REPR, c'est-à-dire Relais Enfants Parents Romands, et ce, depuis de nombreuses années. Des locaux spécialement aménagés existent ainsi à l'établissement de détention de La Promenade, à La Chaux-de-Fonds, et à Bellevue, à Gorgier. Ils permettent à la fondation de proposer informations, écoute et accueil bénévole des familles à proximité immédiate des établissements, avant et après les visites. Cet accueil est ouvert à Bellevue samedi et dimanche de 13h00 à 15h00, et à La Promenade lundi, mercredi et samedi de 13h30 à 16h00.

Cela étant, la fondation agit en étroite collaboration avec le service pénitentiaire, mais indépendamment de l'État, qui ne contribue actuellement pas à son financement.

C'est néanmoins pour nous l'occasion de rappeler le rôle important que joue cette fondation, qui recherche toujours des bénévoles accueillants afin de renforcer les équipes présentes devant les prisons romandes. Avis donc aux amatrices et amateurs !

**DESC****24.339****19 février 2024, 11h58****Question Sarah Fuchs-Rota****Accompagnement des enfants dans leur relation avec leur parent en prison, qu'est-ce qui est mis en place ?**

Dans notre canton, combien d'enfants ont des parents incarcérés ? Quels accompagnement et soutien sont mis en place pour que ceux-ci puissent bénéficier de leurs droits afin de maintenir un lien suffisant avec leurs parents incarcérés ?

Première signataire : Sarah Fuchs-Rota.

Autre signataire : Romain Dubois.

*M. Alain Ribaux, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture* : – Il n'existe pas de statistiques sur le nombre d'enfants dont l'un des parents est détenu, ni à Neuchâtel ni ailleurs en Suisse.

Dans un très récent rapport sur cette question – « Situation des enfants dont l'un des parents est détenu en Suisse » –, le Département fédéral de justice et police constatait que la situation de tels enfants a longtemps été négligée, notamment en Suisse alémanique.

La Suisse romande a en effet toujours été plutôt active sur le sujet. Dans le canton de Neuchâtel, il est proposé, outre les services de Relais Enfants Parents Romands, dont nous avons parlé dans la réponse à la précédente question, des parloirs individuels, des visites prolongées, un parloir familial aux heures d'ouverture élargies, différents jeux à disposition, des contacts physiques libres avec les enfants en bas âge et, évidemment, l'accès au courrier, au téléphone, voire à la visioconférence. Il a également été autorisé à plusieurs reprises à un détenu d'assister à la naissance de son enfant, malgré sa détention. Enfin, dans le cadre de l'accompagnement social notamment, les liens familiaux de chaque personne détenue sont inévitablement pris en considération.

Cela dit, c'est évidemment un domaine dans lequel on pourrait en faire toujours davantage. Mais il semble que l'offre actuelle n'est pas insatisfaisante. Pour preuve, le canton sera représenté à la journée interdisciplinaire organisée sur ce sujet par la Confédération le mois prochain, ce qui illustre très concrètement l'attention qui est portée à la thématique.

*La présidente* : – Nous en avons terminé avec les réponses aux questions. Nous pouvons passer à la suite du traitement des objets B.

**INTERPELLATION AVEC DEMANDE D'URGENCE (SUITE)**

*La présidente* : – Hier soir, nous avons accepté l'urgence pour l'interpellation 24.111, que nous allons donc traiter aujourd'hui, comme convenu.

**PRÉSIDENCE****24.111****1<sup>er</sup> février 2024, 12h03****Interpellation Romain Dubois****Notre démocratie menacée par le torpillage des médias**

Le Conseil d'État est prié d'expliquer au Grand Conseil le regard qu'il porte sur les crises actuelles dans le domaine des médias (suppression massive de postes à ESH Médias et dans d'autres médias, attaques contre la société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR)...) et la manière dont il entend agir pour conserver un tissu médiatique impartial et de qualité dans notre canton. En particulier :

1. Comment explique-t-il son soutien au « projet Rösti » de baisse significative de la redevance SSR ?



2. Comment se prononce-t-il sur la mécanique, sulfureuse d'un point de vue démocratique, revenant à ne pas laisser le choix au peuple de maintenir le service public actuel en annonçant que si l'initiative anti-SSR est refusée, la redevance sera tout de même baissée ?
3. Entend-il agir face à de potentielles suppressions massives de postes dans nos médias locaux à très brève échéance, notamment sous l'angle du droit du travail ?
4. Estime-t-il pertinent de légiférer au niveau cantonal pour assurer l'existence de médias impartiaux et de qualité dans notre canton ?
5. Dans le cas contraire, se contentera-t-il d'assister en spectateur à la déliquescence progressive du paysage médiatique dans notre canton et ainsi à l'affaiblissement de sa démocratie ?

### Développement

L'annonce faite par ESH Médias de la suppression de 40 postes est une menace directe pour les employé-e-s concerné-e-s et l'accès de la population à une information libre. En réduisant constamment les effectifs, les groupes de presse mettent sous pression le personnel. La qualité et l'impartialité de l'information et du travail journalistique ne peuvent être assurées que par des conditions de travail correctes pour les employé-e-s des médias, déjà menacées par les cures d'amaigrissement successives qui leur sont imposées. L'accès à l'information est un gage indispensable d'une démocratie qui fonctionne.

L'annonce d'ESH Médias ne fait qu'augmenter le nombre de postes supprimés depuis plusieurs mois au sein de différents groupes d'information. Depuis septembre, ce ne sont pas moins de 158 postes qui sont ainsi appelés à disparaître. Ces décisions regrettables s'inscrivent dans un contexte où tous les pans de l'information sont malmenés. Cette tendance amène ainsi les médias à dépendre toujours plus de dynamiques marchandes (« publiereportages », liberté éditoriale malmenée, journaux servant de moyens de propagande à de fortunés politiciens...) menaçant leur précieuse impartialité.

Dans ce contexte, il est essentiel que le service public puisse assurer une information de qualité. Il apparaît ainsi logique que le canton combatte les attaques contre la redevance radio-télévision, de même que la proposition du Conseil fédéral de réduire la redevance, qui ne constituent que des coups de butoir supplémentaires contre une information pour toutes et tous. Nous avons ainsi appris avec stupeur le soutien du Conseil d'État à une baisse significative de la redevance SSR à une période où l'on devrait plutôt réfléchir à des outils urgents pour faire face à ce péril pour notre démocratie.

Premier signataire : Romain Dubois.

Autre signataire : Margaux Studer.

*La présidente* : – Nous donnons la parole au premier signataire pour le développement de l'interpellation.

*M. Romain Dubois (S)* : – 20 septembre 2023 : 28 licenciements chez Tamedia en Suisse romande. 25 octobre 2023 : 28 licenciements chez 20 minutes. 8 novembre 2023 : 150 licenciements chez CH media. 29 novembre 2023 : 20 licenciements chez Tamedia, cette fois en Suisse alémanique. 9 janvier 2024 : 55 licenciements chez Ringier Médias. 30 janvier 2024, finalement : 40. Puis – nous l'avons appris hier –, apparemment 27 licenciements chez ESH Médias, notamment propriétaire d'ArctInfo. En cinq mois, plus de 320 postes supprimés dans les médias suisses, soit 65 postes en moyenne par mois. Deux employés du secteur des médias perdent leur travail chaque jour depuis quelques mois.

C'est la triste réalité d'une tendance délétère qui s'accélère dangereusement. Et aucun besoin d'une boule de cristal pour deviner la direction dans laquelle nous allons. Un article d'un professeur de sciences des médias dans *Le Monde diplomatique* en 2017, presque prémonitoire malheureusement, nous explique ce qui pourrait nous attendre. Le professeur Benson y relate ce qu'il se passe dans le paysage médiatique des États-Unis, avec une concentration des médias dans les mains de grands groupes ou de milliardaires, dans une pure perspective de profit. Il y décrit la recette de cette évolution, que nous citons maintenant : « *Éliminer la concurrence afin de s'assurer un monopole local, réduire le personnel, comprimer les budgets, bourrer les pages de dépêches bon marché et maximiser la publicité. Tout récemment encore, celle-ci représentait 80 % du chiffre d'affaires de la presse écrite américaine, soit la plus grande proportion dans les pays occidentaux.* »

Une anecdote illustre peut-être encore mieux cette tendance. En 1986, le groupe de presse Knight Ridder gagne sept Prix Pulitzer pour la qualité de son travail. Dans la foulée, l'action de l'entreprise dégringole en bourse. Lorsque son directeur demande à un analyste de Wall Street la raison de cet effondrement, la réponse est claire : « C'est parce que tu gagnes trop de Pulitzer. L'argent consacré à ces projets devrait rester dans la case résultats. »

Mesdames et Messieurs, maintenant que l'on sait quel exemple nous ne voulons pas suivre, revenons à Neuchâtel, où nous pouvons encore redresser la barre. La suppression de postes qui touche notamment notre journal régional est déjà en soi un drame humain pour toutes les personnes concernées, qui reçoivent d'ailleurs notre sympathie mais également nos encouragements dans leur lutte en cours. Mais cette annonce révèle bien plus encore à quel point nos médias locaux sont menacés, à quel point la qualité et l'impartialité de leur travail sont soumises à une pression croissante, et, surtout, à quel point le bon fonctionnement de notre démocratie est, à terme, menacé par cette paupérisation de l'information. Comment en effet imaginer des enquêtes journalistiques approfondies avec la moitié de personnel en moins ? Ou comment préserver l'impartialité de médias de plus en plus soumis à la loi du profit avec tout ce que cela implique ?

Prenez, par exemple, les publireportages. Ces « articles » sont publiés dans certains médias et ressemblent largement à un véritable article. Ce sont en fait des textes financés et rédigés, ou du moins contrôlés, par des entreprises privées. De la publicité en soi. Là encore, quelques exemples nous viennent de l'autre côté de l'Atlantique, avec, par exemple, une série publiée, il y a plusieurs années de cela, par le BPS, aux États-Unis, qui s'appelle « Le péril des retraites », qui dépeignait avec horreur le financement des retraites des fonctionnaires aux États-Unis. Et, en fait, cette série avait été financée par un milliardaire qui était opposé à ce système de retraite.

Notre précieuse démocratie ne saurait souffrir ces dérives et il importe de préserver un terreau médiatique de qualité dans notre canton. C'est l'objet de notre première salve de questions. Le groupe socialiste souhaite savoir ce que fait le Conseil d'État actuellement face à cette crise dans le domaine des médias. Et, surtout, que souhaite-t-il faire à moyen terme pour enrayer cette tendance néfaste ?

Notre second groupe de questions concerne notre service public médiatique, la SSR. Alors qu'une initiative populaire propose de diminuer drastiquement la redevance à 200 francs, le Conseil fédéral propose qu'en cas de refus de cette baisse par le peuple, la redevance baisse tout de même à 300 francs. Cette proposition « Röstli » nous paraît doublement inacceptable : d'abord, parce qu'elle fragilise une fois de plus le service public. Dans un paysage médiatique qui subit actuellement de larges saignées, la SSR représente une garantie de qualité, confirmée d'ailleurs annuellement dans le classement de qualité des médias en Suisse. Ensuite, parce que la solution « Röstli » revient à laisser au peuple le choix entre la peste et le choléra. Si vous ne voulez pas de coupes dans la RTS, vous en aurez quand même ! On s'étonne donc que le Conseil d'État soutienne officiellement, dans sa réponse à la consultation fédérale, cet affaiblissement de la RTS, couplé à un déni de démocratie, ne laissant pas de véritable choix au peuple neuchâtelois, ni suisse d'ailleurs.

Nous espérons donc que le Conseil d'État nous rassurera sur ce point également.

*M. Alain Ribaux, président du Conseil d'État* : – Pendant l'année de présidence, on a un peu plus de sujets que la moyenne générale, puisque l'on prend les sujets qui ne relèvent pas d'un département en particulier, plus les sujets institutionnels, etc.

Le Conseil d'État est bien sûr inquiet. Il est sensible aux difficultés auxquelles la branche des médias est confrontée et il partage intégralement les soucis et les étonnements exprimés par l'auteur de l'interpellation. Pas tous les étonnements, mais ceux qui concernent la presse outre-Atlantique, etc.

Il s'engage ainsi depuis longtemps pour le développement des aides indirectes aux médias et participe activement au débat national. La semaine dernière, le 14 février, le Conseil d'État a encore apporté son soutien à l'initiative parlementaire Bulliard-Marbach visant à élargir le soutien indirect à la presse écrite pendant sept ans, en accordant notamment une aide à la distribution matinale pour un montant de 30 millions de francs par an, reprenant une mesure que le Conseil d'État avait également soutenue en 2020 lors du débat aux Chambres fédérales, puis lors des votations populaires du 13 février 2022.

Pour revenir plus en détail sur les cinq sous-questions soulevées dans l'interpellation, le Conseil d'État peut apporter les réponses suivantes.

Première sous-question : le Conseil d'État a apporté son soutien au contre-projet proposé par le Conseil fédéral, estimant qu'il s'agit du moyen le plus efficace pour combattre l'initiative « 200 francs, ça suffit ! », qui aurait, sinon, selon toute vraisemblance ou du moins selon l'analyse du Conseil d'État, de très fortes probabilités d'être acceptée en votation populaire et qui aurait alors un impact insupportable sur le service public audiovisuel. Question d'appréciation, certes. Le Conseil d'État tient à préciser que ce soutien est exprimé sous réserve qu'il préserve la présence de la SSR dans les régions, ainsi que celle des radios et des télévisions régionales. Autrement dit, que les économies à consentir en relation avec une baisse des moyens affectés au service public audiovisuel devaient être cherchées ailleurs. Les députés connaissent d'ailleurs très bien ce raisonnement consistant à exprimer qu'ils pourraient aller chercher des économies ailleurs.

Deuxième sous-question : le Conseil d'État ne peut que s'en remettre à la décision du Conseil fédéral, qui a souhaité procéder de cette manière, en notant que si cette façon de procéder peut froisser certains bords politiques, elle ne contrevient en rien au cadre légal qui définit les règles démocratiques.

Troisième sous-question : le service de l'emploi, dans son rôle d'autorité de surveillance fédérale et cantonale, veille à ce que les dispositions légales sur l'emploi soient respectées par les entreprises. Son champ d'action est limité par les dispositions légales fédérales et cantonales, les articles 335f, 335g du Code des obligations, 29 LSE et, enfin, 22 LEmpl. Il veille tout particulièrement à ce que les entreprises respectent leurs obligations en matière d'annonce de licenciements importants ou collectifs, et ce, au plus tard le jour où les congés sont donnés. Des sanctions pénales sont prévues pour les entreprises qui, intentionnellement, ne respecteraient pas cette obligation d'annonce. Le service de l'emploi est aussi informé de la procédure de consultation en cas de licenciement collectif. Il est un partenaire impartial, à qui les employeurs et les représentants des salariés peuvent formuler leurs problématiques et demander conseil. Au terme de la procédure, le service est régulièrement informé du résultat de la consultation ainsi que des dispositions d'accompagnement, respectivement du plan social. Dans un second temps, le service de l'emploi renseigne les personnes licenciées sur les dispositions de l'assurance-chômage et les accompagne dans le cadre des prestations relatives à la stratégie d'intégration professionnelle.

Quatrième sous-question : comme évoqué précédemment, le Conseil d'État s'engage depuis des années pour développer les aides indirectes aux médias et participe ainsi activement au débat national. Car c'est bien à ce niveau-là et dans les lois fédérales que des réponses à la situation délicate de la branche des médias doivent être trouvées, notamment dans le cadre de la Loi fédérale sur la poste et de la Loi fédérale sur la radio et la télévision. Aujourd'hui, le gouvernement cantonal n'estime donc pas pertinent de légiférer au niveau cantonal.

Dernière sous-question : le Conseil d'État est convaincu que le maintien et le développement des médias est un outil essentiel pour soutenir l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie directe. C'est pourquoi il s'engage aussi au niveau cantonal pour apporter un soutien aux médias régionaux en fonction des moyens et des bases légales à disposition. Des rencontres régulières ont lieu avec les directions et rédacteurs en chef des médias régionaux ; avec l'un de ces médias, pas plus tard que la semaine dernière. Des prestations significatives ont été commandées ces dernières années et plusieurs pistes de collaboration sont actuellement étudiées. Vous en saurez plus relativement prochainement.

*La présidente* : – Monsieur Romain Dubois, vous avez la parole pour faire part de votre indice de satisfaction.

*M. Romain Dubois (S)* : – Nous remercions le Conseil d'État pour sa réponse et nous nous montrons assez faiblement satisfait du fond de cette réponse.

En ce qui concerne la SSR, peut-être rappeler qu'il y a six ans, en mars 2018, la population neuchâteloise a dit à 78,25% – nous le répétons : à 78,25% ! – non à l'initiative « No Billag », en montrant son attachement au service public médiatique, en montrant qu'elle ne souhaitait pas que la redevance diminue fortement et, malgré cela, aujourd'hui, nous avons face à nous un objet qui nous dit qu'il y aura baisse ou baisse. Nous rappelons que c'était exactement la même chose en 2018. Donc, au final, on a des initiatives qui sont déposées pour faire baisser la redevance Billag, elles ne passent pas devant le peuple, mais la redevance ne cesse de baisser, et cela, démocratiquement, cela ne va pas.

Ensuite, concernant l'aide aux médias, un rappel encore : il y a deux ans, en février 2022, l'aide aux médias a été refusée au niveau fédéral, suite à un référendum, mais, dans le canton de Neuchâtel, elle a été acceptée à 63,1%. Là encore, il y avait un fort attachement des Neuchâteloises et Neuchâtelois au développement d'une aide aux médias. À notre sens, l'initiative Bulliard-Marbach ne suffit pas, nous déposerons donc une motion pour répondre à ces questions et développer une aide aux médias cantonale.

## PROJET DE RÉSOLUTION AVEC DEMANDE D'URGENCE (SUITE)

*La présidente* : – Nous passons au projet de résolution 24.121, pour lequel nous avons accepté l'urgence lors de notre séance d'hier soir.

### DDTE

24.121

15 février 2024, 20h44

**Projet de résolution du groupe libéral-radical**

**Soutien du Grand Conseil neuchâtelois au monde paysan**

Par le biais de cette résolution, nous demandons que le Grand Conseil neuchâtelois affirme son soutien au monde paysan. En effet, depuis de nombreuses années, le secteur agricole – pourtant essentiel à notre société – est mis sous une pression grandissante.

Nous souhaitons également que le Grand Conseil neuchâtelois apporte son soutien aux revendications paysannes neuchâteloises et que le canton de Neuchâtel demande à la Confédération :

- une meilleure reconnaissance des rôles de l'agriculture et des engagements pour une production alimentaire durable et respectueuse de l'environnement et des animaux ;
- de ne pas faire d'économies financières sur le dos de l'agriculture. Les baisses du budget dédié à l'agriculture doivent être combattues et refusées ;
- une augmentation des prix payés aux producteurs et une transparence quant aux marges. Il est impératif que les prix augmentent en fonction des secteurs et permettent de couvrir les charges. En outre, il est nécessaire que les grands distributeurs soient plus transparents sur les marges perçues concernant les produits agricoles achetés et revendus en Suisse ;
- moins de bureaucratie. Il est urgent que la politique agricole soit simplifiée et que les exigences administratives ainsi que les contrôles imposés aux agriculteurs diminuent ;
- plus de stabilité pour la politique agricole. Il est indispensable d'instaurer plus de stabilité dans la politique agricole. Nous demandons l'abandon des politiques agricoles à court terme pour qu'elles correspondent à la durée de planification des investissements ;
- l'application de la Loi sur les cartels (LCart), surtout le contrôle de l'article 7 concernant les pratiques illicites d'entreprises ayant une position dominante ou un pouvoir de marché relatif. L'agriculture fait souvent face à des partenaires suisses relativement puissants sur le marché. La concentration dans le secteur agroalimentaire peut nuire au pouvoir de négociation du monde agricole.

### Motivation

Depuis plusieurs semaines, des agriculteurs se révoltent en Europe et le mouvement a rejoint la Suisse. Le canton de Fribourg a accepté le 8 février à l'unanimité moins quelques abstentions une résolution reprenant en majeure partie les éléments ci-dessus. Le canton de Vaud va également se prononcer. Le but est de montrer le soutien du canton de Neuchâtel au monde rural et d'avoir une solidarité avec les différentes actions menées dans les cantons.

**L'urgence est demandée.**

Première signataire : Armelle von Allmen Benoit.

**Amendement Clarence Chollet, du 20 février 2024**

Nous souhaitons également que le Grand Conseil neuchâtelois apporte son soutien aux revendications paysannes neuchâteloises et que le canton de Neuchâtel demande à la Confédération :

(...)

– moins de bureaucratie. Il est urgent que la politique agricole soit simplifiée et que les exigences administratives (suppression de : ainsi que les contrôles imposés aux agriculteurs) diminuent et que les contrôles soient regroupés lorsque cela est possible ;

(...)

Première signataire : Clarence Chollet.

Autre signataire : Cloé Dutoit.

*La présidente* : – Nous donnons la parole à la première signataire du projet de résolution pour le développement de l'objet.

*M<sup>me</sup> Armelle von Allmen Benoit (LR)* : – Vous avez reconnu l'urgence de cet objet et nous vous en remercions.

L'agriculture suisse est un secteur vital pour notre économie et notre société. Elle nous fournit des aliments sains et de qualité, elle préserve nos paysages et elle contribue à la biodiversité. Cependant, depuis trop longtemps, nos agriculteurs et agricultrices sont confrontés à des difficultés croissantes. Le slogan « Notre fin sera votre faim » est très parlant, tout comme la locution « on marche sur la tête » qui témoigne de la perte de bon sens à laquelle les paysans sont confrontés.

Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de vous convaincre de l'importance d'une agriculture de proximité, mais plutôt de vous rappeler que l'agriculture ne peut s'arrêter à un vœu pieux. Entre les coûts toujours plus élevés, la stagnation, voire la diminution des prix payés aux producteurs, les menaces de coupes dans le budget de la Confédération, les exigences toujours plus élevées et l'explosion de la bureaucratie, les agriculteurs suisses ont aussi l'impression de marcher sur la tête.

Cette situation est inacceptable. Il est temps de prendre des mesures concrètes pour soutenir nos agriculteurs et agricultrices et garantir l'avenir de l'agriculture suisse. À de nombreux endroits, les panneaux de localité ont été retournés en signe d'action non violente destinée à attirer l'attention du plus grand nombre sur les enjeux cités précédemment. L'Union suisse des paysans a lancé une pétition qui a récolté plus de 65'000 signatures en quelques jours et qui a permis de mener d'étroites discussions avec le gouvernement et le commerce de détail.

Indépendamment des revendications mentionnées dans la résolution, l'agriculture a aussi besoin de recevoir de la reconnaissance pour son travail et de sentir que la population lui fait confiance. En effet, les agriculteurs et agricultrices sont des professionnels responsables qui s'engagent au quotidien pour produire des aliments sains et de qualité. Ils ont un savoir-faire unique et une connaissance approfondie de leur métier. Il est donc essentiel de leur faire confiance et de les soutenir dans leurs efforts.

Cela passe notamment par : la reconnaissance de leur expertise ; le respect de leurs choix techniques ; la simplification des démarches administratives ; et en les préservant d'une explosion de contrôles due aux nouvelles exigences.

Vous nous voyez venir : l'amendement de M<sup>me</sup> Clarence Chollet, dans son premier jus, laissait planer un doute sur la confiance que l'on accorde à l'agriculture régionale. Néanmoins, l'amendement modifié permet de trouver un compromis acceptable. En effet, le plus important, c'est que cet objet puisse obtenir un large soutien, voire une unanimité de notre hémicycle, justement pour montrer notre reconnaissance envers cette branche. En renforçant la confiance entre les politiques et les agriculteurs, nous pouvons contribuer à construire une agriculture plus forte, plus durable et plus juste.

Nous vous invitons donc à soutenir avec enthousiasme ce projet de résolution pour envoyer un signal clair et coordonné à Berne, coordonné étant donné que cet objet a été déposé dans plusieurs cantons.

*La présidente* : – La parole est aux groupes.

*M<sup>me</sup> Clarence Chollet (VertPOP)* : – Le groupe VertPOP remercie le groupe libéral-radical pour ce projet de résolution, qu'il va largement soutenir. Autant les Vert-e-s que le POP soutiennent depuis longtemps les agricultrices et agriculteurs dans leur combat pour des prix équitables. Une agriculture durable, c'est aussi une agriculture qui permet aux personnes qui la pratiquent d'en vivre.

Les accords de libre-échange, voulus par la Confédération et la majorité de son parlement, mettent sous pression l'agriculture suisse. Des denrées produites avec des standards bien différents de ceux imposés dans notre pays et ayant voyagé parfois des milliers de kilomètres sont proposées sur nos étals à des prix scandaleux. Les marges retenues par la grande distribution sont opaques et indécentes.

La politique agricole de la Confédération vise une réduction de l'impact de l'agriculture sur les milieux naturels, la préservation des sols et une amélioration de la biodiversité. Poursuivre ces buts essentiels doit être accompagné de moyens. Ainsi, procéder à des coupes dans le budget dédié à l'agriculture n'est pas responsable et ces coupes doivent être combattues énergiquement.

C'est ce que nos partis ont toujours fait, ici comme à Berne : lutter en faveur d'une agriculture paysanne et durable et contre l'agrandissement insensé des exploitations, ce qui pousse nombre d'agricultrices et agriculteurs vers l'endettement et les contraint à se soumettre aux règles des géants de l'agroalimentaire.

La position des Vert-e-s et du POP pour une agriculture au service des paysannes et paysans, des consommatrices et consommateurs, de l'environnement et des animaux est claire.

Nous ne pouvons pas nous empêcher de noter une certaine ironie de la situation suite au dépôt de ce projet de résolution par le groupe libéral-radical. La politique agricole est fédérale. Or, à Berne, ce sont bien le parti libéral-radical (PLR) et l'UDC qui détiennent la majorité au parlement et au gouvernement, et donc qui décident. Ainsi, ce sont à ces partis que nous devons les propositions de coupes budgétaires dans le domaine agricole, les accords de libre-échange et un laisser-aller dans le domaine du contrôle des marges et des monopoles des grands distributeurs. Couper dans l'agriculture pour mettre plus de moyens dans l'armée, malgré sa gestion des finances douteuses ? Nous n'avons pas besoin de vous expliquer la position des Vert-e-s et du POP.

Nous proposons donc au groupe libéral-radical de prendre langue avec leur élu à Berne pour lui proposer de soutenir les points développés dans ce projet de résolution au Conseil national et de convaincre ses collègues de parti d'en faire de même.

Le groupe VertPOP acceptera ce projet de résolution, tout en proposant un amendement que nous développerons en temps voulu.

*M<sup>me</sup> Mireille Tissot-Daguette (VL-LC)* : – Notre groupe sera partagé sur ce projet de résolution.

Nous comprenons tous que le métier d'agriculteur n'est pas toujours facile et que les conséquences du changement climatique bouleversent et transforment le métier à grande vitesse. Nous sommes aussi conscients et sensibles à la pression des grands distributeurs sur le monde paysan suisse. La fixation des prix, les marges et les fluctuations de la demande sont étouffantes, problématiques, voire impossibles à suivre pour certains agriculteurs, notamment les plus petites exploitations. Pour une partie de notre groupe, ces arguments sont suffisamment importants pour accepter le projet de résolution.

Pour l'autre partie de notre groupe, nous émettons quelques réserves. Ce projet de résolution émane de l'actualité européenne et des soulèvements du monde paysan dans différents pays d'Europe. Mais la Suisse n'est pas l'Europe, nous avons une politique parmi les plus protectionnistes d'Europe au niveau de l'agriculture. Les paiements directs, à eux seuls, s'élèvent à environ 3 milliards de francs par année, ce qui représente environ 3,5% du budget de la Confédération et, ici, nous ne comptons aucune aide indirecte. Pour l'instant, les paiements directs ne sont pas remis en cause et n'ont pas encore vu de baisse durant ces dernières années. De plus, la voix des agriculteurs est puissante à Berne et bien représentée, mais peut-être qu'elle ne correspond pas à tous les exploitants. Alors qu'une résolution n'a pas ou très peu d'effet, à part peut-être comme vitrine électoraliste locale, nous pouvons ajouter que ce projet de résolution touche énormément de thématiques de l'agriculture, que ce soit le montant des paiements directs, l'administratif et les contrôles qui permettent aux agriculteurs de les toucher, les conditions des paiements directs, la

politique agricole de manière plus générale, ou les prix fixés par la grande distribution. Ces multiples thématiques abordées réduisent l'impact et la puissance du message du projet de résolution, qui devient un soutien général et vague au monde paysan.

Dans tous les cas, notre groupe acceptera l'amendement, mais nous serons donc partagés sur le projet de résolution en lui-même, qui soulève de vrais problèmes mais qui mélange plusieurs messages et n'aura pas d'impact à Berne.

*M. Niels Rosselet-Christ (UDC) :* – Les revendications formulées dans le présent projet de résolution sont pertinentes et s'inscrivent dans un vent de colère agricole qui souffle sur tout le continent, et bien que la situation soit peut-être un peu moins mauvaise en Suisse que chez nos voisins, notre pays ne fait pas exception, car tout est loin d'être rose. Si les soulèvements agricoles à travers le pays se font de manière bien plus pacifique par rapport à ce qui se passe chez nos voisins, il n'empêche que soulèvement il y a.

Dans ce contexte, on peut extrapoler quelque peu et se demander dans quelle mesure, par exemple, les organismes de défense professionnelle – dont certains sont subventionnés par les cantons, à Neuchâtel également – accomplissent correctement leur mission, qu'il s'agisse de la lutte contre la bureaucratie, qui n'a fait qu'augmenter ces dernières années, de la lutte pour des prix plus équitables aux producteurs, un sujet qui continue de piétiner, ou encore de la question du loup, où la proactivité sur la question a été relativement discutable. Une agriculture forte est la clé de voûte de notre société et, comme l'ont si bien résumé les agricultrices et les agriculteurs en colère à travers l'Europe, « Notre fin sera votre faim ».

Le groupe UDC a donc étudié avec attention le présent projet de résolution et est satisfait de constater que le groupe libéral-radical, bien souvent si réfractaire à presque toutes les propositions de l'UDC sur l'agriculture, reprend aujourd'hui l'essentiel de la teneur du message qu'elle a tenté de faire passer ces dernières années. Comme quoi il n'est jamais trop tard pour faire preuve de lucidité ! On relèvera, par exemple, la demande de diminution de la bureaucratie, telle que le groupe UDC l'avait demandée à l'échelle cantonale sous la forme d'un simple état des lieux des lois, des décrets et des réglementations cantonales en la matière, via le postulat 22.216, un texte qui, en son temps, n'avait été soutenu que par notre groupe.

Le groupe UDC réitère donc ici son soutien total aux métiers de la terre qui nous nourrissent au quotidien et poursuivra également son engagement actif pour améliorer les conditions des professions idoines. Sachant séparer la pertinence du fond du propos d'avec sa provenance, le groupe UDC soutiendra le présent projet de résolution à l'unanimité.

*M<sup>me</sup> Fabienne Robert-Nicoud (S) :* – Nous voyons avec plaisir que nous avons pour beaucoup le même point de vue et que nous le partageons. On peut donc espérer qu'il y aura effectivement une unanimité, ou du moins un large soutien à ce projet de résolution.

Parce que, comme nous l'avons dit hier lors du débat sur l'urgence, effectivement, la situation du monde agricole est préoccupante et, bien sûr, pour le parti socialiste, elle est préoccupante surtout d'un point de vue social.

On le sait, cela a été répété, la politique agricole est faite à Berne, par une majorité qui n'a apparemment pas, ou peu, les sensibilités que nous évoquons ici. Mais nous pouvons espérer que ce projet de résolution trouvera écho et que ces sensibilités trouveront écho également. Aujourd'hui, la politique agricole suit une logique qui est entrepreneuriale et néolibérale, une vision d'agriculture qui est conventionnelle et compétitive. Et, en conséquence, le monde agricole en souffre. Il en souffre en tout cas sous l'angle de trois pressions différentes.

La première, c'est celle de la grande distribution, nous l'avons dit, qui fixe les prix qui ne couvrent pas les coûts de production, qui réalise des marges inconnues ou méconnues – c'est selon –, et qui ne respecte pas toujours les lois qu'elle est censée respecter, notamment au vu du monopsonne qu'elle représente.

La deuxième pression est d'ordre financier. Non seulement il est demandé de produire à bas coût et de qualité, mais on a une mécanisation accrue, une amélioration structurelle et des agrandissements de domaines qui poussent à l'endettement. Parce que, oui, la pression financière, c'est aussi celle d'un prêt hypothécaire parmi les plus élevés du monde.

Enfin, la troisième pression, c'est une pression administrative, qui a été mentionnée, mais ce qui n'a pas été formulé il nous semble, c'est qu'elle est en partie soutenue et entretenue par le monstre bureaucratique que représentent les paiements directs. Car, oui, qui paie peut exiger. On peut exiger via une politique agricole, qui change régulièrement ; on peut exiger via des injonctions diverses et variées, qui changent au gré des accords politiques qui se feront sous la Coupole.

À ces pressions qui sont celles d'un système construit par nous et soutenu en partie par nous, s'ajoute bien sûr la pression climatique. On le sait, le changement climatique est une menace pour tout le monde, mais une menace également pour la production agricole, pour sa qualité et directement pour sa rentabilité. Et le milieu agricole s'en préoccupe bien sûr, puisqu'il est le premier atteint dans son activité.

Alors, dans ce climat qui est économiquement anxiogène, écologiquement anxiogène et socialement anxiogène, personne ne devrait s'étonner qu'il y ait une révolte. Et une révolte qui doit être prise, à notre sens, pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un appel à l'aide d'un milieu qui n'en peut plus.

Nous aimerions ici rappeler un fait, qui date un peu mais qui est toujours d'actualité, c'est que le taux de suicide est de 37% plus élevé dans le monde agricole que dans le reste de la société. Nous avons étudié la sociologie : dans ce genre de cas, Durkheim vous dirait que c'est du suicide anémique, c'est-à-dire un suicide qui est induit par un système qui ne remplit plus sa fonction régulatrice. Comme il a été dit : on marche sur la tête. Donc, même si le canton a pris des mesures en 2018, le fait reste inquiétant en soi.

Alors, oui, ce projet de résolution vise en plein dans le mille et est plus que nécessaire. Parce qu'il est urgent, absolument urgent, que le monde politique prenne la mesure de la situation et propose enfin une refonte du système. Une refonte pour qu'il soit plus juste, plus humain et plus soutenable climatiquement.

Le groupe socialiste acceptera donc ce projet de résolution et se réjouit déjà de la suite des travaux que nous aurons néanmoins en commission Nature, pour travailler concrètement sur l'agriculture neuchâteloise en particulier cette fois-ci.

*La présidente* : – Nous donnons maintenant la parole au Conseil d'État.

*M. Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département de l'environnement et du développement territorial* : – Même si la politique agricole est fédérale, ce projet de résolution intéresse le canton par le nombre de ses exploitations agricoles et viticoles, intéresse aussi dès lors bien sûr le Conseil d'État, car l'application de la politique agricole, qui est fédérale, se fait dans les cantons au niveau administratif, au niveau économique, au niveau environnemental et au niveau social. Tout cela fait du reste l'objet d'un rapport quadriennal sur l'agriculture, dont nous discutons actuellement en commission, et de deux demandes de crédits en soutien aux exploitations agricoles neuchâteloises ; nous y reviendrons.

Concrètement, pour les exploitations agricoles neuchâteloises, comme en Suisse plus largement, la situation est devenue plus difficile, cela a été dit, en 2023, en 2024, avec une forte inflation et le tassement des prix à la production. Une inflation qui ne peut pas être répercutée au niveau des acheteurs de la grande distribution notamment et malheureusement. Dès lors, le Conseil d'État comprend le projet de résolution, le soutient, pour une bonne prise en compte des soucis actuels de l'agriculture au niveau du Parlement fédéral, afin de renforcer légalement la position des producteurs, des organisations de producteurs, dans les négociations des prix avec les acheteurs. Il faut effectivement que plus de valeur ajoutée reste dans les mains de la production pour qu'elle puisse vivre convenablement, mieux vivre, de son travail.

Il s'agit aussi de ne pas remettre en question le budget agricole fédéral – c'est un objet de ce projet de résolution – et finalement stabiliser les exigences à l'égard de la production pour limiter la bureaucratie. Effectivement, les changements continuent. Tous les quatre ans, respectivement tous les deux ans, des ordonnances fédérales sur l'agriculture provoquent beaucoup de bureaucratie complémentaire, beaucoup de complexité pour les exploitations, mais aussi pour les conseillers, pour l'administration, afin de suivre le rythme et, de ce point de vue, un peu de stabilité serait la bienvenue pour donner de la visibilité et de la durabilité aux investissements d'adaptation des structures agricoles, des exploitations agricoles familiales, dans le canton de Neuchâtel comme en Suisse de manière plus générale.



Pour rappel, de son côté et dans un débat à venir, le Conseil d'État vous propose de donner les ressources indispensables aux familles paysannes neuchâtelaises via deux crédits pour les améliorations structurelles, pour soutenir notre agriculture dans ses fonctions nourricières, tellement importantes, mais aussi de protection des animaux, de l'environnement et d'adaptation au changement climatique, pour une bonne rentabilité, à la fin, des exploitations agricoles, dès lors pour une bonne durabilité de ces mêmes exploitations familiales.

Merci donc pour le soutien à ce projet de résolution.

*La présidente* : – Nous sommes en présence d'un amendement. Madame Clarence Chollet, souhaitez-vous développer votre amendement ?

*M<sup>me</sup> Clarence Chollet (VertPOP)* : – Les contrôles sont gages de qualité. Ils sont présents dans l'industrie de pointe qui fait la fierté de notre région ! Nos montres ne pourraient pas être reconnues mondialement si des contrôles pointilleux n'étaient pas effectués lors de leur fabrication. Et qui souhaiterait voir les contrôles sur les denrées alimentaires réduits aux dépens de notre santé ?

Les contrôles dans le domaine de l'agriculture sont essentiels, pour assurer la qualité et reconnaître le travail des agricultrices et agriculteurs. Les diminuer serait contre-productif. Cependant, nous reconnaissons qu'un regroupement de certains contrôles aurait du sens et permettrait de soulager le monde agricole en dégageant du temps précieux. Notre amendement va dans ce sens et nous vous encourageons à l'accepter.

*La présidente* : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole concernant l'amendement ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc procéder au vote concernant l'amendement,

On passe au vote.

**L'amendement est accepté par 80 voix contre 10.**

*La présidente* : – Nous pouvons maintenant passer au vote sur le projet de résolution amendé, un vote à la majorité qualifiée des 2/3 des membres présents.

On passe au vote.

**Présents : 99, majorité des deux tiers : 66.**

**Le projet de résolution amendé est accepté par 87 voix contre 8 et 4 abstentions.**

## **INTERPELLATION AVEC DEMANDE D'URGENCE (SUITE)**

*La présidente* : – Nous pouvons maintenant traiter l'interpellation du groupe socialiste 24.122, dont l'urgence a été acceptée hier soir.

**DFS**

**24.122**

**15 février 2024, 23h11**

**Interpellation du groupe socialiste**

**RHNe et groupe Volta – La famille n'a pas été invitée au mariage !**

À la suite de l'annonce faite le 1<sup>er</sup> février 2024 concernant le passage des structures médico-chirurgicales du groupe Volta en mains du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), nous demandons au Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

## Aspect économique :

1. En juin 2023, *ArclInfo* relevait la difficulté financière de la clinique Volta, qui cherchait des investisseurs. Le Conseil d'État peut-il nous éclairer sur les fonds qui seront dédiés à la recapitalisation de la structure et sur la capacité financière de RHNe pour une telle opération dans le cadre d'un budget 2023 largement déficitaire de 12 millions de francs ?
2. Quel est l'impact financier prévu de cet agrandissement du champ d'action de RHNe (aujourd'hui 110'000 consultations réalisées) pour ce dernier ? Pour l'État ? Et quelle est la projection dans le cadre du changement de financement (financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires – EFAS) ?
3. RHNe et admed, qui sont par ailleurs des fondations, sont actionnaires majoritaires. Quelles sont les relations avec les actionnaires et la gestion des profits ?
4. Après avoir fermé des structures de proximité, RHNe se réjouit de l'absorption de sept structures en prétextant la proximité. Or, les sites existants sont exclusivement à Neuchâtel, Fleurier et La Chaux-de-Fonds. Le Locle et le Val-de-Ruz sont annoncés en projet pour 2024. Quels coûts d'infrastructures sont prévus ?

## Aspect systémique :

5. En quoi l'efficacité du dispositif sanitaire neuchâtelois peut-elle être améliorée par une structure existante et non saine économiquement ?
6. Comment le Conseil d'État imagine-t-il que ce mariage pourra décharger les structures hospitalières, puisqu'à ce jour tel n'est pas le cas ?
7. Comment cela répond-il à la pénurie de médecins de premier recours ?
8. Dans cet agrandissement qui propose pour l'hôpital public « *d'étendre son réseau ambulatoire au plus près de la population neuchâteloise et d'imaginer des synergies pour améliorer les flux en matière de chirurgie ambulatoire, en plein développement* », ne confond-on pas « soins de premier recours » et « prestations (chirurgicales) ambulatoires » ?

## Aspect social :

9. Les conditions de travail ne sont pas évoquées : le groupe Volta n'applique pas la CCT21. Comment Le Conseil d'État pense-t-il gérer cette inégalité de traitement ? Dans le cas où il serait décidé d'appliquer la CCT21, quel impact est prévu sur les finances de RHNe, qui peine à appliquer ses engagements conventionnels (revalorisation de la grille salariale) pour les soignants et pour les médecins/chirurgiens ?

## Aspect politique :

La démarche ne génère-t-elle pas une escalade des prestations de soins (et non de santé) dans le canton, en contradiction avec les recommandations actuelles ?

Première signataire : Anne Bramaud du Boucheron.

Autres signataires : Hugo Clémence, Anita Cuenat, Marinette Matthey, Katia Della Pietra, Corine Bolay Mercier, Julie Courcier Delafontaine, Assamoi Rose Lièvre.

*La présidente* : – Nous donnons la parole à la première signataire pour le développement de l'interpellation.

*M<sup>me</sup> Anne Bramaud du Boucheron (S)* : – Nous ne nous étalerons pas pour ce développement, vu les questions précises transmises au Conseil d'État.

Néanmoins, deux petites précisions. Le groupe socialiste soutient un service public à visée humaniste, qui se nourrit éventuellement du meilleur du secteur privé, mais ne cède pas sur les conditions de travail des professionnels. Le groupe socialiste soutient et se battra pour une médecine de famille de proximité pour tous, en lieu et place d'une sursollicitation des services d'urgence hospitaliers.

Cependant, soyons clairs sur ce qu'est la médecine de proximité. Tous, nous avons besoin de trouver des réponses lorsque quelque chose dans notre corps ne se passe pas comme d'habitude. La médecine de famille s'occupe des citoyennes et citoyens à tous les âges de la vie, avec un

champ d'expertise vaste dans tous les systèmes physiologiques, mais pas seulement. Il prend en charge l'environnement de santé de la personne et contribue à soutenir le développement de connaissances de santé et en autogestion. Il agit aussi dans le champ de la prévention, aussi bien afin d'éviter l'apparition de maladies que pour favoriser leur gestion autonome et dépister les éventuelles complications. Il doit pour cela collaborer avec des partenaires paramédicaux, infirmières, etc., mais également avec des éducateurs et assistants sociaux – la liste n'est pas exhaustive –, et, finalement, solliciter les spécialistes chirurgicaux et médicaux lorsque nécessaire. À ce jour, les structures actuelles Volta présentent majoritairement des plateaux techniques chirurgicaux.

Nous espérons que la réponse ne fera pas passer des vessies pour des lanternes.

*La présidente* : – Nous donnons maintenant la parole au Conseil d'État pour sa réponse.

*M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé* : – Nous rappelons que nous répondons conjointement à la question du député Blaise Courvoisier 24.316 et à l'interpellation qui vient d'être développée.

**DFS**

**24.316**

**5 février 2024, 15h21**

**Question Blaise Courvoisier**

**Prise de participation RHNe-Volta**

Nous avons dû voter des crédits complémentaires pour renflouer les caisses du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), établissement de droit public qui vient de prendre une participation dans le groupe Volta, lui aussi en fâcheuse posture financière. Le Conseil d'État s'en réjouit et affirme que cela n'entraîne aucune charge supplémentaire pour l'État.

Si cette participation devait aggraver les déficits de RHNe, ne serions-nous pas appelés à voter de nouveaux crédits pour renflouer cette structure mixte, ce qui, de fait, représenterait une réelle charge supplémentaire ?

Auteur : Blaise Courvoisier.

*M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé* : – Pour répondre aux préoccupations qui sont exprimées, que nous considérons par ailleurs comme très légitimes – c'est un projet important, mais qui, évidemment, suscite aussi de beaucoup de questions et qui a d'ailleurs aussi sa dose de risques –, nous commençons, en préambule, par redire ce que nous avons eu l'occasion de dire publiquement devant les partenaires de la santé, il y a une semaine, à propos de ce projet de rapprochement entre le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) et le groupe Volta, respectivement la Fondation admed. En termes de santé publique, et même s'il rencontrera encore de multiples obstacles, nous en sommes bien conscient, il s'agit à nos yeux vraisemblablement du plus enthousiasmant projet à concrétiser au cours des dix prochaines années, en termes de santé publique encore une fois. Un projet qui vient comme un prolongement de tous les efforts qui ont déjà été engagés dans le renforcement de ce qu'on appelle la première ligne. Alors, bien sûr, certains voudront y voir la privatisation du service public, d'autres, au contraire, la mainmise de l'État sur des structures privées. Évidemment, les frontières entre public et privé devront être clarifiées ; cela posera de nombreuses questions, certaines seront importantes, nous ne nous en cachons pas, mais qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas l'essentiel.

Plutôt que d'argumenter point par point, nous aimerions avec vous imaginer simplement ce que pourrait donner cette collaboration d'ici environ une décennie, parce que, encore une fois, il s'agit de se projeter et de regarder quels sont les potentiels ouverts par cette collaboration. Dans chacune des régions du canton, la présence d'un centre de santé facilement accessible pour la population, la question de la proximité gagnant en importance pour une population vieillissante. Dans chacun de ces centres, la possibilité de consulter son médecin de famille, éventuellement son pédiatre également. Avec ces médecins, des possibilités de formation renforcées, permettant de préparer dans de bonnes conditions la relève des généralistes. En complément aux consultations médicales, la prise en charge de ce qu'il convient d'appeler les petites urgences, soit les urgences non vitales, qui sollicitent aujourd'hui excessivement et inutilement les urgences hospitalières, au prix d'ailleurs

de coûts excessifs et, pour les patients, de déplacements inutiles et de l'allongement des temps d'attente aux urgences. Évidemment, ceci ne sera possible que si les protocoles sont clairement articulés entre l'hôpital et ces centres régionaux, ce qui évitera aussi la répétition d'examen déjà réalisés lorsque les patients sont transférés à l'hôpital. Et aux côtés de ces médecins de premier recours, d'autres professionnels, de façon à favoriser la multidisciplinarité et la coordination. Nous pensons ici aux prestations d'orientation d'Accueil Réseau Orientation Santé Social (AROSS), à la présence d'organismes d'aide et soins à domicile, à celle d'infirmiers et d'infirmières en pratique avancée, à des consultations pour malades chroniques, aux prestations du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) imaginées déjà au cœur des cabinets de groupe, à l'information sur les programmes de prévention et de dépistage, et de santé publique de façon plus générale ; autant de partenaires qui seraient à la fois plus facilement accessibles pour la population et qui pourraient, par un dialogue facilité entre eux dans un espace donné, assurer une meilleure coordination de leurs prestations et de leur évaluation des patients qu'ils suivent.

Ce simple énoncé montre à la fois qu'il faudra du temps, évidemment, pour concrétiser tout le potentiel permis par la collaboration qui vient de s'amorcer, mais montre aussi tout l'intérêt que celle-ci revêt, en particulier dans le contexte de pénurie et de vieillissement de la population que nous avons souvent évoqué.

Nous en venons, de manière plus précise maintenant, aux questions qui étaient posées dans l'interpellation. D'abord, pour rappeler que l'engagement financier de RHNe est un engagement comme prise de participation dans une société mère. Le groupe Volta s'est structuré avec une société mère, à laquelle a été délégué l'ensemble des actions des sociétés filles, de manière à assurer une meilleure coordination aussi et une structuration de l'ensemble du groupe, et c'est dans la société mère que RHNe a pris une participation – une participation inférieure à 2,5 millions de francs, qui, même si les choses devaient mal tourner, ce que nous ne croyons pas, limite le risque à ce montant de la participation. Il n'y a pas de contribution de RHNe aux frais de fonctionnement du groupe Volta et donc pas d'impact non plus pour RHNe dans ses dépenses de fonctionnement courantes. S'il devait un jour y avoir des dividendes, la participation de RHNe à la distribution de tels dividendes se ferait selon le modèle standard d'un actionnaire qui participe à hauteur de sa participation au capital. Mais tel n'est pas l'objet tout à fait de nos préoccupations du moment.

Vous nous interrogez sur le potentiel d'optimisation que nous avons identifié. Nous citons quelques exemples ici. D'abord, sur la question des activités de chirurgie ambulatoire : aujourd'hui, le groupe Volta, ce sont à la fois des médecins de premier recours que nous avons évoqués tout à l'heure, mais c'est vrai aussi, en particulier sur le site de La Chaux-de-Fonds, des blocs qui permettent le développement de la chirurgie ambulatoire. Nous aimerions souligner ici à votre attention que sur le site de La Chaux-de-Fonds aujourd'hui, qui n'est pas conçu, qui n'a pas été conçu pour des activités ambulatoires, chaque opération ambulatoire fait perdre de l'argent à RHNe. Et donc l'idée est d'optimiser en choisissant le meilleur dispositif, le meilleur bloc le plus adapté aux différentes interventions qui sont prévues, de façon à optimiser l'utilisation des infrastructures là où elles sont prévues pour de la chirurgie plus lourde, dans le site hospitalier, et pour de la chirurgie ambulatoire, qui est quasiment, nous dirions, de la production de prestations dans les structures du groupe Volta. Tout cela doit évidemment se mettre en œuvre, ce n'est pas demain matin que les choses se feront.

Meilleur tri dans les urgences hospitalières également, c'est-à-dire qu'on réserve des infrastructures légères à des patients et des situations légères, et des infrastructures lourdes à des patients qui nécessitent une prise en charge plus lourde. Même chose pour le niveau de compétences requis, où on doit atteindre des tailles critiques dans la prise en charge de certains cas plus lourds, pas forcément dans d'autres cas où on peut aller vers la régionalisation. Complémentarité plutôt que concurrence entre acteurs, ce qui veut dire que les parcours de patients seront beaucoup plus fluides en utilisant les capacités d'optimisation que nous venons d'évoquer, plutôt qu'en s'arrachant les patients « parce que c'est le nôtre plutôt que celui du concurrent ».

Pas de contradiction, contrairement à ce que vous évoquez, entre à la fois un mouvement de concentration et un mouvement de régionalisation. Le dispositif sanitaire neuchâtelois a besoin de concentration supplémentaire pour les infrastructures lourdes. Il a besoin de proximité davantage développée pour une population vieillissante. Nous l'avons dit, cela prend toujours plus d'importance et il nous faut faire les deux en choisissant les prestations que nous régionalisons et celles que nous concentrons ; c'est la perspective de cette collaboration RHNe-Volta et c'est une belle perspective pour réussir ce double défi.

En quoi cela va-t-il participer à la relève médicale ? Nous l'avons dit : des capacités de formation accrues dans chacun de ces sites régionaux ; la possibilité de déployer notamment le cursus de formation neuchâtelois et romand, que nous avons eu l'occasion de développer ici, bref, d'accroître les possibilités de former la relève des médecins de première ligne dans ces centres régionaux.

Par rapport à la situation financière de Volta – qui était délicate, c'est vrai, à la fin de l'année dernière –, nous aimerions dire que les discussions avec RHNe sont menées depuis de nombreux mois, que des mesures d'amélioration ont déjà été mises en œuvre en amont de la décision d'entrer dans le capital, que l'amélioration de la situation financière a été mesurée quasiment chaque mois, à la fin de l'année dernière et au début de cette année, et que nous pouvons par conséquent être confiants. Nous aimerions dire aussi que si RHNe – et nous pensons que cela devrait être le cas – devait *ex nihilo* développer un tel réseau, les coûts seraient largement supérieurs à ceux qui sont engagés aujourd'hui, avec une prise de participation dans un réseau qui existe déjà. Et c'est donc, de ce point de vue-là aussi, économiquement, nous dirions, une affaire intéressante pour RHNe de pouvoir s'appuyer sur un réseau qui existe déjà : on ira plus vite, cela coûtera moins cher et cela évitera les concurrences stériles qui mineraient les tailles critiques dans le dispositif sanitaire de notre canton.

Nous ne pouvons pas répondre en revanche de façon détaillée sur ce qui est prévu dans les centres qui n'existent pas encore mais qui sont annoncés au Locle et au Val-de-Ruz. Ce sont des projets qui sont évoqués ici. Nous n'avons pas d'informations suffisamment précises pour pouvoir les partager avec vous.

Vous évoquez la question, évidemment, des conditions de travail. Ce seront évidemment des questions à traiter, mais comme nous l'avons dit, ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Il faut d'abord imaginer une organisation, une articulation, voir ce qui relève des tâches publiques et ce qui ne relève pas des tâches publiques. À ce jour, Volta reste un groupe privé avec une participation minoritaire de l'entité RHNe ; RHNe reste responsable des activités qui se déploient en son sein et participe maintenant à un projet d'articulation de ses prestations, mais évidemment que si ces structures devaient évoluer, ces questions de statut de personnel devront être mises sur la table. Nous l'avons dit, elles poseront toute une série de questions, elles sont importantes, il ne faut pas les négliger, mais ce ne sont pas les premières questions qu'il faut traiter ; il faut d'abord tracer le chemin avant de définir les modalités de travail. Aujourd'hui, Volta n'est pas astreint à appliquer la convention collective de travail. Il n'y était pas astreint hier, il n'y sera pas astreint demain matin, après-demain ; cela fait partie des questions qui devront être traitées.

Et puis, en espérant avoir répondu à l'essentiel de vos questions – sinon, nous vous laisserons le préciser quand vous donnerez votre indice de satisfaction –, nous aimerions signaler quand même, par rapport à un projet qui permet autant d'ambition pour structurer notre système dans une logique de santé publique, qu'à l'avenir, il n'est pas interdit de se montrer positif.

*La présidente* : – Nous donnons maintenant la parole à la première signataire de l'interpellation pour qu'elle nous donne son indice de satisfaction.

*M<sup>me</sup> Anne Bramaud du Boucheron (S)* : – Alors, un sentiment de gratitude à l'égard du Conseil d'État pour le travail de conviction, aujourd'hui, pour cette dernière fois, mais tout au long de notre collaboration. Satisfaite que l'acceptation de l'urgence ait permis une réponse de votre part plutôt que de votre successeur. Moyennement satisfaite du système qui oblige à prendre du temps en plénum pour être informés, savoir, comprendre ce que les entités que nous avons rendues autonomes font avec les deniers publics. Le parlement est-il juste une chambre d'enregistrement ou une représentation du peuple souverain ? C'est une question ouverte. Et nous serons vigilants.

Les communes ? Nous aimerions, nous souhaiterions en tout cas, que les communes soient proactives dans ces solutions de proximité que nous appelons de nos vœux. Nous croyons que là, nous nous rejoignons vraiment sur le rêve que vous portez, sur les moyens peut-être plus difficilement parfois, mais en tout cas que la place des communes soit vraiment, vraiment, vraiment soutenue dans ces choix et dans ces constructions.

Nous nous interrogeons quand même sur la compensation globale des charges d'infrastructure. Si, comme annoncé, les prestations nécessaires sont amenées en proximité, faut-il rouvrir le dossier hospitalier pour redimensionner l'offre spécialisée ? On imagine que la vision à terme, cela serait

effectivement de mieux travailler dans le premier recours et donc de voir moins de gens débouler à l'hôpital pour des choses qui ne sont pas nécessaires.

Voilà les points de vigilance auxquels nous nous attacherons dans la suite de notre mandat et dans le début du mandat de votre successeur.

PROCÈS-VERBAL EN COURS D'ADOPTION

**ÉLECTION CANTONALE****24.601****Rapport de la commission de validation des élections au Grand Conseil  
à l'appui  
d'un projet de décret validant l'élection complémentaire  
d'un membre au Conseil d'État**

(Du 15 janvier 2024)

M<sup>me</sup> Clarence Chollet occupe le siège de rapporteur, en remplacement de M<sup>me</sup> Sandra Menoud, démissionnaire.

*Débat d'entrée en matière*

*La présidente* : – Nous sommes dans un débat retreint.

*M<sup>me</sup> Clarence Chollet (VertPOP)* : – C'est en tant que présidente de la commission de validation des élections que nous nous exprimons devant vous, notre rapporteure ayant quitté notre parlement dernièrement.

Notre commission s'est réunie en date du 11 décembre 2023 afin d'étudier le rapport de la chancellerie d'État concernant l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'État du 26 novembre 2023 et le projet de décret validant cette élection.

Le rapport de la chancellerie n'a pas entraîné de grandes discussions au sein de la commission. L'élection complémentaire s'est déroulée à satisfaction, sans problèmes majeurs ni imprévus. Le nouveau système de dépouillement a maintenant fait ses preuves. La chancellerie continue à organiser des séances d'information à l'attention des communes dans le but d'expliquer les procédures et de répondre aux éventuelles questions. Les retours des communes sur l'outil Syvote sont positifs.

Un point a tout de même été soulevé en commission concernant l'obligation d'amener son enveloppe en mains propres au bureau de vote à partir de 10h. Effectivement, des personnes amènent régulièrement plusieurs enveloppes de vote fermées durant ces deux dernières heures, enveloppes qui ne peuvent pas être acceptées alors qu'elles l'auraient été sans problème quelques minutes plus tôt. Une analyse de la situation et des pistes d'amélioration a été demandée au service juridique. Cette dernière sera transmise au bureau du Grand Conseil.

En guise de conclusion, la commission remercie vivement la chancellerie et toutes les personnes impliquées dans l'organisation de cette élection complémentaire pour son bon déroulement, et félicite les candidat-e-s, notamment Frédéric Mairy qui a été élu avec 24'750 suffrages et dont l'assermentation aura lieu directement après le traitement de ce rapport.

La commission a adopté à l'unanimité le projet de décret validant l'élection complémentaire et propose au Grand Conseil d'y apporter son soutien également.

*La présidente* : – Y a-t-il des demandes de prise de parole concernant le rapport ?

*M<sup>me</sup> Mary-Claude Fallet (LR)* : – Nous serons très brève. À la lecture de ce rapport, nous avons appris avec satisfaction que les tests réalisés sur l'outil de gestion de dépouillement, de calcul et de publication des résultats, réalisés avec l'ensemble des communes, ont contribué avec succès au bon déroulement de cette élection complémentaire. Sans surprise, notre groupe valide le rapport et accepte ce décret validant l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'État.

*La présidente* : – Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? L'entrée en matière est-elle combattue ? Ce n'est pas le cas, **l'entrée en matière est acceptée.**

*Débat article par article*

**Décret  
validant l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'État**

**Article unique.** – Adopté.

**Titre et préambule.** – Adoptés.

On passe au vote final.

**Le projet de décret est adopté par 99 voix sans opposition.**

**ASSERMENTATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ÉTAT**

La présidente : – Par l'acceptation de ce décret, nous validons l'élection de M. Frédéric Mairy.

Nous prions l'huissière de faire entrer M. Frédéric Mairy et invitons l'assemblée et le public à se lever.

Monsieur Frédéric Mairy, nous vous donnons lecture de la formule du serment. À l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et déclarer « je le promets » ou « je le jure » ou « je le jure devant Dieu ».

*Je promets de respecter les droits et les libertés du peuple et des citoyennes et des citoyens, d'observer strictement la Constitution et les lois constitutionnelles et de remplir fidèlement et consciencieusement les devoirs de ma charge.*

M. Frédéric Mairy : – Je le promets.

La présidente : – Nous vous remercions et nous vous proclamons, Monsieur Frédéric Mairy, élu conseiller d'État. Nous vous souhaitons une bonne prise de fonction dès le début du mois de mars.

*(Applaudissements.)*

**HOMMAGE À M. LAURENT KURTH, CONSEILLER D'ÉTAT**

La présidente : – Comme le veut la coutume, nous allons maintenant prendre congé de M. Laurent Kurth, conseiller d'État sortant, et lui rendre hommage pour son service à la collectivité neuchâteloise. La parole est aux présidentes et présidents des groupes politiques.

M. Jonathan Gretillet, président du groupe socialiste : –

Monsieur le conseiller d'État,  
Madame la présidente du Grand Conseil,  
Monsieur le président du Conseil d'État,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'État,  
Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil,  
Madame la chancelière d'État,  
Madame et Monsieur les secrétaires généraux du Grand Conseil,  
Mesdames et Messieurs les représentant-e-s des autorités de la commune de Val-de-Travers,  
Mesdames et Messieurs les représentant-e-s des médias,



Mesdames et Messieurs,  
Cher Laurent,

En tant que chef de groupe, c'est un moment émotionnellement difficile de prendre congé d'un de ses ministres. Lorsqu'on le réalise pour un deuxième, la tâche est d'autant plus rude. Mais alors, lorsqu'on l'accomplit pour un troisième, cela en devient carrément déprimant ! Eh oui, après Monika et Jean-Nat, tu es le troisième conseiller d'État socialiste, cher Laurent, duquel il me revient d'honorer la fin des fonctions au service et à la tête de notre République. Je ne suis pas sûr qu'un de mes prédécesseurs ait eu un tel honneur, lui-même mélange de fierté, de reconnaissance et de regret. C'est donc forcément avec quelques trémolos dans la voix que je le fais, tant les souvenirs affluent et se bousculent pour ce moment solennel. Cela me confronte d'ailleurs à un défi presque insurmontable : comment réussir à broser en seulement cinq petites minutes un portrait fidèle et complet de celui qui aura si brillamment incarné, durant onze années, le rôle de ministre neuchâtelois des finances et de la santé ?

Les défis insurmontables, précisément, c'est un peu la marque de fabrique de Laurent Kurth, qui en est devenu un expert ultime : que ce soit en matière financière, sanitaire, hospitalière, institutionnelle et j'en passe, on ne parvient plus à tenir le compte du nombre qu'il a non seulement relevés, mais en plus résolus ! La manière la plus frappante de s'en convaincre, c'est de regarder le chemin parcouru : au moment de son entrée au Conseil d'État le 4 décembre 2012, les autorités avaient perdu toute crédibilité, le canton se déchirait entre ses régions et l'État se trouvait dans une situation financière catastrophique. Onze ans après, la situation est diamétralement différente : les institutions fonctionnent sereinement, les conflits régionalistes ont été apaisés et les finances étatiques assainies. Quel meilleur gage de défis réussis ?

De manière constante dans ses fonctions, Laurent Kurth n'a jamais craint ni les difficultés ni les obstacles. Au contraire, on en vient même à penser que cela constitue un véritable moteur pour lui, et que l'adversité démultiplie sa capacité à trouver des solutions dans l'intérêt du plus grand nombre. Laurent Kurth a toujours fait preuve d'un grand courage politique, étant prêt à mener les combats les plus difficiles en faveur d'un intérêt supérieur, même si cela impliquait pour lui de sacrifier sa popularité et de déplaire, voire d'aller à la confrontation pour défendre sa vision. Il a également été un capitaine exceptionnel au cœur de la tempête de la crise sanitaire, où il a, à la tête de son département et de ses équipes, joué un rôle de premier plan et porté à bout de bras le rôle de l'État-providence. Même au cœur de l'urgence, il a constamment eu à cœur et gardé à l'esprit l'indispensable nécessité de réfléchir au sens de l'intervention étatique, et des conséquences sur l'humain, sur les institutions et sur la durée de toute action immédiate décidée sans recul et en cercle restreint.

Le département de la santé, avec toute sa complexité et ses enjeux essentiels, était donc taillé sur mesure pour Laurent Kurth, qui est d'ailleurs le seul ministre, avec Monika Dusong, à y avoir survécu politiquement au cours des trois dernières décennies... Le département est d'ailleurs mal nommé pour son titulaire, qui aurait pu à plusieurs reprises y perdre la sienne, de santé : avouant avoir régulièrement des nuits de trois à quatre heures, la fonction aura été épuisante physiquement et nerveusement, et cela force l'admiration autant que cela inquiète de voir les importants sacrifices auxquels Laurent Kurth aura dû consentir pour mener à bien sa fonction. On peut vraiment dire qu'il aura littéralement tout donné de sa personne pour l'intérêt supérieur de la collectivité et des institutions, pour lesquelles il éprouve un respect et un attachement confinant presque au sacré.

Bosseur invétéré, bûcheur infatigable, un peu perfectionniste, voire parfois même stakhanoviste, il a toujours eu la réputation avérée de maîtriser l'ensemble de ses dossiers à la perfection et sur le bout des doigts, y compris jusque dans leurs plus infimes détails techniques. Cela lui donnait évidemment un grand crédit, à la fois à l'interne de l'administration cantonale, à l'égard des différentes autorités et auprès des partenaires externes. Son intelligence et son esprit d'analyse exceptionnels, connus de tous, sont également accompagnés d'une facette plus discrète et réservée à un cercle moins public : un sens de l'humour affûté et une grande sensibilité humaine. L'ensemble de ces qualités hors du commun ont fait du chef du DFS une personnalité extrêmement appréciée par l'ensemble de ses équipes de collaboratrices et collaborateurs, à tous les échelons hiérarchiques, qui lui vouent une grande fidélité et un profond respect, amplement mérités. Le rythme effréné du chef, s'il aura certainement fait perdre bien des cheveux à son secrétariat en particulier pour organiser son agenda digne d'un Tetris, aura aussi été source d'inspiration et de motivation pour ses équipes, mais avec un risque toujours très présent d'épuisement sur la durée. Le départ de Laurent Kurth sera assurément très regretté dans ses services, et bien au-delà...

C'est en effet un ministre chevronné, expérimenté, humaniste et aux compétences reconnues loin à la ronde que nous allons perdre à la fin de ce mois, et qui va incontestablement laisser un grand vide. En présence, mais en temps de parole également ! Certains esprits espiègles, voire taquins, n'auront pas manqué de remarquer que Laurent Kurth a une certaine tendance à la longueur dans ses interventions, encore plus quand il annonce d'emblée qu'il va tenter d'être bref. Parfois, et le principal intéressé ne s'en cache pas, il y a une tactique assumée à diluer les informations importantes dans une masse de détails techniques, afin de quelque peu égarer son auditoire ; mais le plus souvent, c'est la sincère croyance qu'il parviendra à convaincre ses interlocuteurs de la justesse de sa vision, en déployant tous les arguments possibles de manière très exhaustive. Dans d'autres cas, on relèvera également une certaine propension à partir au combat par principe, voire par pur plaisir du débat contradictoire, même lorsqu'il sait que c'est perdu d'avance. Mais attention : lorsque Laurent Kurth se laisse emporter par ses convictions profondes, ou que cela a trait en particulier à la lutte contre une injustice, il peut se montrer redoutablement convaincant et vous retourner une assemblée ! Souvent visionnaire et ayant perçu des enjeux là où personne d'autre ne les avait remarqués, il est parfois un peu trop en avance sur son temps sur bien des sujets... et aussi un peu en retard sur d'autres. Mais bon, nul n'est parfait.

J'ai évoqué la tendance prolix de notre ministre démissionnaire, l'honnêteté intellectuelle me pousse néanmoins à rectifier une rumeur urbaine infondée, à savoir le sentiment que cela s'est empiré avec les années. Eh bien, que nenni ! Grâce aux statistiques très bien tenues, comme toujours, par notre secrétariat général, je suis en mesure de vous assurer que Laurent Kurth n'a pas aggravé sa faconde en onze ans de Conseil d'État : sur l'année 2023, il totalisait 8 heures 34 minutes – quand même ! – de temps de parole devant notre parlement... contre 9 heures 51 en 2014 ! Je vous laisserai apprécier.

Laurent Kurth a toujours dit qu'il exerçait une fonction qui était un honneur et un privilège, mais qui devrait pouvoir s'arrêter du jour au lendemain. C'est certainement l'une des raisons qui permettent de mieux comprendre son exigence constante de ne pas seulement bien faire, mais de faire tout ce qui était humainement possible dans sa fonction.

Il y aurait encore tant de choses à dire, et pourtant déjà je me dois de conclure. Monsieur le conseiller d'État, cher Laurent, au nom de toute la députation socialiste mais également en tant que citoyen, je tiens à t'adresser mes plus vifs et sincères remerciements pour ton engagement exemplaire et remarquable aux plus hautes fonctions de l'État : tu as servi de manière admirable la République et la population neuchâteloises, et nous t'en sommes infiniment reconnaissants. Aujourd'hui, c'est d'un véritable homme d'État que nous prenons congé. Lorsqu'au soir du 29 février prochain, tu quitteras pour la dernière fois le Château en tant que conseiller d'État, tu pourras partir avec l'assurance du devoir accompli. Je sais que tu continueras à œuvrer pour tes valeurs et la collectivité d'une manière ou d'une autre, et j'ai hâte de découvrir quelles belles surprises tu nous réserves. Profite de ton retour à la vie civile pour recommencer à pratiquer les activités et loisirs, notamment sportifs et familiaux, qui sont devenus bien trop rares pour toi qui les affectionnes tant – et je pense en particulier au grand périple à vélo que tu ne manqueras pas d'entreprendre, jusqu'à une destination que toi seul connais – avant de démarrer une nouvelle aventure professionnelle ou politique, à n'en pas douter un instant !

*M. Quentin Di Meo, président du groupe libéral-radical : –*

Monsieur le conseiller d'État,  
Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs,

Lorsqu'un conseiller d'État quitte ses fonctions, il est d'usage de lire quelques lignes en son honneur. Féliciter son courage politique, relever quelques anecdotes ou, le plus simplement du monde, dire merci. Cette mission revient aux présidents des différents groupes de notre parlement. Mais comment réussir cet objectif sans consulter quelques collègues députés ? Je vais donc, avant tout, commencer par lire trois phrases qui ont été écrites pour vous, Monsieur Kurth. Et vous ne m'en voudrez pas de garder pour moi les auteurs de ces mots.

Première phrase : « *Pour diriger les finances, il avait la santé ! Napoléon Bonaparte a déclaré un jour : « Il faut quitter les choses avant qu'elles ne vous quittent. » Pour Laurent Kurth, le moment est arrivé... »*

Deuxième phrase : « *Pour ma part, il y a eu une période où les échanges furent vifs entre le ministre des finances et les membres de la COFI, notamment parmi ses camarades. Ainsi, nous entendions fréquemment l'expression « au risque de paraître inutilement désagréable » de part et d'autre de la table. Nous avons pu également constater qu'il paraissait plus à l'aise lorsqu'il a dû commencer à défendre les budgets d'une majorité de droite.* »

Troisième phrase : « *Laurent Kurth est un bel exemple d'« homo politicus », celui qui, selon Aristote, cherche avant tout à établir la justice dans l'État, c'est-à-dire l'intérêt général. Cela semble l'avoir inspiré tout au long de sa longue action politique.* »

Monsieur le conseiller d'État, à en croire mes sources, vous êtes un véritable homme d'État. Les institutions coulent dans vos veines. Vous êtes socialiste – certains diront à votre manière –, dans l'intérêt de l'État et de sa population. Mais pas seulement ; vous êtes également sensible au moteur économique et à l'équilibre délicat d'une société dans laquelle chacun a sa place et peut contribuer.

Sans trahir de secret de commission, je ne peux m'empêcher de citer le moment où, jugeant que les députés ne comprenaient rien à vos propos, vous vous êtes levé et vous avez dessiné sur un flipchart.

Des discussions souvent animées et, même si nous n'étions pas toujours d'accord, personne ne remettra en question votre maîtrise des dossiers dont vous aviez la charge. Vos prises de parole, nombreuses et longues, trop longues, l'ont démontré tout au long de votre activité.

Mais, bien sûr, nous ne retiendrons pas uniquement ces quelques anecdotes.

Vous avez dirigé pendant de nombreuses années un département immense dans une période compliquée. Vous avez mené des combats ambitieux, conduit des projets stratégiques pour notre canton. Vous avez gagné, mais vous avez également, parfois, perdu. C'est le jeu de la politique. Un jeu auquel vous aimez jouer. Cela vous anime, car au fond de vous, vous adorez le débat et la confrontation, au sens noble du terme bien évidemment. Et toujours, vous avez gardé la fougue et remis l'ouvrage sur le métier.

Alors, au nom du groupe libéral-radical, je vous adresse mes remerciements les plus chaleureux pour votre énorme contribution à la République et Canton de Neuchâtel.

*M<sup>me</sup> Sarah Blum, présidente du groupe VertPOP : –*

Monsieur le conseiller d'État,  
Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs,

D'aussi loin que je me souviens, j'ai presque toujours côtoyé un membre de la famille Kurth ! Que ce soit à l'école, avec son oncle ou son papa, ou, il y a maintenant plusieurs années, au Conseil général, quand Laurent Kurth était aux commandes de la Métropole horlogère.

Tout cela pour dire que plusieurs d'entre nous n'ont en effet jamais connu autre chose qu'une vie politique avec Laurent Kurth dans les parages. S'il y a eu, parfois, quelques désaccords de part et d'autre, je pense que tout le monde ici peut s'accorder sur le fait que son investissement sans faille et sa conception de l'État font de lui un véritable homme d'État. Son départ du gouvernement cantonal représente donc une sacrée page qui se tourne pour beaucoup d'entre nous. Mais, comme dans les livres, une page qui se tourne n'empêche pas de se souvenir et d'être marqué par ce qui a été écrit avant. Je pense que nous serons ainsi beaucoup à nous souvenir de sa maîtrise des dossiers et – osons le dire ! – de sa capacité à s'exprimer facilement et longuement !

En ce qui me concerne, je me souviendrai aussi de sa volonté d'être à l'écoute et accessible au plus grand nombre. Malgré un agenda bien chargé, on l'a ainsi vu servir au stand du parti socialiste à chaque Braderie. On l'a aussi vu répondre patiemment et gentiment à un popiste grisonnant tenant des théories sur la fiscalité, alors que ce n'était définitivement pas l'heure, ou à une jeune généraliste dépitée par le manque de médecins dans les Montagnes. Je l'ai aussi vu bercer le bébé de camarades députés et, croyez-moi, il n'a même pas eu besoin de parler pour l'endormir !

Il est vrai que les Montagnes neuchâteloises n'ont pas toujours su lui rendre l'affection qu'il leur porte, mais il a toujours mené son action avec intégrité et guidé par ce qu'il considère être juste. En tant que représentante du groupe VertPOP, je tiens donc à exprimer notre gratitude à Laurent pour toutes ces années consacrées à la cause publique et au canton de Neuchâtel. Nous lui souhaitons

également de profiter au mieux de la vie et des siens, maintenant qu'il aura un peu plus de temps libre, j'espère !

Me voilà arrivée à la fin de ces quelques mots et vous, Monsieur le conseiller d'État, à la fin de votre mandat. Permetts-moi donc de m'adresser à toi de manière moins formelle et de passer au tutoiement, maintenant que tu te retrouves dans les rangs et que tu redeviens un camarade presque lambda, si j'ose l'expression ! J'espère que tu utiliseras tes indéniables facultés et qualités pour défendre les valeurs communes qui nous animent, comme la justice sociale, l'écologie et l'égalité.

En guise de cadeau d'adieu, je te prie d'accepter, cher Laurent, ces petites attentions. Ne t'en fais pas, cela sera moins malaisant que ce que tu as reçu d'un autre groupe lors de ton départ du Conseil communal ! Ta modestie fait qu'il est préférable d'ouvrir la première attention à la maison, et voici la deuxième attention... (*M<sup>me</sup> Sarah Blum sort une écharpe.*) Je ne sais pas si elle te dit quelque chose ? Eh oui, c'est la vraie et l'originale écharpe de la Revue neuchâteloise, pour ceux qui sont allés voir le spectacle, l'écharpe du HCC signée par Théo Huguenin-Élie, avec l'attestation d'authenticité signée par le faux Laurent Kurth !

(*Rires.*)

*M<sup>me</sup> Roxann Durini, présidente du groupe UDC : –*

Monsieur le conseiller d'État,  
Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs,

Après de nombreuses, très nombreuses années passées au sein des différentes institutions politiques de notre canton, Monsieur le conseiller d'État, vous avez décidé de mettre un terme à votre mandat au sein du gouvernement cantonal.

Nous tenons aujourd'hui à saluer tout particulièrement votre intérêt pour la cause publique et votre engagement dans les différents mandats politiques, qui ont enrichi une carrière marquée par de nombreux dossiers complexes, stratégiques et parfois quelque peu clivants. Néanmoins, votre capacité de résilience et votre faculté à comprendre les enjeux, associées à une détermination sans faille, vous ont permis de mener à terme de nombreuses réformes d'importance pour notre canton, réformes que vous avez défendues avec ardeur.

Bien que nos visions soient parfois diamétralement opposées et que nous ne défendions pas toujours les mêmes points de vue, tant stratégiques que politiques, nous garderons en mémoire l'image d'un homme droit (parfois de droite...), pragmatique et consensuel. Monsieur le conseiller d'État, au nom du groupe UDC, je tiens à vous remercier vivement pour toutes ces années passées au service de la collectivité et de la République. Le département d'envergure que vous avez dirigé depuis votre élection en octobre 2012 a, sous votre impulsion, connu de nombreuses évolutions, et les dossiers portés dans ce cadre ont permis à tout un canton de bénéficier d'avancées importantes.

Vous l'avez exprimé récemment dans les médias, il est venu pour vous le temps de laisser place à la nouvelle génération. Une belle marque de reconnaissance pour les plus jeunes politiciens et politiciennes qui s'engagent également au quotidien en faveur de la collectivité et pour le bien commun. Vous qui avez présidé à trois reprises le collège gouvernemental, vous disposez d'une expérience forte qui, nous n'en doutons pas, vous permettra, après quelques semaines ou mois de repos, d'envisager de nouveaux défis personnels ou professionnels tout aussi importants mais certainement moins contraignants, vous rendant plus disponible pour votre famille et vos proches. Nous vous souhaitons le meilleur pour la suite de votre parcours et vous adressons nos sentiments de reconnaissance pour l'ensemble du travail effectué durant les presque douze années passées au sein du gouvernement.

*M<sup>me</sup> Mireille Tissot-Daguette, présidente du groupe Vert'Libéral-Le Centre : –*

Monsieur le conseiller d'État,  
Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs,

L'exercice du discours de départ n'est jamais évident et il est d'autant plus difficile lorsqu'on est le cinquième et dernier groupe à prendre la parole. Je vous prie donc de m'excuser si je ne suis pas très originale.

Depuis votre entrée au gouvernement neuchâtelois, les choses ont beaucoup évolué. Certains aiment dire que c'était mieux avant, mais j'imagine qu'au niveau du climat de travail au sein du Conseil d'État, sans connaître exactement ce qui s'y passe, je me permets d'affirmer que c'est mieux maintenant ! C'est un relativement bon signe de ne plus avoir les membres de l'exécutif en une des journaux gratuits et de la presse romande pour différentes frasques ! Le parlement a aussi évolué. Rien n'est parfait, mais les discussions sont plus sereines et les risques de se retrouver sans budget plus rares qu'un certain temps, qui n'est pas si loin. Peut-être sommes-nous plus conscients des conséquences d'un tel refus ? Tout le monde apprend de ses erreurs !

Qu'est-ce que nous garderons de vous ? Un conseiller d'État qui a dû gérer une pandémie en tant que chef des finances et de la santé. Mais pas seulement ! Aussi un conseiller d'État connaissant ses dossiers et n'hésitant pas à s'investir pour les défendre.

Un exemple nous vient à l'esprit pour illustrer ceci. Durant cette crise du Covid-19, lors d'une session déplacée à La Chaux-de-Fonds, vous avez eu le temps de regarder le smartvote des députés, qui n'était pas en adéquation avec le contre-projet à l'assurance des soins dentaires discuté. Malgré la gestion de crise encore bien présente, rien n'aura échappé à votre œil expert ! Vous faites remarquer, un peu plus que subtilement, que plusieurs députés s'apprêtaient à voter à l'inverse de leur affirmation dans leur smartvote des élections cantonales. Cette pique bien placée n'aura pas suffi à faire accepter le contre-projet par le Grand Conseil.

En dehors d'une répartie bien placée, nous gardons en mémoire les prises de parole en plénum, rarement succinctes, qui sont là pour essayer de convaincre, mais surtout pour qu'à la fin de la réponse, l'auteur ne se souvienne pas de sa question ! L'art oratoire fait partie prenante de la fonction de conseiller d'État, mais malheureusement pour vous, l'auteur n'oubliait pas toujours sa question ! Et plus d'une fois les questions peu agréables venaient de vos propres rangs. Il n'est pas facile d'être un ministre des finances de gauche lorsqu'il faut entreprendre des coupes et des réformes budgétaires, mais cela fait partie de la beauté de notre système. En tant que ministre, il faut pouvoir convaincre, même les siens, de réformes qui ne sont pas vraiment dans la vision de son propre parti. Nous ne nous plaignons pas, cela a permis de trouver des compromis où nous pouvions tout à fait nous inscrire !

Nous vous souhaitons tout de bon pour vos futures activités. Vos longues prises de parole nous manqueront sûrement, et nous espérons que la rigueur et le suivi des domaines des finances et de la santé continueront à travers votre succession. En espérant vous recroiser dans d'autres occasions, nous pourrions toujours admirer votre portrait lors des pauses des sessions du Grand Conseil !

## **DISCOURS D'ADIEU AU GRAND CONSEIL DE M. LAURENT KURTH, CONSEILLER D'ÉTAT**

*M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé : –*

Madame la présidente du Grand Conseil,  
Mesdames et Messieurs les députés,  
Monsieur le président du Conseil d'État, chères et chers collègues,  
Mesdames et Messieurs les représentant-e-s des médias,  
Mesdames et Messieurs,

D'abord, merci pour les propos que vous venez de tenir. J'espère ne pas vous décevoir en vous infligeant encore un petit quart d'heure d'intervention, mais je suis vraiment sensible aux propos que je viens d'entendre, même si je me souviens aussi de ces propos d'Helmut Hubacher, un ancien président du parti socialiste suisse, qui disait que dans les fonctions électives, on est souvent en permanence sujet à la critique, sauf le jour de son élection, où on est bon, le jour de son départ, où on est très bon, et le jour de son décès, où on était le meilleur. J'admets donc que j'ai encore une marge de progrès, mais je vous avoue ne pas être pressé !

Mesdames et Messieurs,

Dans huit jours, le 29 février, se terminera l'année consacrée aux festivités du 175<sup>e</sup> anniversaire de la République. Un an de célébration des valeurs de liberté, d'égalité et de solidarité. Et dans trois jours, la guerre qui sévit dans l'est de l'Europe achèvera quant à elle sa deuxième année

d'affrontements. Deux ans de destruction, de souffrances, de deuil, de craintes et de privations pour les populations concernées, qui ne perçoivent, de surcroît, pas d'issue à ce conflit.

Si je débute ma dernière intervention devant vous avec ces deux évocations, c'est pour rappeler le privilège qui est le nôtre de vivre dans un pays démocratique, dont les institutions sont robustes et contribuent à la paix et à la prospérité dont nous jouissons quotidiennement. Je suis donc très conscient de l'honneur et de l'immense privilège qui fut le mien, depuis un peu plus de onze ans – vingt ans même avec mon passage à La Chaux-de-Fonds –, d'avoir pu servir les institutions de notre canton – et donc de notre pays – et de tenter de contribuer, par cet engagement, à rendre vivantes les valeurs de la République.

Onze ans et presque trois mois après avoir prêté serment devant votre Autorité, c'est une page importante pour moi qui se tourne aujourd'hui. Dans la vie de nos institutions toutefois, elle n'est que la 97<sup>e</sup> page du recueil des retraits du gouvernement depuis 1848... Une circonstance somme toute banale donc, qui invite à l'humilité et nous rappelle simplement que la vitalité de nos organes démocratiques tient aussi au renouvellement régulier des élus.

Les fonctions que je m'apprête à quitter m'ont beaucoup appris. J'ai toujours trouvé dans le service à la collectivité une grande motivation. Une motivation nourrie notamment du travail d'équipe que cet engagement suppose. J'aimerais donc, plutôt que d'attendre la fin de mon intervention pour adresser des remerciements trop formels, dire d'emblée ma gratitude à toutes celles et tous ceux qui m'ont témoigné leur confiance, accordé leur soutien, avec qui nous avons échangé, imaginé, réalisé, et celles et ceux surtout avec qui nous avons partagé le souci du bien commun et de l'avenir de notre canton et de ses habitants.

Je pense ici bien sûr à la population qui, à quatre reprises depuis 2012, et parfois dans des circonstances particulières, m'a accordé sa confiance, confiance sans laquelle l'action ne trouve aucune légitimité. Une confiance ressentie aussi, entre ces échéances, de la part de nombreux acteurs sociaux, culturels, économiques et politiques, et qui fut source de motivation. Sans cette confiance de mes concitoyennes et concitoyens et des partenaires de l'État, bien des projets, bien des réformes, bien des innovations n'auraient pas pu être imaginés, encore moins proposés et concrétisés.

La confiance et le respect ont aussi caractérisé la plupart des relations développées au sein du gouvernement. Aux collègues qui m'ont accueilli avec respect en 2012 dans une équipe pourtant en crise, à celle et ceux avec qui nous avons tenté de susciter une nouvelle dynamique et de retrouver la confiance de la population dès 2013, ou encore aux collègues entré-e-s en fonction les années suivantes, mes actuel-le-s collègues, j'adresse ici aussi mes remerciements : la courtoisie, le respect et la confiance cultivés au sein du gouvernement constituent la base de la collégialité et de la sérénité, et donc l'origine de la crédibilité de l'autorité qui nous a été confiée.

Quant à la fonction publique, support indispensable de l'action politique – souvent méconnue, parfois même injustement méprisée –, j'aimerais profiter de la circonstance pour lui adresser un chaleureux hommage et exprimer une fois encore la chance que nous avons, comme magistrats et comme citoyens, de pouvoir compter sur son engagement – pour ne pas dire son dévouement –, sa compétence et son esprit de service. Au quotidien, le fonctionnement de l'État tient pour beaucoup à son engagement, même si celui-ci n'apparaît souvent pas sur le devant de la scène et dans les médias. Pour initier les réformes dont le canton a besoin, ce sont ses compétences que nous mobilisons. Pour affronter les crises, c'est sa disponibilité et son intelligence sur lesquelles nous pouvons compter. Et dans l'exercice de nos mandats, ce sont les riches échanges avec celles et ceux que l'on nomme les serviteurs de l'État qui nourrissent la réflexion politique, attirent notre attention sur les risques et les limites de notre action et stimulent notre propre engagement. Globalement, la solidité de nos institutions démocratiques, que j'ai relevée au début de mon propos, nous la devons aussi – et dans une large mesure – à la qualité, à la loyauté et à la probité de la fonction publique.

À l'heure des remerciements, je songe aussi bien sûr à mon parti, à ses militant-e-s, dont j'admire tant l'engagement et qui m'ont aussi gratifié de leur confiance à répétées reprises. Les échanges ont parfois été vifs selon les décisions prises, mais toujours source d'inspiration et, malgré le souci de l'indépendance entretenu dans l'exercice de ma fonction, ont enrichi aussi la réflexion et l'analyse. Avec elles et eux, je partage « la rose au poing », c'est-à-dire l'idée que les valeurs humaines, la solidarité, la dignité, le respect (la rose donc) méritent d'être promus par l'engagement et la lutte (le poing), des combats qui ne connaissent d'ailleurs souvent pas de limite.

J'adresse encore mes remerciements aux représentant-e-s des médias, échos réguliers de nos faiblesses, critiques averti-e-s de nos mérites, mais relais indispensables entre la population et les élus, et donc maillons essentiels de notre système démocratique. Je leur rends d'autant plus volontiers hommage que leur profession connaît des bouleversements, est soumise toujours plus à la tyrannie de l'immédiateté, et qu'elle s'exerce, comme les mandats politiques, sous le regard de tous et s'expose ainsi à la critique systématique.

Enfin, et même si j'ai toujours tenu à séparer clairement les dimensions publiques de mon mandat de celles plus personnelles de mon existence, j'exprime aussi ma gratitude à ma famille, à mes amis, à mes proches, et surtout à ma compagne, Odile, avec qui je partage depuis près de vingt-sept ans la passion de la politique, mais aussi les joies, les déceptions et les servitudes des mandats que nous avons eu le plaisir et l'honneur d'assumer. La présence de mes proches, leur soutien, leur compréhension face à mes absences et à la fatigue, leurs encouragements et leurs critiques ont été d'une valeur inestimable pour me permettre d'accorder la disponibilité requise et de consacrer l'énergie nécessaire au mandat que je quitterai dans quelques jours.

Mesdames et Messieurs,

Je l'ai dit en introduction, nous avons la chance de vivre dans un pays paisible, prospère et démocratique, qui offre sérénité et possibilités d'épanouissement à la plupart de ses habitants.

Rappeler cette chance, surtout dans le contexte actuel, c'est rappeler aussi la responsabilité de chacun-e d'entre nous, en particulier en tant qu'élu-e-s, d'entretenir et de nourrir ces valeurs et de veiller à la solidité de nos institutions, et de faire en sorte que chacun-e puisse en bénéficier.

Au cours des onze années écoulées, le canton a traversé des crises, il s'est transformé, puis s'est relevé.

À la fin de la législature 2009-2013, la défiance régnait au sein et à l'égard des autorités, et des crises à répétition ont émaillé la vie politique jusqu'en 2014. Depuis lors, nous avons réussi à moderniser et à réformer les institutions de notre canton :

- en réduisant le nombre de communes ;
- en retenant une circonscription unique pour l'élection du Grand Conseil ;
- en faisant émerger progressivement quatre régions ;
- en révisant les mécanismes de la péréquation financière ;
- en concrétisant la devise « Un canton – un espace » dans de multiples domaines (la police, la formation professionnelle, les caisses de pensions, l'informatique et même les services industriels) ;
- ou encore en consolidant l'indépendance de la justice et des organes de surveillance de l'État.

Ces réformes ont notamment permis d'accroître la légitimité des autorités, de renforcer la cohésion du canton et d'améliorer encore la cohérence et l'efficacité de l'action des collectivités. La confiance prévaut à nouveau aujourd'hui, ce qui n'empêche évidemment pas les divergences ou la critique à propos de telle ou telle décision.

Entre 2014 et 2019, ensuite, les crises notamment économiques, sociales, hospitalières et financières ont marqué notre canton. Les restrictions à la liberté de circulation entre la Suisse et l'Union européenne ont provoqué, en 2014, un coup d'arrêt dans la dynamique démographique et du marché du travail d'un canton traditionnellement ouvert vers l'extérieur ; l'abandon du taux plancher pour le franc suisse a durement frappé notre tissu économique très exportateur ; le débat intense sur l'organisation hospitalière a mis à mal la cohésion du canton et la dégradation drastique de la situation des finances cantonales a conduit au refus du budget 2018 de l'État.

Depuis lors,

- des réformes d'envergure ont été menées pour améliorer l'attractivité du canton, en particulier aux plans fiscal, de l'accueil extrafamilial et pour promouvoir la domiciliation ; et la démographie connaît depuis quelques années un retournement de tendance ;
- au gré de réformes dans la politique économique, de l'emploi et de l'intégration professionnelle, Neuchâtel a affirmé sa vocation de canton de l'innovation, les entreprises neuchâteloises ont connu un développement remarquable et le chômage connaît désormais un niveau inférieur à celui de la Suisse romande ;
- une nouvelle législation hospitalière a été adoptée par votre Autorité et une relative sérénité a été retrouvée sur ces questions. L'hôpital a ainsi pu jouer un rôle prépondérant dans la crise

- sanitaire. Et malgré les défis du système de santé, des développements se concrétisent, permettant d'envisager un renforcement de la présence médico-soignante dans les régions ;
- au plan financier, la législation a été revue, de façon notamment à renforcer la solidité et la stabilité de l'État face aux fluctuations conjoncturelles et à stimuler les investissements. La situation financière de l'État connaît une amélioration régulière depuis 2017, et avec cinq exercices que l'on espère dans les chiffres noirs entre 2020 et 2024.

Je relève au passage l'importance de la solidité financière de l'État pour entretenir la confiance. Plus que le discours classique d'un ministre des finances, c'est l'expérience des années écoulées qui me fait souligner que sans l'équilibre des finances, ni la croissance des investissements, ni les mesures permettant de traverser les crises, ni l'accroissement des soutiens au paiement, par exemple, des primes de l'assurance-maladie, ni les réformes fiscales n'auraient trouvé le même soutien. La solidité des finances publiques n'est donc ni un gadget ni un but en soi, mais un important instrument au service de la cohésion et de la confiance.

Dès 2020, c'est la crise sanitaire qui a frappé notre canton comme presque toutes les régions du monde, mettant à mal l'organisation sanitaire, mais ébranlant aussi chacune et chacun dans son existence quotidienne et ses rapports humains, asphyxiant les entreprises et les acteurs culturels et fragilisant les fonctionnements démocratiques et institutionnels usuels.

Et, là encore, ensemble, nous avons su faire face :

- les acteurs sanitaires se sont mobilisés et ont fait preuve d'une réactivité et d'un engagement sans précédent. Le système de soins a souvent atteint ses limites, mais il n'a jamais craqué ;
- des soutiens extraordinaires ont été décidés pour l'économie et la culture, deux secteurs dont la plupart des acteurs ont fait preuve d'une résilience remarquable ;
- l'action des exécutifs a rencontré la confiance et le soutien appuyé des parlements et de la population jusque dans les urnes, et nous avons pu revenir rapidement aux fonctionnements normaux au plan institutionnel.

Toutes ces années ont aussi été émaillées d'événements météorologiques extraordinaires et parfois dramatiques, touchant le Val-de-Ruz, le Littoral, puis les Montagnes neuchâtelaises. Et, en 2022, comme je l'ai rappelé, c'est l'éclatement de la guerre en Ukraine, suivie de la crise énergétique, puis de l'inflation. Aucune de ces crises n'est terminée, mais face à ces situations, la population et nos institutions ont encore démontré une formidable mobilisation et fait preuve à nouveau de solidarité et de réactivité.

Nous avons donc connu une décennie de crises successives, dont le canton sort pourtant debout, uni et solide !

Dans ces circonstances de crise, quelques constantes sont apparues :

- l'énergie déployée d'abord et l'engagement de toutes les parties concernées ;
- ensuite, la confiance et la volonté de faire face ensemble ;
- enfin, la créativité et l'esprit de réforme.

Dans ce contexte et malgré les difficultés, la décennie 2013-2022 a donc été celle où tout ou presque semblait possible et où une formidable énergie collective a traversé notre canton.

Et, durant cette période, une autre constante : le Grand Conseil, attentif et parfois critique, a systématiquement manifesté sa confiance et son soutien envers l'action du gouvernement.

Mesdames et Messieurs, si je n'ai pas associé le Grand Conseil aux remerciements du début de mon intervention, c'est pour mieux souligner ici combien votre soutien a été déterminant dans ces périodes de crises aiguës et pour vous en remercier une fois encore chaleureusement. Gérer une crise, c'est être plus isolé pour prendre plus vite des décisions plus lourdes de conséquences pour nos concitoyen-ne-s. La confiance ressentie de celles et ceux à qui l'on rend des comptes est alors capitale. Celle que vous nous avez témoignée a stimulé notre engagement et la confiance que nous avons pu à notre tour diffuser au sein de la population. En faisant corps, nous avons réussi à entretenir l'espoir et à éviter que la peur ne le supplante, puis à entreprendre les réformes nécessaires.

La situation du canton s'est améliorée et normalisée aujourd'hui et il faut s'en réjouir. Soyons attentifs dès lors à ce que cet état d'esprit et cette belle énergie demeurent ! Travaillons à ce que l'intérêt collectif et le bien commun l'emportent encore sur l'autosatisfaction, la suffisance ou les intérêts personnels et partisans.



Pour le parlement comme au sein du gouvernement, cette énergie ne vit en effet que si chacun-e renonce aux approches dogmatiques et si ces cénacles restent des lieux où règnent l'écoute et le dialogue, où se forge la recherche de solutions et se nourrit l'ambition du bien commun ; où, par conséquent, se construisent les compromis, les seuls qui permettent d'avancer dans le respect et la confiance.

Ce climat, il nous faut sans cesse le cultiver. La chance de vivre en paix ne doit en effet pas nous faire oublier que la paix n'est pas un acquis, mais qu'elle se construit, notamment de ce regard – à la base de la construction européenne, comme de celle de la Confédération – qui voit dans l'autre un partenaire riche de ses complémentarités plutôt que le coupable de nos propres limites ou le sujet de toutes nos jalousies. La chance de vivre dans un pays prospère ne doit pas nous faire oublier non plus que la vie n'est pas légère pour toutes et tous chaque jour, que la crise n'est pas derrière pour tout le monde et que des progrès sont encore nécessaires ; respectivement que servir les institutions, c'est aussi servir les idéaux qui prévalaient à l'instauration de la République : la dignité, l'égalité des chances et des droits, la solidarité et la liberté pour toutes et tous.

Exprimé autrement, il nous revient de faire en sorte que chacun-e se sente appartenir au pays où il réside et que personne ne s'y sente étranger.

La collectivité n'est pas attractive seulement du fait de la solidité de ses finances publiques ou du faible niveau de sa fiscalité, mais d'abord des gens qui s'y côtoient, des projets qui nous font regarder devant, des solidarités qui disent notre appartenance, de la profondeur des racines qui nous permettent de nous ouvrir à l'autre. En bref, une collectivité, c'est d'abord une terre, une population et des liens, « un pays et un peuple » pour reprendre des termes chers à l'un de mes prédécesseurs.

Un pays et un peuple auxquels chacun-e contribue, mais face auxquels nous avons, en tant qu'élus, une responsabilité : celle de consolider les liens et d'offrir à toutes et tous des perspectives. Pour reprendre les propos récemment entendus d'un cinéaste britannique : « L'espoir est politique. » Avec l'espoir, en effet, on se met en route ; sans lui, on se replie sur soi.

Mesdames et Messieurs,

Au moment de transmettre le témoin, je souhaite féliciter mon successeur, Frédéric Mairy, de son élection, lui adresser mes encouragements et surtout lui souhaiter autant de satisfaction et de plaisir que j'ai pu en éprouver dans l'exercice de cette magnifique fonction.

Si je ne cache pas un peu de fierté devant les résultats que nous avons obtenus à bien des égards, et si je pars aussi avec la frustration de tout ce que j'aurais encore aimé accomplir, je prends surtout congé confiant en l'avenir de notre petite République, et reconnaissant du chemin qu'il m'a été donné de parcourir et que j'ai aimé. J'ai aimé cette fonction d'exécutif, que certains ont résumé en disant qu'elle revenait à gérer des crises, initier des transformations longues et recruter les bonnes compétences. La description est, c'est vrai, proche de la réalité, mais j'y ajouterais à coup sûr la volonté de mobiliser les énergies, de partager des enthousiasmes et de mettre en mouvement.

Alors, tant mieux si, ensemble, nous avons un tant soit peu réussi à le faire et surtout si, ce faisant, nous avons pu contribuer à donner de l'espoir à nos concitoyennes et concitoyens.

Vive la République !

(Applaudissements.)

*La présidente* : – Monsieur le conseiller d'État, vous avez encore demandé une dernière prise de parole depuis votre place.

*M. Laurent Kurth, conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé* : – Alors, je vous assure que cette fois ce sera court ! Mais vous m'aviez entendu, au mois de mai dernier, à l'occasion de l'installation de la présidente de votre Autorité au Temple du Bas avec des propos qui ont donné lieu à diverses interprétations. Pour effacer les moins bonnes de ces interprétations, je remets à M<sup>me</sup> la présidente de votre Autorité la rose que je brandissais tout à l'heure et je la rassure : elle n'a pas d'épines !

## REMISE DE LA MÉDAILLE DU MÉRITE À M. LAURENT KURTH, CONSEILLER D'ÉTAT

*La présidente* : – Monsieur le conseiller d'État, je pense qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites par les présidentes et les présidents des groupes qui composent notre Grand Conseil.

J'aurais aussi certaines anecdotes à partager avec cet hémicycle, avec l'ensemble des personnes présentes aujourd'hui, sur cette période que vous avez passée au Conseil d'État, ceci d'autant plus que je suis la seule députée socialiste qui vous a côtoyé durant l'ensemble de votre mandat. Sûrement beaucoup de choses à dire, mais aujourd'hui, j'en resterai à ma fonction de présidente du Grand Conseil, fonction avec laquelle je m'adresse à vous aujourd'hui avec quelques mots.

Ainsi, au nom du Grand Conseil, je salue votre engagement et votre dévouement dans le cadre de votre fonction de conseiller d'État, un engagement et un dévouement pour le bien de notre canton et de ses habitantes et habitants. C'est toujours avec le sens des responsabilités, une certaine opiniâtreté et de solides convictions que vous avez conduit vos différents dossiers dans le domaine de la santé et dans celui des finances. S'il y a souvent des discussions animées, et il y en aura sûrement encore, entre le bureau du Grand Conseil et le Conseil d'État concernant le nombre d'objets B, nous ne pouvons que faire le constat que le DFS n'a pas chômé depuis sa création, en soumettant quelque 147 rapports durant cette période. De nombreux rapports qui signifient de nombreuses séances de commissions de notre parlement, mais aussi d'autres commissions avec d'autres milieux, auxquelles vous avez participé, toujours avec détermination, pour faire avancer vos dossiers avec toujours ces convictions qui vous animent.

Après ces quelques mots, mais surtout après ces onze années passées en tant que conseiller d'État, pour vous remercier de votre engagement pour la République et Canton de Neuchâtel, je vous remets, au nom du Grand Conseil, la médaille du mérite et j'invite l'assemblée à se lever pour ce moment.

*(La présidente remet la médaille du mérite à M. Laurent Kurth.)*

*(Applaudissements.)*

*La présidente* : – Je vous souhaite ainsi, Monsieur le conseiller d'État, bientôt ancien conseiller d'État, une excellente retraite politique de ce mandat et surtout plein de succès pour vos projets à venir, avec vos proches aussi. Et un certain repos peut-être, bien mérité. Merci.

Nous arrivons au terme de cette session avec cette partie protocolaire. Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de découvrir encore la salle Raymonde Schweizer et nous vous convions à la verrée en salle des Chevaliers.

Séance levée à 11h50.

Session close.

*La présidente,*

M. DOCOURT

*Le secrétaire général,*

M. LAVOYER-BOULIANNE